Hold-up à la mitraillette: soldat abattu devant une banque

C.E. DAIGNEAULT
DEPT. DES ACHATS
ED.MONTREAL

ISEN. - OSAM.

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL 5¢ Montréal, mardi 30 avril 1963 / sainte Catherine de Sienne, vierge.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITÉE • 79e ANNÉE, No 166 • 4 CAHIERS • 52 PAGES

Pour éliminer les déficits des écoles

A l'étude: office du crédit scolaire

par Jacques MONNIER

QUEBEC. — Le premier ministre Jean Lesage a déclaré hier à une délégation de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec:

1—que le gouvernement provincial étudiera dès aujourd'hui — (après l'avoir examiné) — le problème délicat des déficits des commissions des écoles parce que ces organismes "ne peuvent pas continuer à porter indéfiniment ce lourd fardeau". Il s'agit, dit-il, d'une dure épine à arracher. Et le ministre de la jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, doit faire des suggestions à ses collègues du cabinet.

2—que les autorités de la province vont s'attaquer à la question des emprunts des commissions scolaires pour éviter que ces dernières restent astreintes aux conditions onéreuses qu'on leur a faites jusqu'à ce jour — (avec l'obligation de payer des taux d'intérêt dépassant souvent 6%)—.

Dans un mémoire présenté hier à M. Lesage et à M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, la fédération, par le truchement de son président M. Jean Leduc, a recommandé une solution: l'établissement d'un "Office du crédit scolaire" qui ressemblerait à l'"Office du crédit agricole". La suggestion avait déjà été formulée à la commission Tremblay par le groupement en 1954.

Il semble que le gouvernement n'est pas très favorable à la proposition parce que cela accroîtrait énormément la dette directe et indirecte de l'Etat québécois —(grossie, cette année, des $270,000,000 d'emprunts de l'administration provinciale, sans compter les $600,000,000 nécessaires à la nationalisation de l'électricité et les $110,000,000 indispensables pour l'aménagement de la Manicouagan par l'Hydro-Québec)—.

L'ancien président de la fédération, M. Paul Desrochers, a fait allusion à une autre formule: un système régional d'emprunt comme celui auquel les commissions scolaires protestantes ont recours. Les autorités du Québec examineront cette solution avec les autres possibilités...

Voir aussi page 12

En réclamant un "Office du crédit scolaire", M. Jean Leduc, président actuel de la fédération, a souligné que la situation des commissions scolaires, qui empruntent, est d'autant plus difficile que ces organismes sont acculés à des déficits et qu'il leur faut attendre les subventions régulières.

Un "Office du crédit scolaire" mettrait à la disposition des commissaires d'écoles les sommes dont ils ont besoin, comme l'"Office du crédit agricole" prête des capitaux aux cultivateurs.

Ainsi:

1—les commissions n'auraient plus de difficulté à trouver un prêteur;

2—elles contracteraient des emprunts à de bien meilleures conditions qu'aujourd'hui;

3—à l'échelle provinciale, on réaliserait ainsi de substantielles économies.

La fédération croit que fonder l'"Office du crédit scolaire" presse à cause des répercussions Voir CREDIT SCOLAIRE en p. 2

Montréal gardera l'île Notre-Dame

par Raymond GRENIER

Montréal a obtenu gain de cause: l'île Notre-Dame lui appartiendra irrévocablement. N'en déplaise aux autorités municipales de St-Lambert.

Le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, a annoncé, hier, que le conseil des ministres a décidé de placer sous la juridiction de Montréal—"avant, pendant et après" — ce terrain de 320 acres que la métropole créera de toutes pièces, dans le Saint-Laurent, en bordure nord de la Voie maritime, pour accueillir l'Exposition internationale de 1967.

Saint-Lambert, dont le maire, M. B. T. Kerr, était présent à la conférence de presse, n'a pas tout perdu à récriminer contre ce qui constitue (jusqu'à un changement prochain de ses limites territoriales par une loi provinciale) un envahissement de ses "eaux territoriales" de la part de Montréal.

Garanties offertes à Saint-Lambert

M. Laporte, qui est député de Chambly, n'a pas caché les difficultés délicates que lui a posées le rôle d'arbitre qu'il lui a fallu assumer entre Montréal et Saint-Lambert.

"Montréal, a-t-il dit, obtient l'exercice d'une juridiction normale sur l'île Notre-Dame, mais le projet de loi qui sera présenté d'ici quelques jours pour lui conférer ces droits précisera que:

- il ne devra pas se construire d'usines sur l'île après l'expo;
- il ne devra pas y être maintenu ou construit de parcs d'amusement du genre "Coney Island"; les installations de ce génre que les règlements internationaux du BIE pourront obliger à établir durant l'exposition devront être démantelées une fois celle-ci terminée".

D'autre part, Saint-Lambert conserve ses droits à l'indemnité que lui paie l'administration de la Voie maritime pour la partie du pont Victoria qui se trouve dans ses limites.

Motifs de la décision gouvernementale

Après avoir rappelé qu'il est un vieil ami de M. Kerr, M. Laporte a souligné qu'une partie importante de la population de la rive sud lui a fait savoir par d'innombrables lettres qu'elle considérait que les avantages d'une exposition universelle établie à ses portes l'emportent à ses yeux sur les inconvénients que l'on pourrait trouver à placer l'île Notre-Dame sous la juridiction de Montréal.

Voir ILE N.-DAME en p. 2

"Un coup bas... dans le dos..."

par Jacques FILTEAU

"Je crois que le gouvernement provincial nous a porté un coup bas; s'est exclamé hier soir un citoyen de St-Lambert à la réunion spéciale du conseil. "Oui, a répondu le maire Kerr et il a renchéri: On nous a porté un coup bas, bien plus, on nous l'a porté alors que nous avions le dos tourné".

Ces commentaires résument assez bien la réaction qu'a produite, à St-Lambert l'annonce, par le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, que la future île Notre-Dame appartiendrait à Montréal, avant, durant et après l'Exposition universelle.

"On a fait fi de nos droits et privilèges, de nos observations et recommandations", a ajouté le maire. "En somme on a fixé un prix à nos droits, ce prix, c'est la réalisation de l'Expo et les bénéfices que réalisera la ville de Montréal".

Le premier magistrat a ajouté que la ville de St-Lambert était prête à faire toutes les concessions possibles dans les limites de sa charte. Dans une lettre que recevait le ministre Laporte à la suite de la réunion du conseil, le 22 avril dernier, le maire expliquait les positions de la ville, offrant à Québec les possibilités suivantes:

(1) La ville de St-Lambert était prête à accepter l'annexion temporaire de son territoire, à condition qu'il lui soit rendu six mois après l'Expo.

Voir UN COUP en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 28 à 40
Comiques / 46
Courrier de Pauline / 20
Décès, Naissances, etc. / 49
Editorial / 4
Finance / 24, 25
Horoscope / 26
Les patrons / 33
Les Tribunaux / 14, 15
Loisirs et récréation / 51
Mots croisés / 48
Radio et Télévision / 48
Spectacles et Concerts / 22, 23
Sports / 44 à 47, 50
Vie féminine / 17 à 21
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 41

LA MÉTÉO

Orages, plus frais demain
Min.: 35 Max.: 45
VOIR DETAILS EN PAGE 2

M. Lapalme annonce lui-même la nouvelle: il quittera bientôt son poste de procureur général de la province. (Voir page 43)

Un Italien sur 4 a voté communiste

Gains libéraux aux dépens des démocrates chrétiens

ROME, (AFP, AP, Reuter, UPI) — Bien que les résultats ne soient pas encore entièrement connus, il ressort cependant qu'à la suite de l'élection en Italie, le parti démocrate chrétien de M. Amintore Fanfani reste le parti le plus important, tandis que les communistes ont obtenu des gains plus importants que ceux prévus initialement, soit un quart du nombre total des voix.

Les derniers résultats indiquent que les démocrates chrétiens ont pour le moment 207 sièges à la Chambre des députés, les communistes 118 et les socialistes nenniens 66.

En pourcentage, la démocratie chrétienne accuse une perte de 3.8 p.c. (résultats de 57,000 sections de vote sur un total de 60,472), les communistes enregistrent un gain de 2.4 p.c. et les libéraux doublent le pourcentage de leurs suffrages tandis que les sociaux-démocrates augmentent de 1.5 p.c. Enfin, le parti socialiste nennien, le mouvement social italien et le parti républicain restent sur leurs positions.

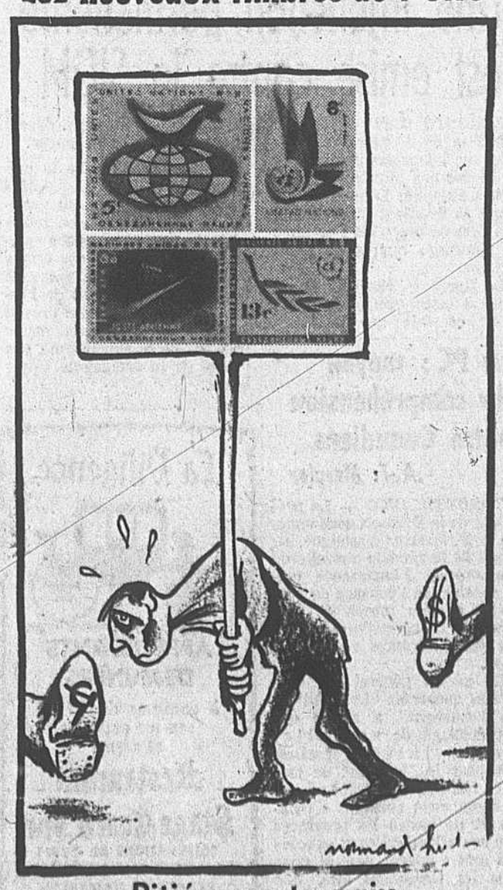
Le chef du parti communiste, M. Palmiro Togliatti, a confié au quotidien du PC italien: "Notre parti a remporté une grande victoire, qui va au delà de nos prévisions et de nos espoirs". Il a souligné que ce gain réfute "les mensonges ridicules" relatifs à une prétendue crise au sein du parti et à sa détérioration. Enfin, selon M. Togliatti, "les démocrates chrétiens ont clairement été défaits".

Milan et Rome

Après le dépouillement de plus de la moitié du scrutin à Milan, les libéraux étaient en bonne voie de remporter la vic-

Voir ITALIE en page 2

Les nouveaux timbres de l'ONU



Pitié pour la paix



Voici le camion de l'armée canadienne, la paroi trouée d'une balle de mitraillette qui a blessé le lieutenant Marcel (Jim) Ste-Marie au moment où il était couché dans le véhicule. En mortaise, les douilles de mitraillettes recueillies par la police après le vol.

(photo LA PRESSE par René Picard)

Le lieutenant Ste-Marie atteint de trois balles

par Martin PRONOVOST

Quatre bandits masqués, armés d'une mitraillette et de revolvers, ont abattu le trésorier-payeur de l'armée canadienne attaché à l'Ordonnance de Longue-Pointe, à 9 heures ce matin. Ils ont volé $35,000.

Le lieutenant Marcel (Jim) Ste-Marie est entre la vie et la mort. Il a été atteint de trois balles, une dans chaque jambe et une autre dans l'estomac.

Le crime a été commis en face de la succursale de la Banque Canadienne Nationale, à l'intersection des rues Cadillac et Hochelaga, dans l'est de la métropole.

Le lieutenant Ste-Marie, accompagné de deux autres soldats, venait de prendre livraison de l'argent et s'apprêtait à monter dans un véhicule de l'armée.

Au même moment, une camionnette blanche est arrivée en trombe pour s'immobiliser devant le camion des militaires. Trois bandits, selon la police — cinq, selon un témoin — sont descendus de la camionnette et ont ouvert le feu sur les soldats et sur le véhicule.

Les bandits ont tiré pas moins de 25 balles. Le lieutenant Ste-Marie n'a pas eu le temps de dégainer son arme. Sous cette pluie de projectiles, l'officier de l'armée, qui transportait la serviette contenant les $35,000, s'est couché sur le plancher de son véhicule, mais le bandit armé de la mitraillette de marque "Sten" a réussi à le transpercer d'au moins trois balles. L'une d'elles est allée s'écraser sur le pavé après avoir percé l'estomac de la victime, en être ressortie et avoir traversé de part en part la paroi du camion militaire.

L'un des voleurs s'est ensuite emparé de la serviette qui contenait la solde de quelque 700 employés de l'Ordonnance de Longue-Pointe.

Avant de prendre la fuite, les malfaiteurs ont criblé de balles le véhicule de l'armée afin d'empêcher toute poursuite, puis ont pris la fuite dans un deuxième véhicule, une auto de couleur blanche, qu'un complice conduisait.

Les policiers ont trouvé ce dernier véhicule abandonné non loin de la scène du hold-up, quelques minutes plus tard. La police a aussi trouvé sur les lieux du crime pas moins de 25 douilles des balles de la mitraillette des bandits.

Après le départ des bandits, le lieutenant Ste-Marie, baignant dans son sang, a été transporté à l'hôpital Maisonneuve. Son état est grave. Les officiers supérieurs de l'armée ont cru bon d'alerter son épouse qui s'est rendue à son chevet quelques minutes après l'attentat.

Une trentaine de policiers ont été appelés sur les lieux pour participer à la chasse à l'homme. Le quartier a été cerné et la voiture des fuyards a été retracée immédiatement en face du 6460 de la rue Marseille, mais les occupants avaient utilisé une troisième voiture, croit-on, pour poursuivre leur fuite.

Les deux militaires qui accompagnaient la victime ont heureusement échappé à l'attaque des bandits. Aucun d'eux n'a été blessé.

Page 27:

Haïti fait la paix avec St-Domingue

Pearson et les lions provinciaux

Que le premier ministre du Canada se tienne bien!

Ce n'est pas à un attroupement de moutons qu'il devra faire face lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, à Ottawa, mais à des lions.

A l'issue de la deuxième guerre mondiale, les gouvernements provinciaux, accoutumés au carcan de la centralisation fédérale et souffrant par ailleurs d'inanition chronique, ne pouvaient que bêler timidement devant la puissante et imposante machine fédérale.

Seuls Maurice Duplessis et George Drew, chefs conservateurs des deux plus grandes provinces du pays, levaient la tête face aux propositions fédérales.

On se rappellera le grognement d'Angus Macdonald, alors qu'il signait les précieux revenus, alors que Québec s'isolait.

Depuis cette époque, beaucoup d'eau a coulé sous le pont des relations fédérales-provinciales, charriant les débris des quelques administrations provinciales libérales de l'après-guerre.

Les politiciens provinciaux ont connu la soupe chaude car les problèmes économiques du pays ont eu des répercussions régionales immédiates. Sous l'administration de John Diefenbaker, plusieurs provinces décidèrent de s'élire des gouvernements provinciaux forts (Lesage à

Voir DEMOCRATIE en p. 2

La démocratie au Québec

PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

mières ententes fédérales-provinciales au nom de la Nouvelle-Ecosse: "Nous sisignons le couteau sur la gorge".

Par la suite, même l'Ontario signait les ententes fiscales pour ne pas perdre de

M. Smallwood: Terre-Neuve a des droits "indubitables" au Labrador

SAINT-JEAN, T.-N. (PCf) — Le premier ministre Smallwood a déclaré que c'est le "droit indubitable de Terre-Neuve de déterminer les termes et les conditions" de l'extraction du minerai de fer dans le Labrador. Il semble que ces conditions n'incluent pas une usine de granulation dans le Québec.

Au même moment, l'Hydro-Québec publiait un communiqué de presse révélant que la British Newfoundland (Brinco), en son nom et au nom du gouvernement de Terre-Neuve, la Commission hydro-électrique du Québec et la Consolidated Edison Company, de New York, tenaient des pourparlers dans le but de déterminer si le potentiel de quatre millions de chevaux des chutes Hamilton peut être harnaché en tout ou en partie afin de desservir les marchés terreneuvien et québécois, d'abord, puis le marché de New York.

M. Smallwood a déclaré hier à la législature que c'est l'une des "questions les plus importantes" auxquelles Terre-Neuve ait jamais eu à faire face.

"L'affaire est beaucoup plus importante qu'elle n'en a l'air". L'affaire, c'est principalement de savoir où va être établie une usine de granulation d'un coût de $50,000,000. Cette question semble n'être pas loin de créer un différend entre Terre-Neuve et Québec.

On a suggéré que cette usine soit établie à Pointe-Noire, dans le Québec, qui est le lieu d'embarquement de la société Wabush Iron Company laquelle doit commencer à exploiter le minerai de fer vers 1965.

On s'est aperçu pour la première fois que M. Smallwood avait l'intention de s'opposer à ce que la compagnie s'établisse dans le Québec lorsque M. Smallwood a déclaré à Wabush, l'autre jour, que si la compagnie [illegible] une usine, ce [illegible]

C[illegible] crédi à M. Lesage ce qu'il en était de cette usine de granulation, il a répondu que les compagnies intéressées étaient en train de se consulter et qu'il était de l'intérêt du public de ne pas faire de commentaires.

Une usine de granulation n'a aucun effet sur la teneur en fer du minerai. Elle utilise du minerai concentré — une poudre fine — et la compresse en granulés, qui sont plus en demande pour les fourneaux modernes.

Une usine semblable va être bientôt déterminée à Labrador City, à cinq milles de Wabush. Elle a coûté $70,000,000 et appartient à la société Iron Ore Company of Canada.

Combien ça coûte?

Des études ont été entreprises par Brinco et l'Hydro-Québec sur la rentabilité économique d'un développement total des ressources des chutes Hamilton et du transport de cette énergie depuis le Labrador jusqu'aux grands centres de distribution.

Voir SMALLWOOD en p. 2

La reine de Grèce malmenée

LONDRES, 30. (AFP) — La reine Frederika de Grèce, et sa fille, la princesse Irène, ont été malmenées le samedi 20 avril à leur sortie de l'hôtel Claridge, quelques heures seulement après leur arrivée en Grande-Bretagne pour assister au mariage de la princesse Alexandra, a-t-on appris hier soir.

Pourchassées par une trentaine de manifestants, dont Mme Ambatielos, qui réclamaient la mise en liberté de détenus politiques en Grèce, la reine et la princesse ont dû se faufiler dans une ruelle, Three Kings' Yard, située en face de l'hôtel Claridge et chercher refuge auprès d'une actrice américaine de music-hall, Marti Stevens, tout étonnée de trouver devant elle "deux personnalités royales effrayées et à bout de souffle", auxquelles, dans son salon, elle a offert sur le champ un verre de cognac, tandis que leur entourage, venu de l'hôtel, se précipitait à leur secours.

C'est cet incident sans précédent qui a fait l'objet des excuses présentées par le ministre des Affaires Etrangères, lord Home, à la souveraine.



TROIS BANDITS MASQUES et armés d'une mitraillette sont sortis de cette camionnette (à droite), et ont immédiatement ouvert le feu sur les militaires qui transportaient la somme de $35,000. (Voir articles et autres photos en première page)
Photo LA PRESSE par René Picard

Il faudra dépenser un milliard pour purifier les cours d'eau du Québec

par **Jacques PIGEON**

Un milliard de dollars perçus sous forme de taxes seront consacrés à la construction d'usines de filtration et d'épuration d'eaux dans le Québec au cours des vingt prochaines années.

Et pour coordonner ces travaux, les ingénieurs du Québec proposent la création d'un organisme unique : la "Régie des eaux".

Il existe bien un organisme dirigé par le Dr Gustave Prévost, la "Régie d'épuration des eaux", mais elle ne possède que bien peu de pouvoirs.

Présentement, selon la nature des travaux qu'elle entreprend, une municipalité doit s'adresser à la Régie, au ministère de la Santé ou à la Régie des services publics.

Cette suggestion de créer un organisme dont les membres formeraient un tribunal quasi-judiciaire à été présentée, hier, à deux ministres, ex-journalistes, MM. Lévesque et Laporte, dans le bureau du premier.

Les trois organismes mentionnés plus haut, qui aujourd'hui ont juridiction sur ces travaux n'étaient pas représentés à l'audition de ce mémoire.

Le Dr Prévost, pas plus que les représentants du ministère de la Santé et des Services publics n'avaient été invités. Le mémoire devait d'abord être présenté au premier ministre M. Jean Lesage. Ce dernier a fait savoir aux ingénieurs qu'il était très occupé et que MM. René Lévesque et Pierre Laporte les recevraient. Ainsi fut fait.

La Régie telle que proposée par les ingénieurs exercerait les pouvoirs conférés à la Régie des services publics. C'est-à-dire qu'elle pourrait prescrire l'exécution de certains travaux, l'entretien d'installations et la répartition du coût des travaux d'acqueduc et d'égout communs à deux ou plusieurs municipalités. Elle serait donc nantie de pouvoirs exécutifs que la régie du Dr Prévost ne possède pas, et sans lesquels il semble difficile de concevoir un tel organisme.

Coordination

A une question posée par le président sortant de la Corporation des ingénieurs, M. Gilles Sarault, le ministre des Affaires municipales a dit qu'un comité interdépartemental vient d'être formé au sein du gouvernement et que déjà deux sous-ministres ont eu des consultations à ce sujet. M. Laporte a dit que la question soulevée par les ingénieurs, à savoir que les municipalités doivent s'adresser à plusieurs organismes avant d'effectuer des travaux, est actuellement à l'étude.

Normes

Le mémoire des ingénieurs soulève aussi la question des critères minimums, "relativement au contrôle de la pollution des eaux". Il suggère également que "soit effectuée en stades successifs la construction des usines afin d'alléger le fardeau financier qui sera imposé à la municipalité ou à l'industrie concernée".

Me Laporte a dit qu'encore là, les officiers de son ministère étudient la question. Nous nous efforçons de créer, a-t-il dit, des normes québecoises où l'on fera amplement usage des produits manufacturés dans le Québec. Il existe aujourd'hui des plans et devis complets facilement accessibles mais ils proviennent de compagnies américaines et nécessitent l'utilisation de leurs matériaux.

Génie sanitaire

Les ingénieurs attirent aussi l'attention du gouvernement sur la question de l'enseignement du génie sanitaire dans le Québec. Il brille par son absence. Cependant l'Ecole Polytechnique de Montréal dispensera cet enseignement l'an prochain. De plus les plans des écoles techniques sous la juridiction de M. Gérin-Lajoie prévoient des secteurs où l'on préparera des techniciens pour les usines d'épuration.

Ceci est très important a dit Me Laporte. "Plusieurs usines d'épuration du Québec ne donnent qu'une partie de leur rendement car nous n'avons pas les techniciens qui ont la compétence voulue pour les faire fonctionner adéquatement".

UN COUP

SUITE DE LA PAGE 1

(2) L'île Moffat, une fois agrandie, serait offerte au gouvernement pour en faire un parc commémorant le centenaire de la Confédération, ou encore servirait de futur terrain pour l'Exposition provinciale.

(3) Si les gouvernements provincial et fédéral ne voulaient pas de l'île, elle serait offerte à St-Lambert à un prix établi par une commission d'arbitrage. Dans ce cas, la ville aurait été libre de développer cette zone en accord avec son plan d'urbanisme et sa charte.

(4) Si l'on devait y élever des constructions de nature permanente, la ville de St-Lambert était prête à coopérer de sorte qu'après l'Expo les futurs propriétaires jouissent des mêmes privilèges que les autres contribuables, sujets naturellement à la taxation normale de la ville.

(5) Si la ville de Montréal souhaitait garder l'île pour en faire un parc public, la ville de St-Lambert était prête à abandonner tous ses droits en faveur de Montréal afin de favoriser la population en général.

"Mais aucune de ces suggestions n'a été acceptée", poursuit le maire. "Le gouvernement se fait fort de prôner l'autonomie du Québec, mais, lorsque vient le temps d'appliquer ailleurs ce principe, il met en pratique la parole biblique : "Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais".

"A notre connaissance, une charte municipale n'a jamais été amendée sans avoir au préalable consulté les contribuables. C'est une violation flagrante de nos droits", a poursuivi M. Kerr.

"Nous adresserons cependant une dernière demande à M. Lesage : nous ne pouvons rien faire au point de vue légal, seule l'opinion publique peut maintenant nous aider". Le maire répondait à la question d'un citoyen qui voulait savoir s'il existait encore des possibilités de faire revenir le conseil des ministres sur sa décision.

Un autre citoyen a voulu savoir si l'on ne devrait pas communiquer avec M. Guy Beaudet, maitre du port de Montréal. Là-dessus le maire a répondu que cela serait assez difficile puisqu'apparemment M. Beaudet était à l'origine du projet de l'Expo sur le fleuve.

Le maire a ensuite fait part à la douzaine de personnes présentes des problèmes qu'apporterait l'Expo à St-Lambert, notamment la circulation intense. "Nous devrons au moins tripler la force policière, nous aurons aussi à faire face à une multitude de demandes de permis commerciaux de toutes sortes. Le territoire en bordure du fleuve est actuellement zoné comme domiciliaire, mais comme Québec peut changer cela à volonté . . ." a dit M. Kerr.

"On nous avait dit que sur l'île il n'y aurait pas de parc d'amusement genre "Coney Island", de poursuivre le maire, mais apparemment, c'est là une des conditions de la tenue de l'Exposition." Quant à l'érection de gratte-ciel, on nous avait aussi dit que les constructions ne dépasseraient pas cinq étages; mais, au point de vue pratique, ce ne serait pas rentable, si l'on considère que seuls les trottoirs et les rues accapareront de 25% à 30% du territoire".

"De toute façon, malgré nos efforts, nous regrettons d'avoir à faire rapport de notre défaite," a conclu le maire.

SMALLWOOD

SUITE DE LA PAGE 1

Des discussions ont également eu lieu entre Brinco et la Cie Consolidated Edison of New York, Inc., au sujet de l'exportation et de la vente de toute portion de cette énergie qui pourrait être en excédent des besoins canadiens. La Consolidated Edison a montré qu'elle songe très sérieusement à la possibilité d'acheter de l'Hydro-Québec, à la frontière Québec - New York, toute l'énergie de Hamilton qui serait disponible à un prix abordable, une fois assurés les besoins du pays.

On compte que les études mêlées à ce propos par l'Hydro-Québec et, au nom de Brinco, par la firme d'ingénieurs H. G. Acres & Co., Ltd., seront complétées aux environs du 1er juillet.

On parle des taxes; jamais des dépenses

QUEBEC. — M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, a déclaré hier qu'actuellement, dans le public, on a tendance à monter en épingle la hausse de l'impôt foncier perçu localement au profit des écoles, mais à passer sous silence l'effort financier considérable fait par les autorités provinciales depuis 1960 en faveur de ces mêmes écoles.

Le député de Vaudreuil-Soulanges a souligné que les crédits consacrés à l'Education par le budget de l'Etat québécois s'élevaient à $130,000,000 en 1960 alors qu'ils atteignent $330,000,000 en 1963-1964.

M. Gérin-Lajoie a fait observer que les autorités provinciales et locales doivent se partager la responsabilité du financement des écoles publiques. Si donc on veut améliorer l'enseignement et si Québec décide d'y contribuer davantage, il faut aussi que les commissions scolaires fassent leur juste part en levant l'impôt foncier.

Le ministre reconnait toutefois que l'inégalité des ressources locales pose un problème.

Natalité difficile à réduire au Japon

Le Japon, qui a fait face à une violente "explosion démographique" d'ampleur internationale, a réussi à réduire de moitié son taux de natalité durant l'après-guerre, mais il voit encore augmenter sa population.

D'après les récentes statistiques du ministère de la Santé et du Bien-être social, la population s'est accrue de 900,000 âmes, soit de 1 p. 100, depuis la fin de 1961, ce qui donne au Japon une population secord de 95,300,000 habitants à loger dans un pays dont la grandeur est à peine un tiers de celle de l'Ontario.

On s'attendait à ce problème, car le nombre colossal de bébés nés peu après la seconde grande guerre arrive maintenant à l'âge nubile.

Toutefois, le taux de natalité a été abaissé à 16.9 le mille, ce qui place le Japon au septième rang soit après la Suède, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, le Luxembourg, la Belgique et le Danemark.

En 1962, il est né 1,610,000 bébés au Japon, et il est mort 712,000 personnes. Le taux des décès est statique depuis 1958.

ITALIE

SUITE DE LA PAGE 1

toire dans cette ville prospère, alors qu'aux élections de 1958, ils n'avaient obtenu que 83,346 voix sur un total de 861,858 voix.

Les candidats libéraux paraissent également avoir beaucoup de succès à Rome où ils ont mené une vigoureuse campagne pour attirer les votes des démocrates chrétiens mécontents de la coalition de M. Fanfani avec le parti socialiste de M. Nenni. Mais Rome, cependant, enregistre un gain communiste.

A Arezzo, ville natale de M. Amintore Fanfani, la démocratie chrétienne a perdu des voix et le parti socialiste nennien accuse également un recul. Le parti communiste a gagné du terrain et le parti libéral a presque doublé le nombre de voix qu'il avait obtenues aux dernières élections.

Le ministère de l'Intérieur communique d'autre part que le nombre des votants pour la Chambre a été de 31,816,012, sur 34,198,718 inscrits, soit 93.3 pour cent. En 1958, lors des élections précédentes, le pourcentage avait été légèrement plus élevé avec 93.8 pour cent, soit 29,563,633 votants sur 32,-446,892 inscrits.

CREDIT SCOLAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

cussions graves des restrictions dont le crédit a été l'objet ces derniers temps.

On pourrait recourir à une "loterie provinciale" pour emplir la caisse de l'institution.

La G.-B. dénonce la convention de 1882 sur les pêcheries

LONDRES. (AFP, UPI, PC) — La Grande-Bretagne a décidé de mettre fin à sa participation à la convention de 1882 sur la pêche en mer du Nord, a annoncé hier M. Edward Heath, ministre adjoint des Affaires étrangères, à la Chambre des communes.

Elle a également mis fin à sa participatioon aux conventions sur la pêche de 1843, élaborées dans le cadre de la convention franco-britannique sur la pêche de 1839. Ces deux mesures prendront effet à partir du 15 mai 1964 et du 24 juin 1964 respectivement.

"Au cours des dernières années, a dit M. Heath aux Communes, les problèmes de pêche internationale sont devenus de plus en plus graves et complexes. Les plus sérieux portent sur l'accès aux lieux de pêche et l'accès aux marchés. Ils sont aggravés par l'accroissement de l'importance de la vitesse et de l'efficacité des flottes de pêche. La plupart des accords internationaux sur les pêcheries, ainsi que notre législation dans ce domaine, sont très anciennes et pour autant dépassées aujourd'hui. Il est urgent de soumettre l'ensemble de la question à un nouvel examen."

M. Heath a ajouté que le gouvernement britannique allait inviter les membres de l'Association européenne de libre-échange, de la Communauté économique européenne, l'Espagne, l'Islande et l'Irlande à participer cet automne à une conférence sur le problème de la pêche.

Le gouvernement britannique a proposé que la conférence européenne sur les pêcheries se tienne dans la deuxième moitié de septembre à Londres à un échelon élevé, précise-t-on de source anglaise autorisée.

Convention désuète

En dénonçant la convention de 1882 qui fixait à trois milles les limites des eaux territoriales et en invitant les gouvernements européens à participer à une conférence internationale, le gouvernement britannique donne satisfaction aux requêtes de plus en plus pressantes des pêcheurs côtiers du Royaume-Uni, de même qu'il indique sa volonté de trouver une solution aux problèmes posés par l'extension des eaux territoriales de plusieurs pays et par l'encombrement des zones de pêche.

Au cours des dernières années, l'encombrement de la mer du Nord s'est considérablement accru du fait de l'arrivée sur les lieux de pêche d'énormes flotilles de chalutiers soviétiques ou polonais. Les patrons pêcheurs britanniques, de même que leurs collègues français, ont accusé ces flotilles de dévaster les bancs et de ne pas respecter les règles de pêche.

Au Canada

Le ministère canadien des Affaires étrangères a été informé de la décision britannique. Cette affaire est suivie avec intérêt par le gouvernement canadien, qui espère que les décisions qui seront prises à la conférence européenne ne seront pas défavorables au Canada.

"Une telle décision n'aura pas d'effet direct sur le Canada, a déclaré un porte-parole du ministère, mais elle peut constituer un facteur déterminant dans l'attitude future du Canada".

Une proposition canadienne, soutenue par les Etats-Unis, qui visait à porter la limite des eaux territoriales de trois à six milles et à ajouter une zone de six milles pour les droits de pêche, avait échoué par une voix à la conférence de Genève sur les lois de la mer en 1961.

Au mois d'avril, pendant la campagne électorale, le chef libéral Lester Pearson avait déclaré dans un discours à Charlottetown que le moment était venu d'étendre la limite des eaux territoriales à 12 milles, "au moyen d'une action nationale".

L'ILE

SUITE DE LA PAGE 1

La décision finale a été prise après que le ministre des Affaires municipales eut eu deux conférences avec MM. Kerr, Jean Drapeau et Lucien Saulnier, ainsi qu'un entretien avec un député montréalais qui est nul autre que M. René Lévesque, ministre des Ressources naturelles du Québec, et un entretien téléphonique avec M. Paul Bienvenu, haut-commissaire de la Société de l'Exposition.

M. Laporte a reconnu qu'un des facteurs importants de la décision gouvernementale a été la déclaration que lui a faite M. Bienvenu, suivant laquelle la loi constitutive de l'Exposition et les règlements internationaux rendaient nécessaire que l'emplacement de l'exposition fût tout entier sous la juridiction de Montréal.

Même après 1967. Une des nouveautés de l'Expo de Montréal sera l'établissement d'édifices **permanents** de certains pays et de certaines grandes entreprises. Il est essentiel que ceux-ci obtiennent l'assurance que ces constructions seront préservées après l'exposition. C'est une servitude que la prochaine loi provinciale imposera à Montréal.

Et les fâcheux gratte-ciel?. . .

En principe, Saint-Lambert n'est protégé contre l'érection d'immenses immeubles d'appartements entre son territoire et le fleuve que par les décisions du service d'urbanisme de Montréal.

Mais M. Laporte a rappelé son intention de présenter à Québec une loi générale d'urbanisme, s'appliquant à toutes les municipalités et qui pourra éventuellement servir de protection à St-Lambert.

Faisant contre mauvaise fortune bon coeur, M. Kerr a fait l'éloge du sérieux avec lequel M. Laporte s'est acquitté de son rôle d'arbitre.

—Continuerez-vous la lutte ?

—Il est difficile de s'appuyer sur des arguments juridiques qu'une simple modification de la loi peut balayer ! . . .

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

Québec, Roblin au Manitoba, Robichaud au Nouveau-Brunswick, Stanfield en Nouvelle-Ecosse.)

De plus, les premiers ministres des provinces tiennent leurs propres conférences depuis 1960, et il est indubitable que ces chefs politiques ont pris conscience de l'importance de leur rôle dans chacune des parties du pays. En effet, chacun d'eux a assumé des responsabilités politiques considérables devant les électeurs, responsabilités dont ils se sont acquittés en haussant les taxes provinciales.

M. Pearson et ses collègues auront donc à discuter, à la prochaine conférence fédérale-provinciale, avec des politiciens qui ont des muscles et une connaissance pratique de l'exercice du pouvoir.

Ce sera toute une expérience et pour les anciens ministres fédéraux de "la belle époque" de St-Laurent et pour les nouveaux élus, beaucoup plus jeunes, qui n'ont pas encore connu de vraies batailles.

De plus, Ottawa doit se rappeler qu'il ne reste plus que trois administrations provinciales libérales dans tous le pays : Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick, deux provinces qui comptent parmi les plus pauvres du pays et le Québec. Les conservateurs sont au pouvoir dans cinq provinces, les créditistes dans deux, et le Nouveau Parti dans une.

Le gagnant du Prix Nobel de la paix aura besoin de toutes ses munitions!

(Tous droits réservés)

La LICA juge L'exécution de Julian Grimeau

PARIS. (AFP, AP, UPI, Reuters) — La Ligue internationale contre l'antisémitisme et le racisme (LICA) annonce qu'à l'issue de ses travaux qui se sont tenus à l'UNESCO samedi et dimanche, son 24e congrès a notamment protesté solennellement contre "l'inqualifiable exécution de Julian Grimau, le chef communiste espagnol".

La Ligue a également adopté une motion de félicitation à l'adresse du président Kennedy pour son attitude énergique face au problème de l'intégration des Noirs à la communauté américaine et lui a exprimé ses souhaits les plus chaleureux pour l'élimination des dernières mesures ségrégationnistes.

A Washington, par ailleurs, la Cour suprême des Etats-Unis a décrété hier que la ségrégation raciale devant un tribunal constitue une violation de la Constitution américaine.

Pendant ce temps, à Birmingham, Ala., les intégrationnistes poursuivent leur campagne anti-ségrégationniste en faisant une demande pour que le service de transport par autobus de la Cité accepte d'engager des Noirs comme chauffeurs. Il semble que cette demande sera couronnée de succès.

En Afrique du Sud, le gouvernement a fait adopter en troisième lecture son projet de loi autorisant la détention d'une personne durant 90 jours sans aucune forme de procès. L'opposition a voté avec le gouvernement.

A Johannesburg, le Conseil du barreau a désapprouvé la loi.

Remède efficace : le chant des oiseaux

FRANCFORT — On a trouvé un nouveau remède à la célèbre "maladie des dirigeants": le chant des oiseaux, qui guérit aussi bien les maladies nerveuses que les troubles organiques. Des essais tentés dans trois stations thermales allemandes, à Bad Orb, Bad Salzschlirf et Hohemark, ont donné des résultats très encourageants. Les patients vont faire tous les jours leur "cure" dans le parc municipal avec mission d'écouter et d'observer avec attention la gent ailée. Ils regardent les oiseaux bâtir leur nid, écoutent leurs chants d'amour et reviennent détendus, calmés, et la paix au coeur.

Négociations tarifaires

Les E.-U. insisteront sur une réduction uniforme

WASHINGTON. (AFP - PC) — La position américaine en vue de la conférence ministérielle du GATT, qui doit élaborer la formule des négociations tarifaires de 1964, a été exposée hier à Washington par M. Christian Herter, conseiller spécial du président Kennedy pour les négociations commerciales, devant le congrès annuel de la Chambre de commerce des Etats-Unis.

M. Herter a indiqué que les Etats-Unis insisteront à Genève en mai pour que les pays membres du GATT se prononcent en faveur d'une réduction linéaire des tarifs douaniers, plutôt que d'adopter la formule préconisée par certains éléments de la Communauté économique européenne et dont l'effet serait de réduire davantage les tarifs élevés que les bas tarifs.

Il serait "inéquitable, selon M. Herter, de réduire les tarifs élevés plus que les autres. Les arguments en faveur du système par lequel chaque pays réduirait ses tarifs par la moitié de la différence entre le taux existant et un taux objectif uniforme ne l'ont absolument pas convaincu.

Les Etats-Unis espèrent que la conférence adoptera une formule par laquelle chaque pays réduira l'ensemble de ses tarifs du même pourcentage à fixer par accord.

Des exceptions devront inévitablement être prévues, mais la formule prévoyant des exceptions devra posséder "un degré très net de flexibilité", a indiqué M. Herter, qui a ajouté qu'il faudra également prévoir un "traitement spécial" pour les pays sous-développés.

M. Victor Oland, de Halifax, président de la Chambre de commerce canadienne, a déclaré que, maintenant que les élections sont terminées, le Canada est déterminé à poursuivre la tâche d'affronter ses problèmes économiques et de les résoudre. "L'économie canadienne est plus vigoureuse que certains Américains ont été portés à le croire, a-t-il dit. Le Canada a des problèmes, mais aussi de grandes possibilités".

Violente sortie du délégué de la Nigéria

Genève: désarmement

GENEVE. (AFP, UPI) — L'Union soviétique a fait la sourde oreille hier à une nouvelle tentative anglo-américaine en vue de mettre fin à l'impasse où se trouvent les pourparlers sur l'arrêt des essais nucléaires et qualifié les discussions de Genève de "pure perte de temps".

Les délégués des Etats-Unis et de Grande-Bretagne ont, en effet, demandé avec insistance aux Soviétiques de se montrer plus conciliants au sujet de la proposition présentée la semaine dernière à Moscou à M. Nikita Khrouchtchev.

Le délégué soviétique Semyon K. Tsarapkin n'a fait aucune allusion à cette initiative anglo-américaine. Au contraire, il a accusé les puissances occidentales de ne pas vouloir de traité. M. Tsarapkin a même semblé plus intransigeant que jamais, rappelant la récente déclaration de M. Khrouchtchev selon laquelle

"les Soviétiques retireront peut-être la concession qu'ils ont faite au sujet des inspections sur place".

Résultat décevant

"Le monde est las des discussions sur le désarmement qui n'aboutissent à rien. Peut-être est-il temps pour les puissances non nucléaires d'intervenir de nouveau pour aboutir à une solution", a déclaré avec une autorité qui a fait sensation dans l'assemblée M. Matthew Mbu, de la Nigéria, qui ouvrait la 126e session de la conférence du désarmement à Genève.

Déjà, les délégués du Brésil, de la République arabe unie et de l'Inde avaient exprimé, ces dernières semaines, leur déception et leur indignation devant la stérilité des travaux de la conférence.

"Si les grandes puissances veulent nous prouver leur sincérité, qu'elles acceptent de résoudre leurs "divergences" encore pendantes, a poursuivi M. Mbu. Celles-ci sont maintenant assez faibles pour permettre un accord, si on veut bien laisser de côté les raisons de prestige."

Zone "dénucléarisée"

Le président Adolfo Lopez Mateos a annoncé hier soir que le Mexique et quatre pays latino-américains ont signé un accord tendant à faire de l'Amérique latine une zone dénucléarisée.

La Bolivie, le Brésil, le Chili, l'Equateur et le Mexique sont ces cinq pays parties. Un effort sera fait incessamment auprès des autres républiques latino-américaines pour qu'elles y apportent leur adhésion. Le président de l'Equateur, M. Carlos Julio Arosemena, a adressé une copie de cette déclaration aux présidents d'Argentine, de Colombie, de Costa Rica, du Salvador, d'Haïti, du Honduras, du Nicaragua, de Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République Dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela.

Une injonction permanente est émise contre le SIGM

TORONTO (UPI) — La cour Suprême de l'Ontario a émis hier une injonction permanente en faveur des affréteurs Upper Lakes Shipping Limited empêchant le Syndicat international des gens de mer (Ind.) de faire le piquetage auprès de leurs navires.

Le juge J. F. Donnelly en est venu à cette conclusion après avoir constaté que le SIGM ne s'était pas présenté devant lui pour défendre sa cause.

L'injonction empêche le président du SIGM, M. Harold Banks, les membres du syndicat aussi bien que ses représentants ou toute autre personne agissant sous ses ordres de s'approcher de la propriété de cette compagnie et de l'endommager. L'injonction prévoit aussi qu'il en est de même pour les biens appartenant aux clients de la compagnie Upper Lakes.

La PC : moyen de compréhension entre Canadiens

A.-F. Mercier

TORONTO. (PCI) — Le président de la Presse Canadienne, M. A.-F. Mercier a souligné, au cours de la réunion annuelle de l'organisme, l'importance toute spéciale de l'échange de nouvelles comme moyen de promouvoir la compréhension entre les différentes régions du pays.

Le gérant général des quotidiens québecois "Le Soleil" et "L'Evénement" a ajouté que cet échange de nouvelles revêt un intérêt particulier pour les journaux de langue française. "Grâce à ce système nous recevons d'Ottawa et de toutes les provinces des nouvelles loyales et exactes qui sont d'intérêt général pour tous les Canadiens ainsi que l'information d'un caratère spécial pour nous."

La météo

Minimum cette nuit : 35
Maximum demain : 45

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'Est et Québec :** nuageux aujourd'hui avec pluie intermittentes ou averses. Risques d'orages cet après-midi. Doux. Vents du sud de 15 à 20 milles. Du nord-ouest avec rafales le soir. Maximum aujourd'hui à Montréal. Ottawa, Sherbrooke et Québec 60.

Aperçu pour mercredi : nuageux et frais. Averses.

Régions de Pontiac-Témiscamingue, Laurentides et Mauricie : nuageux avec averses. Neige et pluie ce soir. Doux. Plus froid ce soir. Vents du sud de 20 milles. Du nord de 25 à 35 milles ce soir. Maximum aujourd'hui à Témiscamingue, Ste-Agathe et La Tuque 55.

Aperçu pour mercredi : nuageux et froid. Averses ou chutes de neige.

Régions du Lac Saint-Jean, Baie-Comeau, Rimouski et Gaspésie : nuageux aujourd'hui. Pluie intermittente ou averses cet après-midi et ce soir. Risques d'orages ce soir. Doux. Vents du sud de 20 à 30 milles. Maximum aujourd'hui à Chicoutimi, Baie Comeau, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé 60.

Aperçu pour mercredi : averses ou chutes de neige.

Régions des Sept-Iles : nébulosité croissante ce matin. Averses ce soir. Température à peu près normale. Vents de l'est de 20 milles. Maximum aujourd'hui à Sept-Iles 50.

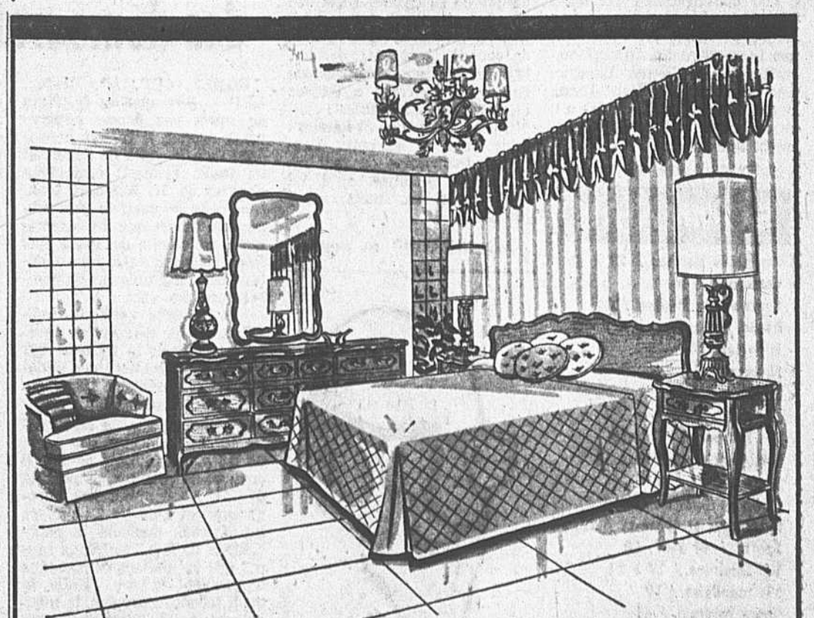
Aperçu pour mercredi : averses ou chutes de neige.

CORSETS MÉDICAUX
Bandes herniaires - Collets - Bretelles - Béquilles - Cannes
BAS pour VARICES
L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET — 5 AJUSTEURS



Aussi BRASSIERES MEDICALES, SEINS POSTICHES, TRACTIONS, etc., etc.
Exécution des prescriptions de médecins pour articles d'orthopédie

"Les PHARMACIES professionnelles"
SARRAZIN & CHOQUETTE
Prop. LUC CHOQUETTE, Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris
PRESCRIPTIONS, ANALYSES, ORTHOPEDIE, OPTIQUE
Succ. : 921 est, Ste-Catherine, Vt. 2-9622 — 6511 St-Hubert, CR. 2-8233



Superbe mobilier de chambre provincial français, avec bureau de 76". Blanc et or ou cerisier fini blanc antique.

Le summum de l'élégance en décoration intérieure


André St-Amour

Vous êtes cordialement invités à visiter nos fastueux salons dont la décoration fut entièrement conçue par nos décorateurs ensembliers. Ce sera pour vous toute une révélation.

SERVICE de DECORATION
- Bureaux d'exécutifs
- Bureaux commerciaux
- Edifices publics, etc.

J.A.ST.AMOUR LIMITÉE
MEUBLES DE DISTINCTION
OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR
DECORATION INTERIEURE
6575, RUE ST-DENIS 274-8341
"A votre service depuis plus d'un demi-siècle"


Bernard Corbeil membre de la Société des décorateurs ensembliers du Québec


Claude Perland membre de la Société des décorateurs ensembliers du Québec

La Diligence

APPETISSANTS DEJEUNERS
à compter de $1.65
SERVICE COURTOIS ET RAPIDE
Restaurant
Stage Coach Inn
RESERVATIONS RE. 1-7771
SPACIEUX STATIONNEMENT
DECARIE ET JEAN-TALON

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MARDI 30 AVRIL 1963 — 79e ANNEE — No 166



UN SEXAGENAIRE ASPHYXIE dans l'incendie qui a détruit le bungalow sis au 7494 boul. Lévesque, à Duvernay, a dû être transporté, tôt ce matin, à l'hôpital de Cartierville. A midi, on rapportait que l'état de M. Cyrille Jérôme était satisfaisant. Les sapeurs ont mis plus d'une heure pour combattre le sinistre qui a complètement détruit la maison.

photo LA PRESSE

Pendant l'Expo '67

Pourquoi pas un congrès mondial de l'alimentation?

— Paul BIENVENU

"Avez-vous songé à la consommation d'aliments qui se fera pendant les six mois que durera l'Expo universelle, et aux revenus que cela représente pour l'économie du pays?

C'est la question que posait hier midi le commissaire général de l'Expo '67, M. Paul Bienvenu, aux membres de l'Institut Canadien de la distribution alimentaire, réunis en congrès à l'hôtel Reine-Elisabeth.

M. Bienvenu, se basant sur des statistiques, considère que les visiteurs de l'Expo dépenseront pour se nourrir $55,800,000, pavillon une vaste synthèse de la lutte contre les famines et la sous-alimentation à travers les époques et les pays.

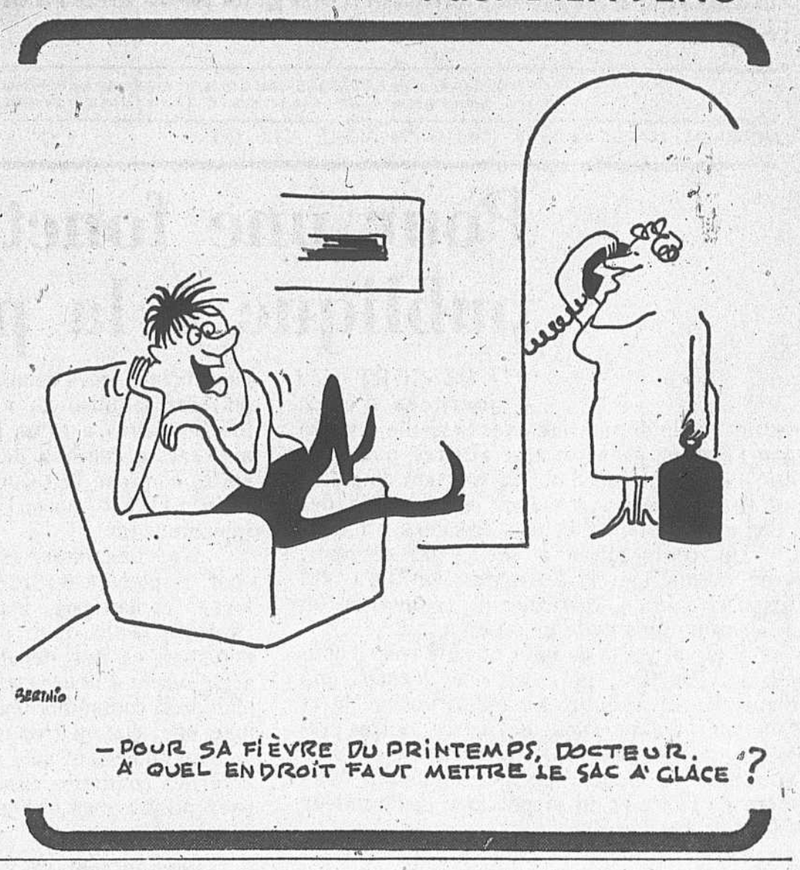
"Si votre Institut s'occupe d'élever le niveau de l'alimentation au Canada c'est aussi son devoir de participer à des aux prix courants de détail.

"Mais si nous devons penser à la gastronomie, de continuer le conférencier, il ne faudra pas oublier que pendant que nous festoierons, des milliers de gens crèveront de faim. Nous devrons souligner le grave problème de la faim dans le monde en faisant d'un plans d'action susceptibles d'améliorer le standard de vie de l'être humain.

Aussi M. Bienvenu a-t-il suggéré la convocation d'un congrès mondial de l'alimentation, qui se tiendrait au cours de l'Expo, et qui serait réalisé avec la collaboration du gouvernement, de l'Institut, de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et de divers pays et organismes.

Il suggéra également que le congrès international des vivres, convoqué par l'Association internationale de la Distribution alimentaire, ait lieu à Montréal . . . "Si vous poussez le projet plus avant, dit-il, il y aura peut-être lieu, à cette occasion, de créer un rapprochement entre l'AIDA et l'ONU pour l'Alimentation et l'Agriculture?

M. Bienvenu a enfin demandé à l'Institut de "s'intéresser plus que jamais aux problèmes de l'agriculture, de la production, aux recherches et à la mise en marché, etc . . ., car "l'Exposition universelle n'est pas loin!"



Un urbaniste: faire de l'île N.-Dame une forêt

Un urbaniste, M. Jacques Simard, président de l'Association canadienne d'urbanisme pour 1962, a lancé hier soir un cri d'alarme au sujet de l' "avenir" de l'île Notre-Dame, une fois terminée l'Exposition de 1967.

M. Simard, après avoir souligné que déjà des constructeurs projettent de construire des maisons sur l'île Notre-Dame, s'est élevé vigoureusement contre ces projets. "Il faut sauver l'île des constructeurs de maisons", a-t-il dit.

M. Simard rêve d'une île qui serait complètement boisée, exempte de maisons, et qui serait le Bois de Boulogne de la ville de Montréal. "Nous avons besoin de verdure, "d'open space", de bois", a lancé l'ex-maire de Préville.

La ville de Montréal a seulement 600 acres de forêt aménagées en parc ou endroits de verdure. "C'est trop peu", a dit M. Simard. Toutes les grandes villes, qui se veulent des villes civilisées, disposent de 5,000, 10,000, 20,000 acres de bois. Chicago a 40,000 acres de forêt aménagées, a-t-il dit.

Même s'il n'est pas d'accord avec les dirigeants de l'Expo pour le choix de l'île Ste-Hélène, M. Simard admet que ce choix aura été valable s'il peut permettre, une fois les six mois "de grandes extravagances" terminés, la création d'un immense bois aménagé où les Montréalais pourront enfin venir respirer après s'être dégagés de leur béton et de leurs buildings.

Pas un bon choix

Cela va de soi, M. Simard aurait préféré un autre emplacement pour l'Expo. Lequel? S'il est fort sur la critique de l'emplacement actuel, cependant M. Simard demeure coi quand il s'agit de suggérer un autre endroit.

A une question d'un membre de son auditoire, le Community Council de Notre-Dame-de-Grâce, M. Simard a refusé de répondre en disant que maintenant que la décision était prise, mieux valait ne pas relancer le débat.

"Je ne critiquerai pas le choix de l'emplacement actuel", a-t-il dit avant de se lancer dans la critique des désavantages qui résulteront de ce choix: l'île Ste-Hélène.

"Actuellement, a-t-il souligné, il n'y a qu'une seule route pour se rendre à l'île: le pont

voir L'ILE en page 8

Pour échapper aux flammes

Un homme saute d'un 2e étage

Cerné de toutes parts par les flammes qui envahissaient son domicile, au 330 de la ruelle Picard, vers 3 h. 30 ce matin, M. Paul Skriaenier, âgé de 59 ans, n'a pu trouver d'autre moyen que celui d'effectuer le plongeon d'un deuxième étage, pour éviter la mort.

Des policiers se sont immédiatement portés au secours de la victime qui gisait inconsciente sur le trottoir, pour la transporter à l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc. Les autorités de l'hôpital rapportent que M. Skriaenier souffre de fractures aux deux jambes, de contusions multiples, de même que de brûlures généralisées au premier degré.

Une explosion à l'arrière du restaurant Mid Town Délicatessen, au 325 est, rue Ste-Catherine, a donné naissance aux flammes qui se sont rapidement propagées à la taverne Sphinx, au 331 de la même rue, de même qu'à une autre maison de trois logis, dans la ruelle Picard.

Sous la violence du choc, la vitrine du restaurant vola en éclats, ce qui attira l'attention de passants qui alertèrent immédiatement les pompiers. Cinq familles ont été jetées sur le pavé par suite de ce sinistre.

Utilisant quatre jets d'eau, une quarantaine de sapeurs ont mis environ une heure à maîtriser les flammes.



LE FEU DETRUIT UNE GRANGE REMPLIE DE VIEILLES AUTOS, A ST-LEONARD — Les pompiers de Ville St-Michel, qui répondent aux appels de la municipalité de St-Léonard-de-Port-Maurice, se sont rendus, hier soir, vers 10 h., combattre un incendie qui a rasé complètement une grange abandonnée, au 4585 est, rue Jarry. Le directeur Ernest Tiernan n'a employé que sept hommes pour éviter que les flammes n'atteignent les bâtiments avoisinants qui étaient quelque peu éloignés. Un stock impressionnant de vieilles voitures et d'autres marchandises tout aussi défraichies ont été "plus détruites" par les flammes qu'elles ne l'étaient déjà . . .

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Les incendies criminels...

La Couronne s'oppose à un cautionnement, mais le juge O'Meara l'accorde quand même

par **Léopold LIZOTTE**

Malgré tous les arguments présentés par la Couronne, le juge John O'Meara, au terme d'une discussion de soixante minutes, a accordé un cautionnement de $25,000, hier après-midi, à un ex-policier de 32 ans, Gérald Lapierre, qui semble être le principal "actionnaire" de ce que Me Gérard Laganière a qualifié de "compagnie-fantôme" au service des "metteurs de feux".

Déclarant que le cautionnement n'était là que pour assurer la présence future de l'accusé en cour, et non pour prévenir d'autres crimes du même genre (Il a même souligné que ce serait horrible d'y songer seulement) le juge O'Meara a fait remarquer que les décisions prises par deux de ces collègues, la semaine dernière, ne le liaient aucunement.

On sait que, pendant toute la semaine, les juges siégeant aux comparutions ont refusé tout cautionnement à la dizaine de prévenus impliqués dans les incendies criminels survenus dans la région métropolitaine, ces derniers mois.

Représentant Gérald Lapierre Mes Paul Aubut et Réal Gagnon ont souligné que leur client était dans les cellules depuis quatorze jours déjà, et qu'il n'y avait aucune raison de craindre qu'il ne paraisse pas devant le tribunal, la semaine prochaine.

Me Laganière revint alors à la charge en déclarant que, dans deux cas, il pouvait faire la preuve que des menaces avaient été faites par Lapierre à deux accusés récemment condamnés pour incendies criminels.

Mais le juge O'Meara répondit que même si cette preuve de menaces était faite devant lui, il accorderait un cautionnement.

Voir LA COURONNE en page 8

Le droit d'appel est refusé aux buanderettes

OTTAWA. (PC) — La Cour suprême du Canada a refusé hier d'intervenir dans la condamnation de La Lavandière Quest Inc., de Montréal, qui avait été accusée d'avoir mis à la disposition du public, le dimanche, un service de buanderettes automatiques, en contravention avec la Loi du dimanche.

La Cour suprême a refusé d'accorder à la compagnie incriminée le droit d'en appeler du jugement de la Cour d'appel du Québec qui avait confirmé une décision de la Cour municipale de Montréal.

La ville de Montréal a porté en cour des accusations semblables contre 46 autres propriétaires de buanderettes automatiques.

2e empoisonnement collectif à la même école de Brossard

par **Jean-Marc PROVOST**

Pour la deuxième fois en autant de jours scolaires, des élèves de l'école numéro 1, à Brossard, ont été transportés d'urgence à l'hôpital Général de St-Lambert, souffrant d'empoisonnement. On se souvient que, vendredi dernier, 25 enfants avaient été traités à l'hôpital souffrant des mêmes maux; cette première fois, les malaises s'étaient déclarés dans l'autobus scolaire qui ramenait les enfants chez eux. Après avoir reçu les premiers soins, toutes les victimes avaient pu réintégrer leur domicile.

Hier matin, vers 10 h. 30, quelque 15 élèves ont eu les mêmes nausées alors qu'ils suivaient en classe, les cours réguliers. Devant ces mystérieux empoisonnements dont on n'a pu déterminer les causes au cours de la fin de semaine, la commission scolaire de Brossard, a ordonné la fermeture de cette école pour deux jours. Entre-temps, des experts tenteront une autre fois de localiser l'origine de ces gaz nocifs.

Le chef Albert Richard, directeur de la police à Brossard, a déclaré au représentant de **La Presse**, que, samedi dernier, il avait prié M. Guy Bellemarre, spécialiste en combustion et chauffage, de vérifier le système de chauffage de l'école numéro 1. Celui-ci devait cependant s'avérer en excellente condition.

Par ailleurs, le Dr Lavallée, directeur du bureau sanitaire pour Laprairie-Napierville, a déclaré que des analystes experts venant de Québec, mèneront l'enquête durant ces deux jours de congé forcé.

A chacune des occasions, les symptômes précédant les vomissements étaient les mêmes: assèchement de la gorge, maux de tête et d'estomac.

Des médecins de l'hôpital Général de St-Lambert, ont émis l'hypothèse que quelqu'affection contagieuse pouvait causer ces empoisonnements collectifs, mais on ne saura probablement pas avant mercredi les causes exactes de ces indispositions.

FAITS divers

Camion dans les rapides

Un homme qui déambulait sur le boul. La Salle, à Ville La Salle, vers 2 h. ce matin, a alerté la police après avoir aperçu une lueur dans les rapides Lachine.

Les policiers s'aperçurent qu'il s'agissait d'un camion qui avait effectué un plongeon dans les rapides, en face du club de golf La Salle.

A l'aide d'un canot automobile, on commença à fouiller le fleuve dans le but de retrouver le conducteur de ce camion. On le retrouva finalement à peu de distance du camion. Il était accroché à un pilier de ciment.

La victime, qui était inconsciente au moment de son transport à l'hôpital Général de La Salle, a été identifiée comme étant Réal Boisvert, âgé d'une trentaine d'années, dont on ignore le lieu de domicile.

Incendie à Norway Bay

Le feu a détruit, tôt ce matin, un restaurant et un chalet à Norway Bay, centre de villégiature situé à 45 milles au nord-ouest d'Ottawa.

Les flammes, poussées par un fort vent, ont menacé à certains moments de se communiquer aux nombreux chalets voisins avant que les pompiers de Shawville ne réussissent à maîtriser l'incendie.

Personne n'a été blessé, et on ignore la cause du sinistre.

Un jeune homme se noie

Paul-Roch Racette, 21 ans, de St-Adolphe de Howard, dans les Laurentides s'est noyé, hier après-midi, alors que la chaloupe qu'il occupait a chaviré dans les eaux du lac Chantal.

La victime a coulé à pic et son corps ne put être repêché qu'environ une heure plus tard.

Automobiliste coléreux

Un automobiliste, porté au paroxysme de la colère par les coups de klaxon répétés du chauffeur de taxi Robert-H. Yeoman, 4375, avenue Laval, a soudainement sauté hors de son

voir FAITS DIVERS en page 8

Les pompiers n'auraient pas les mêmes salaires que les policiers

Les pompiers de Montréal, membres de la section 985 de l'Association internationale des pompiers (CTC), ont recouru en vain à un tribunal d'arbitrage pour obtenir le même salaire que celui versé par Concordia aux policiers, apprend-on de source digne de foi, ce matin.

Le tribunal d'arbitrage a à peine modifié l'offre que la Cité avait adressée il y a plusieurs semaines aux pompiers. La Ville avait offert un salaire annuel de $5,500, soit une augmentation de $600.

Les pompiers considéraient injuste que le salaire accordé aux policiers soit de $300 plus élevé que celui qui leur était proposé.

Le tribunal d'arbitrage décrète $25 de plus que l'offre de la Ville, de sorte que le salaire annuel des pompiers serait désormais de $5,525.

A l'appui, de son offre de $5,500, la Ville disait notamment qu'il est plus facile de recruter des pompiers que des policiers.

NOUVELLE ADRESSE 6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE • PRESCRIPTION DES VERRES

Optométriste-opticien diplômé de l'Université de Montréal

AUTREFOIS OPTOMETRISTE CONSULTANT A L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

CR. 2-7611 • CR. 2-7616

Paul-E Talbot Bachelier en optométrie

SANDWICHES

SPLENDIDE VARIETE — FRAICHEUR ASSUREE



JAMBON TRANCHE
DINDE TRANCHEE
POULET-OEUFS
une boite de 48 sandwiches cocktail $2.40

POUR INFORMATIONS TELEPHONEZ AUJOURD'HUI
VI. 4-3901
LIVRAISON RAPIDE

PEGROID'S LTEE
4075, rue ST-DENIS

APPAREIL AUDITIF



SE PORTANT OU IL EST UTILE

Cet appareil se porte au siège même de l'ouïe . . . à l'intérieur de l'oreille. Ce n'est pas un "truc" mais bien un minuscule et puissant appareil auditif électronique qui donne un bien meilleur rendement que des appareils beaucoup plus gros. Nul besoin de corde, de fils ni de lampes grâce à l'extraordinaire et nouvel appareil

MAICO Starlite

De plus il est "convertissable", c'est-à-dire qu'il se porte dans l'oreille ou (moyennant une agrafe à bouton) se place discrètement en arrière de l'oreille.

1010 est, Ste-Catherine
VI. 9-6440
suite 308

Bureau principal
1529 ouest, Sherbrooke
WE. 5-5293

Mal aux Pieds?

Cors? Callosités Oignons? Ongles incarnés? Vous pouvez soulager ces maux immédiatement et en prévenir le retour, grâce aux traitements et appareils plantaires du Dr Scholl, de réputation mondiale. Examen gratuit des pieds.



• Ajustement de chaussures par personnel spécialisé

• Service complet de pédicure • Conseils gratuits d'experts

Wolfe Street Foot Clinic
LA. 1-0580 1410 rue WOLFE (coin Ste-Catherine)



AUVENTS en CANEVAS ou ALUMINIUM

BELLO LA MARQUE DE QUALITE BRAND

LE PLUS GRAND CHOIX DE TISSUS ET DE COULEURS
PLAN BUDGETAIRE

POUR FENETRES, BALCONS, PORCHES, PATIOS, DEVANTURES DE MAGASINS, etc.

Aussi: Meubles et accessoires de jardin et de camping — Tentes — Drapeaux — Tarpaulins — Couvre-yachts — Canevas à la verge — "Trampolines" — Portes et fenêtres en aluminium — Tout article en canevas, etc. • Louage de tentes et d'accessoires pour camping.

TÉLÉPHONEZ OU VISITEZ NOS SALLES D'EXPOSITION
CIE D'AUVENTS CANADIENNE LTÉE
2113, rue Ste-Catherine est (coin Delorimier), Montréal
ESTIMES GRATUITS A DOMICILE
Tél. LA. 7-1555*



CHRYSLER — DODGE — VALIANT — SIMCA

Longueuil Automobile LIMITÉE

MESARD DENIGER, président

268 ouest, ST-CHARLES, Longueuil OR. 4-1571

OUVRIERS ou SPORTSMEN...



Voici un support dorsal tout désigné pour les sportifs aussi bien que pour les ouvriers qui ressentent de la fatigue à la base du dos. Vous en ajustez la tension suivant vos besoins.

Consultez l'un de nos techniciens diplômés

VI. 5-7251

PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE - PROPS

La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

916 est, rue Ste-Catherine

Digne des beaux jours printaniers



Ne vous fiez pas au hasard, exigez Slater

Choix de cuir verni noir ou veau noir. Talon haut ou illusion veau bleu avec talon haut, veau rouge avec talon illusion.

Pointures: 4½ à 11
Largeurs: AAAA à B

$17.95

Bottiers fashionables pour dames, enfants et messieurs

Louis Deslauriers Ltée
6914 rue ST-HUBERT (angle Bélanger)

H. Giroux et Fils Inc.
1500 est, MONT-ROYAL
4020 est, ONTARIO

M. Paul Desruisseaux, administrateur de la Presse Canadienne

TORONTO (PC) — M. Paul Desruisseaux, éditeur du quotidien "la Tribune" de Sherbrooke, a été nommé hier administrateur de la Presse Canadienne lors de la réunion semi-annuelle de cette coopérative de nouvelles qui s'étend à tout le pays. Il prend ainsi la place qui avait été laissée vacante par suite de la démission de Gérard Filion, ancien directeur du journal "Le Devoir".

On rapporte quatre changements parmi les personnes qui représentent les journaux membres de la Presse Canadienne : M. Desruisseaux de "La Tribune" de Sherbrooke en remplacement de M. Paul Hogue; M. Claude Ryan du "Devoir" en remplacement de M. Gérard Filion; M. William Thomson du "Leader-Post" édition du matin de Regina en remplacement de M. P. B. Keffer; Phoenix édition du soir en remplacement de M. Clifford Sifton.

Travaux de $10 millions à Ceylan

OTTAWA — M. Mitchell Sharp, ministre du Commerce, a annoncé l'octroi d'un prêt de 10.8 millions de dollars à Ceylan pour l'achat de matériel et la construction d'une centrale hydro-électrique canadienne dans le bassin hydrographique du Maskeliya Oya, à Ceylan.

La Canadian General Electric Company Limited, de Toronto, sera chargée de l'ensemble de l'entreprise, alors que la maison Ingledow, Kidd and Associates Limited, de Vancouver, assurera les services d'ingénieurs-conseils. Le contrat accordé à Canadian General Electric s'élèvera à $9.3 millions et celui d'Ingledow, Kidd and Associates, à $1.5 million. Le matériel sera acheté de fournisseurs de toutes les régions du Canada.

On estime que ce contrat fournira environ 870,000 heures de travail au Canada et que la main-d'oeuvre, le matériel mécanique et électrique et les services techniques seront d'origine canadienne dans une proportion de plus de 90 p. 100.

Défense de la politique coloniale du Portugal

L'ambassadeur du Portugal au Canada, M. Eduardo Brazao, actuellement en visite à Montréal, a déclaré qu'il est "étonné" lorsqu'il entend dire que le Portugal devrait abandonner ses colonies africaines.

M. Brazao, qui parlait aux membres de la colonie portugaise de Montréal, a dit que le travail colonial de son pays et d'autres pays européens a profité à l'Afrique qui a elle-même collaboré à ce travail.

L'ambassadeur a ajouté : "Nous sommes accusés de colonialisme comme s'il s'agissait d'un crime d'avoir élevé l'indigène africain à la dignité humaine, ensuite d'avoir incorporé ces territoires, Angola et Mozambique, à l'ensemble de la nation portugaise. Nous sommes en train de réaliser en Afrique ce que nos ancêtres ont fait au Brésil. Notre oeuvre achevée, c'est le Brésil, témoignage éloquent de la civilisation portugaise qui est dans son essence multi-raciale et multiculturelle."

Retard de la pêche du homard

Les glaces qui embarrassent plusieurs parties du golfe Saint-Laurent, du détroit de Northumberland et du détroit de Canso ont obligé le ministre fédéral des Pêcheries, M. Hédard Robichaud, à retarder l'ouverture de la campagne de pêche du homard dans deux secteurs.

En effet, M. Robichaud annonce aujourd'hui que, à la suite de demandes visant la remise à plus tard de l'ouverture des campagnes dans les arrondissements de pêche du homard 7B et 7A, le ministère des Pêcheries a effectué hier un relevé aérien dont le résultat confirme que l'état des glaces est extrêmement défavorable et que cette situation durera un certain temps. C'est pourquoi le ministre a décidé de remettre au 7 mai la date d'ouverture dans l'arrondissement 7B, qui englobe les eaux au large des comtés de Restigouche, de Gloucester et d'une partie du comté de Northumberland, au Nouveau-Brunswick, ainsi que la côte extérieure de l'Ile du Prince-Edouard. Il a aussi décidé de renvoyer au 10 mai la date d'ouverture dans l'arrondissement 7A, qui embrasse la partie est du détroit de Canso.

Des jours additionnels seront ajoutés à la fin des deux campagnes dans chacun des arrondissements visés.



Triple Effet...

- Une petite dose: DIGESTIF
- Doublez la dose: LAXATIF
- Triplez la dose: PURGATIF

ASEPTA est agréable au goût.

CHEZ VOTRE PHARMACIEN

LIMONADE ASEPTA

MORGAN

A prix vedette! Attrayantes salles de séjour de style traditionnel Lawson à lambrequin!

2 morceaux

$389

Caractéristiques : dossiers coussins rembourrés duvet et coussins sièges réversibles rembourrés mousse ! Structure robuste à ressorts en spirale sur cadre bois, vaste choix de revêtements et coloris à la mode !



Salle de séjour Style provincial français, bois apparent arbre fruitier

8 seulement ! *2 morceaux* $239

Caractéristiques : dossiers forme T et sièges rembourrés mousse ! Fabrication robuste à ressorts indéformables sur cadre bois, revêtements damassés et coloris au choix.



PAS DE PAIEMENT INITIAL

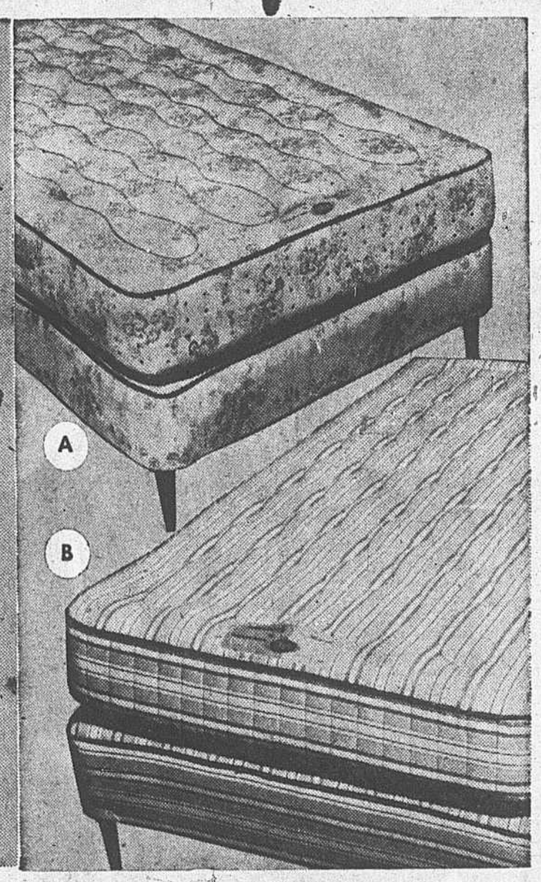
389.00 — 24 versements mensuels de 18.60
239.00 — 24 versements mensuels de 11.40
La taxe de vente payable à l'achat

Pas de commandes postales ni téléphoniques

MEUBLES DE SALLE DE SEJOUR — RAYON 98 AU CINQUIEME

AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD





Fauteuils élégants et confortables styles charmants à tout décor !

A. Siège provincial français

Très gracieux au pupitre ou dans la salle de séjour ou encore dans la salle à manger... chaise droite rembourrée et capitonnée selon le style provincial français, piétement façon arbre fruitier ou acajou. Revêtement velours rose, vin, or ou vert. $59.50

B. Fauteuil style scandinave

Le fauteuil parfait pour la salle de jeux, la salle de séjour ou le solarium, structure solide à ressorts indéformables, cadre bois dur séché au four, façon noyer. Revêtement de bon goût : tissu beige brun ou or... cuirette facile d'entretien de ton : brun, vert ou mandarine. $29.95

PAS DE PAIEMENT INITIAL
59.50 — 10 versement mensuels de 6.40
La taxe de vente payable à l'achat
Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
MEUBLES DE SALLES DE SEJOUR — RAYON 98 AU CINQUIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

Luxueux matelas Singer "Standard" ou ferme !

$49.50 pièce

A. Matelas ferme "Posture".

Matelas matelassé, structure 405 ressorts en spirale, feutre blanc et rembourrage caoutchouté sisal, revêtement coutil fleuri aqua ou or. Grandeurs: 3 pi. et 3 po. ou 4 pi. et 6 po. Aussi sommier-caisse assorti (en quantité limitée) à 49.50 en sus.

B. Matelas standard "Fleetwood"

Matelas fabriqué de 501 ressorts en spirale, garni de feutre blanc épais sur rembourrage caoutchouc sisal, support fil aux bords pour prévenir l'affaissement, bords pré-fabriqués, coins renforcés... revêtement épais coutil rayé, capitonné. En grandeurs : 3 pi. et 3 po. ou 4 pi. et 6 po. Aussi sommier-caisse assorti (en quantité limitée) 49.50 en sus.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

LITS ET LITERIE — RAYON 54 — AU SEPTIEME

AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

4 seulement! Balancelles confortables et gaies de jardin!

$69.50

Meuble de jardin, apportant la détente et le repos, vite le favori de toute la famille ! Construction solide en métal, siège et dossier avec coussins rembourrés, grand choix de motifs floraux sur blanc, en vinyle d'entretien facile.

Pas de paiement initial — 10 versements mensuels de 7.50 — La taxe payable à l'achat
Pas de commandes postales ni téléphoniques
MEUBLES DE SALLES DE SEJOUR, RAYON 98 AU CINQUIEME



Style classique XVIIIe siècle... Chambre-à-coucher façon acajou !

3 morceaux $347



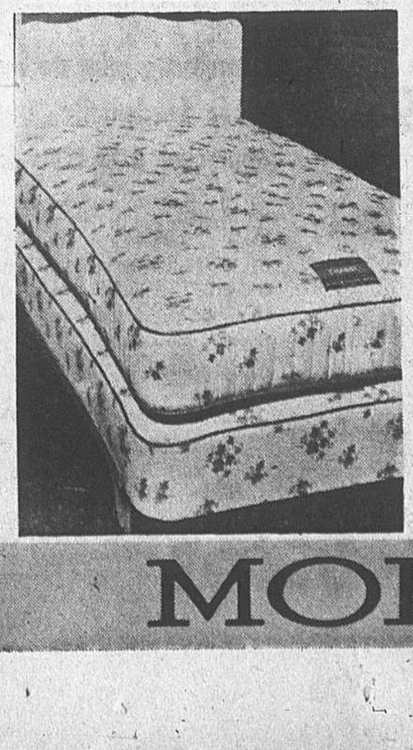
Beauté, grâce et simplicité se retrouvent dans ce mobilier de chambre-à-coucher, style 18ème siècle, les trois morceaux à devants légèrement découpés... une adaptation Andrew Malcolm ! Structure solide avec tiroirs à l'épreuve de la poussière et glissant sur guide central. Le mobilier comprend :

- Un bureau triple, 60 po. x 20 po. x 32 po.
- Un bureau cinq-tiroirs, 37 po. x 19 po. x 41 po.
- Un lit à panneaux 4 pi. et 6 po.

Aussi : table de chevet, 39.50 en sus.

PAS DE PAIEMENT INITIAL
24 versements mensuels de 16.60
La taxe de vente payable à l'achat
Pas de commandes postales ni téléphoniques
MEUBLES DE CHAMBRE A COUCHER, RAYON 51 AU SEPTIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD





Maximum de confort avec l'ensemble lit simple "The Citadel"

Modèle attrayant, fabrication solide, prix abordable . . . Matelas et sommier-caisse, tête de lit "The Citadel" de Johnston, pratique pour la chambre d'invités ou d'enfants ! Matelas matelassé sur construction à ressorts, rangs de feutre blanc sur rembourrage en sisal et bordure pré-fabriquée, sommier-caisse assorti, robuste cadre de métal et tête de lit revêtue de vinyle blanc facile d'entretien. Grandeur: 3 pi. 3 po. seulement. $99.50 l'ens.

Pas de paiement initial — 12 mensualités de 9.00
La taxe de vente payable à l'achat

Prix spécial ! Dix seulement ! sommiers-caisses pour lits simples

Construction ressorts en spirale ! Confortables sommiers-caisses 3 pi. et 3 po.... à prix très spécial. $19.50 CH.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
LITS ET MATELAS — RAYON 54 — AU SEPTIEME
ENSEMBLE AUSSI A DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

Elégant mobilier dinette aux lignes contemporaines !

$199

Mobilier dinette, six morceaux aux lignes fonctionnelles et simples, qui embellira votre foyer, y emportant une chaleureuse ambiance ! Structure solide en bois dur façon noyer... dessus de table et buffet à l'épreuve des taches. Le mobilier comprend :

- Buffet, 55 po. x 17 po. x 30 po.
- Table, 48 po. x 36 po. extensible jusqu'à 60 po.
- Quatre chaises rembourrées et revêtues tissu, beige

Pas de paiement initial
24 mensualités de 9.50
La taxe de vente payable à l'achat
Pas de commandes postales ni téléphoniques
MEUBLES DE CUISINE, RAYON 51, AU SEPTIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

MORGAN

HEURES D'AFFAIRES: CENTRE DE LA VILLE 9H. À 5H.30 — SUCCURSALES 9H.30 À 6H.

OUVERTS LE SOIR LES JEUDIS ET VENDREDIS

Le trafic des narcotiques en plein essor à Joliette

JOLIETTE. (DNC) — La Jeunesse ouvrière féminine de Joliette a éveillé l'opinion publique sur un problème qu'elle considère excessivement sérieux : le trafic des narcotiques.

D'après le mouvement, le trafic des goofballs est en plein essor à Joliette et le temps est venu de prendre les mesures qui s'imposent pour qu'il cesse si l'on ne veut pas en subir les conséquences désastreuses.

L'organisme ne veut pas faire connaître, pour l'instant, les noms des écoles et des restaurants où des jeunes ont été surpris à trafiquer. Il le fera cependant si les affirmations qu'il avance sont mises en doute.

Le mouvement ouvrier, qui est l'un des plus considérables à Joliette, dit qu'il est temps d'agir et d'ouvrir les yeux. "Si cela n'est pas fait, ou encore si l'on conteste ces faits, nous serons obligés de nommer les jeunes garçons et les jeunes filles qui y sont mêlés de près et de loin et nous pourrons fournir des détails aussi étonnants que pénibles."

Les membres de la JOCF affirment que ce commerce se pratique dans les restaurants, les écoles de même qu'à l'aréna de Joliette. Ils ajoutent que ce n'est pas leur rôle de dénoncer les coupables mais qu'ils seront obligés de le faire si rien n'est fait pour mettre un terme à ce fléau.

La JOCF se demande si les jeunes obtiennent ces narcotiques par l'intermédiaire d'autres jeunes ou s'ils leur sont procurés par des adultes. Dans ce dernier cas, ce serait beaucoup plus grave, de souligner le mouvement, car ces personnes sont sûrement conscientes de la gravité de leurs actes et de ce qui leur arriverait une fois découverts.

S'adressant aux jeunes qui sont peut-être à la tête de ce commerce illégal, les jocistes leur demandent s'ils croient que c'est en pratiquant ce trafic qu'ils arriveront à remplir leur rôle d'homme dans la société et fils de Dieu dans l'Eglise.

La JOCF supplie les parents et les responsables d'institutions de s'élever contre pareil état de choses et de faire en sorte d'y remédier sans tarder.

ILE N.-DAME

SUITE DE LA PAGE 3

Jacques-Cartier. Et il en sera ainsi jusqu'en 1967. Il n'y aura est déjà deux fois trop petit, que le pont Jacques-Cartier, qui surtout aux heures de pointe ou en fin de semaine.

"Pas besoin de beaucoup d'imagination pour voir tous les problèmes de circulation à venir lorsqu'on transportera, par exemple, le matériel nécessaire aux travaux. Peut-être sera-t-on obligé de fermer le pont à la circulation pour des périodes plus ou moins brèves ?

Et que dire du métro envisagé ? M. Simard doute qu'il soit prêt à temps pour 1967. Selon l'urbaniste, on l'a conçu de façon telle que ce sont les gens de la rive sud qui le paieront en s'en servant dans les années suivant l'Expo. Ce n'est pas avantageux pour les Montréalais, a-t-il ajouté, avec un demi-sourire, car les gens de la rive sud s'en serviront pour aller enlever les "jobs" des Montréalais . . . "

Passant au projet de monorail, M. Simard, encore là, émet un tas de réserves . . . plus ou moins orthodoxes. "Le monorail sera supporté par le pont Victoria", dit-il. Vous le connaissez le pont Victoria ? C'est un pont très vieux et de moins en moins solide. Je ne comprends pas pourquoi on s'acharne à lui ajouter du poids. Quand le train passe sur ce pont, il n'y a pas de meilleur moyen, pour l'automobiliste, de "vérifier" les ressorts de son auto", ajoute-t-il.

Et puis, poursuit M. Simard, qui nous dit que, l'hiver, ça pourra fonctionner. La glace pourrait bloquer le rail ou encore il se pourrait que les roues du monorail glissent . . . "

"Vous le voyez donc, dans tout ça, il ne reste que le bon vieux pont Jacques-Cartier. Et l'on aura dépensé beaucoup d'argent pour un équipement qui ne fonctionnera à plein que pendant la durée de l'Expo, soit six mois. Tant d'argent pour si peu de temps . . ."

LA COURONNE

SUITE DE LA PAGE 3

Et, effectivement, il en accorda un à Lapierre.

Quelques minutes plus tard, un autre prévenu, Joseph Emery Denault, de Plattsburg, fut accusé d'avoir eu dessein d'incendier le chalet de $6,000 qu'il possédait à Ste-Marthe.

Cette fois Me Laganière fit remarquer qu'il ne s'agissait pas d'un homme faisant partie d'un réseau organisé d'incendiaires, et que, même s'il était présentement domicilié aux Etats-Unis, l'accusé avait assez d'attaches familiales à Montréal pour y venir de nouveau. Et d'autant plus qu'il n'était dans le pays voisin que sur visa, afin d'y occuper un emploi temporaire.

Le juge se dit fort impressionné par le nom de "Plattsburg", et c'est un cautionnement de $50,000 qu'il imposa à l'inculpé.

Il décida cependant de libérer son frère Emile, domicilié à Dorval, sous un cautionnement de $2,000, après avoir demandé de nombreux détails sur son employeur, le Masonic Club, situé à l'intersection des rues Sherbrooke et Saint-Marc.

Ces détails ne lui étant pas donnés assez rapidement, le juge déclara :

"Je suis peut-être fou, mais je ne connais pas cet endroit."

L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTE MENTALE, DIVISION DU QUEBEC, tiendra son assemblée annuelle jeudi après-midi, à 4 h. 30, aux bureaux de l'association, 5757, rue Decelles, suite 303.

* * *

L'ASSOCIATION LIBERALE DES CANADIENS ITALIENS DU QUEBEC — Au grand salon de l'hôtel Reine-Elizabeth, le dimanche 12 mai, l'Association libérale des Canadiens Italiens du Québec donnera un dîner-dansant en l'honneur du premier ministre de l'Etat du Québec, M. Jean Lesage. Plusieurs personnalités du monde politique assisteront à cette manifestation, organisée par M. Nicola Frascarelli.

Sur la route de Berthier, il y a un petit détour...

JOLIETTE. (DNC) — La Sûreté provinciale signale que les automobilistes voulant se rendre de Berthier à Montréal doivent, depuis hier, passer par Joliette.

La circulation doit être détournée pour permettre à la municipalité de Lanoraie d'exécuter des travaux d'aqueduc et d'égout.

Des agents de la Sûreté provinciale sont postés aux feux de circulation aménagés sur la route Montréal-Québec, à Berthierville, pour empêcher les automobilistes d'emprunter cette route et leur indiquer la direction à suivre pour se rendre à leur destination.

Cette situation cessera d'ici quelques jours, dès que les travaux d'excavation seront terminés.

M. Deschatelets a de beaux projets pour le port de Montréal

Le nouveau ministre des Travaux publics, M. Jean-Paul Deschatelets, a ses propres vues sur l'aménagement du port de Montréal. Il y a longtemps qu'il s'est ouvert de certains projets susceptibles de rendre le port plus attrayant ; au fait, le député de Maisonneuve-Rosemont a abordé ce sujet durant toutes ses campagnes électorales. Mais il semble que sa nomination comme ministre des Travaux publics renforcera ses positions pour réaliser ces projets ; "cela facilitera les choses", a-t-il dit en fin de semaine.

Au nombre des projets caressés par M. Deschatelets se trouve la construction d'une gare maritime, l'aménagement de parcs et terrains de piquenique dans le port, afin une longue promenade est-ouest qui permettrait aux résidants de Montréal de voir arriver et partir les navires.

Un grand nombre des travaux requis pour réaliser ces projets tomberaient évidemment sous la tutelle du ministre des Travaux publics. M. Deschatelets pourra à l'occasion leur donner le coup de pouce nécessaire.

Parlant de la gare maritime, le représentant de Rosemont aux Communes a dit que "tout grand port d'Amérique du Nord a la sienne, pourquoi pas Montréal ?" Quant à l'esplanade, il a dit que c'était là une lacune qu'il était urgent de combler.

"Quand bien même je ne réaliserais qu'un seul de ces projets, a dit M. Deschatelets, je considérerais avoir bien servi la communauté".

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

véhicule et d'un geste puissant, a arraché la portière du taxi. Il a ensuite décoché quelques directs à la machoire de M. Yeoman et son ire assouvie, est remonté derrière son volant et a disparu sans plus insister.

Deux escarpes ont fracturé le bras gauche de M. Roméo-Alphonse Daoust, 2372, rue Wilson, quand ils l'ont assailli la nuit dernière à l'angle des rues Rachel et Davidson.

Cambriolages

Des inconnus ont enfoncé la porte avant de la Dexter Shoe, 1106 est, rue Ste-Catherine, et volé 100 paires de souliers.

Un camion contenant de l'"Arborite" d'une valeur de $2,500 a été volé chez Daigle Lumber, 10, rue Charlevoix, et a été retrouvé quelques heures plus tard à l'angle des boul. Dorchester et Papineau moins son chargement.

Des cambrioleurs ont pillé trois camions de la Progress Plumbing, 11450, rue Hémon et fait main basse sur $2,000 d'outils.

M. N. Gaudet, 8975, boul. Lajeunesse, s'est fait voler son auto immobilisée à l'angle des boulevards St-Laurent et Bernard, ainsi que les $6,000 de chèques et le complet qu'elle contenait.

Enfin M. Richard Boucher, 1661, rue Logan, a été surpris par deux bandits armés de poignards qui l'ont soulagé de $18, non loin de l'intersection des rues Bordeaux et Ontario.

Mort des suites d'un accident

QUEBEC. (PCf) — M. Ronald Jacques, 22 ans, de Sacré-Coeur-de-Marie, Qué., l'une des huit personnes blessées dans un accident de la route dimanche soir dernier, est mort à l'hôpital hier.

L'accident est survenu lorsque des voitures conduites par Jacques Pelchat, 29 ans, de Tring Junction, Qué., et Maurice Quirion, 24 ans, de Sacré-Coeur-de-Marie, se sont violemment heurtées de front.

Evasion au pénitencier de St-Vincent-de-Paul

Un prisonnier qui purgeait une sentence de cinq ans de prison au pénitencier St-Vincent-de-Paul, a pris la fuite, vers 10 h., hier matin, après avoir forcé la serrure d'un atelier industriel situé à l'extérieur des murs de la prison.

Gérard Labbé, âgé de 32 ans, a réussi à échapper à la surveillance d'un garde, à pénétrer dans un appartement adjacent où il travaillait, et a brisé la serrure de la porte de l'atelier.

Selon M. Michel Lecorre, directeur du pénitencier St-Vincent-de-Paul, l'évadé jouissait de certains privilèges, comme celui de travailler hors des murs de la prison.

Il lui restait deux ans à purger d'une sentence de cinq ans. Gérard Labbé avait été trouvé coupable de vols avec effractions. Selon un porte-parole de la Sûreté provinciale, l'individu ne serait pas armé et que très relativement dangereux.

Garçonnet à bicyclette tué par une auto

CHANDLER (PC) — **Robert Langtin,** âgé de 7 ans, a été tué dimanche par une voiture alors qu'il se promenait à bicyclette sur une route de Chandler, située à 325 au nord-est de Québec.

Alambic saisi

SHERBROOKE. (PC) — Des accusations de possesion d'alambic et d'alcool ont été portées contre Lionel Roberge, 31 ans, de même que ses frères Roger et Lucien.

L'alambic, d'une capacité de 70 gallons par jour, a été découverte dimanche soir par des agents de la Gendarmerie canadienne, au moment où le trio tentait de le déménager du bâtiment de ferme où il se trouvait.

Les trois distillateurs comparaîtront en cour vendredi alors que sera fixée la date de leur enquête.

Ecole protestante détruite par le feu

MURDOCHVILLE. (PCf) — Un incendie a détruit hier une école protestante à Murdochville. Personne n'a été blessé.

Environ 170 élèves fréquentaient cette école. Le sinistre a commencé avant le début des classes. Les dégâts sont estimés à $235,000. On ignore la cause de l'incendie. Il y a un an, la même école a pris feu, et les dégâts se sont alors élevés à $36,000.

Murdochville est à 350 milles de Québec.

75 personnes évacuées à la suite d'un incendie

Un incendie a détruit, vers 6 heures, hier soir, deux édifices de trois étages, chassant de leur logis une quinzaine de personnes, au 4703 rue St-Dominique, à l'angle de la rue Villeneuve.

Le capitaine Florent Lebel, chef intérimaire du district no 15, a dirigé une trentaine d'hommes sur les lieux du sinistre qui fut maîtrisé après quarante-cinq minutes de lutte.

Une épicerie située à l'angle des rues citées plus haut a été complètement détruite de même qu'au moins quatre logements.

Personne n'a été blessé au cours des opérations. La cause de l'incendie n'a pas encore été déterminée.

Vol à main armée

Trois individus, dont l'un était armé, ont réussi un vol qui leur a rapporté la somme de $3,700, en argent et en chèques, vers 8 h. 10 hier matin. Les bandits ont pénétré dans le magasin Metro Food Store, situé au 6151, avenue Monkland, et ont enlevé au propriétaire, M. Bernard Castonguay, une serviette de cuir contenant les recettes de la fin de semaine.





Nouveaux souliers en suèdes "poilus" pour adolescentes ! 4.95

Marque canadienne, style italien, suèdes multicolores, talons à la "western" . . . et bas prix. Modèle lacé trois-oeillets et modèle empeigne haute en pointures 4½ à 10 en largeurs AA et B dans le groupe.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

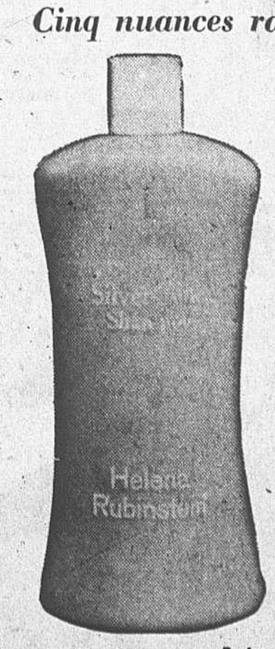
CHAUSSURES D'ADOLESCENTES — RAYON 81 — AU TROISIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

ENTREPOSAGE DE FOURRURES DANS LES VOUTES FROIDES MORGAN

Faites vos réservations MAINTENANT pour l'entreposage de vos fourrures dans des voûtes offrant les conditions idéales . . . et en grande sécurité contre les voleurs et les mites. Pour les nettoyer, nous vous recommandons le procédé LUSTERIZED qui revitalise et nettoie les fourrures, pelleteries et doublures.

Nous irons chercher vos fourrures à domicile, au bureau en composant VI. 2-6261
ENTREPOSAGE DES FOURRURES — RAYON 86 — AU CINQUIEME

Cinq nuances ravissantes !



Shampooing colorant... *Helena Rubinstein !*

12 onces
Rég. 3.00
2.00

Choix de cinq nuances populaires : brunette, argent, brun, blond ou roux . . . un shampooing parfumé créé par Helena Rubinstein qui rehausse la couleur naturelle de vos cheveux en les rendant lustrés et pleins de charme. Mousse abondamment et reconditionne la texture de vos cheveux . . . en les nettoyant en profondeur et les rendant souples et faciles à placer.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
ARTICLES DE TOILETTE — RAYON 42 AU REZ-DE-CHAUSSEE
AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



Coton satiné peigné "Wash-and-Wear"...

Vous aimerez ce modèle "tige" Kontiki dans un imprimé exotique des Mers du Sud ! 6.98

Tenue qui invite à la détente, aux flâneries . . . facile à vêtir, vous ne glissez qu'un bras . . . boutons sur l'épaule et au côté ! Ceux-ci, en métal, motif pétale de marguerite ! Ce modèle-tige a toutes les qualités des vêtements exotiques; amincissant, souple, gai en couleurs et drip-dry ! Imprimés dans les bruns, rouges ou bleus sur blanc; P.M.G.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
PEIGNOIRS — RAYON 57 — ETAGE-MODE . . . AU DEUXIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON



En primeur à Montréal !

Charmante robe de nuit longue parée de dentelle . . . cadeau appréciée à la Fête des Mères ! 6.98

Coupe soignée . . . robe de nuit longue spendide à décolleté carré . . . parement de dentelle et manches bouffantes ornées de ruchés de dentelle . . . tissu mixte Dacron*/nylon/coton drip-dry . . . frais et facile d'entretien. En primeur à Montréal. Une robe de nuit qui enchantera les élégantes de tout âge. Rose ou bleu. P.M.G.

*Marque déposée

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
LINGERIE — RAYON 44 — ETAGE-MODE . . . AU DEUXIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

ÉCRIVEZ À NOTRE SERVICE DE COMMANDES, TÉLÉPHONEZ VI. 2-6261

À NOS CLIENTS DE LA BANLIEUE VEUILLEZ CONSULTER VOTRE ANNUAIRE POUR APPELS INTERURBAINS SANS FRAIS

Heures d'affaires Morgan : centre de la ville de 9 h. à 5 h. 30; succursales de 9 h. 30 à 6 h. tous les jours. — Les cinq magasins ouverts le soir les jeudis et vendredis.





hyperacidité
soulagée rapidement avec les NOUVEAUX TUMS AMÉLIORÉS
Soignez votre goût et votre estomac avec Tums. Délicieuse saveur de menthe. Une action encore plus rapide vous donne un soulagement meilleur que jamais. En rouleau de poche, en boîte économique de 3 rouleaux et en flacon de 100 comprimés.
TUMS pour l'ESTOMAC

600 inculpés sur le rôle des Assises

Un rôle des Assises avec 600 noms d'inculpés. Rarement a-t-on vu là autant de monde à la fois.

Il convient toutefois de dire que tous ces gens n'ont pas eu à comparaitre devant le juge André Sabourin, président la session de mai de la Cour du banc de la reine, car pas moins de trois cents ont exercé leur privilège de faire option et d'être jugés par un juge seul de la Cour des session de la paix.

C'est le juge T.-A. Fontaine qui a reçu les options . . . durant toute la journée d'hier. C'est dire que le chômage n'existe pas et n'existera pas de sitôt au palais de justice. L'ouverture des Assises a donné lieu au cérémonial habituel.

Me Claude Wagner, procureur chef adjoint de la Couronne, a souhaité la bienvenue au juge Sabourin, soulignant que celui-ci était appelé, pour la première fois, à monter sur le banc de la Cour du banc de la reine, à Montréal.

"Le nombre des causes monte en flèche, a souligné Me Wagner. Des actes de violence comme on en a rarement vu, préoccupent les autorités policières comme judiciaires. La Société doit être protégée et il faut que la justice soit à la hauteur de la tâche délicate qui lui incombe. Je sais, M. le juge Sabourin, que vous suivrez l'exemple de vos prédécesseurs sur le banc des Assises, et qu'ainsi grâce à votre véritable sens de la justice, les coupables seront punis et les innocents obtiendront leur liberté."

Me Raymond Daoust, C.R., se faisant le porte-parole des autres membres du Barreau, s'est dit assuré que le juge Sabourin continuera la noble tradition de la magistrature.

"Avant d'accéder à la magistrature, leur a répondu le juge Sabourin, j'ai plaidé comme avocat pendant 24 ans. Je sais que la besogne des disciples de Thémis est ardue, pénible certains jours. Je ferai néanmoins l'impossible pour que tous soient satisfaits des décisions que j'aurai à rendre."

les tribunaux

Puis, un fonctionnaire du bureau du shérif a présenté la liste des jurés.

Ensuite, Me J.-Cléo Guimond, C.R., greffier de la Couronne, fit l'appel de chacun d'eux ; il y en avait 50 de langue française et autant de langue anglaise. Tous prêtèrent le serment d'usage, après avoir été questionnés par Me Wagner qui était assisté par Mes Jacques Bellemare, Jacques Ducros et Rhéal Brunet, ces derniers procureurs permanents de la Couronne.

Mes M.-A. Hurteau et Michel Chamberland, greffiers des Assises, firent l'appel des noms des inculpés. Cela termina la journée.

Enfin, fait à souligner, les 35 détenus impliqués dans l'émeute survenue, le 16 juin dernier, au pénitencier de St-vincent-de-Paul, ont été appelés à comparaître aujourd'hui, mardi, dans l'après-midi.

Tous ont décidé de demeurer devant le jury, ce qui cause un problème.

Et il se peut que Me Gérard Hébert, C.R., occupant pour la poursuite dans ces causes, ne puisse procéder avant septembre.

Mais les bagnards ne perdront rien pour ça . . . car la plupart purgent présentement des sentences à long terme.

Un coiffeur doit indemniser une cliente rendue malade par une teinture à cheveux

Un salon de coiffure devra indemniser une cliente rendue malade par une teinture à cheveux.

La Cour d'appel, composée des juges Paul Casey, Fernand Choquette et Antoine Rivard, a maintenu la décision du juge Jean Saint-Germain, de la Cour supérieure, qui avait condamné M. John Roa, propriétaire du Phyllis Deluxe Beauty Shop Regd, à verser des dommages de $824 à Mme Napoléon Limoges, à la suite d'un traitement reçu dans ce salon de coiffure.

Quand on commança à lui teindre les cheveux, la cliente sentit que "cela chauffait". Le lendemain, les douleurs de la veille augmentèrent, et elle dut être hospitalisée. Elle demeura un mois à l'hôpital et dut y retourner plus tard à cause d'une éruption de furoncles, conséquence apparente du premier mal.

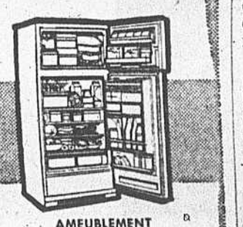
La réclamante s'était présentés au salon de l'appelant dont l'épouse directrice de l'établissement, avertit la cliente qu'elle devait, avant qu'on teigne ses cheveux, passer le test recommandé par le manufacturier des produits "Miss Clairol".

Le test ayant été négatif, les employés de l'appelant commencèrent à teindre les cheveux de l'intimée. L'épouse de celui-ci, Mme Roa, a déclaré qu'elle est coiffeuse depuis 22 ans, qu'elle emploie le produit Miss Clairol depuis 13 ans, et qu'elle n'avait jamais eu d'ennuis.

Elle a ajouté que le test, la préparation de la teinture et son application avaient été faits suivant les instructions du manufacturier.

En maintenant la condamnation, le juge Antoine Rivard affirme dans ses notes : "S'il est vrai que l'appelant a suivi, à la lettre, les instructions qui lui étaient données par le manufacturier, il est évident que ces instructions étaient "fautives" et insuffisantes. Il est peut-être possible, à l'appelant de s'adresser au manufacturier et de lui demander une indemnisation pour les dommages auxquels, par la faute de celui-ci, il pouvait être condamné. Mais ce recours possible ne change en rien le recours de l'intimée contre l'appelant".

Le réfrigérateur-congélateur anti-givre Westinghouse met fin aux dégats du dégivrage



AMEUBLEMENT
JEAN C. LEBLANC
5826, rue St-Hubert
272-1122

Un an de prison pour voies de fait

(M. B.) — Le juge Simard a condamné un jeune homme de 19 ans à un an de prison, pour voies de fait contre M. Paul-Emile Dupont, 49 ans, du 6032 rue Jogues.

Michel Lafaille, du 4109 rue St-Antoine, venait d'être reconnu coupable d'avoir frappé le plaignant au visage avec ses poings, dont l'un portait une grosse bague au majeur. Après cette attaque, M. Dupont devait être hospitalisé onze jours et subir une intervention chirurgicale. Ses plaies avaient nécessité une vingtaine de points de suture, et il serait à craindre qu'il ne recouvre que partiellement l'usage d'un de ses yeux.

M. Dupont a été attaqué le 23 mars dernier, après que l'accusé eut insulté Mme Dupont. L'avocat de Lafaille a tenté, en vain, de démontrer que la bagarre avait été causée par un abus d'alcool. Or il était déjà prouvé que le plaignant n'en abusait jamais et que l'accusé lui-même avait reconnu en avoir à peine pris.

Lafaille, qui avait déjà été condamné à deux ans de pénitencier en 1960, pour vol d'automobile, n'a pas semblé très ému par le verdict.

PARIS MATCH
COULEUR

Paris Match vous présente maintenant l'actualité en couleur.
Cette semaine, numéro exceptionnel :

JEAN XXIII
LE PAPE DE LA PAIX

Photo par Karsh. Reportage spécial en couleur sur un des plus grands hommes de notre époque.

PARIS-MATCH

Les seuls Jets vers NEW YORK

9:00 A.M.
4:10 P.M.
Service ultra-rapide

Seulement 71 minutes. Plus 3 départs quotidiens sans escale par DC-7B vers New-York y compris le seul service vers l'aéroport de Newark. Votre Billet aller-retour à compter de $50.00 seulement. Pour vos réservations, appelez votre Agent de Voyages ou Eastern Air Lines à VIctor 9-2201. Les bureaux Eastern sont situés à 1409, rue Peel, Montréal.

Pour tous les renseignements relatifs aux arrivées et départs Eastern, composez 631-9801.

EASTERN
SÉCURITÉ... EN VOL COMME AU SOL

MONTRÉAL, LE 27 AVRIL—LES OFFICIELS DU RALLYE "4000" SHELL DÉCLARENT

LA CHEVY II
GAGNANTE TOUTES CATÉGORIES

La Chevy II vient de gagner le plus grand rallye du monde et l'épreuve sur routes — bonnes et mauvaises — la plus dure qui soit, aux points de vue de l'endurance et de la sûreté de marche. La Chevy II a vaincu au cours d'une lutte menée sur 4,000 milles contre quarante-six autres voitures, comprenant des équipes spéciales présentées par les constructeurs nord-américains et européens. Le rallye "4000" Shell n'est pas une épreuve de vitesse. A tous les moments, les voitures doivent respecter les limites de vitesse locales, sur un itinéraire spécialement choisi pour mettre les voitures et les conducteurs à l'épreuve et faire ressortir leurs meilleures qualités, et en particulier, la robustesse, la durabilité et le rendement des véhicules. Sous réserve de confirmation par les officiels, la voiture no 140, une Chevy II pilotée par Dick Doyen et Clay Gibbs, a terminé avec un pointage presque parfait, remportant nettement la première place toutes catégories. Cette victoire prouve que la Chevy II possède la puissance, le rendement, la maniabilité et la sûreté d'une championne . . . et qu'elle a aussi la robustesse et la réserve de force qui signifient longue durée et qualité persistante. En un mot, c'est la voiture la plus avantageuse que vous puissiez acheter



Un bon départ


On grimpe allégrement les côtes


La boue et l'eau ne sont pas un obstacle




Un passage raboteux


La voiture colle à la route dans les virages


Un autre adversaire vaincu, le gravier

VOICI CE QUE L'ÉQUIPE GAGNANTE A DÉCLARÉ:



DICK DOYEN, conducteur.
"Nous avons pu maintenir les vitesses moyennes exigées sur les routes les plus difficiles. La Chevy II s'est comportée à merveille sur le gravier. C'est une routière formidable. Sa tenue est parfaite sur les grandes routes. Pas de doute, la Chevy II est une voiture épatante à conduire. Ce six-cylindres de 120 CV a vraiment de la puissance à revendre. A aucun moment du parcours dans les montagnes nous n'avons manqué de puissance, et nous n'avons eu aucune difficulté à maintenir la vitesse moyenne élevée qui était imposée. Le parcours s'est déroulé sans difficultés."



CLAY GIBBS, navigateur.
"La sûreté de marche de la Chevy II est une des qualités qui nous ont permis de nous maintenir en tête à tous points de vue. Nous avons passé sur des routes que la plupart des gens n'oseraient même pas affronter, et la Chevy II a tout franchi sans falblir. "Nous n'avons eu aucune panne ni difficulté mécanique de quelque sorte que ce soit au cours des 4,000 milles."

ERIC FRAMPTON, directeur de l'entretien pour le rallye. "La consommation d'essence a été exceptionnellement réduite. La Chevy II est une bonne et robuste voiture qui ne donne aucune difficulté. Nous n'aurions jamais cru qu'il aurait été si facile de la maintenir en parfait état de marche."



LA SEULE VOITURE QUI S'EST RÉVÉLÉE LA MEILLEURE À TOUS POINTS DE VUE

LA CHEVY II

UN VALEUR GENERAL MOTOR

81-863AF

Dépositaires autorisés Chevy II dans le Grand Montréal

PARK AVENUE CHEVROLET LTEE
3421 Park Avenue, VI. 9-5661

HAROLD CUMMINGS LTD.
5255 O. rue Jean Talon (près boul. Décarie), RE. 9-1911

BARNABE MOTORS LTD.
925 Boul. Laurentien, St-Laurent, RI. 4-6401

J. P. CHARBONNEAU AUTOS LTEE
3930 Ouest, rue Ste-Catherine, LA. 6-4471

CHEVROLET MOTOR SALES CO. OF MONTREAL LTD.
2085 Ouest, rue Ste-Catherine, WE. 3-6781

SNYDER AUTOMOBILES LTD.
2150 rue Notre-Dame, (coin 21e Ave.) Lachine, 637-4651

PATENAUDE AUTOMOBILE LIMITEE
10830 rue Lajeunesse (Coin boul. Gouin), DU. 9-8461

GOHIER AUTOMOBILES LTEE
1580 rue Amherst, LA. 6-3701

DOYLE MOTORS LIMITED
4501 Ave Bannantyne, Verdun, PO. 9-4501

CLERMONT MOTOR LIMITED
5363 rue St-Denis, 279-6301

DUVAL MOTORS (1960) LTD.
529 Est, rue Jarry, CR. 9-7211

SALOIS AUTOMOBILE LTEE
610 boul. Curé Labelle, Chomedey, MU. 1-2508

économie & finance — LA PRESSE

Le CEE accomplit du vrai travail

Laurent Lauzier



Il existe maintenant dans la province un organisme qui rend de précieux services à la collectivité canadienne-française, le Conseil d'Expansion économique Inc. dont la septième assemblée annuelle a été tenue en fin de semaine dans la métropole.

Le travail accompli depuis quelques années par cette entreprise d'éducation populaire est déjà connu. Elle a non seulement groupé des centaines d'hommes d'affaires dans la poursuite d'un idéal commun mais elle a aussi fortement influencé l'orientation de notre épargne dans le domaine de l'assurance-vie et du commerce bancaire. Au fait, par son travail de propagande et d'information, elle a permis aux institutions canadiennes-françaises des deux secteurs mentionnés précédemment d'augmenter considérablement leurs chiffres d'affaires.

•

Nous ne manquons pas actuellement dans la province d'Associations et de grandes sociétés dont le but principal est de travailler à l'émancipation économique des Canadiens français. Leur multiplicité même empêche souvent le grand public de saisir véritablement leur rôle et surtout de participer efficacement à leurs diverses initiatives. Il est même évident que la plupart de ces organismes qui s'intéressent directement à la planification économique recherchent encore comment en faire pénétrer les principes dans nos structures économiques actuelles.

Le Conseil d'Expansion économique, dont le travail est aussi basé sur la recherche et l'analyse de nos principaux besoins, oriente son action suivant une formule qui nous semble de nature à produire rapidement des résultats efficaces. S'il reconnaît l'importance d'une certaine planification dans le travail à accomplir, il se préoccupe surtout de développer la solidarité économique dans tous les domaines pour favoriser l'avancement des Canadiens français. Le Conseil ne cherche pas à créer d'instrument nouveau mais il s'efforce de mettre en valeur ceux que nous possédons déjà et qui demeurent inefficaces parce que précisément la solidarité économique est une réalité qui agit trop peu chez la collectivité canadienne-française.

•

Il faut reconnaître qu'en choisissant ce chemin, le Conseil d'Expansion économique ne s'est pas engagé sur la voie la plus facile. L'expérience passée indique, en effet, que non seulement les Canadiens français ne pratiquent pas cette grande vertu qui relève d'un civisme bien compris et agissant, mais qu'ils n'aiment pas recevoir des directives dans ce domaine. Les résultats peu brillants obtenus il y a quelques années par ceux qui avaient lancé le mouvement d'achat chez nous confirment la présence d'une mentalité de cette nature.

Fort heureusement pour nous, le Conseil est en train de changer cette résistance à la pratique de la solidarité parce qu'il a su trouver des méthodes de persuasion et de travail qui ne se fondent pas uniquement sur le sentiment nationaliste. Au contraire, c'est de l'analyse même des faits et de notre manque de réalisme dans certains domaines qu'il tire sa force principale d'action.

•

Le Conseil terminera dans quelques semaines la préparation du premier bottin complet des industries québecoises. Ce travail de base lui permettra, comme pour l'assurance-vie et le commerce bancaire, d'indiquer quelle est notre position exacte dans ce domaine et quelle ligne d'action favoriser dans les secteurs les plus menacés par les grandes entreprises étrangères. Le Conseil étudiera ensuite le vaste champ du commerce au détail, celui qui nous échappe si vite parce que la solidarité économique y est tellement absente.

DUPUIS FRERES, LIMITEE

NOUVEAU PRESIDENT — NOUVEL ADMINISTRATEUR





M. EDMOND-G. FRENETTE — M. C. F. CARSLEY, M.B.E.

M. J.-Louis Lévesque, président du conseil d'administration de Dupuis Frères, Limitée, annonce l'élection de M. Edmond-G. Frenette au poste de président de la Compagnie et de M. C. F. Carsley au conseil d'administration.

M. Edmond-G. Frenette, licencié en sciences commerciales de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, est hautement qualifié pour continuer à assurer la prospérité et l'expansion de la maison Dupuis. Comme vice-président exécutif et trésorier de cette entreprise, il a eu l'avantage d'ajouter à la compétence qu'il possédait déjà l'expérience du commerce de détail. M. Frenette est aussi président de Librairie Beauchemin Limitée et vice-président de la Société L'Assomption.

M. C. F. Carsley, éminent homme d'affaires de Montréal, est président de The Lion Vinegar Co., de Kent Foods Ltd. de Nouvelle-Ecosse, vice-président et membre du comité exécutif de La Banque Provinciale du Canada. Il est aussi directeur de L'Industrielle Cie d'Assurance sur la Vie et de National Trust Co. Ltd. M. Carsley est le sous-commissaire général de la Compagnie de l'Exposition Universelle Canadienne de Montréal 1967.

M. J.-Louis Lévesque annonce également l'élection de Me Marcel Faribault et de M. Gérard Favreau comme vice-président de Dupuis Frères, Limitée.

Me Marcel Faribault est président du Trust Général du Canada et du Sherbrooke Trust, administrateur entre autres de la Banque Canadienne Nationale, de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada et de La Prévoyance Compagnie d'assurances.

M. Gérard Favreau est vice-président exécutif de la Corporation de Valeurs Trans-Canada, président du conseil d'administration de L'Industrielle Cie d'Assurance sur la Vie, administrateur de La Prévoyance Compagnie d'assurances et de plusieurs autres organismes. •

Prochaines séances à Toronto, le 1er mai

La Commission Carter a mis fin à ses audiences publiques dans la métropole

Les audiences préliminaires tenues à Montréal par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité se sont terminées hier par la présentation de deux mémoires, ceux de l'Imperial Tobacco et de M. H. Douglas Lightfoot. Peu après la clôture de cette dernière séance, les commissaires ont quitté la métropole pour Ottawa, d'où ils partiront une fois de plus pour siéger cette fois à Toronto, du 1er au 24 mai. Leur séjour à Montréal aura duré exactement 6 jours, pendant lesquels 17 mémoires furent présentés par 5 individus et 12 organismes privés ou publics, dont deux d'expression française.

Les textes remis aux commissaires ont été d'inégale valeur, comme il fallait s'y attendre d'ailleurs, et certaines des recommandations ont d'autre part fait preuve d'un manque de réalisme certain.

Attaques

Dès le début, lors de la première séance, les Caisses populaires ont été l'objet d'une attaque indirecte de la part de la Canadian Underwriters' Association, qui s'est élevée, dans son mémoire, contre le fait que les coopératives et les sociétés mutuelles d'assurance ne contribuent pas comme elles le devraient au fardeau toujours croissant des dépenses de l'Etat.

L'Association a qualifié cet état de choses de "discriminatoire", et insisté sur le fait que "les mutuelles et les coopératives sont des entreprises qui possèdent des capitaux et des propriétés, lesquels peuvent rapporter des revenus ou profits; la nature du droit de propriété de ces sociétés n'altère en rien le caractère de tels surplus". Et le mémoire ajoute plus loin: "Les coopératives retirent des revenus, et il est indubitable que la Loi de l'impôt sur le revenu définit le revenu comme étant un profit".

Les Caisses populaires

Cette attaque contre certaines sociétés exemptes d'impôt par un privilège spécial de la loi, et, indirectement, contre les Caisses populaires, auraient dû normalement soulever une riposte de la part de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, qui présentait son mémoire jeudi dernier, en même temps que la Chambre de Commerce de Montréal.

En fait, il n'en fut rien. Le sénateur Cyrille Vaillancourt, parlant au nom de la Fédération, s'est contenté de réaffirmer ce que les Caisses avaient déjà soutenu devant les membres de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, en 1962.

La perte que subit le gouvernement en exemptant les Caisses populaires de l'impôt sur le revenu, a soutenu le sénateur, en résumé, est largement compensée par le travail d'éducation que poursuivent ces institutions après des petites gens, en leur inculpant le sens de l'épargne.

Education des gens

Cette réaffirmation des principes qui sont à la base même de l'activité des Caisses constituait en quelque sorte une riposte indirecte aux critiques faites précédemment, mais le sénateur y est allé plus directement lorsqu'il s'est agi de répondre aux banques et aux autres institutions financières, qui se sont plaintes à maintes reprises d'une concurrence supposément injuste de la part des Caisses.

"Ce que les Caisses populaires font pour les petites gens, aucune autre institution financière ne pourrait se permettre de le faire," a souligné le mémoire, qui ajoutait en substance: les Caisses ouvrent souvent la porte aux banques et autres institutions financières dans des localités où, auparavant, seules les Caisses osaient s'aventurer, étant donné le peu d'éducation des gens au point de vue économique et financier.

Un autre exposé qui a été fort remarqué, il constitue en somme un aperçu du mémoire plus volumineux qui sera présenté à l'automne, a été celui qui fut soumis par la Chambre de Commerce de Montréal.

Ce dernier organisme a soutenu devant les commissaires que le gouvernement fédéral devrait se retirer de certains champs de taxation qu'il a envahis à des périodes successives, et qui appartiennent en fait aux provinces en vertu de l'A.A.B.N. Par voie de conséquence, la Chambre a recommandé également que la province de Québec élimine la double taxation actuellement imposée à ses contribuables.

Le mémoire de la Chambre de Commerce de Montréal a, en somme, prôné le retour intégral aux principes établis dans les articles 91 et 92 de la Constitution canadienne, et donné une note typiquement québecoise à son mémoire en soulignant que la prochaine revision de la Loi de l'impôt sur le revenu devrait tenir compte du droit civil en vigueur dans la province de Québec, à l'encontre de la "Common Law" qui s'applique aux autres parties du pays.

L'impôt sur les sociétés

Plusieurs mémoires ont abordé le problème des impôts payés par les sociétés. Certains, comme celui soumis par M. F. S. Capon, ont réclamé une abolition complète de la taxation des profits réalisés par les sociétés. Au lieu du système actuel, M. Capon a suggéré qu'on taxe lourdement les revenus non distribués, qu'on considère les dividendes comme un revenu ordinaire, et qu'on impose une taxe de 50 pour cent sur tous les dividendes payables aux compagnies et aux actionnaires étrangers, de même qu'une taxe additionnelle de 7½ pour cent sur les dividendes distribués à l'extérieur du Canada.

De son côté, le Comité canadien de recherches sur les problèmes fiscaux a soutenu qu'on devrait remplacer l'impôt sur les revenus des particuliers et des corporations par une taxe sur la "valeur du sol" et par des royalties perçues sur l'exploitation des ressources naturelles.

Situation injuste

Une autre société, la Great Britain and Canada Investment Corporation a exprimé l'avis que les compagnies de fiducie et de placements à capital-actions limité, (close-end), devraient être autorisées à placer leurs disponibilités dans des valeurs étrangères, parce qu'il "est essentiel de permettre la diversification nécessaire à la bonne marche d'une compagnie d'investissement.

Enfin, les professeurs d'université, par la voix de leur Association se sont plaints de ce qu'ils soient traités injustement par la loi de l'impôt sur le revenu, étant donné qu'ils sont considérés comme des employés, alors qu'ils exercent en fait une profession. Selon eux, ils devraient être classés dans la même catégorie que celle des hommes d'affaires.

Un tel changement à la loi leur permettrait ainsi de déduire les dépenses encourues pour la recherche, pour la participation à des sociétés savantes, pour l'achat de livres, etc . . .

Insatisfaction

Ce passage des membres de la Commission royale d'enquête à Montréal aura prouvé au moins une chose: à l'exception des Caisses populaires qui réclament le statu quo, et qui tiennent à conserver leurs privilèges actuels, (ce dont personne ne pourrait les blâmer), il semble bien que tout le monde en ait contre le système fiscal actuellement en vigueur.

On ne pourra déceler de tendance précise avant la tenue des audiences de cet automne, mais, déjà, on peut affirmer qu'il existe une insatisfaction générale à l'égard de la présente loi de l'impôt sur le revenu.

Plus de 250 mémoires seront présentés d'ici la fin des audiences publiques de la Commission, et ses membres n'auront certes pas la tâche facile lorsqu'il s'agira pour eux de formuler des recommandations précises, et satisfaisantes pour tous, aux autorités gouvernementales d'Ottawa.

Un vent d'optimisme souffle sur l'économie canadienne

(P. C. — L'optimisme, du point de vue économique, a grandi à la suite d'un certain nombre de déclarations qui ont été faites la semaine dernière. Elles concernent les produits les plus variés, depuis la pâte à papier jusqu'au whisky, et elles sont confirmées par des statistiques commerciales extrêmement encourageantes.

Les faits

Le groupe Reed, de Grande-Bretagne, qui serait le plus grand consommateur de pâte à papier du monde, fusionnerait avec Canadian Forests Products Ltd., de Vancouver afin de construire une installation de pâte à papier de $50,000,000 à Prince George, B.-C., à partir de l'année prochaine.

Deux mille emplois ont été créés à l'usine Havilland Aircraft of Canada Ltd., à la suite d'une entente avec la société Douglas Aircraft Co, Inc., de Californie, entente aux termes de laquelle De Havilland produira des portions du réacté moyen-courier DC-9.

La firme française Sud-Aviation a déclaré qu'elle ferait construire ses réactés Caravelle par Canadair si elle peut conclure un marché de $200,000,000 avec Air Canada.

Inland Cement construira près de Winnipeg une usine de ciment de $8,000,000.

Canadian General Electric Co. Ltd., a signé un contrat pour la construction d'une centrale hydro-électrique de $9,300,000 à Ceylan. Ingledow, Kidd and Associates Ltd., de Vancouver, sont les ingénieurs de ce projet grâce à un contrat de $1,500,000.

John Inglis Co. Ltd., de Toronto, vend ses machines à laver automatiques dans plus de 12 pays.

Canadian Westinghouse Co. Ltd., a déclaré avoir acheté pour $58,592,000 de matériel à des fabricants canadiens.

Notre bon whisky

La commission américaine des tarifs douaniers a déclaré que les Américains achètent du whisky canadien parce qu'ils l'aiment et qu'une augmentation des tarifs douaniers n'aiderait en rien les distillateurs américains. C'est d'ailleurs ce que cette soumission avait déclaré au début de l'année pour le bois canadien lorsqu'elle avait refusé des demandes de protection accrue.

A côté de ces différentes indications démontrant l'expansion de l'industrie canadienne et la réussite de son effort de vente, le Bureau fédéral de la statistique a déclaré que le Canada avait eu une balance commerciale favorable au cours du premier trimestre de 1963 pour la première fois depuis dix ans. Les exportations se sont accrues de 6.6 pour cent et les importations ont diminué de 3.5 pour cent.

Au Canada, en mars

Hausse de 18 p.c. du nombre des faillites commerciales

Alors qu'en février on avait assisté à une baisse graduelle des faillites commerciales au Canada, atteignant presque même le taux le plus bas pour les sept derniers mois, le mois de mars a été moins favorable dans ce domaine, puisqu'on a enregistré une hausse de 18 pour cent, le chiffre total s'établissant à 197 faillites du genre.

Non seulement ce chiffre est-il le plus élevé qui ait été enregistré depuis le mois de janvier 1962, mais il représente également un record pour le mois de mars dans la période d'après-guerre, et une hausse de 10 pour cent comparativement aux 179 faillites dénombrées en mars 1962.

Les passifs impliqués, (calculés en dollars), ont plus que doublé au cours de ce mois de mars, passant de $7.6 millions en février à $15.3 millions, tandis qu'en mars de l'année dernière, le total s'était élevé à $8.6 millions.

Plus de 18 faillites encourues au cours de mois ont entraîné des pertes de $10,000 et plus, et ont contribué pour une somme de $10 millions dans le total.

C'est surtout chez les marchands au détail que la hausse du nombre des faillites s'est fait sentir: elle a été en fait la plus élevée depuis un an. Les manufacturiers et les entrepreneurs en construction ont également compté pour beaucoup dans cette augmentation, qui les a ramenés en somme à leur situation du mois de janvier.

D'autre part, on a noté un nombre moins élevé de faillites que le mois précédent dans les entreprises de services et les commerces de ventes en gros. En comparaison avec un an plus tôt, le nombre des faillites dans le secteur de la construction a haussé considérablement: en fait il a presque doublé.

RoyNat étend ses services

Les provinces de l'Atlantique et des Prairies pourront bientôt jouir des services de RoyNat Ltd., qui ouvrira dès le 1er mai des bureaux régionaux à Halifax, Winnipeg et Calgary. RoyNat possède déjà son siège social à Montréal, ainsi que des succursales à Montréal, Toronto et Vancouver.

Les services de financement de RoyNat ont pris beaucoup d'ampleur depuis que cet organisme a été fondé en 1962, et plusieurs secteurs des affaires et des industries primaires, secondaires et de service de toutes les parties du Canada ont eu l'occasion d'y recourir.

RAPPORTS FINANCIERS

Cie des Ciments St-Laurent

Le profit net de la Compagnie des Ciments St-Laurent Limitée, pour l'exercice 1962, s'élève à $1,079,824. ($1.26 par action) comparé à $1,001,391. ($1.17 par action) l'année précédente, après constitution d'une provision de $653,000. pour impôts différés. Le montant mis en réserve pour dépréciation se chiffre à $2,581,581. contre $2,457,668. en 1961. Au terme de cette année la dépréciation accumulée atteint $14,653,373.

Le fonds de roulement a atteint $6,599,100. contre $2,224,588. en 1961, soit une augmentation de $4,374,512. Au cours de l'année, la compagnie a éliminé sa dette bancaire courante par l'émission de $2,000,000, en débentures 6½% et $2,000,000. en obligations première hypothèque à 6¼%. Elle a de plus, remboursé des obligations première hypothèque pour un montant de $657,000.

Le montant de $2,614,822. a été utilisé pour l'expansion et l'amélioration de la compagnie. Une grande partie de cette somme a été investie dans une nouvelle carrière de pierre concassée située à Milton, près de Toronto afin de desservir ce marché important.

Le surplus d'exploitation se chiffre à $3,127,540. et le conseil d'administration déclare un dividende de $0.40 par action, payable trimestriellement au cours de l'année 1963.

Le rapport annuel de la compagnie ajoute que "la construction d'une façon générale dans l'est du Canada a montré une augmentation appréciable et nos ventes ont été supérieures à l'année précédente. De plus, nous avons réussi à vendre une certaine quantité de ciment à l'exportation. La concurrence a contiqué à être intense et a affecté défavorablement les résultats de notre nouvelle division Associated Quarries & Construction. L'augmentation constante de nos frais de production et d'entretien constitue un problème important pour la gérance de nos usines.

"Le grand barrage de l'Hydro-Québec sur la rivière Manicouagan nous a accordé une part intéressante de ses besoins en ciment. Nous estimons que le volume de construction se maintiendra en 1963."

* * *

Québecair

La société Québecair, de Rimouski, vient de publier son rapport financier annuel dont il ressort que la réorganisation de la compagnie, commencée en 1962, a porté les fruits prévus et produit le redressement qu'on attendait des courbes de l'exploitation et des profits.

Le profit net de l'année a été de $129,771, à rapprocher d'une perte nette de $1,257,712 subie pendant l'exercice 1961.

Voici d'emportants extraits du message du président de la compagnie, M. Aubert Brillant.

"Au cours de 1962, Québecair s'est efforcé d'abord de stabiliser ses opérations puis ensuite d'en accroître l'efficacité. Différentes enquêtes auprès des usagers ont permis de mettre sur pied un service plus fonctionnel à des taux cohérents. Une analyse scientifique des opérations et de l'organisation administrative a eu pour effet d'augmenter sensiblement la productivité de l'équipement et du personnel.

"Le facteur de chargement pour les passagers est passé de 51.5% en 1961 à 55.3% en 1962. Le facteur de chargement total, incluant passagers et fret marchand, est passé de 55.1% à 62.2%. En 1962, l'utilisation quotidienne moyenne de chacun de nos appareils F-27 a été de 7.1 heures de vol, alors que l'année précédente elle avait été de 4 heures. La distance moyenne parcourue par le même type d'appareil entre chaque atterrisage, a été cette année de 166.3 milles contre 113.6 milles en 1961.

"C'est ainsi que Québecair a vu, en 1962, ses revenus d'exploitation s'accroître de 13.8%, pour atteindre le chiffre de $3,696,145. Par ailleurs, ses dépenses d'opérations ont été de l'ordre de $3,072,890, accusant une diminution de 3.8% sur l'année précédente. Après déduction des autres dépenses et une régularisation extraordinaire, l'exercice financier se solde par un bénéfice de $129,771, soit un gain d'environ $0.26 par action ordinaire.

* * *

Québec-Téléphone

Le bénéfice net de Québec Téléphone pour l'année 1962 s'élève à $1,845,057 comparativement à $1,668,984 en 1961 et le rendement par action ordinaire, quoique leur nombre ait passé de 678,406 à 715,553 au cours de la période, a monté de $1.84 à $1.96. Les actionnaires ont reçu en dividendes $1,238,755 ou 67.1 pour cent du bénéfice net; le solde de $606,302 a été réinvesti dans l'entreprise.

Les recettes totales, $12,328,717, découlent de trois sources principales. La première et la plus importante, le service interurbain et la location de circuits, a produit 64 pour cent du revenu total, soit $7,804,532. Le service local a rapporté $3,981,795 ou 32 pour cent du total. Le solde de 4 pour cent ou de $542,390 provient de la réclame publiée dans les annuaires, du service de télégraphe et de sources secondaires diverses.

Les frais d'exploitation, les dépenses générales et l'amortissement des actifs immobilisés se sont élevés à $7,274,696 pour dépasser de 19.1 p.c. ou de $1,165,768 le total des mêmes dépenses en 1961. L'accroissement des taxes, l'embauchage de nouveaux employés, les augmentations de traitements et les coûts supplémentaires qu'entraine le perfectionnement du service téléphonique, sont les facteurs importants de cette hausse. Par suite des investissements pour l'expansion et la modernisation du réseau, l'amortissement s'est accru de $332,103. Enfin la vente, en juin 1962, de $6,000,000 d'obligations de première hypothèque a fait passer les intérêts sur la dette obligataire de $931,449 en 1961 à $1,110,534 en 1962.

* * *

Forces motrices du Saguenay

Les bénéfices nets de Forces Motrices du Saguenay Ltée et de ses filiales pour le premier trimestre de 1963 ont été de $333,810 à rapprocher de $357,125 pour la période correspondante de l'année dernière.

Les chiffres pour le premier trimestre de 1963 ne comprennent pas les comptes de la Compagnie Electrique du Saguenay, société qui est sur le point de devenir propriété de la Commission hydroélectrique de Québec. Le gain provenant de cette vente n'apparaît pas dans le relevé des Profits et Pertes Consolidés et a été crédité directement au relevé Consolidé des Bénéfices non Répartis. Un dernier dividende de $30,000 a été reçu de la Compagnie Electrique du Saguenay et est inclus dans le relevé des Profits et Pertes Consolidés pour le premier trimestre de 1963.

* * *

Hawker Siddeley Canada

La société Hawker Siddeley Canada Limited projette des immobilisations totales de $21 millions cette année, et autant en 1964, a révélé le président de la compagnie, M. T. J. Emmert, à l'assemblée annuelle des actionnaires, à Toronto.

A la suite de la réorganisation complète de la compagnie, celle-ci se trouve de nouveau dans une situation qui lui permettra de réaliser des profits, a déclaré M. Emmert, qui a ajouté que les administrateurs vont maintenant se tourner vers le développement de l'exploitation sidérurgique de la société. On développera aussi la production des turbines à gaz industrielles; et l'on se consacrera à la recherche et au génie, en mettant l'accent sur la création de nouveaux produits.

On s'appliquera aussi à intégrer davantage les diverses exploitations de la compagnie en vue d'une plus grande efficacité par une meilleure utilisation des ressources matérielles et humaines.

* * *

Fraser Companies

Pendant le premier trimestre de 1963, la société Fraser Companies Limited a réaliser un profit net de $740,096 ou de 33 cents par action, comparativement à $804,354 ou 36 cents par action il y a un an.

Les ventes nettes ont été de $14.4 millions, contre $14.2 millions pendant les trois premiers mois de 1962.

La baisse constante des prix de la pulpe et de certaines qualités de papier, affirme le rapport intérimaire, a annulé l'effet de l'augmentation du volume des ventes. Cependant une augmentation de $5 la tonne du prix de la pulpe kraft aux Etats-Unis, en vigueur le 1er avril, réparera partiellement l'effet d'une baisse de $10 du prix du même produit, au dernier trimestre de 1962.

* * *

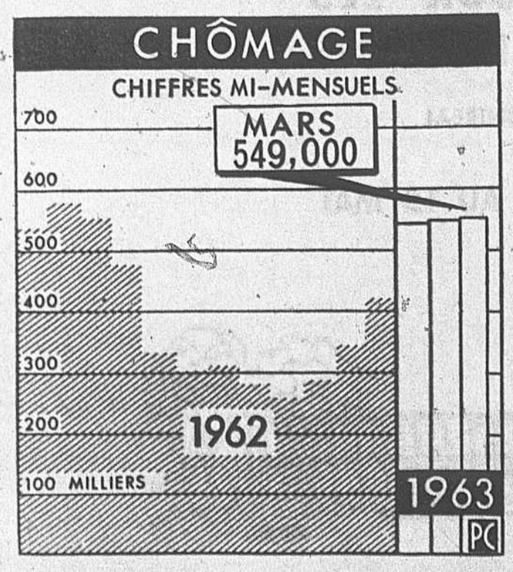
MacMillan, B. & P.

Le profit net de MacMillan, Bloedel and Powel River a été de $8,239,970 au cours du premier trimestre de l'exercice en cours, ce qui représente une diminution de $482,752 sur le résultat du premier trimestre de l'année dernière.

Le profit net par action est cette année de 40 cents, contre 42 cents l'an passé.

Les profits réalisés sur les ventes de papier-journal ont diminué, mais ceux des ventes de bois contre-plaqué ont aug-

Voir RAPPORTS en page 25



CHOMAGE A LA HAUSSE — A la mi-mars, il y avait 549,000 sans-travail, au Canada, soit 4,000 de plus qu'un mois auparavant. Ce total représente 8.4 pour cent de l'effectif ouvrier. Il est cependant moindre de 11,000 que le chiffre total de mars.

MADSEN RED LAKE
Gold Mines Limited
55 Yonge St., Toronto
Dividende no 42

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de 5c par action PLUS UN BONI DE 2½ CENTS PAR ACTION ont été déclarés par les administrateurs de Madsen Red Lake Gold Mines Limited et seront payables en monnaie canadienne le 21 juin 1963 aux actionnaires inscrits le 22 mai 1963.

D'ordre du conseil d'administration.

Le secrétaire-trésorier,
M. MASTERSON

Toronto,
24 avril 1963.

NORANDA MINES LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est donné par la présente qu'un dividende trimestriel de trente cents (30¢) par action, en monnaie canadienne, a été déclaré par les Administrateurs de Noranda Mines, Limited, payable le 14 juin 1963, aux actionnaires inscrits aux livres le 14 mai 1963.

Par ordre du
Conseil d'Administration.
C. H. WINDELER
Secrétaire

Toronto, Ontario
le 26 avril 1963.

CONSEILLER en ADMINISTRATION
(Personnel et placement)

Nous désirons engager un conseiller en administration qui puisse s'occuper de questions de personnel et de placement.

Les candidats devraient pouvoir s'entretenir avec de hauts fonctionnaires et avoir l'habitude de bien s'exprimer oralement et par écrit.

Les candidats doivent être bilingues et avoir au moins cinq ans d'expérience approfondie dans le domaine du personnel, tel que le choix et l'engagement de directeurs ou d'autres hauts fonctionnaires. On accordera la préférence aux diplômés d'université de 28 à 35 ans. Le salaire sera conforme à l'expérience du candidat.

Les réponses, qui seront traitées d'une manière confidentielle, devraient mentionner l'âge, l'éducation, l'expérience détaillée, et le salaire actuel, et être adressées à:

WOODS, GORDON & CIE
500 ouest, rue St-Jacques
Montréal 1, Québec
Conseillers en administration

DUSABLON, CAMPBELL ET ASSOCIES
Conseillers en Affaires
5960, ave BANNANTYNE
Montréal 19,
Tél.: 768-5679
Nous vous invitons à nous soumettre vos problèmes.

FOUNDATION
ENGINEERING CONSTRUCTION

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de douze cents et demi ($0.12½) l'action a été déclaré sur les actions ordinaires sans valeur au pair de THE FOUNDATION COMPANY OF CANADA LIMITED, payable le 19 juillet 1963 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1er juin 1963.

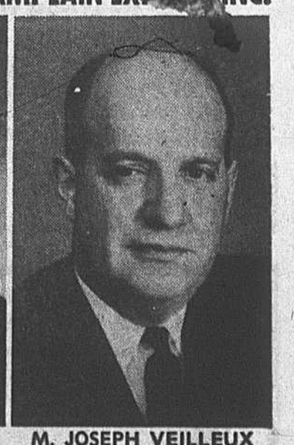
D'ordres de l'Administration,
Le secrétaire,
E. T. GREARSON
TORONTO, 29 avril 1963.

CHARLES J. DUPUIS — PAUL E. TREMBLAY
BERNARD D. LEPROHON, ING. P. — JEAN-PAUL NEPVEU, L.S.C.

DUPUIS, PARIZEAU, TREMBLAY, INC.
Courtiers d'assurances agréés
Conseillers en plans de bénéfices
360 ouest, rue Saint-Jacques
MONTREAL
TEL. VI. 9-6061

NOMINATIONS A CHAMPLAIN EXPRESS INC.





M. ERIC CLAUS — M. JOSEPH VEILLEUX

Maurice Parenteau, président, Champlain Express Inc., Montréal, annonce les nominations suivantes: MM. Eric Claus au poste de gérant général et Joseph Veilleux au poste de surveillant de district.

M. Claus aura la responsabilité des ventes, des opérations et de l'administration de la compagnie. Il était autrefois à l'emploi de la compagnie Central Truck Lines Ltd., à titre de Directeur des ventes et des opérations routières.

M. Veilleux, au service de la compagnie depuis 17 ans, assumera la surveillance des districts de Trois-Rivières, Québec et Manicouagan. •

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi		45	45	—
Abitibi Pr.		24¾	24¾	—
Acadia Atl.		18	18	—
Acad Atl 'A'		28¾	22¾	—
Algoma 50		53¼	53¼	53¼
Alumin. 25		27⅝	27⅝	27⅝
Alum 4 Pr		23½	23½	—
Alu 4½ pr		48⅝	48⅝	—
An C. Pp Pr.		53	53	—
Ang T 4½ p 102		44	44	4
Ang T 2.90 pr		53	53	—
Argus		10¾	10½	—
Argus 2.70 pr		52	52	—
Argus C Pr		9¼	9⅛	—
Asbestos		25	24½	—
Atlas Steel		37½	37½	—
Bailey S 5¾ pr		25¾	25¾	—
Banque C.N.		74¾	74¾	—
Banque Imp.		68⅜	68⅜	—
Banque Mt. 50		68½	68½	68½
Banque N.-E.		76½	75	—
Banque PC 50		51½	51½	51½
Bath Pow		17¼	17¼	—
Bath Pow "A"		51½	51¼	—
Bell Phone 210		56⅜	56¾	56⅜
Bow C 5 pr.		50	50	—
Bow C 5½ pr		51¾	51	—
Bow M Pr		51½	51½	—
Bowater Paper		8⅞	8⅞	—
Brazil 20	z415	415	415	—
B.C.N. drts		590	565	—
B.N.S. drts		335	335	—
B.A. Oil 75		27¾	27¾	27¾
B.C. Forest		18	17⅞	—
B.C. Power		21	20⅞	—
B.C. Phone		56	56	—
B.C. Ph 4½		88½	88½	—
Bruck A		18½	18⅜	—
Bruck B		5	5	—
Build Prod		29½	29½	—
Bulolo		785	775	—
Cal. Pow. 100		23¾	23¾	23¾
Can. Cem.		39¼	39¼	—
Can. Cem. p		28¼	28¼	—
Can. Dom. S.		27¾	27¾	—
Can. Iron 100		22¾	22⅞	22⅞
C. Iron 4¼ p		86	86	—
Can. Malt		83½	83¼	—
C. S. L.		57	57	—
C. Wire B		14	14	—
C. Aviation		8¾	8⅝	—
C. Brew. 510		11	11	11
C. Brew. p		52	52	—
C. Br. Al.		10¾	10¾	—
Cap. Wire		8½	8½	—
C Cel		64¼	64¼	—
C Cel 1¾ p		37	37	—
C Chemical z10		10¾	10¾	10¾
C Couvert A		350	350	—
CD Rio 100		815	815	815
C Fairbk K		9	8½	—
C Fairbk B		450	450	—
C Husky		6¾	6⅝	—
C Hydrocar		17	16¾	—
C. I. L.		16¾	16	—
C Int Pwr		12¾	12¾	—
C Int pw p 110		45½	43½	45½
C Marconi		425	410	—
C.P.R. 600		27⅞	27⅞	27⅞
C Pet Pr		11¾	11¾	—
C Vickers		19½	19½	—
CKP Devel		12	12	—
Coghlin		6½	6½	—
Col Cel		—	—	—
Con. M&S		25¾	25⅜	—
C. Textile		6	6	—
Consum Gl		42	41¼	—
Corby 'B'		17⅝	17¼	—
C. Credit		6⅞	6⅞	—
Crain Ltd.		14½	14½	—
Crown Cork		80	80	—
Crown Z 'A'		25	25	—
Crush Int.		15⅜	15	—
Con Text		20	20	—
Denison		12	12	—
Dist Seag 75		51	51	51
D. Bridge 375		21	21	21
D. Coal Pr 25		z15	15	15
D. Corset		19½	19	—
D. Fndry		67⅜	66¾	—
D. Glass.		18	17⅞	—
D. Glass Pr		18¼	18⅛	—
D. Lime Ltd		7⅝	7¼	—
D. Steel		14½	14½	—
D. Stores 180		15⅛	15⅛	15⅛
D. Tar. 165		19⅜	19⅛	19⅛
D. Tar. pr		23½	23½	—
D. Text		19¾	19¾	—
D. Text pr		145	145	—
Donohue		25	25	—
Dow Brew		50	50	—
Du Pont		42⅛	42¼	—
Du Pont pr		81¼	81¼	—
Dupuis Fr A		9¼	9¼	—
Eddy Match		38½	38½	—
Electrolux		52	52	—
En. Prod B		265	265	—
Falcon		63	63	—
Fam. Play		19½	19½	—
Fleetw Cp		23¼	23¼	—
Ford U.S.		51¾	51¾	—
Foundation		11	10½	—
Fraser		28	27¾	—
Freeman		5¾	5¾	—
French PP		3	295	—
Frosst A		18½	18½	—
Gat. 5 Pr		101½	101½	—
Gat 5½Pr		105	105	—
G. Dynam		29¼	29¼	—
G. Motors		74¾	74¾	—
GS Ware P		88	88	—
GB Canino		11¼	11¼	—
Grat Wpg		16½	16½	—
GL Paper 100		19⅝	19⅝	19⅝
Gunnar		810	810	—
Handy And		16½	16½	—
Handy And		675	675	—
Hardee Fa 100		225	225	225
Hawker S 100		6½	6½	6½
Hawker Sid		94	94	—
Hollinger		28⅜	28⅛	—
Holt Ren		19⅝	19⅝	—
Home Oil A		13¼	13¼	—
Home Oil B		13⅛	13¾	—
Horne Pitt		160	160	—
H Smith Pr		43½	43½	—
Hud Bay M		58¼	58	—
Hud Bay		14	13⅞	—
Imp Oil	400	41⅞	41⅞	41⅞
Imp Tob	250	14⅝	14⅝	14⅝
Imp Tob		6⅛	6⅛	—
Ind Accep 100		26¼	26¼	26¼
Ind Ac 2.25 z20		47¾	47¾	47¾
Inland C		18⅝	18⅝	—
Int Bronze		18	17⅝	—
Int Bronze pr		27½	27½	—
Int Nickel 300		68¾	68¾	68¾
Int Paper		34	34	—
Int Util		51¾	51¼	—
Int Util		53¼	53¼	—
Interprov P		81½	81	—
Iroquois Gl		11⅛	11⅛	—
Jamaica		13½	13½	—
Jamaica Pr		110	110	—
Labatt		16¾	16¾	—
Laur F A 150		17½	17½	17½
Lau F 1.25		21½	21½	—
Lau F 2.60		42½	42	—
Lewis Br		7¼	7¼	—
Loeb M		18	18	—
Loblaw A		9	8⅞	—
Loblaw A pr		9¼	8⅞	—
MacLaren A		22½	22½	—
Maclaren B		22	22	—
Mac & Pow 450		24¼	24¼	24½
Maritime T 100		22¼	22¼	22¼
Mass Fer 150		13¾	13¾	13¾
Metro S P		22¼	22¼	—
Miron P 375		13¼	13¼	13¼
Mitch R A		6¼	6¼	—
Molson A		30	29¾	—
Molson B 100		30¼	30¼	30¼
Mtl Loco		13	13	—
Mtl Trust		97	96	—
Moore Corp 100		53½	53½	53½
Nat Drug		15½	15¼	—
Noranda 25		35⅝	35⅝	35⅝
N S Light		26	25½	—
Ogilvie 125		13¼	13¼	13¼
Ogilvie Pr		38¼	38	—
Ont Steel		20	18	—
Pacific Pete		13⅞	13¾	—
Page-Hers		22¾	22¼	—
Penmans		28¼	27½	—
Placer		29¾	29¼	—
Power C 400		9⅞	9⅞	9⅞
Premium Iron 1 50	1 50	6½	6½	—
Price Br 300		39¼	39¼	39¼
Price Br pr		86	86	—
Que Nat G 250		7⅝	7½	7⅝
Que Nat G pr		102	101½	—
Que Phon 25		47¼	47¼	47⅛
Que Phone		21½	21½	—
Que Phone		22	22	—
Reed Albert		7½	7½	—
Reitman A		10	10	—
Rolland A		9⅞	9⅜	—
Rothman Lt		8	8	—
Royal Bnk 200		79	79	79
Royalite		12¾	12¾	—
Rio Algom		14½	14⅛	—
Shw In d 3400		51	51	51
St Lw C A		18¾	18¾	—
St L Corp		22¼	22¼	—
St L C A p		102	102	—
Salada Fds		10½	10½	—
Scott LaSall		7½	7½	—
Shawin		30	30	—
Shawin A		30⅜	30⅜	—
Shawin 4 pr		45	45	—
Shw 4½ p		46¾	46¾	—
Shell Inv p		27¾	27¾	—
Shell wts		6.45	6.45	—
Shell Oil		17½	17	—
Sicard		9	8¼	—
Sicard p		20½	20	—
Simpsons		33¾	32¾	—
Sogemin p		14¾	14¾	—
Southam		33¼	33	—
Std St Stll		9¼	9¼	—
Steel Can 25		20½	20½	20½
Steinbg A		21½	21½	—
Steinb pr		103½	103½	—
Texaco Can		47	46	—
T-Dom Ban 100		64½	64¾	64½
T Fin A 175		13⅞	13⅞	13⅞
T-Can Corp		10¾	10¾	—
T-Can Pipe		26½	26½	—
Tr Mount		14⅜	14½	—
Triad Oil		170	M 165	—
Turnbull El		11⅛	11⅛	—
Turb El p		22¼	23¼	—
U Steel Co		5	5	—
Viau Lide		12	12	—
Wal G W		58¼	57	—
W R Knapp		165	160	—
Westcoat		16	16	—
West VTC		15	15	—
West Pac		16¾	18¾	—
Weston A		20½	20½	—
Weston B		22½	21½	—
Zeller's		38¼	38¼	—
Zellers pr		49	49	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Ajax	2000	15	15	15
Alpha A	2500	5 00	5 00	5 00
Alscope		24½	24½	—
Alsof		48	47	—
Amer Mol		220	210	—
Anglo C P		$ 37	37	—
Anglo-Nf		$ 8¾	8¾	—
Anthonia		4½	4½	—
Arno		4½	4½	—
Atlas		5	5	—
Atlas Fel	4600	290	285	290
Augustus		31	31	—
Auto F B	400	45	45	45
Baker Talc		11	11	—
Band-Ore		7	7	—
Barvalee		4½	4	—
Bateman		4	4	—
Beauce Pla		25	25	—
Bellechasse		21½	20	—
Blue Bonn		$ 18	18	—
Blue Bon w		715	715	—
Blue water		12	12	—
Bornite	1000	12	12	12
Bruneau		21	21	—
Cal-Ed		$ 21⅝	21⅝	—
Camp Chib		405	405	—
Can Floor B		$ 20	20	—
Can S Pete		395	395	—
C Collieries		$ 9	9¼	—
C Delhi	100	440	440	440
Cd Kodiak	500	45	45	45
C. Power		$ 12	12	—
Canorama		13	13	—
Cantexas		150	150	—
Canuba		2	1½	—
Carbec		7	7	—
Cartier-Qu.		4½	4½	—
Cassiar	300	$ 11	11	11
Centenn M		335	335	—
Co. Busi M		170	170	—
Catelli 'A'		$ 30	30	—
Cent. Man		4	4	—
Chemalloy	50	75	75	75
Cessland		205	200	—
Chib. Cop	1000	12½	12½	12½
Chipman		4	4	—
Clevel. Cop		4½	4	—
C. Busi M.		460	450	—
C. Belleke.		9	9	—
C. C. Cad.		5	5	—
C. Div. S A		85	185	—
Co Mogador		17	17	—
C Nw Pacfc		20	19½	—
Cns Paper		$ 40	39½	—
C Que Yell		5	5	5
C Textl Sp		20	20	—
Copperstream		19	18	—
Couvret-Prov		$ 11	11	—
Delta Elect		160	160	—
D Explr		30	30	—
D Leashld	2500	28	28	28
D. Oilcloth	100	$ 27¼	27¼	27¼
Drum Wldg		10	10	—
Dumagami		31	31	—
Dumont		19½	19½	—
E Koot 7p		$156	156	—
East Sul		220	220	—
Emp Oil		3½	3	—
Equity Expl		9	9	—
Fab	11500	21½	20½	21½
Fabi		$ 8¼	z 8½	—
Fontana		4½	4½	—
For. Power		450	450	—
Fort Reice		26	26	—
Fox Lake		30	30	—
Fundy		5½	5½	—
Futurity		15	15	—
G. Autotron		385	375	—
Gl. L. Silver		175	170	—
Gold Age		23	21	—
Grissol		140	140	—
Hast. Mining		112	112	—
Inland Chem		285	275	—
Inspiration		205	205	—
Int. Ceramic		8	8	—
I Helium	3800	190	180	190
I Dredging		15½	16	—
Israel Cont.		3	3	—
Jubilee Iron		340	320	—
Kiena	100	325	325	325
Kontiki		4	4	—
Labr. Accep		$ 8	8	—
Labrador		$ 11⅜	11¼	—
Laduboro		129	120	—
Lambert 'A'		$ 19½	19	—
Lamont 'A'		$ 8¼	8¼	—
Lingside		3½	3	—
Lith. Corp.		9	9	—
Loblaw Co A		9	9	—
Malartic	500	50	50	50
Massval		7½	7½	—
Matachewan		18½	18½	—
McIntyre	100	53¼	53¼	53¼
McKinney		28	28	—
Melchers pr		5¾	5¾	—
Mercu C	29200	40	35	40
Merrill		51	51	—
Mid Chib		16	16	—
Midepsa	300	275	275	275
Mistango		43	39	—
Molyb		50	50	—
Monpre		10	10	—
Mount Pl	600	74	72	72
M R Dariea		$ 8¾	8¾	—
M R Rice		$ 11¾	11¾	—
Nat A V	100	175	175	175
Native M		10	9½	—
Needeo		225	185	—
N. Formaqui		4	2	—
Nfld Light	140	110	110	110
Newrich		15	15	—
N. W. Am	200	8	8	8
N. A. Asb		6	6	—
N A R M	500	33	33	33
N Q P I p		$ 49¾	49¾	—
Norac F		11	11	—
N. Canalask		21	21	—
Opemisca E		17½	17½	—
Opemiska		775	775	—
Pac A D	100	7	7	7
Pac A I		340	340	—
Pat Silver	9500	35	34	35
Paudash		5	4	—
Peace Rivr	700	271	271	271
Pembec		7	6	—
Phoenix	1000	63	63	63
Pitt Gold		5	5	—
Porcupine		4	4	—
Power C 1 p	45	$ 47	47	47
Pow Cr 2 p		$ 9½	9½	—
Que Chib		23	20	—
Que Cobalt	200	335	335	335
Que Smelt		13	13	—
Q Tel. 51		20¼	20	—
Red Crest		3½	3½	—
Ruby Foo's		245	245	—
Ruby F w		32	32	—
StL Colu		3 25	3 15	—
StL Div.		105	103	—
Sangamo		$ 10¼	10¼	—
Saucon	1000	15½	15½	15½
Shop & Sv		$ 7¼	7	—
Silv Reg	8100	50	50	50
Silver Sum	200	72	72	72
Silvert T		41	40½	—
Sobeys Stor		$ 14¾	14½	—
Soca		50	50	—
S Dufault	1000	7	7	7
SC Pr 6Pr	5	$118	118	118
Spart Air		60	60	—
Stand Gold		10	10	—
Sullivan		180	175	—
Supt Ord.		$ 18	18	—
Tache		10	10	—
Talisman	500	100	100	100
Tazin		9	8	—
Tib. Expl		7	7	—
Titan		5½	5	—
U Asbestos		335	335	—
U Corp A		30½	30¼	—
U Corp B		27	26½	—
Un Obals	1700	69	68	69
U Principal		43	40	—
U Towns E		14¼	14	—
Vander Hou		245	240	—
Vanguard		9½	9	—
Virginia		3½	3½	—
Westburne		85	85	—
West Heliu		50	50	—
Westeel		$ 13	13	—
Westville		4½	4	—
York Spec		450	450	—

Activités au ralenti sur toutes les bourses

Les prix étaient irréguliers ce matin à la Bourse de **MONTREAL** et à la Bourse Canadienne. Il y avait peu d'activité.

Dominion Bridge, à 21, Canadien Pacifique, à 28, et B.A. Oil, à 27⅞, étaient en hausse de ⅛.

International Nickel a haussé de ¼, à 69.

Parmi les perdants, Atlas Telefilm a baissé de cinq cents, à $2.85, et BC Power a fléchi de ¼, à 20¾.

Les pétroles étaient délaissés complètement.

* * *

L'allure était en baisse à l'ouverture d'une séance plutôt calme à la Bourse de **TORONTO.**

Les banques venaient en tête des industrielles en baisse avec Toronto-Dominion qui perdait ⅞. La Banque Royale a reculé de ⅜ et la Banque de Montréal ainsi que la Banque Impériale de Commerce ont baissé de ¼.

BC Power et Moore ont également baissé de ¼. Canadian Tire a fléchi de ½.

Au nombre des gagnants, Consolidated Paper a augmenté de ½, et Canadien Pacifique de même que Power Corporation ont monté de ⅜.

Le compartiment des métaux usuels a perdu du terrain : Falconbridge était en baisse de ¼, et International Nickel a perdu ⅛.

Les pétroles de l'ouest étaient calmes et les prix ont peu bougé.

Le lingot d'or canadien cotait de $37.70 à $37.85 l'once.

* * *

Les fluctuations des cours à **WALL STREET** n'ont suivi aucune tendance précise ce matin. Les changements de prix n'étaient pas considérables.

U.S. Steel était en baisse d'une fraction et d'autres titres sidérurgiques avaient tendance à baisser. Les grandes aciéries publieront leur rapport trimestriel après la fermeture des bourses aujourd'hui.

Bien que la production soit en hausse d'une semaine à l'autre, certaines firmes disent que cette allure va s'atténuer.

Le compartiment des autos était irrégulier. General Motors a perdu une fraction. Ford est resté ferme et Studebaker était faible.

Les pétroles étaient irréguliers. Sinclair a continué d'augmenter. Jersey Standard a fléchi et Texaco était ferme.

* * *

Les rumeurs concernant les élections continuent de restreindre l'activité boursière à **LONDRES.** La situation en Jordanie a contribué à faire fléchir les titres.

Les valeurs de tout repos ont eu tendance à baisser. Les pertes s'élèvent jusqu'à ⅜.

Les titres négociés en dollars ont baissé davantage. Parmi les titres canadiens, International Nickel, Hiram Walker et Imperial Oil étaient en baisse; mais quelques actions, celles de BA Oil, de Shell of Canada "A" et Noranda ont progressé.

Les banques canadiennes sont demeurées irrégulières, mais les valeurs domestiques ont fléchi. Les assurances étaient ternes.

Les titres industriels étaient mixtes bien que les principaux titres aient une allure en baisse. Les sidérurgiques ont fléchi, mais les automoteurs ont progressé.

Les pétroles ont réagi devant la situation au Moyen-Orient, enregistrant des gains.

* * *

La bourse de **PARIS** continue de vivre au jour le jour. L'analyse de la physionomie des différents compartiments fait apparaître des dispositions un peu plus soutenues que la veille, grâce à quelques achats sélectifs sur des titres qui ont fait l'objet de liquidations au cours des dernières séances tel est le cas notamment des valeurs d'alimentation.

Mais l'allure générale de la cote est toujours très irrégulière, et la réserve des opérateurs est plus grande que jamais en cette veille du chômage de la fête du travail. La situation internationale reste préoccupante puisqu'à la situation dans le Moyen-Orient et au Laos vient maintenant s'ajouter le différend entre Haiti et Saint-Domingue.

On s'entretient aussi dans les groupes du Conseil Interministériel qui doit se tenir demain et au cours duquel doit être mis au point le collectif qui sera présenté au parlement ,et qui contiendra les mesures compensatrices aux nouvelles dépenses engagées par le gouvernement en traitements et salaires.

Les valeurs étrangères sont calmes et plutôt hésitantes à la suite du tassement de New York hier. Les allemandes campent sur leurs positions, et les britanniques s'effritent de même que plusieurs italiennes. Bonne tenue des néerlandaises, mais irrégularité des belges et des mines d'or.

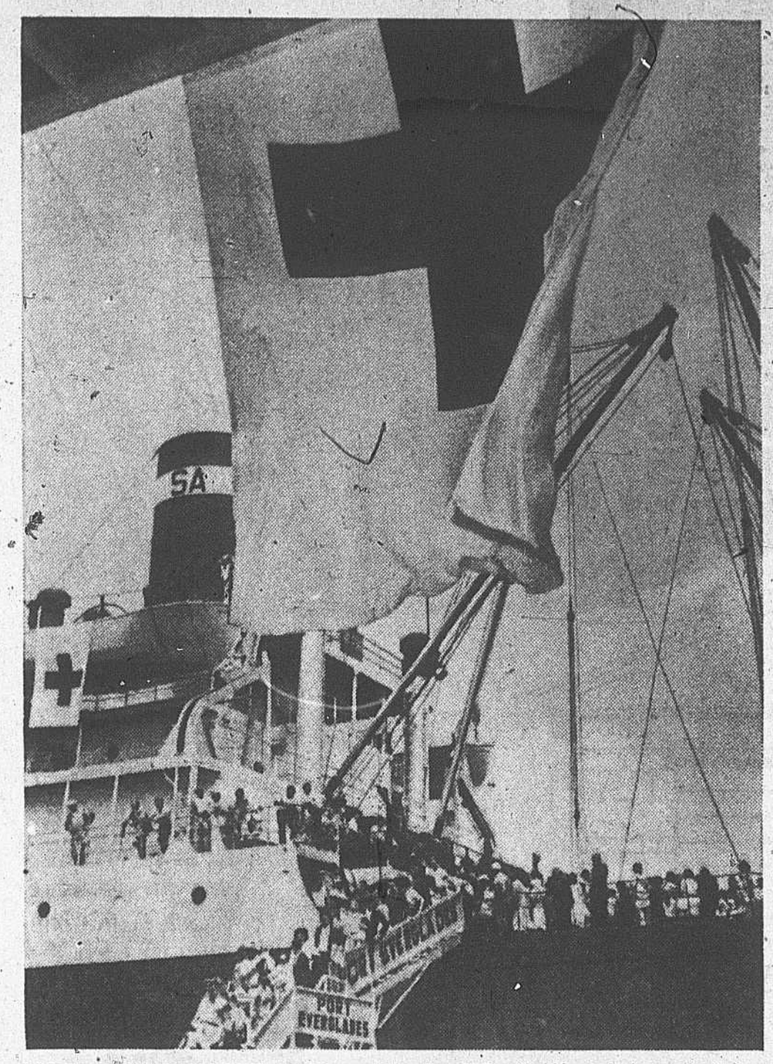
du parquet de la bourse

TORONTO

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	230	$ 45	45	45
Acklnd pr	z10	$ 23	23	23
Alta Gas	z25	$ 28	28	28
Alta Ga w	z25	760	760	760
Alta Nat	z50	$ 17	17¾	17¾
Algoma	475	$ 53	53¼	53⅜
Algon rts	200	26	25	26
Alumini	z75	$ 27¾	27⅜	27¾
Analog wts	100	50	50	50
Argus	200	$ 10⅝	10⅝	10⅝
Arg B pr	260	$ 52	51⅞	52
Arg C P pr	200	$ 9¼	9⅛	9⅛
Arg 250 pr	300	$ 52	52	52
Atl Sugar	z40	$ 18¼	18¼	18¼
Atl Sug pr	25	$100½	100½	100½
Autof B	9100	45	44	44
Bank Mt	185	$ 68¾	68¼	68½
Beav Lum	100	$ 36½	36½	36½
Bell Ph	313	$ 56¾	56⅝	56¾
Brazil 1	3333	430	425	430
BA Oil	445	$ 27¾	27¾	27¾
BC Forest	150	$ 18	18	18
BC Pow	832	$ 21	20½	20¾
BC Phone	z7	$ 55½	55½	55½
Burns	z25	$ 9¾	9¾	9¾
Cal Pow	z75	$ 23¾	23¾	23¾
Can Cem	385	$ 39¼	39⅛	39¼
Cl Fudry	600	$ 22½	22½	22½
Can Perm	z2	$ 78	78	78
CAE	z50	$ 8½	8½	8½
C Brew	1830	$ 11	10¾	11
C Bf B pr	50	$ 53½	52½	52½
CBr Alm A	100	$ 10⅝	10⅝	10⅝
CBal A w	375	225	225	225
C Cel 175	40	$ 37¼	37¼	37¼
C Chem	1770	$ 10⅝	10⅝	10⅝
C Chem w	625	465	460	465
C Dredge	100	$ 7½	7½	7½
C Frbks A	z20	$ 8½	8½	8½
C Husky	z25	$ 6⅝	6⅝	6⅝
C Im Bk C	474	$ 68½	68¼	68½
CPR	725	$ 28	27¾	27¾
Cdn Tire	40	$ 39	39	39
CWN Gas	z10	$ 19	19	19
Coll Cell	475	$ 7	7	7
C. Bldg p	100	$ 7⅞	7⅞	7⅞
Con M S	z45	$ 25½	25½	25½
C Paper	217	$ 39⅜	39⅜	39⅜
Con Gas	2580	$ 22	21⅞	21⅞
Con Gas A	10	$106½	106½	106½
Corby vt	z5	$ 18	18	18
Coron w	100	175	175	175
Cosmos	400	$ 9⅝	9⅝	9⅝
Dist Seag	z25	$ 51¼	51¼	51¼
D Bridge	1305	$ 21¼	21	21¼
Dofasco	131	$ 67	66⅞	66⅞
Dom Store	185	$ 15	15	15
Dom Tar	880	$ 19¼	19⅛	19¼
Du Pont	200	$ 41¼	42	42¼
Falcon	637	$ 62¾	62¼	62¾
Fam Play	200	$ 19⅝	19½	19⅝
Fanny F	50	$ 26¾	26¾	26¾
Fed Grain	1500	$ 72	72	72
Fndtn	100	$ 11¼	11¼	11¼
Fraser	z30	$28¼	28¼	28½
GMC	z13	$ 72	72	72
Grafton B	z25	$ 10	10	10
GL Paper	z10	$ 19⅝	19⅝	19⅝
G L Pow	z10	$ 12½	12½	12½
Great West	100	44	44	44
Gr Wpg	150	$ 16½	16½	16½
Greyhnd	200	$ 22¾	22¼	22¾
Guar Tr	25	$ 60¾	60¾	60¾
Hardee	100	225	225	225
Hawker-S	275	$ 6½	6½	6½
Hawker pr	50	$ 95½	95½	95½
Hayes Stl	z30	$ 18	18	18
Hardee rt	2025	38	35	35
Imp Oil	776	$ 41⅞	41¾	41⅞
Imp Tob	100	$ 14⅞	14⅞	14⅞
Ind Accep	100	$ 26½	26½	26½
Ingstn	25	460	460	460
Inland C pr	z8	$ 18	18	18
Int Bronz	150	$ 19½	19½	19½
IMC	z10	$ 54	54	54
Int Nickel	55	$ 68¾	68¾	68¾
Int Util	245	$ 51¾	51¾	51¾
Inter PL	70	$ 81¾	81¾	81¾
Int Stl P	950	250	245	250
Inv Syn A	125	$ 58	57¾	58
Pamaica PS	100	$ 13¼	13¼	13¼
Jockey C	525	330	330	330
Labatt	z25	163¾	16¾	16¾
Lakeland	100	290	290	290
LOnt Cm p	100	$ 10½	10½	10½
Lanra Sec	245	$ 16¾	16½	16¾
Lau iFn A	230	$ 17¾	17¾	17¾
Lau F 200	25	$ 42¼	42¼	42¼
Leland	200	$ 8¾	8¾	8¾
Levy	100	$ 17½	17½	17½
Levy 2 p	100	$ 12¾	12¾	12¾
LobCo A	600	$ 8¾	8¾	8¾
LobCo B	100	$ 9¼	9¼	9¼
Loeb M	z25	$ 17½	17½	17½
MB PR	645	$ 25½	25	25½
M Leaf M	150	$ 12¾	12¾	12¾
Mass-F	1180	$ 13⅞	13⅞	13⅞
Mass-F 5½	20	$107½	107½	107½
Mid-Wes	200	205	205	205
Molson A	z10	$ 29¼	29¼	29¼
Molscn B	160	$ 30½	30½	30¼
Mon Food	800	$ 9¾	9¾	9¾
Mont Trst	50	$ 96½	96½	96½
Moore	235	$ 53	52¾	53
Nat Trust	25	$ 29	29	29
N Trust r	272	164	162	162
Noranda	225	$ 35¾	35⅝	35¾
Ogilvie	200	$ 13	13	13
Ocean Ce.	100	$ 13	13	13
Pac Pete	1400	$ 13¾	13¾	13¾
Page-Hers	275	$ 22½	22⅜	22½
Pow Corp	700	$ 10	10	10
Premium	100	150	150	150
QN Gas	1176	$ 7½	7½	7½
QN Gas p	100	$ 99	99	99
QN Gas w	z20	$ 79	79	79
Rothman	z10	$ 8¼	8¼	8¼
Roy Bank	200	$ 78⅛	78¾	78⅝
Salada	125	$ 10½	10½	10½
Shaw I rt	7700	52	50	50
Selkirk A	200	$ 5	5	5
Seven Art	100	$ 9⅜	9⅝	9⅜
Shell Oil	z31	$ 16¾	16¾	16¾
Silverwd A	z20	$ 12½	12½	12½
Southam	50	$ 32¼	32¼	32¼
St Pav	100	$ 11	11	11
Steel Ca	375	$ 20⅜	20¼	20⅜
Steinbg A	100	$ 21¼	21¼	21¼
Suptest or	100	$ 18	18	18
To Do Bk	90	$ 64	64	64
T Fin A	1005	$ 14	13¾	14
Tr Ca PL	697	$ 26½	26½	26½
Trans Mt	255	$ 14½	14½	14½
Trans PPL	z25	$ 7¼	7¼	7¼
Un Gas

CAHIER No 3 / PAGES 27-42 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / INFORMATIONS GENERALES

MONTREAL, MARDI 30 AVRIL 1963 — 79e ANNEE — No 166



L'EXODE SE POURSUIT — Une partie des 675 réfugiés cubains qu'a transportés le cargo American Surveyor, ont débarqué hier à Port Everglades, Floride. Le navire avait subi un retard de quatre heures, en raison d'une mer grosse.

Duvalier ayant cédé à l'ultimatum de Saint-Domingue

La menace de guerre se dissipe en Haïti

SAINT-DOMINGUE. (PA, AFP, UPI) — La menace de conflit armé entre la République dominicaine et Haïti s'est dissipée après que le président haïtien, M. François Duvalier, se fut rendu à l'ultimatum du président Juan Bosch, hier soir.

Le gouvernement haïtien a accepté de retirer les troupes qui avaient cerné l'ambassade dominicaine à Port-au-Prince, où se sont réfugiés des adversaires de Duvalier. La République dominicaine a aussi obtenu l'assurance qu'Haïti respecterait la sécurité des missions diplomatiques dans la capitale haïtienne.

De sources diplomatiques à Washington, on a toutefois appris que M. Bosch a fait parvenir tard hier soir une lettre au président de l'OEA dans laquelle il déclare que le personnel dominicain demeurera à l'ambassade jusqu'à ce que Haïti ait spécifiquement garanti la sécurité non seulement des diplomates et résidents dominicains, mais également celles des Haïtiens opposés au régime Duvalier qui se sont réfugiés à l'ambassade dominicaine.

Dans sa lettre à M. Manuel Facio, Bosch ajoutait que la République dominicaine restait en alerte contre toute nouvelle action possible du gouvernement haïtien. La lettre ne contenait toutefois aucune menace d'intervention militaire immédiate.

D'autre part, le chargé d'affaires d'Haïti en République dominicaine, M. Jean-Louis Charles, a demandé l'asile politique dans ce pays et cet asile lui a été accordé.

Saint-Domingue triomphe

Cependant, tandis que la commission d'enquête de l'Organisation des Etats américains arrivait aujourd'hui dans la capitale haïtienne, à Saint-Domingue les journaux et la radio acclamaient le recul haïtien comme "un triomphe pour notre dignité nationale" et une grande victoire pour le pays.

Cependant, l'armée de la République dominicaine demeure sur un pied d'alerte. Plus tôt dans la journée, des troupes et des unités blindées ont été dirigées vers la frontière d'Haïti et des navires de guerre se sont apprêtés à lever l'ancre.

Peu avant la "capitulation" du président Duvalier, le risque d'un conflit armé était si grand que la marine américaine se préparait "à faire le nécessaire" pour assurer l'évacuation des quelque 1,000 Américains qui vivent en Haïti.

Hier après-midi, environ 300 manifestants se sont rassemblés devant l'ambassade haïtienne à Saint-Domingue pour protester contre la politique du président Duvalier. Il a fallu que la police utilise les gaz lacrymogènes pour les disperser; au moins 12 personnes ont été arrêtées.

Par ailleurs, le président du Vénézuéla, M. Romulo Betancourt, a donné personnellement au président dominicain l'assurance que son pays fournirait à la République dominicaine tout l'appui aérien et naval nécessaire pour "défendre sa souveraineté".

La mission de l'OEA

Haïti et la République dominicaine ont tous deux accepté les "bons offices" de l'Organisation des Etats américains (OEA) et déclaré qu'ils coopéreraient avec la commission d'enquête de l'OEA qui doit arriver aujourd'hui à Port-au-Prince.

Cette commission d'enquête est formée de représentants de cinq pays membres : la Colombie, le Chili, l'Equateur, le Salvador et la Bolivie. Elle est présidée par le délégué de la Colombie, M. Alberto Zuleta Angel.

Les Etats-Unis ont décliné l'offre de faire partie de cette mission en raison des relations tendues qui existent entre Washington et Port-au-Prince.

CASTRO A MOSCOU

Satisfaction des Cubains dès la première rencontre

MOSCOU. (AFP, PA, UPI) — Le premier ministre cubain, M. Fidel Castro, a passé aujourd'hui plusieurs heures à la maison de campagne de M. Nikita Khrouchtchev, près de Moscou. Il s'y est entretenu avec MM. Khrouchtchev, Brejnev et Gromyko. M. Castro serait très satisfait de l'issue de ses conversations avec M. Khrouchtchev sur les questions touchant l'aide militaire et économique soviétiques.

Tous les détails du voyage du chef cubain en URSS ne seraient pas encore réglés. On s'attend à ce qu'il reste à Moscou une semaine. Il aurait par ailleurs eu deux autres projets, consistant l'un en une tournée de dix jours à Volgograd (Stalingrad), Kiev et Leningrad, l'autre, en un voyage de 15 jours qui comprendrait une visite en Sibérie. On prévoit maintenant que de toutes façons M. Castro ne s'arrêtera pas en Algérie lors de son voyage de retour à Cuba. Il désirerait éviter ainsi de froisser M. Mao Tsé-Toung en visitant un autre pays que l'URSS sans par ailleurs passer par Pékin.

Certains observateurs croient que les points qui seront abordés lors des entretiens qui auront lieu ces jours-ci entre les dirigeants soviétiques et le leader cubain sont les suivants : appui soviétique aux efforts de Cuba en vue de liquider la base américaine de Guantanamo ; crédits soviétiques plus considérables pour renflouer l'économie cubaine ; façon d'exploiter la popularité de M. Castro en Amérique latine ; position de Cuba dans le différend sino-soviétique.

Par ailleurs, M. Nelson Rockefeller, gouverneur de l'Etat de New-York et aspirant à la candidature républicaine à la présidence en 1964, a réclamé hier un combat décisif contre l'Union soviétique afin, a-t-il dit, de mettre fin à "la plus sérieuse menace à l'avenir de l'hémisphère occidental", l'entrainement d'espions à Cuba.

Deux bourreaux nazis arrêtés en Allemagne

FRANCFORT. (PA) — Deux anciens collaborateurs d'Eichmann ont été accusés du meurtre d'au moins 30,000 Juifs hongrois durant la seconde guerre mondiale.

Herman Krumey, âgé de 58 ans, était le représentant d'Eichmann en Hongrie en 1944, et Otto Hunsche, 51 ans, aurait agi en tant que conseiller du bourreau des Juifs. Les deux accusés, dont l'arrestation fait suite à trois ans de recherches, étaient d'anciens officiers "SS".

Les deux nazis sont accusés par ailleurs d'avoir extorqué des millions de dollars de leurs victimes en leur promettant de leur épargner la vie.

De la mi-mars au 9 juillet 1944, Krumey aurait ordonné la déportation de 437,402 Juifs hongrois vers le camp d'extermination d'Auschwitz, où au moins 300,000 auraient été tués.

La date de leur procès n'a pas encore été fixée.

Typhon sur Guam

AGANA, Guam (PA, UPI) — Le gouverneur de l'île de Guam, M. Manuel Guerrero, a demandé aujourd'hui au président Kennedy de déclarer zone sinistrée le territoire de l'île. C'est la deuxième fois en cinq mois que le gouverneur de Guam lance un appel en ce sens. En effet, le typhon "Olive", voyageant à 110 milles à l'heure, aurait causé hier des dommages s'élevant à plus de $2 millions. Toutefois, on ne signale aucun mort.

Le typhon "Olive" a détruit plusieurs des abris d'urgence qui avaient été construits par suite des ravages du typhon "Karen", en novembre dernier.

D'autre part, des messages radiophiques en provenance de l'île de Saïpan, voisine de Guam, indiquent que le typhon "Olive" a provoqué la destruction de 95 pour cent des habitations et la moitié des immeubles publics sur l'île.

La plus grande partie des 12,000 habitants de Saïpan seraient sans abri. Le haut commissaire adjoint des Etats-Unis à Saïpan, M. José Benitez, a également demandé au président Kennedy que le territoire de l'île soit déclaré zone sinistrée.

AUTOUR DU MONDE

Kennedy n'irait pas à Rome

WASHINGTON. (AFP) — On croit savoir que le président Kennedy ne se rendra probablement pas à Rome au cours de son prochain voyage en Italie et en Allemagne. Par contre, on signale que le chef du gouvernement américain s'entretiendra avec les dirigeants italiens dans une ville du nord de l'Italie, probablement Milan.

Le programme officiel du voyage de Kennedy en Europe ne sera publié que dans le courant de cette semaine. La modification qui va vraisemblablement intervenir dans le séjour en Italie du président américain est dû au changement de caractère de la visite en question qui, en raison de l'absence de Mme Kennedy, ne sera plus une "visite d'Etat", mais une "visite de travail".

La capitale éternelle, par contre, sera au coeur même du voyage que le président et son épouse ont accepté d'effectuer l'année prochaine dans la péninsule.

Défilé imposant

TEL AVIV. (AFP) — 250,000 personnes ont assisté, hier matin, à Haïfa, au défilé célébrant le 15e anniversaire de l'indépendance de l'Etat d'Israël, et qui a été la démonstration de force la plus imposante qui ait jamais été faite en Israël.

Des hélicoptères "Alouette" et "Sikorsky", des avions "Fouga Magister", "Meteor", "Ouragan", "Mystère", "Super-mystère" et 'Vautour" précédaient la sensation de la journée : 28 "Mirage 3" que le public israélien était admis à voir pour la première fois.

Puis les forces blindées ont défilé : pendant que les tanks "Sherman", "AMX 13" et "Centurion" passaient dans l'avenue entre le mont Carmel et la mer, la flotte israélienne appareillait en formation de bataille devant le port.

Le cardinal Koenig en Pologne

VARSOVIE. (AFP) — Le cardinal Franz Koenig, archevêque de Vienne, a franchi, hier, la frontière polono-tchécoslovaque à Cieszyn. La télévision polonaise a déclaré que l'archevêque de Vienne a été accueilli "par les représentants des autorités gouvernementales et ecclésiastiques".

Le cardinal, sur sa demande, a visité le "Musée national" se trouvant sur l'emplacement de l'ancien camp de concentration nazi d'Oswiecim (ex-Auschwitz). Le prélat s'est ensuite rendu par la route, à Cracovie où il a passé la nuit au palais de l'archevêché.

C'est sur l'invitation du cardinal Wyszinski que l'archevêque de Vienne s'est rendu en Pologne. Il doit notamment participer à un pélerinage au monastère de Jasna Gora à Czestochowa, où se trouve l'image de la Vierge noire, patronne de la Pologne.

Geste de solidarité

GEORGETOWN. (Reuters) — Dans un geste de solidarité envers ceux qui ont respecté, depuis une semaine, un arrêt de travail en Guyanne Britannique, les instituteurs de Georgetown ont déclenché à leur tour la grève.

Entre temps, le premier ministre Cheddi Jagan a annoncé son intention de mettre sur pied une commission d'enquête chargée d'examiner l'action du Conseil des syndicats et des autres groupements ouvriers non affiliés.

L'enquête porterait particulièrement sur l'influence qu'aurait pu subir le Conseil des syndicats de la part de groupements de pays étrangers, notamment des Etats-Unis.

La nouvelle a été annoncée à la suite de télégrammes destinés au Conseil des syndicats l'assurant de l'appui de mouvement syndicaux américains.

Nasser se rend en Algérie

BEYROUTH. (AFP) — Le président Nasser s'est embarqué aujourd'hui à Alexandrie à destination de l'Algérie où il doit effectuer une visite officielle. D'Alger, le chef de l'Etat égyptien se rendra au Maroc pour assister à la réunion du comité politique du groupe de nations africaines de Casablanca. Ensuite, le président Nasser se rendra en Yougoslavie pour s'entretenir avec le maréchal Tito. Selon les observateurs, le président Nasser aurait fait comprendre au président de la République yéménite, le général Sallal, que l'adhésion immédiate de son pays à la République arabe unie n'était pas souhaitable. D'autre part, le chef de la RAU assistera à l'importante conférence des 31 chefs d'Etat et de gouvernement africains à Addis-Abeba, en Ethiopie.

ESPAGNE: alcools empoisonnés

MADRID (UPI, AFP) — Dans un effort en vue d'enrayer la vague d'empoisonnement qui a fait 22 morts jusqu'ici, le gouvernement projette d'interdire la vente de tout vin et de toute liqueur non embouteillés. La police a confisqué d'énormes quantités de spiritueux à bon marché contenant de l'alcool méthylique qui est considéré comme ayant provoqué la mort chez plusieurs en Espagne et aux îles Canaries. De sources officielles, on apprend qu'une quantité indéterminée de ces boissons empoisonnées a été distribuée en vrac, de sorte qu'il est difficile d'en retracer la provenance. Dix personnes ont été arrêtées et attendent leur procès. En plus de faire 22 morts, la "boisson qui tue" a rendu trois personnes aveugles dans la province de Galicie où on l'a vendue sous forme de liqueur de café et d'apéritif. La presse et la radio continuent à mettre la population en garde contre cette dangereuse boisson.

Laos: désaccord au sein de la commission internationale

VIENTIANE (AFP, Reuter, AP, UPI) — Une équipe de la Commission internationale de contrôle composée de Canadiens et d'Indiens, a quitté Vientiane ce matin pour la plaine des Jarres où, aux termes de la lettre adressée le 28 avril par son président, elle assurera une présence continue.

La délégation polonaise a refusé de se joindre à cette équipe, dont la mission n'a pas reçu l'agrément du Pathet Lao. Seuls, pour le moment, le premier ministre Souvanna Phouma, leader neutraliste, et le chef de la droite, le général Phoumi Nosavan, ont donné leur accord à cette installation.

C'est le premier ministre lui-même qui, par une lettre officielle, a demandé la présence permanente de la CIC auprès du général Cong Le.

Aux termes des accords de genève, la CIC ne peut assumer ses fonctions qu'avec l'accord de la coalition laotienne unanime.

Le Canada et l'Inde, les deux autres pays membres de la commission, veulent établir une équipe d'inspection permanente au quartier général du chef neutraliste, le général Kong Le, dans la plaine des Jarres, où des combats ont eu lieu récemment. La Pologne aurait voulu que la Commission s'en tienne à de fréquentes visites, selon des sources autorisées de la Commission.

Pendant ce temps, le premier ministre Souvanna Phouma, chef politique des neutralistes, doit quitter Vientiane pour Khang Khay, où il reprendra aujourd'hui les conversations avec les dirigeants du Pathet Laos en vue de normaliser la situation qui règne à Kieng Kouang depuis le début d'avril.

Par ailleurs, le sous-secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Averell Harriman, a quitté Londres, hier, pour Washington, où il fera rapport au président Kennedy sur ses entretiens avec MM. Khrouchtchev et Gromyko au sujet de la crise au Laos.

M. Harriman s'est aussi entretenu à Londres avec M. Macmillan, premier ministre, et M. Edward Heath, Lord du Sceau privé. Il leur a fait part de son optimisme modéré au sujet du règlement de la crise laotienne. Il a précisé que le voyage qu'il a fait à Moscou valait la peine d'être fait.

A Washington, la question du Laos a fait l'objet d'un entretien de 45 minutes entre l'ambassadeur de Pologne aux Etats-Unis, M. Edward Drozniac, et le secrétaire d'Etat intérimaire, M. George Ball, hier, au département d'Etat. Le diplomate polonais s'est contenté de dire qu'il a exprimé le point de vue de son gouvernement sur le problème laotien.

BONN

Lock-out dans les industries sidérurgiques

BONN. (AFP) — Répondant à l'ordre de grève décrété dans l'industrie métallurgique de Bade-Wurtemberg par le syndicat des ouvriers et touchant quelque 100,000 travailleurs, les industriels ont décidé de proclamer le lock-out. Ainsi, à partir de ce matin, 800 entreprises employant 320,000 personnes fermeraient leurs portes et le personnel serait mis à pied.

Cette mesure intervenant juste à la veille du premier mai, a été motivée par la volonté de priver le syndicat de son arme et de le forcer à puiser dans ses réserves de fonds de grève.

C'est la première fois depuis 1945 qu'un lock-out est proclamé dans la république fédérale d'Allemagne. L'emploi de cette mesure, qui souligne la gravité du conflit social, ne semble pas avoir détourné les ouvriers de la métallurgie de Rhénanie-Westphalie de faire appel eux aussi à la grève à partir du 6 mai, pour obtenir également un relèvement de 8 pour cent des salaires.

Il semble que les proportions que menace de prendre le conflit et les pertes déjà subies par l'économie préoccupent sérieusement les autorités fédérales et celles du Lond.

M. Kurt Georg Kiesinger, président du conseil de Bade-Wurtemberg, a déclaré hier soir à la presse qu'il espérait que le syndicat et le patronat feraient appel avant la fin de la semaine à sa médiation. Le gouvernement du Land reste en contact étroit avec les représentants des grévistes et ceux du patronat. On pense d'autre part que le gouvernement fédéral étudiera la situation, aujourd'hui au cours de sa réunion.

Cinq pays d'Amérique latine: non aux armes-A

MEXICO. (UPI) — Les présidents de cinq Etats latino-américains ont annoncé hier leur intention d'interdire la présence d'armes nucléaires sur leur territoire, et leur espoir de faire un jour de toute l'Amérique latine une zone dénucléarisée.

Dans une déclaration commune, les présidents de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de l'Equateur et du Mexique disent que les cinq pays ne fabriqueront, ne recevront, n'entreposeront ni n'expédieront d'armes nucléaires ou de véhicules servant à les transporter.

Le président Carlos J. Arosemena, d'Equateur, a immédiatement demandé à tous les autres pays d'Amérique latine, à l'exception de Cuba et du Guatemala, d'exclure eux aussi les armes nucléaires. Selon le président Adolfo Lopez Mateos, du Mexique, c'est ce dernier pays qui a pris l'initiative de la mesure.

Ces cinq pays sont les mêmes qui s'étaient abstenus de voter les résolutions adoptées à la conférence de Punta del Este en janvier 1962, aux fins d'exclure Cuba du système interaméricain. Le Mexique et le Brésil, en particulier, se sont opposés à toute action de l'OEA contre Cuba.

Selon la déclaration, les cinq Etats se disent prêts à signer un accord à l'échelle de l'Amérique latine, en vertu duquel les pays latino-américains s'engageraient à exclure la fabrication, la réception, l'entreposage et l'essai tant des armes nucléaires que des véhicules servant à les transporter. Ils se disent également prêts à informer les chefs d'Etat des autres pays latino-américains, exprimant l'espoir que leurs gouvernements y adhéreront.

Cette déclaration conjointe est semblable à la résolution qu'avait présentée le Brésil à l'Assemblée générale de l'ONU en octobre dernier, à la suite de la crise cubaine.

En priorité au Parlement français: coût de la vie et force de frappe

PARIS. (AFP, Reuter, UPI) — Les deux Chambres en France inaugurent ce matin les sessions régulières du printemps et l'on est généralement d'avis que le président de Gaulle va faire pression auprès du cabinet en vue de hâter les mesures susceptibles d'améliorer les relations actuellement tendues entre, d'une part, le gouvernement et, d'autre part, les chefs ouvriers qui deviennent de plus en plus aigris du fait de l'augmentation du coût de la vie.

Tout semble indiquer que le chef de l'Etat va revenir sur son plan de rénovation de la politique française intitulé "renaissance du 20e siècle". Il fera rapport de sa récente tournée en province où il a soulevé les applaudissements des foules chaque fois qu'il a parlé de l'urgence de mettre fin aux "stériles querelles politiques du passé".

Le Conseil des ministre sera sans doute aussi saisi de la menace de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) qui annonçait hier que les agriculteurs français étaient prêts à "passer à l'action, même violente" pour défendre leurs revendications en ce qui concerne le prix du lait.

Force de frappe

Le cabinet français se réunit aujourd'hui après l'annonce faite hier par le ministre aux Armées, M. Pierre Messmer, à l'effet que la France projette d'avoir sa propre force de frappe d'ici 1969 et qui consistera en un arsenal de bombes à hydrogène et en un sous-marin atomique du type "Polaris".

Dans un texte de dix-sept pages où il passe en revue les problèmes de la défense nationale et où il fait la description la plus détaillée jamais publiée des plans de défense du Général de Gaulle à l'âge atomique, M. Messmer dit que le parachèvement du centre atomique de Pierrelatte, prévu pour 1967, équivaudra à la mise en place de la pierre angulaire de tout l'édifice de la défense française.

Ben Bella

Socialisme à la Castro en Algérie

ALGER. (UPI) — Le premier ministre de l'Algérie, M. Ahmed Ben Bella, a promis hier soir d'instaurer le "socialisme à la Castro" dans son pays. C'est au cours d'une manifestation houleuse, groupant 5,000 personnes dans le bas d'Alger, que M. Ben Bella a fait cette déclaration.

De source informée, on indique que des travailleurs et de nombreux chômeurs ont manifesté, devant l'édifice de l'"Union des commerçants algériens", pour protester vigoureusement contre "la nouvelle bourgeoisie algérienne" (la bourgeoisie issue de l'indépendance).

S'adressant aux manifestants, M. Ben Bella s'est écrié : "L'Algérie sera socialiste; elle aura le socialisme à la Castro". Le premier ministre a ensuite demandé aux manifestants de rentrer chez eux.

Durant la manifestation, la foule criait divers slogans tels que : "Les profiteurs à la mer" et "A bas la bourgeoisie".

M. Ben Bella leur a alors affirmé que "notre révolution n'est pas celle des gros commerçants, mais celle des agriculteurs, des ouvriers et des cireurs de chaussures".

La Malaisie demande à Ottawa d'aider à son développement

OTTAWA. (PC) — L'adjoint au premier ministre de Malaisie et des fonctionnaires du gouvernement de ce pays ont eu lundi à Ottawa une série d'entretiens avec des personnalités canadiennes sur l'aide technique et en capitaux dont cette nation du sud-est asiatique a besoin.

Auparavant, M. Tun Abdul Razak ben Hussein avait déclaré, à la suite d'un entretien de 25 minutes avec M. Pearson, premier ministre du Canada, qu'il espère également étudier les possibilités qu'auraient notre pays d'aider à la formation des troupes malaises.

M. Tun Razak a conféré avec M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, et avec M. P.-M. Towe, chef adjoint du Bureau canadien d'aide à l'étranger au sujet des problèmes du sud-est asiatique et de l'aide de notre pays à l'étranger.

Les discussions sur l'aide à l'étranger ont porté, dans l'ensemble, sur l'aide technique et en capitaux du Canada dans le passé, et sur les formes que prendraient de futurs programmes dans ce domaine.

Parmi les avantages que notre pays a apportés à la Malaisie au point de vue technique, signalons : l'arpentage d'une route est-ouest à travers la Malaisie, un système de réfrigération pour le poisson, sur la côte est de ce pays, l'envoi de 18 conseillers et professeurs, et l'aide apportée à 34 Malais étudiant au Canada.

Mississippi et Tennessee

TORNADES: 12 morts et ravages considérables

TUNICA, Miss. (PA) — Des tornades se sont abattues sur de vastes territoires du centre et du sud des Etats-Unis lundi, entrainant la mort d'au moins 12 personnes, et causant des blessures à plus de cinquante autres. Le bilan des décès et des désastres continue à augmenter.

L'élément destructeur a pris naissance quelque part du côté de la Louisiane et a ravagé neuf Etats dans son trajet nord-ouest vers l'Illinois.

Quatre personnes ont été tuées dans une ville au nord du Mississippi alors que la tornade, venant de l'Arkansas, a franchi la rivière et s'est abattue sur le village de pêcheurs de Moon Lake. Deux autres personnes ont perdu la vie à Shannon, 140 milles plus au nord. Peu après, on signalait la mort de deux citoyens de Maury City, situé à quelque 90 milles de Memphis, et d'un autre de Hamilton dans l'Alabama.

Dans la seule ville de Tunica on compte cinq morts, alors qu'à Marion County, 17 jeunes gens ont été blessés d'un seul coup, étant tous réunis dans un café. Dans le Montana on signale également la mort d'une vieille dame.

D'autres tornades sont signalées en Indiana et au Kentucky, et la Louisiane est secouée par des vents violents.

On croit savoir qu'il y eut de lourdes pertes matérielles dans la plupart des Etats qu'ont balayés les tornades. Il semble que la région de Moon Lake au Mississippi soit parmi celles qui ont été les plus affectées. Quatre victimes, dans cette région, ont péri alors qu'une rangée de six maisons s'est écrasée comme un château de cartes au milieu d'une plantation.

Le Pakistan reproche à Washington et à Londres leur aide à l'Inde

KARACHI — (Reuter, UPI, AFP) — Le président du Pakistan, a averti aujourd'hui les Etats-Unis et la Grande-Bretagne qu'ils ne doivent pas chambarder l'équilibre des forces dans le sous-continent indien.

Dans un message lu à l'ouverture de la réunion ministérielle du CENTO, le maréchal Mohamed Ayub Khan a dit que le Pakistan s'inquiète de l'aide apportée par les deux grandes puissances occidentales, particulièrement les Etats-Unis, à l'Inde à qui son pays dispute le Cachemire. Il a rappelé aux grandes puissances qu'elles ne doivent pas "aggraver" les difficultés dans la région de l'alliance, qui comprend le Pakistan, l'Iran, la Turquie et la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis ne sont pas membres à part entière de l'alliance, mais ils siègent dans les commissions militaire et économique.

Le maréchal Ayub faisait allusion à la livraison d'armes occidentales à l'Inde à l'occasion de sa dispute de frontière avec la Chine. Les Pakistanais craignent que ces armes puissent un jour être utilisées par l'Inde contre eux-mêmes.

D'ailleurs l'avertissement du président pakistanais a été repris par le ministre des Affaires étrangères de ce pays, M. Bhutto. Il a déclaré qu'aucune alliance ne peut survivre sans la confiance, la coopération et la compréhension entre ses membres. "La sécurité collective est la nécessité de l'heure," a-t-il dit.

Le Cento, a-t-il ajouté, doit prendre des mesures positives pour dissiper "la fausse notion que ces alliances sont des organisations qui engendrent la tension internationale".

M. Bhutto a toutefois ajouté que le Cento avait un rôle très utile à jouer en favorisant la coopération politique, sociale et économique entre ses membres et il a demandé que l'organisation donne une nouvelle impulsion à ses activités économiques.

De son côté, le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk, a soutenu que les alliances comme le Cento sont les meilleurs instruments pour maintenir la paix et empêcher la guerre par erreur.

Ces alliances, dit-il, sont l'un des principaux éléments de la stratégie globale des Etats-Unis et rendent possible l'aide américaine aux pays membres. M. Rusk a déclaré que la Turquie, l'Iran et le Pakistan continueraient à bénéficier de l'aide américaine dans le domaine économique.

JE MANQUAIS D'ENTREGENT...



Je suis un professionnel. Mes clients viennent me voir à mon bureau. Depuis toujours, j'étais convaincu de ma compétence et de la qualité de mes services.

Pourtant je sentais que je pouvais devenir plus heureux et plus prospère avec plus d'entregent.

J'ai alors décidé de suivre le cours de perfectionnement de L'Institut de Personnalité.

Maintenant je peux conserver mes clients et m'en faire de nouveaux. Je sais les rendre à l'aise, les accueillir avec chaleur, leur inspirer confiance, les comprendre et en être compris, les convaincre de mes idées, les persuader de mes conseils, les influencer par ma personnalité. De plus, je peux maintenant participer activement à différentes associations où je rends service tout en me faisant connaitre. C'est vraiment merveilleux !

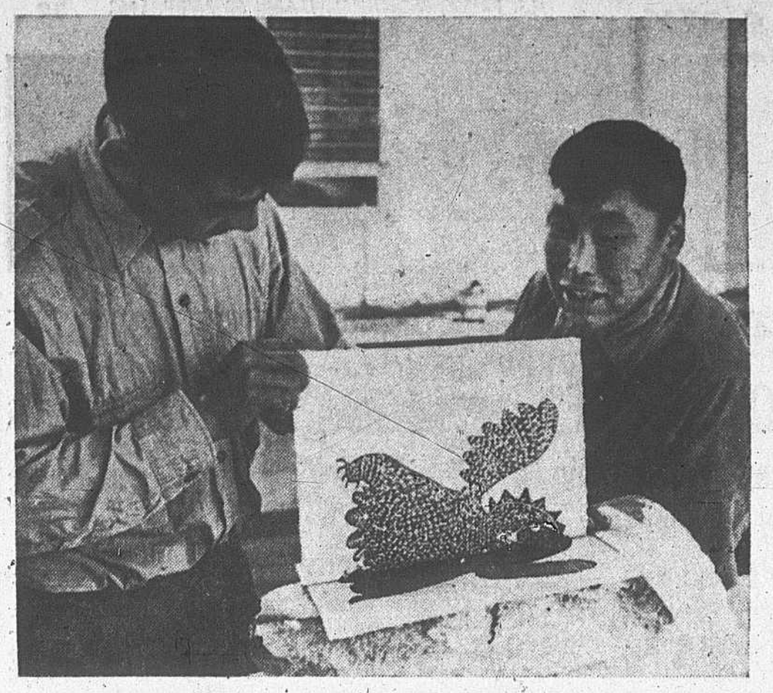
Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux jeunes, aux instruits, aux riches ou aux timides, vous vous trompez. Il aide toute personne, (hommes ou femmes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

Chacun y acquiert une richesse d'expériences nouvelles. Tous y vivent le fameux volume : "Arrêtez d'avoir peur ! et croyez au succès !", en vente partout, écrit par Jean-Guy Leboeuf.

C'est beaucoup plus qu'un simple cours de personnalité, c'est un véritable cours de relations humaines, de formation de chef et de persuasion par la parole.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation. C'est un cours pratique de 15 semaines, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par près de 5000 gradués distingués.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-mêmes la méthode et les résultats ? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite lundi le 6 mai, à 8 heures, au Palais du Commerce, suite 222, (entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit, signalez VI. 2-8186.



ILS VIVENT DE LEUR ART — Un grand nombre d'Esquimaux ont abandonné la chasse et la pêche et se sont lancés dans l'artisanat. On voit ici Lukta et Eejuvudluk tirant une impression d'un bloc de pierre à la coopérative de Cap-Dorset, l'une des 16 coopératives établies par les Esquimaux dans les Territoires du Nord-Ouest.

photo LA PRESSE

Pour leurs travaux d'artisanat

Les Esquimaux fixent un juste prix

par **Stewart MacLEOD**

BAIE FROBISHER, Territoires du Nord-Ouest, (PC) — Le visiteur du sud, après avoir regardé avec envie les sculptures de la boutique de la baie Frobisher, choisit un beau buste et en demande le prix. Le marchand esquimau sort sa roulette, en met la flèche à la "marge de bénéfice" ; tout calcul fait, il fixe au client le prix de $280.

Le visiteur renonce à la pièce, se retourne vers la penderie où sont accrochés des anoraks (parkas) comme en portent tous les jeunes esquimaux. Il en choisit un ; cette fois la roulette fixe le prix de $47.90. Le client prend ensuite de petits mocassins fourrés (mukluks) ; l'Esquimau lui en demande $3.80 la paire.

Etonné, le visiteur lui fait remarquer que "les prix sont aussi élevés que dans le sud." Le marchand réplique avec un grand sourire : "A peu près". Il précise ensuite que les prix de Toronto sont tout de même légèrement plus élevés. L'Esquimau ajoute que les voyageurs de passage à la baie Frobisher sont toujours décidés à en rapporter des objets d'artisanat. "La vente ne présente pas de difficultés," conclut-il.

La boutique mesure 20 pieds de longueur ; elle est une succursale du Centre régional de réhabilitation ; le stock est estimé à $30,000. D'après le commis, la moyenne mensuelle des ventes atteint $1,000. La clientèle se compose en grande partie de voyageurs, mais aussi de fonctionnaires et de militaires.

Les Esquimaux vendent les produits de leur artisanat à plusieurs autres magasins, par exemple à la Coopérative de consommation de Port Burwell, à la baie d'Ungava, qui fournit en retour aux artisans des vivres et autres nécessités.

GARANTIE DE REMBOURSEMENT
avec tout
OUTILLAGE USAGÉ chez
CEC Construction Equipment Company
DORVAL 631-8571

MECANICIEN
2e classe avec carte de compétence, bon salaire. S'adresser R. Benoit
7865 ST-HUBERT

ENTREPRENEURS DEMANDES
Doivent être capables de faire du bon travail pour un manufacturier de robes à prix budgétaire et confectionner 3 à 500 douzaines par semaine à l'année longue.
381-8551, M. MICKEY

DOMTAR
VENDEUR D'EXPERIENCE DEMANDE
Une importante compagnie demande un vendeur d'expérience dans le matériel d'emballage. Le postulant devra être bilingue et avoir fait ses preuves dans la vente du carton ondulé et autres. Etablie à Montréal cette position offre un excellent salaire, l'allocation d'une voiture et autres services marginaux.
Prière de faire votre demande par écrit, indiquant âge éducation et expérience.
DIRECTEUR DU SERVICE DE RECRUTEMENT
DOMINION TAR & CHEMICAL Co. Ltd.
2100 Edifice Sun Life, Montréal, Qué.

HOMME DE CONTROLE DE SERVICE
demandé par important dépositaire G-M. de Montréal
Doit être capable de surveiller le temps et diriger la productivité des mécaniciens.
Très bon salaire, assurance-groupe et autres bénéfices marginaux
S'adresser à M. GERARD POIRIER
GERANT DU SERVICE
WILHELMY AUTOMOBILE LTEE
4833, boul. St-Laurent

La peinture murale est-elle devenue un art périlleux?

Dans le monde artistique, l'"engagement" est fort à la mode. Mais faut-il le pousser jusqu'au duel pugilistique ou autre ?

Dans un bar de la métropole, l'autre soir, un artiste céramiste montréalais bien connu (1), M. Claude Théberge, et un peintre muraliste fort admiré, M. Jean-Paul Mousseau, se rencontrèrent par hasard comme deux masses critiques d'une bombe. Ce fut l'explosion.

Si l'on en croit une plainte déposée à la cour et quelques témoins, voici en substance ce qui aurait mis le feu aux poudres.

MOUSSEAU (interpellant Théberge) : Qu'est-ce que tu penses de ta murale du boulevard Saint-Joseph ?

THEBERGE : Et toi, de ta murale de l'Hydro ?

Bang !

D'après M. Théberge et les avocats qu'il a choisis pour présenter sa plainte pour voies de fait et son action civile, M Mousseau aurait décidé d'une façon inattendue de poursuivre autrement l'échange si brillamment amorcé, pontuant son désaccord sur le visage de son "confrère", le lui martellant même du pied dans les côtes, lorsque le jeune céramiste, surpris par l'événement, tomba sur le sol.

Trois ou quatre personnes, assure-t-on, ne furent pas de trop pour empêcher M. Mousseau de continuer à exposer de la sorte ses désaccords artistiques. Quand on a écrit que "la critique est facile..." c'est de tout autre chose que l'on voulait sans doute parler.

Devant la plainte ainsi portée, M. Mousseau a nié sa culpabilité. C'est le 15 mai prochain qu'un juge décidera poing par poing de l'affaire.

(1) Voir section illustrée de LA PRESSE de samedi, 27 avril dernier.

Un employé de cabaret accusé de hit and run

SAINT-JEROME. (C.B.) — L'accumulation des causes a forcé hier le juge Camille-L. de Martigny à ajourner la poursuite de l'enquête préliminaire d'un employé de cabaret de nuit, accusé de hit and run, en la faisant inscrire au rôle de la Cour de magistrat du 21 mai prochain.

Cet ajournement permettra à la Couronne, représentée par Me Charles-H. Cliche, de faire entendre son dernier témoin, tandis que Me Michel Côté procédera pour la défense de Jean Parisien, de Mont-Rolland.

Ce dernier est accusé d'avoir négligé de s'arrêter après que la voiture qu'il conduisait est venue heurter celle de M. Albert Enos, du 7160 de la 20e Avenue, Montréal, le 16 février dernier, sur l'autoroute des Laurentides. L'accident serait survenu au moment où l'auto du citoyen de Mont-Rolland doublait celle du Montréalais sur la droite.

Selon M. Enos, l'accrochage a été assez rude du moins suffisamment pour que la carrosserie de sa petite voiture européenne soit endommagée sérieusement. Il a eu le temps cependant, après l'accrochage, de prendre en note le numéro de l'autre voiture qui poursuivait sa route.

Celle-ci a été interceptée, après une courte poursuite, près d'un poste de péage de l'autoroute des Laurentides, à la hauteur de Ste-Thérèse. Quelques jours plus tard, un officier de la police provinciale de Saint-Jérôme se rendait dans un garage de Sainte-Rose constater que la voiture de Parisien, la carrosserie gauche endommagée, portait des traces de peinture similaire ou approchant celle de la voiture de M. Enos. Par contre, un employé de ce même garage n'a pu affirmer positivement qu'il s'agissait réellement d'une peinture de même teinte.

L'étudiante disparue donne de ses nouvelles

Mlle Lucille Couillard, 18 ans, cette jeune étudiante de Beauharnois qui était portée disparue depuis le 31 octobre dernier, vient de donner signe de vie à ses parents.

Il semble que la jeune fille aurait été finalement reconnue dans l'hôpital où elle travaille présentement et que les policiers américains l'auraient prévenue qu'elle était l'objet de recherches intensives et que même son père avait promis de fortes sommes d'argent à quiconque aiderait à la retrouver.

C'est pour demander à son père de ne plus s'inquiéter à son sujet qu'elle aurait donné de ses nouvelles en fin de semaine dernière.



Mlle Lucille COUILLARD

Dans une lettre provenant de la région de Boston, elle vient de signifier à ses parents qu'elle est devenue apprentie-infirmière dans une petite ville de la Nouvelle-Angleterre, qu'elle est en parfaite santé et qu'elle est fort heureuse de a nouvelle situation.

Pour les polices canadiennes et américaines qui étaient aux trousses de la jeune fille, l'affaire est considérée comme classée.

La jolie étudiante dont tous les journaux montréalais avaient raconté l'histoire en octobre 1962, était en rhétorique au couvent Jésus-Marie d'Outremont au moment de sa disparition.

Elle avait été vue pour la dernière fois alors qu'elle sortait d'une pharmacie de l'avenue Maplewood, où elle s'était procurée une forte quantité de cachets d'aspirine.

La transaction du conseil de Côte-St-Luc

Le rapport Sarault présenté aujourd'hui

Les enquêtes sur les transactions du conseil de Côte St-Luc et du Protestant Board of School Commissioners de Montréal (PBSC) tirent à leur fin. Le rapport de l'enquêteur Jean Sarault, au sujet de la transaction par laquelle le conseil de Côte St-Luc a permis à un spéculateur de réaliser un profit de $300,000, doit être présenté au Conseil des ministres aujourd'hui, a laissé entendre le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte.

Quant au rapport de Me Kenneth Mackay sur les transactions du PBSC, le Conseil des ministres doit en prendre connaissance mardi prochain.

Les projets Décarie et Cavendish

Québec ferait bientôt connaître sa position

D'ici quatre semaines, la ville de Montréal saura à quoi s'en tenir au sujet de l'éventuelle construction des voies rapides Décarie et Cavendish. Le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, a promis une réponse du cabinet provincial d'ici cette date.

Le conseiller James Bellin a fait cette déclaration, hier, aux hommes d'affaires de N.D.G. en leur disant qu'une réponse avait été promise à M. Lucien Saulnier. Il a ajouté que Québec ne permettra pas aux petites municipalités d'étrangler Montréal. Côte Saint-Luc et St-Laurent sont des problèmes auxquels nous devons faire face.

Le conseiller John Parker a également dit aux membres de l'Association des hommes d'affaires de N.D.G. que des discussions préliminaires avaient eu lieu en vue de prolonger la rue Sherbrooke jusqu'au boulevard Ste-Anne.

M. Parker a ajouté qu'il croyait les édiles municipaux favorables à ce projet et à dit aux membres de l'association que la réalisation de ce projet ne pourrait qu'aider les affaires dans leur quartier.

Le président de l'association, M. Harold Cummings, a dit de ce projet que c'était une idée magnifique.

Accusé de viol et d'inceste

— Un individu de Saint-Damase a été traduit en cour des sessions de la paix sur des accusations de viol et d'inceste avec sa propre fille, âgée de moins de 14 ans.

Le prévenu, qui a comparu devant le juge Jacques Bousquet, à Saint-Hyacinthe, est accusé d'avoir entretenu des relations illicites avec sa fille du 1er octobre au 15 avril 1963.

L'accusé, qui est incarcéré et à qui la cour a refusé tout cautionnement, devra subir son enquête préliminaire le 3 mai prochain.

L'inculpé a tenté d'obtenir un cautionnement, sous prétexte qu'il doit gérer sa ferme et payer ses dettes.

Le procureur de la couronne, Me Adelstan Bouchard a souligné au tribunal que l'individu aurait fait des menaces contre des témoins éventuels.

"J'étais veuf depuis trois ans", a déclaré l'accusé.

croyez-le ou non...

Voici un échantillon des réponses données à un examen de GEOGRAPHIE dans une école de Montréal, par des élèves de 4e année. L'examen est dicté par le service des études de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Nous garantissons l'authenticité des réponses.

G. F.

— Qui est l'archevêque de Montréal ?
Polémile Léger
Poule et Mile Légé
Pol Emile L'Eger
— Qui est le premier ministre de la province ? (Vous avez bien lu, de la province).
Défin Bégun
Défeun Béqueur
Défune Bayqueur
Joséphin Baikeur
Défun Béker
Désune Becueur
Défine Bécoure
Baifiboiquer
Difin Beceur
Befing Berquert
Dit fean ba tor
Difubecur
— Qui est le maire de Montréal ?
Pit Lessard
Croûte chef

CITE DE MONTREAL

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le Conseil municipal, à sa séance tenue le 25 avril 1963, a procédé à une première étude:
a) d'un projet de règlement modifiant le règlement no 1265 concernant la construction des bâtiments dans le quartier Mont-Royal, tel qu'il a été modifié par les règlements nos 1669, 1687, 1710, 1722, 1743, 1750, 1769, 1790, 1806, 1810, 1823, 1835, 1853, 1875, 1890, 1927, 1930, 1938, 1945, 1991, 2004, 2029, 2037, 2045, 2066, 2076, 2104, 2119, 2124, 2168, 2230, 2237, 2258, 2278, 2292, 2300, 2312, 2327, 2333, 2365, 2413, 2475, 2485, 2497, 2537, 2584, 2592, 2627, 2635, 2680, 2704, 2715, 2762 et 2782.
b) d'un projet de règlement modifiant le règlement no 2194 concernant l'établissement de bureaux dans les zones domiciliaires, tel qu'il a été modifié par les règlements nos 2592 et 2680.
c) d'un projet de règlement modifiant le règlement no 1976 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments sur une partie des rues Crescent, Bishop et Mackay, dans le quartier Saint-André, tel qu'il a été modifié par les règlements nos 2592, 2649 et 2680.
d) d'un projet de règlement concernant l'occupation des terrains et des bâtiments dans certaines parties des quartiers Ville-Marie et Saint-Georges.
e) d'un projet de règlement modifiant le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel qu'il a été modifié par les règlements nos 1929, 1940, 1943, 1947, 1972, 1987, 1996, 2021, 2026, 2039, 2046, 2070, 2075, 2082, 2111, 2121, 2126, 2149, 2166, 2198, 2249, 2275, 2277, 2295, 2310, 2341, 2382, 2393, 2414, 2491, 2502, 2584, 2592, 2656, 2672, 2680, 2682, 2697, 2719, 2736, 2761, 2780, 2793, 2795 et 2808.
f) d'un projet de règlement modifiant le règlement no 1396 concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier Montcalm, tel qu'il a été modifié par les règlements nos 1456, 1483, 1599, 1664, 1731, 1733, 1753, 1779, 2006, 2062, 2171, 2181, 2247, 2282, 2573, 2592, 2680 et 2696.
Copies de ces projets de règlements peuvent être obtenues au bureau du greffier, pièce 120, Hôtel de Ville.
Toute personne désirant faire des représentations au sujet de ces projets de règlements devra les faire tenir, par écrit, au même endroit, au soussigné, au plus tard le 20 mai 1963.
Montréal, le 30 avril 1963.

Le greffier de la Cité,
GABRIEL MORIN.

CN
demande des offres pour la rénovation urbaine de sa propriété de choix située au centre de SASKATOON, Saskatchewan

Les Chemins de fer Nationaux du Canada invitent les intéressés à faire des offres au Service de la rénovation des Chemins de fer, pour la location ou l'achat de la Gare de triage située sur la 1ère Avenue entre la 23e Rue et la rivière Saskatchewan Sud; la façade sur la 1ère Avenue mesure environ 2,000 pieds et la profondeur environ 500 pieds, la superficie totale se chiffre approximativement à 24 acres.
La transaction se fera sur les bases suivantes :
a) Location de longue durée de la propriété et la mise en valeur commerciale de la superficie entière de ce terrain à l'exclusion de l'emplacement sur lequel se trouve la gare actuelle, qui comprend un bail allant jusqu'à 99 ans. Ce bail stipulera la possibilité de revision périodique de la location annuelle;
b) Achat et mise en valeur de la superficie entière du terrain à l'exception de celui de l'édifice sur lequel est située la gare actuelle.
Bien que les offres devraient tenir compte de l'usage prolongé de l'édifice actuel par les bureaux des Chemins de fer, la Compagnie est prête à étudier les offres comportant la démolition de la gare actuelle et la construction d'un nouveau bâtiment, prévoyant l'espace de bureaux à l'usage des Chemins de fer sujet à un loyer convenu.
Les offres devront porter sur l'enveloppe l'inscription "Offre pour rénovation, Saskatoon" et être adressées à R. A. Park, coordonnateur, porte 103, édifice de la compagnie de transport Saskatchewan, coin 1ère Avenue et 22e Rue, Saskatoon, Saskatchewan, où elles seront acceptées jusqu'à 12.00 p.m. (heure normale centrale) le 1er octobre 1963. La plus haute offre ne sera pas nécessairement acceptée et nous nous réservons le droit de refuser telle ou telle offre.
Les plans du terrain et toute autre documentation sont disponibles au bureau précité.

Le vice-président,
D. V. Gonder,
Région des Prairies.
Chemins de fer Nationaux du Canada,
Winnipeg, Manitoba

AVIS
Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571d du Code Civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes et futures de Ile Perrot Auto Parts Enrg., ayant sa principale place d'affaires à Ile Perrot, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 18 avril 1963, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil le 26 avril 1963 sous le No 95300.
BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Dorion, le 26 avril 1963.

CORPORATION MUNICIPALE DE STE-ANNE-DE-VARENNES
SOUMISSIONS
Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUMISSIONS", et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à cinq (5.00) heures p.m. le 7 mai 1963 pour aqueduc de 16" sur le boulevard Marie-Victorin.
Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournis par les ingénieurs-conseils, J. A. Lalonde, L. Girouard & L. Letendre. On obtiendra ces formules de même que les plans et cahiers des charges moyennant un dépôt de $25.00, en s'adressant au bureau des ingénieurs-conseils Lalonde, Girouard & Letendre, 8790 avenue du Parc, Montréal. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six jours (6) qui suivront la date de réception des soumissions.
Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Corporation Municipale de Ste-Anne de Varennes pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.
La Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
Maitre Jules Phaneuf, N.P.,
Secrétaire-trésorier,
Hôtel-de-Ville,
Ste-Anne de Varennes.

HYDRO-QUEBEC
Soumission No B-198
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m., heure avancée de l'Est, lundi, le 27 mai 1963, relativement à la fourniture et au montage au chantier de
Deux (2) — ponts roulants de 220 tonnes et d'une (1) poutre compensatrice de 430 tonnes de charge nominale.
Aménagement de Manicouagan 2
Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, équivalente à au moins 10% du montant de la soumission. Cette garantie est confisquée si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat. Au moment de l'adjucation du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.
On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de
L'INGENIEUR EN CHEF,
Division des projets techniques,
HYDRO-QUEBEC, suite 1517,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal.
et en obtenir copie contre un dépôt de $25 sous forme de chèque certifié ou mandat payable à l'Hydro-Québec. CE MONTANT N'EST REMBOURSE QU'AUX SOUMISSIONNAIRES QUI ONT PRESENTE UNE SOUMISSION EN BONNE ET DUE FORME POUR LE TOUT OU EN PARTIE. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention : "SOUMISSION NO B-198".
L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.
Les co-secrétaires
B. Lacasse — W. E. Johnson
Montréal, le 18 avril 1963.

HYDRO-QUEBEC
Soumission No D-28
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m., heure avancée de l'Est, jeudi le 16 mai 1963, relativement à
l'arrosage chimique des arbres et des arbustes sur une section de l'emprise de la ligne de transport à 161 kv, simple ferme, No 1629, allant de St-Félicien à Chibougamau. La superficie totale à traiter est d'environ quatre cents (400) acres.
Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié, payable à l'Hydro-Québec, équivalent à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.
On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de
L'INGENIEUR EN CHEF,
Division régionale de l'Exploitation,
HYDRO-QUEBEC,
11e étage,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, P.Q.
et en obtenir copie contre un dépôt de $25 sous forme de chèque certifié ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce dépôt n'est pas remboursable. Seuls sont admis à soumissionner :
1) Ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec.
2) Les individus, firmes, compagnies et corporations qui peuvent prouver à la satisfaction de la Commission, leur habileté, leur intégrité, leur responsabilité et leur compétence à entreprendre le travail en question.
3) Ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.
Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"Soumission No B-199".**
L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.
Les co-secrétaires,
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 25 avril 1963.

HYDRO-QUEBEC
Soumission No D-24
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'Est, jeudi le 16 mai 1963, relativement à
l'arrosage chimique des arbres et arbustes sur les emprises de diverses lignes de transport à 25 kV et à 120 kV dans le district de l'Abitibi. La superficie totale à traiter est d'environ mille deux cent trente-trois (1233) acres.
Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié, payable à l'Hydro-Québec, équivalent à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.
On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de
L'INGENIEUR EN CHEF
Division Régionale de l'Exploitation
11e étage
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué.
et en obtenir copie contre un dépôt de $25 sous forme de chèque certifié ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce dépôt n'est pas remboursable. Seuls sont admis à soumissionner :
1) Ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec.
2) Les individus, firmes, compagnies et corporations qui peuvent prouver à la satisfaction de la Commission, leur habileté, leur intégrité, leur responsabilité et leur compétence à entreprendre le travail en question.
3) Ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.
Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"Soumission No D-24".**
L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.
Les co-secrétaires
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 25 avril 1963.

HYDRO-QUEBEC
Soumission No D-25
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'Est, lundi le 13 mai 1963, relativement à
l'arrosage chimique des arbres et arbustes sur une section de l'emprise des lignes de transport à 300 kV, double-terne, No 3001-2-3-4, entre St-Fédéral et Québec. La superficie totale à traiter est d'environ mille deux cent cinquante (1250) acres.
Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié, payable à l'Hydro-Québec, équivalent à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.
On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de
L'INGENIEUR EN CHEF
Division Régionale de l'Exploitation
11e étage
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué.
et en obtenir copie contre un dépôt de $25 sous forme de chèque certifié ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce dépôt n'est pas remboursable. Seuls sont admis à soumissionner :
1) Ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec.
2) Les individus, firmes, compagnies et corporations qui peuvent prouver à la satisfaction de la Commission, leur habileté, leur intégrité, leur responsabilité et leur compétence à entreprendre le travail en question.
3) Ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.
Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"Soumission No D-25".**
L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.
Les co-secrétaires
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 25 avril 1963.

MAITRE D'HOTEL
DEMANDE
POUR PRENDRE CHARGE DE LA SALLE A MANGER ET LES SALLES DE BANQUETS. HOTEL DE SAISON OUVERT A L'ANNEE.
Ecrire à case 8250 La Presse

HOTEL DES LAURENTIDES
DEMANDE
BARBIER
ur opérer à son compte, salon d rbier. Hôtel ouvert à l'année.
S'adresser à : M. KESSLER
Hôtel Esterel — Ville Esterel
861-2966

HYDRO-QUEBEC
Soumission No D-26
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'Est, lundi le 13 mai 1963, relativement à
l'arrosage chimique des arbres et des arbustes sur les emprises des lignes de transport à 300 kV, double-terne, No 3011-12, entre Québec et la rivière Ste-Anne, et No 3015-16, entre Trois-Rivières et Saraguay. La superficie totale à traiter est d'environ onze cent (1100) acres.
Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié, payable à l'Hydro-Québec, équivalent à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.
On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de
L'INGENIEUR EN CHEF
Division Régionale de l'Exploitation
11e étage
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, P.Q.
et en obtenir copie contre un dépôt de $25 sous forme de chèque certifié ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce dépôt n'est pas remboursable. Seuls sont admis à soumissionner :
1) Ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec.
2) Les individus, firmes, compagnies et corporations qui peuvent prouver à la satisfaction de la Commission, leur habileté, leur intégrité, leur responsabilité et leur compétence à entreprendre le travail en question.
3) Ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.
Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"Soumission No D-26".**
L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.
Les co-secrétaires
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 25 avril 1963.

HYDRO-QUEBEC
Soumission No D-27
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 a.m., heure avancée de l'Est, lundi, le 16 mai 1963, relativement à
l'arrosage chimique des arbres et arbustes sur une section de l'emprise de la ligne de transport à 161kV, simple terne No 1601 allant de Les Boules à Murdochville. La superficie totale à traiter est d'environ six cent soixante (660) acres.
Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié, payable à l'Hydro-Québec, équivalent à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.
On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de
L'INGENIEUR EN CHEF
Division Régionale de l'Exploitation
11e étage
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, P.Q.
et en obtenir copie contre un dépôt de $25 sous forme de chèque certifié ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce dépôt n'est pas remboursable. Seuls sont admis à soumissionner :
1) Ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec.
2) Les individus, firmes, compagnies et corporations qui peuvent prouver à la satisfaction de la Commission, leur habileté, leur intégrité, leur responsabilité et leur compétence à entreprendre le travail en question.
3) Ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.
Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"Soumission No D-27".**
L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.
Les co-secrétaires
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 25 avril 1963.

COMMISSION DE TRANSPORT AERIEN
OTTAWA — CANADA
DEMANDE D'UN PERMIS GROUPE B, CLASSE 4, FAITE PAR WHEELER AIRLINES (1960) LIMITED.
Wheeler Airlines (1960) Limited a demandé à la Commission de Transport Aérien un permis pour fournir un service commercial aérien de nolisement Groupe B, Classe 4, pour transporter les passagers et/ou les marchandises à l'intérieur du Canada, en partance d'une base située à Fort Chimo, Québec.
Toute personne ayant des représentations à faire concernant cette demande doit les faire parvenir au complet au Secrétaire de la Commission du Transport Aérien, Edifice Hunter, Ottawa, Ontario, au plus tard le 27 mai 1963, et confirmer qu'une copie d'icelles a été envoyée en même temps à la demanderesse dont l'adresse est : St-Jovite Station, Québec.
Sur demande à la Commission, plus de détails de cette demande seront fournis.
COMMISSION DU TRANSPORT AERIEN
OTTAWA, 23 avril 1963

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(d) du code civil, que BENCH-MADE FURNITURE CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 23ème jour d'avril 1963, et enregistré au bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 25ème jour d'avril 1963, sous le numéro 1666530.
ce 25ème jour d'avril 1963.
LA BANQUE TORONTO DOMINION

SOUMISSIONS DEMANDEES
La Commission Scolaire Protestante pour la municipalité de St-Laurent demande des soumissions pour la construction de la future école secondaire Riverdale à Pierrefonds, Québec.
Sont seuls autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.
Les soumissions seront pour un montant global y incluant, les travaux de mécanique et d'électricité sans clauses d'ajustement. (Escalator clauses).
Les soumissions devront être expédiées par lettres enregistrées scellées dans des enveloppes spéciales et livrées avant minuit heure avancée, le 4 juin 1963.
Les soumissions seront ouvertes jeudi le 6 juin 1963 à 3.00 P.M. (heure avancée) dans la chambre No 227 à 6000 Avenue Fielding, Montréal, 29.
Les soumissionnaires devront bien lire les "Renseignements pour les soumissionnaires", ou ils trouveront plus amples détails concernant les procédures à suivre pour soumissionner. A noter que chacune des soumissions devra être accompagnée d'un chèque visé au montant de $150,000.00 et, que chacun des soumissionnaires devra fournir un cautionnement de garantie au montant de 50% du chiffre de sa soumission.
Les plans, devis et autres documents peuvent être examinés au bureau de l'Association de Construction de Montréal, 3532 rue Namur, Montréal. Les entrepreneurs généraux qui désirent soumissionner peuvent en obtenir une copie complète au bureau des architectes, deBelle & White, 5925 Monkland, Montréal, 28, sur dépôt d'un chèque visé de $100.00, après le 6 mai, 1963.
Les Commissaires se réservent le droit de rejeter l'une ou toutes soumissions.
Mme Gladys Collins,
Secrétaire-trésorier.

HYDRO-QUEBEC
Soumission No B-199
Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m., heure avancée de l'Est, jeudi, le 6 juin 1963, relativement à la fourniture de
Douze (12) — Transformateurs de puissance monophasés à trois enroulements, 62/82 MVA, 301.4 — 13.8kV.
(Port de Montréal).
Chaque soumisison doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, au montant de $25,000 (garantie d'exécution d'après les documents de soumission). Cette garantie est confisquée si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat. Au moment de l'adjudication du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire.
On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de
L'INGENIEUR EN CHEF,
Division des projets techniques,
HYDRO-QUEBEC,
suite 1517,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, P.Q.
et en obtenir copie contre un dépôt de $25 sous forme de chèque certifié ou mandat payable à l'Hydro-Québec. **Ce montant n'est remboursé qu'aux soumissionnaires qui ont présenté une soumission en bonne et due forme pour le tout ou en partie.** Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu

EN TRE NOUS



PAR MARCEL DESJARDINS

Sam Pollock nous explique certains de ses points de vue

Si, au Forum, on écarte toute tentative pour amener à parler des échanges que la direction du Canadien aurait en vue pour la prochaine saison, le directeur Sam Pollock du système de fermes du Bleu Blanc Rouge est bien disposé à causer de certains de ses projets.

C'est ainsi qu'hier après-midi, il nous faisait part de la demande d'admission dans la Ligue Métropolitaine de trois clubs dont il a toutefois refusé de dévoiler les noms. Il est probable que l'un d'entre eux sera accepté.

"Personnellement, je m'opposerai à toute suggestion d'accepter un club situé à plus de soixante milles de Montréal", nous a-t-il dit, expliquant que les voyages sont susceptibles de nuire soit aux études, soit au travail des joueurs. Il écarte par le fait même la possibilité d'une fusion entre la Ligue Métropolitaine et l'Association Provinciale Junior du président René LeMyre.

Pollock est très satisfait de la situation du Canadien Junior et celui-ci continuera d'opérer dans la Ligue Junior de l'Ontario.

De même, si ses vues sont acceptées, le Canadien de Hull-Ottawa restera encore dans ces deux villes mais, par ailleurs, il souhaite que la Ligue de l'Est devienne un circuit de six clubs. Une ligue de quatre clubs est rarement un succès financier, selon lui, du fait que les équipes se rencontrent trop souvent.

Contrairement à ce que plusieurs croient, Pollock estime que le coût des voyages n'est pas tellement important si les clubs évoluent dans des villes où les amateurs se rendent aux patinoires. C'est pour cela qu'il n'a aucune objection à la présence de St-Louis dans le circuit, admettant que cette ville est la meilleure de la ligue. Ce qu'il souhaite toutefois c'est qu'une autre pas tellement éloignée de la ville du Missouri soit ajoutée. Il pense par exemple à Omaha ou à Kansas-City.

Si la ligue avait été un circuit de six clubs au lieu de quatre l'an dernier, le déficit du Canadien de Hull-Ottawa ne se serait jamais chiffré à quelque chose comme $50,000, prétend-il. Il aurait été de la moitié moins.

Pollock ne sait ce que les autorités de la Ligue de l'Est décideront au sujet de la prochaine saison. Cela dépendra du Boston, qui opère le club à Kingston, du Chicago qui est propriétaire de l'équipe à St-Louis et des Rangers qui guident les destinées du Sudbury et naturellement du Canadien. Mais il est évident que lorsqu'il prétend que le succès de la ligue dépend de l'addition de deux autres clubs, il pense que le Toronto et le Détroit, les deux autres équipes de la Ligue Nationale, se doivent d'inscrire une filiale dans le circuit.

Pollock a fait les éloges des populations de Hull et d'Ottawa, soutenant qu'elles avaient parfaitement compris les problèmes de leur club vis-à-vis le Canadien. Elles ont reconnu le fait que les multiples blessures dont les joueurs du Tricolore avaient été victimes au cours de la saison avaient forcé la direction à faire appel à des porte-couleurs de leur club. Elles ont paru heureuses, nous dit Pollock, que quelques-uns de leurs joueurs favoris aient ainsi l'opportunité d'évoluer dans la Ligue Nationale. "C'est une attitude qui leur fait honneur. On voit rarement des villes regarder aussi objectivement une situation", d'ajouter le directeur du système de fermes du Canadien.

Lépine mérite de figurer au Temple de la Renommée du hockey

Le comité de sélection du Temple de la Renommée du hockey, division des joueurs, se réunira au cours du congrès des ligues professionnelles, le mois prochain à Montréal.

Il nous semble que l'un de ceux dignes d'être choisis est Alfred "Pit" Lépine, membre du Canadien de la saison 1925-26 à celle de 1937-38.

Peu de joueurs d'attaque ont eu une valeur défensive aussi remarquable que ce centre qui évoluait au temps de l'inoubliable Howie Morenz. "Si Lépine n'avait joué dans l'ombre du grand Howie, il est certain que ses mérites auraient été reconnus bien avant aujourd'hui. Mais lorsqu'on pense au centre du Canadien de cette époque, il est raisonnable de croire que le nom de Morenz vient aussitôt à la pensée de tous."

Lépine, décédé il y a déjà quelques années, a été l'une des grandes vedettes de la Ligue Nationale à cette époque. Il était un gracieux patineur, un joueur qui possédait un "poke check" qui était presque l'égal de celui de Frank Nighbor des Sénateurs d'Ottawa et un excellent joueur d'équipe.

Il n'était pas le plus prolifique des compteurs mais il a tout de même enregistré 142 buts en plus d'accumuler 98 assistances au cours de sa carrière, à une époque où les points étaient beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui.

Tous ceux qui ont vu cet élégant, brillant et sportif joueur à l'oeuvre souhaiteront certainement que sa valeur soit reconnue officiellement par sa nomination au Temple de la Renommée du hockey.

Préparatifs de Tokyo en vue des Jeux Olympiques

Selon les organisateurs des Jeux Olympiques de l'an prochain à Tokyo, 30,000 étrangers arriveront par jour dans cette métropole du Japon au cours des deux semaines de cet événement sportif, soit du 10 au 24 octobre 1964.

Le gouvernement métropolitain de Tokyo croit que l'un des plus importants problèmes qui le confrontent en regard de ces jeux est celui du transport et de la circulation. C'est tellement peu vrai qu'il se propose de construire 23 "routes olympiques" et 8 grands boulevards.

De même, les chemins de fer nationaux du Japon projettent de mettre en service des trains plus rapides et plus confortables qui amèneront à Tokyo les sportifs. C'est ainsi que l'on parle de nouveaux trains qui pourront parcourir la distance d'Osaka à Tokyo en 3 heures alors qu'aujourd'hui le trajet se fait en six heures et demie.

Pour la durée des Jeux Olympiques, les auberges de la jeunesse seront à la disposition des touristes et on prétend qu'elles pourront accommoder 1,000 personnes.

Plusieurs nouveaux hôtels sont en voie de construction dans Tokyo même dont deux de plus de six cents-chambres et un de cinq cents.

Pour mettre le public de Tokyo dans l'ambiance des jeux, le comité olympique japonais organisera dès cette année pour une période de six jours à partir du 11 octobre un genre de grand tournoi athlétique auquel il invitera 300 athlètes étrangers. Le concours comprendra 20 épreuves du programme olympique de 1964.

Détroit demande un recomptage des votes

Kent Douglas choisi la recrue de l'année



KENT DOUGLAS — DOUG BARKLEY

DETROIT. (UPI) — Bruce A. Norris, président des Red Wings de Détroit, a déclaré hier qu'il demanderait un recomptage des votes du scrutin qui a déterminé l'élection de Kent Douglas comme la meilleure recrue de la ligue Nationale, lui attribuant le trophée Calder. Norris s'est dit furieux d'apprendre que son jeune joueur de défense, Doug Barkley, avait été devancé par une marge minime de 0.2 point. Douglas a obtenu 99.4 points et Barkley, 99.2.

Norris désire connaitre à fond le système de pointage par lequel Barkley a été battu par une si faible marge.

Le président des Wings a ajouté que, lors de la compilation des votes de la première moitié, une erreur de 10 points avait été commise à la défaveur de Terry Sawchuk, son gardien de but. On avait annoncé tout d'abord que Glenn Hall, des Black Hawks de Chicago, menait par 10 points après le scrutin de mi-saison. Un recomptage a produit une égalité.

Le résultat le plus serré

Jamais, dans l'histoire de la Ligue Nationale, un résultat n'a été plus serré en vue de l'obtention d'un trophée. Par surcroit, Douglas est devenu le premier joueur de défense de la L.H.N. à mériter cet honneur. En fait, les joueurs de défense ont été à l'honneur dans ce scrutin. Quatre d'entre eux, y compris Douglas et Barkley, ont été parmi les cinq premiers. Les deux autres sont : Wayne Hillman, du Chicago, et Jim Neilson, du New York. Hillman a fini troisième et Neilson, cinquième.

Douglas est passé aux Maple Leafs de Toronto dans une transaction impliquant quatre autres joueurs qui ont été cédés aux Indiens de Springfield. En plus de recevoir le trophée Calder, il méritera un boni de $1,000 et un autre de $500 pour avoir accumulé le plus de points durant la première moitié de la campagne.

Barkley, qui est âgé de 26 ans, n'aura pas à envier Douglas au point de vue pécuniaire. En effet, il recevra $500 de la ligue pour avoir amassé le plus de points durant la seconde moitié de la saison et un autre boni de $1,000 promis par la direction des Red Wings.

Barkley a été échangé aux Wings venant de l'organisation des Black Hawks. En effet, ces derniers ont reçu deux vétérans de la L.H.N., Len Lunde et John McKenzie, en échange de Barkley.

Tenue confrastante

Si Douglas a bien commencé la saison et a fini faiblement, ce fut le contraire dans le cas de Barkley. Le joueur de défense des Leafs a même réchauffé le banc des Torontois vers la fin de la campagne et dans les séries éliminatoires de la ligue. L'arrière-garde des Wings a été un pilier défensif de son équipe dans le détail de la coupe Stanley.

Voici maintenant la liste des autres joueurs considérés dans le scrutin auquel ont participé des journalistes et commentateurs sportifs des six villes représentées dans la Ligue Nationale : Hillman, Chicago, 45; Ed Johnston, Boston, 24; Jim Neilson, New York, 18; Rod Gilbert, New York, 15; Chico Maki, Chicago, 8; Bobby Leiter, Boston, 7; Alex Faulkner, Détroit, et Wayne Hicks, Boston, 4 chacun.

Les Dodgers présentent un cadeau aux Mets de N.-Y.

Le règlement fort controversé du "balk" a encore pris la vedette hier soir à New York alors que les Mets de cette ville ont triomphé des Dodgers de Los Angeles au compte de 4 - 2. Les Dodgers ont maintenant subi quatre revers d'affilée.

Les New Yorkais ont profité du "balk" commis par Ed Roebuck, en relève à Bob Miller, pour réussir leur point victorieux au cours d'une poussée de trois points des vainqueurs à la septième manche.

Toutefois, il faut dire que les Dodgers avaient pris une avance d'un point à la deuxième manche lorsque Roger Craig, le lanceur gagnant, a été chargé d'un "balk", le 77e commis par les lanceurs de la ligue Nationale depuis le début de la campagne. C'est un nouveau record. L'ancienne marque avait été établie en 1950 alors que les lanceurs de la Nationale avaient été pris en défaut 76 fois durant toute la saison.

Ed Kranepool, brillante recrue des Mets, a commencé le bal à la 7e manche en cognant un double. Charlie Neal l'a fait avancer au troisième en frappant un simple. Kranepool a compté le point égalisateur sur un mauvais lancer de Miller. Un autre simple, celui d'Al Moran, a placé Neal au troisième coussin. Le "balk" fatal de Roebuck a suivi, permettant à Neal d'enregistrer le point décisif. Un simple de Jim Hickman a produit un point d'assurance.

La faiblesse défensive des Phillies de Philadelphie a donné trois points aux Giants de New York qui en ont profité pour les battre au compte de 4 - 3. Orlando Cepeda, qui a cogné trois des huit coups sûrs de son équipe, a fait produire le point victorieux à la troisième manche en frappant un simple qui avait été précédé d'un double de Willie Mays. Jack Fisher, ancien artilleur des Orioles de Baltimore, a décroché son premier gain.

A Los Angeles, les Sénateurs de Washington ont profité d'une erreur du lanceur de relève Julio Navarro et ont remporté une victoire de 9 - 3 sur les Angels.

Les dirigeants du Colonial capitulent

La P.G.A. jugera "l'affaire January"

FORT WORTH, Texas, (UPI) — Les dirigeants du tournoi invitation Colonial ont fait d'importantes concessions, hier, dans le but d'empêcher le boycottage de leur tournoi par les étoiles du circuit américain et aussi dans le but d'inciter la P.G.A. de se raviser et de sanctionner leur tournoi, qui se déroulera du 9 au 12 mai prochain. Ces concessions ont été suggérées par les dirigeants du Colonial en vue de régler "l'affaire January".

En effet, les promoteurs de ce tournoi avaient intentionnellement omis d'inviter Don January, le porte-parole des professionnels, à cause de remarques désobligeantes à leur égard, l'année dernière. La P.G.A. a donné raison à January, qui a agi comme représentant de ses confrères, et a refusé de sanctionner ce tournoi, cette année. Les confrères de January ont menacé de boycotter le Colonial, à moins d'un changement de position des promoteurs du tournoi.

Hier, ces derniers ont déclaré que les professionnels eux-mêmes décideront si January sera invité ou non. De plus, ils ont majoré la bourse totale de $50,000 à $60,000 dès cette année.

Si les confrères de January, après avoir entendu le son de cloche des dirigeants du Colonial, lui donnent raison, Don sera automatiquement éligible pour ce tournoi.

A l'avenir, un comité spécial de la P.G.A. déterminera la liste des golfeurs à être invités, à moins de cas particuliers. Dans un tel cas, le comité et les dirigeants du Colonial exposeront leur point de vue à huis-clos afin d'éviter toute mauvaise publicité.

S'il triomphe de Sarrazin, ce soir

Sonny Forbes demandera à rencontrer Peter Schmidt

Présentement, Peter Schmidt détient la couronne chez les boxeurs canadiens de catégorie des poids mi-moyens, mais s'il faut en croire les gérants des boxeurs Raoul Sarrazin et Sonny Forbes, son règne sera de courte durée.

Encore hier, Joey Bagnato, le gérant du boxeur torontois, affirmait que son protégé triompherait de Schmidt si seulement l'occasion lui était donnée d'affronter le champion.

"Sonny a vaincu Don Ross à deux reprises dans le passé, et depuis Schmidt a toujours refusé d'affronter Forbes. Si nous parvenons à vaincre Sarrazin demain soir (en parlant de ce soir), j'exigerai de la Commission de boxe canadienne qu'elle oblige Schmidt à affronter Forbes."

On sait que cette catégorie est peut-être la mieux balancée au Canada, avec d'excellents boxeurs tels les Schmidt, Ross, Durelle, et évidemment Raoul Sarrazin, sans oublier Jack Clements.

Ainsi donc, tout est prêt pour l'important match entre Sarrazin et Forbes. Les deux gérants prédisent la victoire de leur protégé mais ils ne sont pas sans savoir que la victoire échouera ce soir au meilleur homme de l'arène.

Plus tôt dans la soirée, lors d'un combat de même catégorie, Clements affrontera le Torontois Jim Meyeur.

Borden à l'affiche

Quatre boxeurs poids lourds monteront également entre les câbles.

Dans l'un des deux combats de huit rondes, Carlo Bazzarra, un puissant et rapide cogneur de Toronto, affrontera l'Américain Charley Wilson, de Buffalo, tandis que dans l'autre rencontre, le Montréalais Leslie Borden, qui accusera un déficit de plus de 20 livres à son adversaire, rencontrera Jack Duggan, de la Ville-Reine.

Enfin, dans un match entre poids moyens, l'excellent et promoteur Claude Labonté fera face au Torontois Lee Sheridan.

Le programme préparé par le promoteur Roger Larivée sera présenté au centre des Loisirs St-Jean-Baptiste, et la soirée débutera à 8 h. 00.

Jim Trimble choisit Ed Enos comme adjoint à la défensive

par Guy PINARD

"Quand j'ai entendu dire que le poste d'instructeur de la défensive avec les Alouettes était ouvert, j'ai fait parvenir à l'instructeur Jim Trimble une lettre où je manifestais le désir d'obtenir l'emploi, puis j'ai fait connaissance avec St-Jude, et me voilà choisi."

Comment mieux résumer l'engagement du benjamin du personnel des Alouettes ? Difficile, et nous aurions même dit impossible n'eût été le risque de paraitre prétentieux.

Ed Enos possède un drôle de caractère, drôle dans les deux sens du mot. C'est un type jovial qui sait, le moment venu, s'arrêter sur une note sérieuse, porter un jugement imbu d'une confiance en soi comme il est difficile d'en trouver.

Il déborde également d'enthousiasme, d'entrain, mais c'est surtout ce désir de travailler avec Trimble qui frappe le plus. On pourrait quasiment dire qu'il vient là de réaliser un rêve de jeunesse, un peu comme nous tous, avons rêvé d'évoluer un jour avec le Canadien.

Trimble, un idéal pour lui

"J'ai toujours rêvé," disait-il hier, "d'être instructeur sous un homme vraiment "ferré" en football. Je me disais que Trimble était un grand instructeur, et je le crois encore plus maintenant que je l'ai rencontré et je ne crois pas exagéré de dire que Trimble est le meilleur instructeur au football professionnel.

"Pour moi, Trimble ce n'est pas un instructeur, c'est un professeur qui m'enseignera comment diriger une équipe professionnelle. Il me servira en quelque sorte d'aviseur, tout comme si j'allais demander conseil à quelqu'un avant de passer devant les examinateurs".

D'après ces quelques mots, on peut rapidement retracer chez Enos ce désir de combler un idéal quelconque. Certes, il exagère peut-être quelque peu, encore tout heureux d'avoir obtenu le poste, mais si exubérance il y a, elle a paru trop sincère pour la condamner aussi rapidement.

En fait, de Trimble, il connaissait peu de choses, si ce n'est son record impressionnant tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Sa 1ère rencontre avec Trimble

"La première rencontre que j'ai eue avec Trimble n'a pas été trop sympathique. En effet, au cours d'un match hors concours en 1958, je jouais comme ailier défensif, avec les Lions, et à un moment donné, alors que je tente d'arrêter Bernie Faloney sur une course hors l'aile, je me retrouve soudainement face à face avec Trimble, hors les lignes."

"Aide-toi et le ciel t'aidera", veut le dicton. Ce n'est pas nous qui le lui avons fait dire, mais comme tout Américain, Enos semble des plus fiers d'être catholique.

"Je ne sais pas si vous apprécierez cette remarque, mais j'attribue mon engagement avec les Alouettes à mon inébranlable confiance en St-Jude. En effet, depuis que j'ai fait parvenir à Trimble ma demande d'emploi, je n'ai cessé de rencontrer St-Jude un peu partout. C'est plus qu'une série de coincidences, et dimanche encore, à la cathédrale Marie-Reine-des-Coeurs, un endroit totalement inconnu, en levant les yeux, je n'ai pas été étonné de retrouver mon bon St-Jude."

Car c'est en fin de semaine que la direction des Alouettes a pris une décision à son sujet.

Un souvenir sur Dixon

Présentement, il ne connait pas tellement de choses au sujet des Alouettes, si ce n'est l'extraordinaire tenue de George Dixon, natif de la Nouvelle-Angleterre, comme lui.

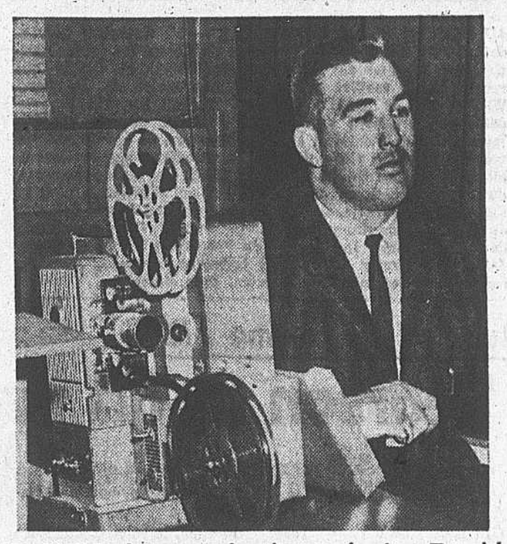
"Je n'oublierai jamais les deux touchés de George sur des retours de botté, à l'Université Bridgeport," racontait-il hier, "et cela en moins de deux minutes," a-t-il poursuivi sans oublier de mentionner que Dixon avait réussi son exploit contre l'Université Norwich, où il devait devenir instructeur une couple d'années plus tard.

Voilà, nous avons essayé de vous présenter aussi simplement que possible le nouvel instructeur des Alouettes. Au club, il apporte sa jeunesse, son enthousiasme et des idées neuves, tout en espérant que Trimble saura mater le trop-plein. C'est un dédicacé à la cause du football, mais, l'a-t-il dit lui-même, plus que le football, la défensive au football, c'est sa vie.

Il espère faire de Montréal sa demeure, et cela pour de nombreuses années. Aujourd'hui, il retournait chez lui, mais il sera de retour la semaine prochaine pour se remettre définitivement à la tâche.

Puis, en juin, ce sera au tour de son épouse de venir le rejoindre au Canada avec ses deux fistons.

Evidemment, seul l'avenir dira si la direction des Alouettes a fait un bon coup en l'engageant, mais avec Enos et Cahill, nous sommes maintenant assurés de la présence de deux jeunes pour enthousiasmer suffisamment les connaissances de l'expérimenté Jim Trimble.



ED ENOS, le nouvel adjoint de Jim Trimble regardant le film d'une joute des Alouettes
photo LA PRESSE

Dupas est le nouveau titulaire des moyens

NOUVELLE - ORLEANS. (UPI) — Ralph Dupas a remporté une victoire par vote majoritaire, hier soir, ravissant ainsi la couronne mondiale des poids moyens juniors à Denny Moyer, hier soir, à la Nouvelle-Orléans.

Dupas, qui a remporté sa 23e victoire d'affilée dans cette ville, a pris l'initiative du match au début grâce à une attaque au corps. Toutefois, dans les phases finales du combat, Moyer a fourni une poussée afin de conserver son titre.

Dupas a été fortement ébranlé durant le 11e round, mais grâce à son style élusif, il a su conserver son avance dans les points afin de triompher.

C'était la 99e victoire de sa carrière professionnelle. Il a subi 18 revers et annulé six fois.

Dupas en était à son premier triomphe en trois matches de championnat.

Soignez votre golf

par le Dr CARY MIDDLECOFF

Leçon No 10



PLAINTE : le vent m'ennuie énormément

DIAGNOSTIC : vous craignez le vent.

TRAITEMENT : lorsqu'un vent violent fait face au golfeur, la tendance générale est de vouloir frapper la balle avec plus de force afin de surmonter ce handicap. L'on tombe ainsi tout simplement dans la panneau. Il faut bien au contraire frapper la balle plus lentement. L'on doit s'efforcer à rencontrer fermement la balle, un point c'est tout.

Marilynn Smith bat Mickey Wright

AUGUSTA, Georgie. (AP) — Marilynn Smith a calé un coup roulé de 8 pieds au 18e vert et a remporté les honneurs du tournoi des Championnes, ici, hier, par la marge d'un seul coup devant la championne défendante, Mickey Wright. Cette ronde éliminatoire a été nécessaire après que les deux golfeuses eurent fini les 72 trous réglementaires avec un total identique de 292 coups. Mlle Smith a joué 72 coups et Mlle Wright, 73.

Marilynn a décroché le premier prix de $1,300, soit $300 de plus que la perdante. C'était la deuxième ronde éliminatoire entre les deux golfeuses, cette année. En février, Mickey a battu Marilynn et a gagné l'omnium de St. Petersburg.

Si Mlle Wright l'avait emporté ici elle aurait remporté sa troisième victoire de suite.

Tournoi des distributeurs de produits alimentaires

Le tournoi de golf des distributeurs de produits alimentaires de Montréal aura lieu, cette année, le 12 juin prochain au club de golf Lachute.

M. Laurent Roy de Canada Starch Co. Ltd. en est le président pour 1963 et M. Léo D. McKenty de Columbia Packers Ltd., le secrétaire-trésorier.

Ce tournoi, le 34ème, constitue la fête annuelle du commerce alimentaire et réunit un nombre important de golfeurs de même que des personnalités marquantes du commerce alimentaire.

Les trophées Drynan, Freeman, Hiram Walker, Boudrias seront l'objet de vive compétition.

L'innovation faite l'an dernier relativement aux départs des golfeurs, qui fut une réussite, sera cette année en vigueur.

Les membres du comité sont: MM. Laurent Roy, président; Léo McKenty, secrétaire-trésorier; James Berry; P. Boudrias, G. Brunette; G. Carrière; S. Cohen; R. Duclos; J. Lecavalier; H. Martel; R. Messier; A. Nixon; B. Masse; M. Rowe; W. Simpson; S. Wakefield.

Nous peinturons votre auto en 9 heures !
pour seulement $49.95



Pas de versement comptant — Garantie écrite et complète
Débosselage expert
- Amenez-la à 8 h. — prête à 5 h.
- Peinture de première qualité
- Four-tunnel à l'infra-rouge
- Masquage exécuté en entier
- Sablage à la main et à la machine
- Garantie de 6 mois

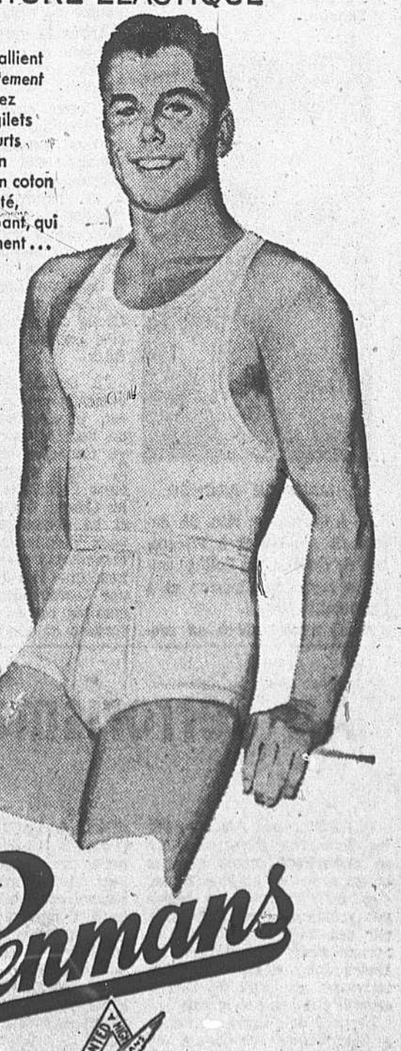
POUR LA PREMIERE FOIS AU CANADA
AUTO-RE-NEW (CANADA LTD.)
259 ouest, Van Horne angle av. du Parc 273-8855



Emotions!
ce soir 8 h. 15
dimanche 2 h. 15
Pas de courses le jeudi
Permis complet
Salle à manger moderne
PARC Richelieu
SELECTIONS: CKAC 6 h. 10 • CANAL 10: 6 h. 50

Penmans
GILETS ATHLÉTIQUES ET CALEÇONS COURTS GARANTIS, À SIÈGE DOUBLE ET CEINTURE ÉLASTIQUE

Pour des sous-vêtements qui allient *confort* et *ajustement* parfait, adoptez PENMANS. Ces gilets et caleçons courts taillés de façon experte sont en coton de haute qualité, doux et absorbant, qui se lave facilement... le siège double assure un plus long usage.



Penmans
UN SYMBOLE DE QUALITÉ
WARRANTED KNIT-GOODS
B2-2F



HONNEUR AUX GOLDEN HAWKS — Le commandant d'escadre des Golden Hawks, R. F. Hatton, remet ici la médaille des Forces armées au caporal J.-M. Nolin, au cours d'une cérémonie à la base de Trenton. Le caporal Nolin est originaire de St-Jean-Chrysostome, près de Lévis.

DECORATION — L'aviateur Marc Marceau, de St-Germain, au Québec, a reçu la médaille des Forces armées pour les services qu'il a rendus aux Golden Hawks depuis trois ans. On le voit ici en compagnie du commandant d'escadre R. F. Hatton qui lui remet sa décoration au cours d'une cérémonie, à Trenton, Ontario.

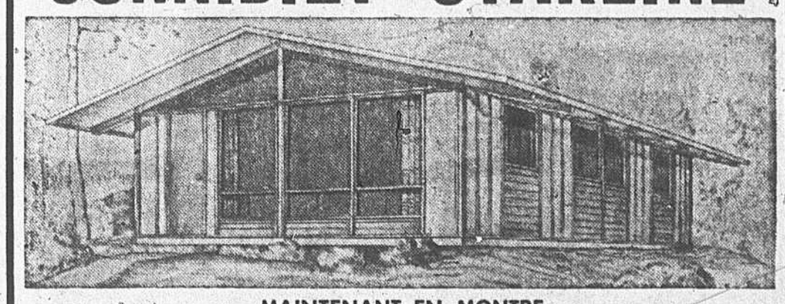


HOMMAGE POSTHUME — A l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Association de la Croix de Lorraine, section de Montréal, le président Monsieur Raoul Bélisle remet à Mme Olier Legros un cadre-souvenir en témoignage d'appréciation à titre posthume pour les services éminents rendus par son mari comme secrétaire de cet organisme. Monsieur Olier Legros est décédé le 25 mars dernier. La présentation s'est faite en présence du Dr Philippe Landry, F.C.C.P., secrétaire-trésorier du Comité Provincial de Défense contre la tuberculose et président honoraire de l'A.C.L., section de Montréal.

FORMIDABLE!

Voilà ce que chacun dit du

SUNNIBILT STARLINE



MAINTENANT EN MONTRE

A NOTRE NOUVEAU LOCAL

situé au 1215, rue ANTONIO

VILLE DE CHOMEDEY

au centre d'achats St-Martin (à l'arrière de Canadian Tire)

NOTEZ BIEN CECI

- Silhouette aux lignes basses et modernes
- Grand toit protecteur
- Fenêtres coulissantes
- Livraison gratuite dans un rayon de 100 milles de Montréal
- Directives de montage simples, faciles à suivre ... ou utilisez notre service d'érection rapide

N'oubliez pas... votre satisfaction est garantie chez SUNNIBILT

Tél. 688-3941

OUVERT : Sur semaine 9 a.m. à 8.30 p.m. Samedi 9 a.m. à 3.30 p.m.

Maintenant disponibles à ce bureau Les nouvelles toilettes "FLUSH-O-MATIC"

Sunnibilt PREFAB PRODUCTS LTD.

Chalets d'été — Maisons — Garages

Vendus par CAROL MARTIN INC.

3,500 délégués, 30 pays

Colloque international sur la santé publique et la sécurité sociale

EASTBOURNE: (AFP) — Un colloque sur la santé publique et la sécurité sociale s'est ouvert hier à Eastbourne, ville balnéaire du sud de l'Angleterre. Quelque 3,500 délégués y représentent plus de trente pays. La rencontre se prolongera jusqu'à la fin de la semaine.

Dans son allocution d'ouverture, le professeur Ritchie Calder, de l'université d'Edimbourg, a brossé un portrait de "l'homme des temps modernes" qu'il a qualifié d'"animal social lancé dans la vie comme une automobile sur la route, un tranquillisant dans une poche, un excitant dans l'autre".

De son côté, le Dr Philip H. Connell, chef de la section de psychiatrie infantile à l'hôpital de Newcastle-upon-Tyne, a déclaré que l'absence de fermeté dans l'éducation des enfants avait pour résultat de provoquer de graves déséquilibres émotionnels. Cependant, a-t-il précisé, toute interdiction qui est signifiée à l'enfant doit être rationnelle et lui être expliquée.

Dans un autre exposé, le Dr. John Marshall, professeur de neurologie clinique à l'Université de Londres, a suggéré d'engager le plus grand nombre possible de jeunes gens à suivre des cours d'entraînement théorique à la fonction de parents.

Environ 60 mémoires devraient être présentés au cours de ce colloque international.

A Saint-Michel

La maison construite dans la rue Bon-Air sera-t-elle démolie ?

par **Thomas DUHAIME**

L'affaire de la maison construite dans la rue, à Saint-Michel, continue à faire boule de neige.

A la suite des pressions faites par l'échevin Jean Lagassé et par les membres de l'Association des propriétaires, et aussi devant la publicité qui a entouré cette anomalie, — (ce n'est pas tous les jours qu'un entrepreneur peut passer outre à un règlement municipal et construire un immeuble en empiétant de 10 pieds à l'intérieur d'une ligne de rue homologuée) — le conseil de St-Michel a fait appel à son conseiller juridique.

Deux avis légaux de Me François Aquin sont maintenant entre les mains du maire Maurice Bergeron et de ses collègues, dont l'un indique assez clairement que le règlement 168, adopté au mois de mai 1958, est valide.

Ce règlement édictait l'homologation des lignes de rue, sur le lot 472, en prévision de l'ouverture de la rue Bon-Air. Le 25 septembre 1958, la Cour Supérieure confirmait le plan préparé par M. Léopold Moretti et le déclarait OBLIGATOIRE.

"Dans une opinion précédente du 29 mars dernier, j'en suis venu à la conclusion que ce jugement était valide", déclarer Me Aquin.

D'après l'article 430 du code municipal, le conseil peut décréter la confection de plans, qui doivent être acceptés par la Cour supérieure avant de devenir obligatoires pour la municipalité . . . ou pour toute autre personne.

A cette date du 25 septembre 1958, ce sont les Soeurs de la Miséricorde qui étaient propriétaires des terrains visés par l'homologation de la ligne de la rue Bon-Air.

La ville avait-elle besoin alors du consentement des religieuses ?

Là-dessus, voici l'avis de Me François Aquin : "Nous devons affirmer qu'il était possible d'homologuer des terrains appartenant à des corporations religieuses, parce que la loi exigeant une telle autorisation n'a été édictée qu'en 1960".

Par ailleurs, il reste vrai que l'article 606 stipule: "Que le conseil ne peut prendre, par voie d'EXPROPRIATION les propriétés suivantes (entre autres) : celles possédées et occupées . . . par des corporations religieuses."

Cependant, les terrains en litige ont passé aux mains des Entreprises Cherrier Inc., en 1962, et ne sont donc plus la propriété d'une corporation religieuse.

Donc, si le règlement d'homologation confirmé par la Cour supérieure en 1958 est toujours valide, selon Me Aquin, il faut conclure que la ville peut procéder en expropriation pour faire RESPECTER ce règlement.

Ceci revient à dire que la ville peut donc exproprier cette partie de l'immeuble qui excède de 10 pieds en deça de la ligne homologuée (rue Bon-Air). Bien plus, le conseil peut exiger des propriétaires que soit également respecté le règlement de construction 113, article 55, (1er mai 1946), indiquant que la ligne de construction sera de 15 pieds de la ligne de rue homologuée.

C'est ce que se propose de réclamer, en tous cas, l'Association des propriétaires de Saint-Michel, qui a pris un vote majoritaire (à main levée) à une assemblée-forum, tenue samedi soir, et où il a été décidé de prendre un BREF D'INJONCTION contre la ville afin de forcer les autorités municipales à faire RESPECTER ces deux règlements municipaux.

Une telle procédure devait être prise, hier, mais l'exécutif de l'Association en a décidé autrement, préférant se livrer à une étude plus sérieuse, concernant une telle prise de position.

Il reste à dire que la ville pourrait corriger le plan de 1958, toujours selon Me Aquin, c'est-à-dire, déterminer la largeur de 50 pieds pour le prolongement de la rue Bon-Air, mais à certaines conditions, dont l'adoption d'un autre règlement.

D'autre part, si le conseil veut maintenir l'emprise de la rue à 60 pieds, il faudra que la ville exproprie ou achète de gré à gré les terrains concernés.

En réponse à l'Association des propriétaires, le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, vient de promettre à ses représentants de les recevoir en délégation, après le 24 mai.

Il sera sûrement question de la maison de la rue Bon-Air . . . construite dans la rue, à Saint-Michel !

Deux inculpés de viol, libérés . . .

Le juge Roger Ouimet, avant de clore la session des Assises de février, a rendu la liberté à deux jeunes gens, accusés de viol.

Ainsi, Yvon Lavoie, 22 ans, que Mes Cyrille Gagnon et Jacques-A. Bélisle représentaient et Guy Chantel qui avait Me Dollard Dansereau, C.R., comme avocat, en défense, ont été libérés.

La raison, c'est que la plaignante, dans cette affaire, n'a pas répondu à l'appel de son nom et qu'on la croit, soit dans l'est, soit dans l'ouest du pays, sans savoir à quel endroit précisément.

Nécrologie



M. RENE BERNIER

Un agent de l'escouade montréalaise de la moralité, M. René Bernier, est mort accidentellement dimanche à l'âge de 32 ans. Il faisait partie de ce corps policier depuis 11 ans.

Il laisse, outre son épouse née Cécile Robinson, ses enfants Pierre, Suzanne et Michel ; sa mère Mme veuve Albert Bernier ; ses frères et belles-soeurs MM. et Mmes Roger, Yvon, Guy, Gilles et Albert Bernier ; ses soeurs Violette (Mme Jacques Latulippe), Pâquerette (Mme André Lacroix) et Marie-Claire ; ses beaux-frères MM. Jacques Latulippe et André Lacroix ; ses beaux-parents M. et Mme Emile Robinson; plusieurs beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces.

La dépouille est exposée au 8628 rue Hochelaga.

Les funérailles auront lieu jeudi matin à 9 heures à l'église St-Bernard. L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est.

DECES DE M. OCTAVIEN DUFRESNE



Nous apprenons le décès de Monsieur Octavien Dufresne, propriétaire de la mercerie O. Dufresne, décédé à Montréal, à l'âge de 82 ans.

Outre son épouse née Marie-Anne Cormier il laisse dans le deuil son fils et sa bru : M. et Mme Guy Dufresne (Rita Girard), ses filles et gendres : MM. et Mmes Jean-Paul Martin (Lucette), Paul Lapalme (Suzanne); ses frères : Joseph, Aristide et Ulric Dufresne; sa soeur : Mme Albert Lavoie (Alice); 3 petits enfants, beaux-frères et belles-soeurs.

La dépouille mortelle est exposée au salon Patrick Provencher, 4240 Adam, et les funérailles auront lieu mercredi, en l'église St-Rédempteur, à 9.30 heures.

avis de DÉCÈS

ASSELIN (Raymond) — A Frédéricton, N.-B., le 28 avril 1963, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Raymond Asselin de Montréal, époux de Noëlla Morin, demeurant au 3205 Ste-Catherine Est. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 mai. Le convoi funèbre partira des salons

A. Dallaire Inc.
3225 rue Ontario Est

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église de la Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNIER (René) — Accidentellement, à Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 31 ans, est décédé René Bernier, constable de l'escouade de la Moralité, époux de Cécile Robinson, demeurant à 2044 Lebrun. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga

à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BESSETTE (Alice) — A Outremont, le 29 avril 1963, à l'âge de 87 ans, est décédée Alice Savard, épouse de feu Me Wilfrid Bessette. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira de sa demeure

258 Bloomfield

à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOLDUC (René-Gaston) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 66 ans, est décédé René-Gaston Bolduc, président de Eastern Cutting Die, époux de Maria Lamoureux, demeurant à 4486 Fabre. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons de

La Société Coopérative de Frais Funéraires
4848, rue Papineau

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception où le service sera célébré, et de là au cimetière de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Arthur) — A Montréal-Nord, le 28 avril 1963, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Arthur Bouchard, époux de Mérilda Thibeault, 4784 De Castille. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux & Fils Inc.
11,130, Boul. Pie IX

pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie Strambi où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUDREAU (Raymond) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 60 ans, est décédé Raymond Boudreau, marchand de fourrure, époux de Lucienne René de Cotret, demeurant au 10,660 Séguin. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
400 rue Henri-Bourassa Est

à 9 hrs pour se rendre à l'église de la Visitation du Sault-au-Récollet, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURQUE (Hélène) — A l'Epiphanie, le 27 avril 1963, à l'âge de 42 ans, est décédée Mme Claude Bourque, née Hélène Riopel. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Rock & Frères
5 rue Leblanc

pour se rendre à l'église paroissiale de l'Epiphanie, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAIS (Emilienne) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 51 ans, est décédée Mlle Emilienne Brais, fille de feu Joseph Brais et d'Albertine Viau, demeurant au 3ème rang Boucherville. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Etienne Charron,
581 rue St-Charles

pour se rendre à l'église Ste-Famille, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Pas de fleurs S.V.P.

CHARTRAND (Marguerite) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 63 ans, est décédée Mlle Marguerite Chartrand, fille de feu Joseph Chartrand et de feu Léopoldine Renaud. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Eugène Desjardins Enrg.
4543 rue St-Denis

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOQUETTE (Jules) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Jules Choquette, époux de feu Blanche Vallée, autrefois de N.-D. du Rosaire, Villeray. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

Lorenzo Neveu
7766 rue St-Hubert

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église N.-D. du Rosaire, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHRETIEN (Rosaire) — A Montréal, le 30 avril 1963, à l'âge de 62 ans est décédé Rosaire Chrétien, époux en 1ères noces de feu Gabrielle Dumouchel et en 2e noces Lucienne Beaudoin, père de Marcel, Jean-Louis, de Mme A. Masse (Jeannine) et Carmen. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 mai. Le convoi funèbre partira des salons

Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Charles Garnier où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNEAULT (Emile) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Emile Daigneault, ex-constable de la ville de Montréal, époux d'Hermine Meunier, 2143 Denonville. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons.

Urgel Bourgie Ltée
6259, Boul. Monk

à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEOM (Yvette) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 38 ans, 8 mois, est décédée Mme Adéland Déom, née Yvette Bousseau, demeurant 3479 Davidson. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

A. Dallaire Inc.
2590, rue Rouen

à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Emile où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIOTTE (Mérisa) — A Hawkesbury, le 29 avril 1963, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Omer Diotte, née Mérisa Longtin, demeurant à 424 Gascon, Hawkesbury. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

Noël Ltée
416, rue McGill

à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse de Liguori où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Bourget, Ontario, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFORT (Emery) — A Montréal, le 30 avril 1963, à l'âge de 86 ans, 3 mois, est décédé Emery Dufort, époux en 1ères noces de Adelina Villeneuve, en 2èmes noces de Célina Lauzon et en 3èmes noces de feu Joséphine Laprade, demeurant au Foyer Gamelin, autrefois de 2306 Iberville, et père de Henri, Jeanne (Mme O. Gignac), Germaine (Mme A. Desjardins), Wilfrid et Roger. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 mai. Le convoi funèbre partira des salons

A. A. Dallaire Inc.
2590, rue Rouen

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Ida) — A Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme Louis-Joseph Ducharme, née Ida Laurier, demeurant au 10,057 Larose. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée &
Société Coopérative de
Frais Funéraires
400 Boul. Henri-Bourassa Est

à 8 hrs 15 pour serendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Octavien) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 83 ans, est décédé Octavien Dufresne, propriétaire de la Mercerie O. Dufresne, époux de Maria Cormier, demeurant au 3700 rue Ontario Est. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Patrick Provencher Inc.
4240 rue Adam

à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMAIS (Ferdinand) — A Charlemagne, le 27 avril 1963, à l'âge de 89 ans, est décédé Ferdinand Dumais, époux en 1ère noces de Mary Gagné et en 2èmes noces de feu Anna Clément, demeurant au 10 rue Sacré-Coeur. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Bonneville & Gingras,
11,813 rue Notre-Dame est,
Pointe-aux-Trembles

à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église paroissiale de Charlemagne, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPUIS (Alfred) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 51 ans, est décédé Alfred Dupuis, demeurant à 4358 Château. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est

à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Julienne, Comté Montcalm, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Ste-Julienne lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMOND (Alexandrine) — A Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Norbert Emond, née Alexandrine Larose, demeurant au 527 Delinelle. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons.

Urgel Bourgie Ltée
4505 rue Notre-Dame Ouest

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMOND (Arzelie) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Algea Emond, née Arzelie Bertrand, demeurant au 2556 Desmarteau. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

E. Rajotte
3635 rue Hochelaga

pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FERRARA (Philippe) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 65 ans, est décédé Philippe Ferrara, époux de Lucille Caron. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon Est

pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIER (Alexina) — A Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 75 ans 11 mois, est décédée Mme veuve J.-Herman Fortier, née Alexina Choquette. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau

à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Grégoire d'Iberville où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Roland) — Subitement à Repentigny, le 28 avril 1963, à l'âge de 48 ans est décédé Roland Grenier, époux de Jeanne-D'Arc Landreville, demeurant à 2212 Orléans. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario est

pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste de Lasalle où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYER (Rosa) — A Ste-Dorothée, le 28 avril 1963, à l'âge de 70 ans, est décédée Rosa Goyer, épouse de Napoléon Goyer, mère de Rolland (Mme C.-Paul Laurin), Georgette (Mme Rolland Crevier), Mariette (Mme André Labelle), Gabrielle (Mme Gérard Bigras), Gisèle (Mme André Clermont) et Françoise (Mme Jules Ouimet). Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée
385 rue Principale

pour se rendre à l'église de Ste-Dorothée, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Raoul) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 76 ans, est décédé Raoul Gravel, époux de Rose Desroches. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

A. Bazinet,
1922, Boul. Rosemont,

à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUAY (Georges-Irénée) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 69 ans 10 mois, est décédé M. Georges-Irénée Guay, époux de O. Driscoll, demeurant au 3971 St-Antoine. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
4505 rue Notre-Dame Ouest

à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAINEAULT, (Sévère) — A Valleyfield, le 27 avril 1963, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Sévère Haineault, époux de feu Bertha Charette de 156 St-Laurent. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Larin & Fils
212 rue St-Laurent

pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière local lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUNEAULT (Joseph) — A Montréal, le 30 avril 1963, est décédé M. Joseph Huneault, époux de Marie-Anne (Yvonne) Jérôme, 4739 Adam. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
3472, rue Ste-Catherine est

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLICOEUR (Amanda) — A Lachine, le 28 avril 1963, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Stanislas Jolicoeur, née Amanda Lavoie, demeurant à 95, 15e Ave. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.,
1345 rue Notre-Dame, Lachine

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église des Saints-Anges, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABRANCHE (Arthur) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Arthur Labranche, époux de feu Marie-Louise Arcand, 2822 Allard. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons.

Urgel Bourgie Ltée
6259 boul. Monk

à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Edmond) — A Sorel, le 29 avril 1963, à l'âge de 85 ans, est décédé Edmond Landry, époux de Zéphérina Contant, autrefois de la rue David, Montréal-Est. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira de salons

J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga

à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Victor où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVIGNE (Denis) — A l'Ile Bizard, le 29 avril 1963 à l'âge de 36 ans est décédé Denis Lavigne, ex-employé de la Commission de Transport de Montréal, fils de feu Aurice Lavigne et de feu Philomène Boileau. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Legault
16114 boul. Gouin ouest
Ste-Geneviève

pour se rendre à l'église paroissiale de l'Ile Bizard où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECAVALIER (Jeanne) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Maurice Lecavalier, née Jeanne Bourbonnais. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGRIS (Moïse) — A Verdun, le 29 avril 1963 à l'âge de 65 ans est décédé Moïse Legris, époux de Florida Desrochers, demeurant à 1005 de l'Eglise. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

L. Thériault
512 rue de l'Eglise

à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église Notre-Dame Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMYRE (Graziella) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Oscar Lemyre, née Graziella Mayer, demeurant à 100 Demontigny Est, appt 2103. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative
de Frais Funéraires,
302 rue Ste-Catherine Est

à 7 h. 50, pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 8 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Pas de fleurs, s.v.p.

MADORE (Dr Rodolphe) — A Chicoutimi, le 27 avril 1963, à l'âge de 66 ans, est décédé le Dr Rodolphe Madore, époux de Juliette Desroches, demeurant à 66 rue Racine Ouest. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

de l'Hôtel-Dieu St-Vallier

pour se rendre à l'église du Christ-Roi où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOTTE (Albert) — A Montréal, le 29 avril 1963 à l'âge de 71 ans est décédé M. Albert Marcotte, époux de dame Rose-Anna Darveau, demeurant autrefois à St-Alban, comté Portneuf. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Lacoursière
à St-Casimir

à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église paroissiale St-Alban où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Alban lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McNEIL (Hector) — A Côte-Sainte-Catherine, le 30 avril 1963, à l'âge de 68 ans 8 mois, est décédé M. Hector McNeil, époux de Gracia Nedding, 153 Union Côte. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 mai. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
223, rue St-Jacques, Laprairie

à 9 h., pour se rendre à l'église Côte-Sainte-Catherine d'Alexandrie où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD, (Clémence) — Au Pavillon Le Royer, Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Octave Michaud, née Clémence Lapointe, demeurant au 6345 de St-Vallier. Les funérailles auront lieu mardi le 30 courant. Le convoi funèbre partira du salon

Rose de l'Hôtel-Dieu
3840 rue St-Urbain

à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 hrs et de là en destination de Rimouski où elle sera réexposée à 10 h. 30, mercredi au salon Ouellette de Rimouski. Libéra mercredi à 11.40 hres à l'église paroissiale. Inhumation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Adolphe Lemay Inc.

MOUSSIN (Elias) — A Montréal, le 29 avril 1963 à l'âge de 78 ans est décédé Elias Moussin époux de feu Augustine Mercier, demeurant à 1001 St-Dominique. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons

A. Guindon Enrg.
4955 rue Adam

à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Omer) — Subitement à Montréal, le 29 avril 1963 à l'âge de 65 ans 7 mois est décédé Omer Ouellette, ex-employé de la cité de Montréal, époux de Clémentine Masson, père de Madeleine et Raymond, demeurant à 1968 De Montigny Est. La dépouille mortelle sera exposée à 7 heures au salon

Pelletier Ltée
1375 rue Ste-Catherine est
Avis des funérailles plus tard.

PAIEMENT (Elzéar) — A Montréal, le 29 avril 1963, est décédé M. Elzéar Paiement, époux de Blanche Cantin. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien Est

à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Visitation du Sault-au-Récollet, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARE (Gemma) — A Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 39 ans, est décédée Mme Lucien Paré, née Gemma Picard, demeurant au 3459 Adam. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
3472 rue Ste-Catherine Est

à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Armand) — A Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 55 ans, est décédé Armand Pelletier, époux de Germaine Presseau, demeurant au 6684 rue Jogues. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
6259 rue Boul. Monk

à 9 hrs 10 pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Lachine lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAULT (Germaine) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Omer Perrault, née Germaine Morin, demeurant à 8734 boul. Monk, mère de Suzanne et Denis, belle-mère de Masol

Dans le tir aux IVe Jeux panaméricains

Le Canada gagne ses 7e et 8e médailles

SAO PAULO, Brésil. (PC-PA) — Gary McMahon, de Dartmouth, Nouvelle-Ecosse et Clint Dahlstrom, de Calgary, ont donné au Canada ses septième et huitième médailles dans le tir, hier, dans le cadre des Jeux panaméricains alors que ces deux tireurs se sont classés troisièmes dans deux épreuves.

Dahlstrom, un géologue de 38 ans, a terminé en troisième position dans la classe du tir individuel et libre à la carabine, épreuve qui a été remportée par Garry Lee Anderson, des Etats-Unis. Verle Wright, un autre Américain, a mérité le deuxième rang.

McMahon a remporté sa médaille de bronze dans le tournoi individuel du tir au pistolet. Le capitaine Thomas Smith, des Etats-Unis, a établi un record mondial dans cette épreuve, méritant 597 points.

Les Etats-Unis ont par ailleurs remporté la médaille d'or dans le tir libre à la carabine par équipe alors que l'Argentine s'est classée deuxième et le Brésil, troisième.

Anderson a mérité le titre dans l'épreuve du tir à la carabine en amassant 1,146 points. Wright a obtenu 1,136 points et Dahlstrom, 1,090.

Les victoires américaines ont porté le total de médailles d'or remportées par les Etats-Unis à 64. Le Canada, le Brésil et l'Argentine suivent avec 4, chacun. La supériorité des athlètes américains est contrastante.

Deux boxeurs canadiens, George Cherry, de Montréal et John Lapadula, de Scarborough, Ont., ont été éliminés, Cherry a été battu aux points par Pedro Dias, du Brésil, dans les préliminaires de la catégorie des poids mouches. Lapadula a perdu par knockout technique aux mains de Julio Novilla, du Pérou, dans les préliminaires de la catégorie des légers poids mi-moyens.

Dans le tir au pistolet, les Américains se sont mérité les six médailles d'or individuelles tandis que les Canadiens en récoltaient trois en argent et deux en bronze.

L'épreuve du tir était la principale compétition au programme de la journée, complété par le ballon-volant, le ballon-panier; la boxe et le pentathlon.

D'autre part, les épreuves de piste et pelouse reprennent aujourd'hui. Elle tiendront désormais la vedette car celles de la natation sont maintenant terminées aux IVes Jeux, qui prendront fin dimanche prochain.

Piste et pelouse

L'épreuve principale de piste et pelouse, la course de 1,500 mètres, aura lieu samedi seulement et Don Bertoia, de la C.-B., y représentera le Canada.

Les premières compétitions du décathlon débuteront aujourd'hui alors que le Canadien William Gairdner, de Thornhill, Ont., participera à toutes les épreuves. On présentera également quelques semi-finales et une finale.

Belle tenue

Les concurrentes canadiennes ont affiché une belle tenue dans les Jeux, qui en sont à leur 10e journée, en remportant deux médailles d'or et une en bronze dimanche dernier.

Nancie McCredie a triomphé dans le lancer du poids et Abby Hoffman l'a imitée dans les 800 mètres, suivie en troisième place par Noreen Deuling.

Les autres premiers rangs ont été obtenus par Tom Dinsley dans le plongeon sur tremplin et les huit rameurs de l'U. de la C.-B.

L'équipe canadienne s'est mérité la médaille d'argent dans le tir au fusil tandis que Barney Hartman gagnait une médaille de bronze dans le tir au pigeon d'argile.

Dodgers 2 Mets 4

LOS ANGELES	AB	P	CS	PP
Wills, ac	4	0	2	0
Gilliam, 3 b	4	0	0	0
W. Davis, cc	3	0	1	0
Howard, cd	3	1	2	0
Fairly, cs	4	1	1	0
Roseboro, r	4	0	8	0
Skowron, 1 b	3	0	1	1
Oliver, 2 b	3	0	0	0
d-Moon	1	0	0	0
Miller, l	3	0	0	0
Roebuck, l	0	0	0	0
e-T. Davis	1	0	0	0
Totaux	33	2	7	1

NEW YORK	AB	P	CS	PP
Hickman, cc	4	1	2	1
Hunt, 2 b	3	0	2	0
Snider, cd	2	0	0	1
c-Cook, cd	0	0	0	0
Thomas, cs	4	0	0	0
Coleman, r	0	0	0	0
Kranepool, 1 b	3	1	2	0
Hodges, 1 b	1	0	0	0
Neal, 3 b	4	1	1	0
Mora, ac	4	0	2	0
N. Sherry, r	1	0	0	0
a-Throneberry	0	0	0	0
b-Kanehl, ac	0	1	0	0
Craig, l	3	0	0	0
Totaux	29	4	9	2

a — a reçu un but sur balles pour N. Sherry à la 7e.
b — a couru pour Throneberry à la 7e.
c — a couru pour Snider à la 7e.
d — a frappé dans un jeu forcé pour Oliver à la 9e.
e — a frappé dans un jeu forcé pour Roebuck à la 9e.

Los Angeles	020 000 000 2
New York	100 000 30x 4

Pour la saison 1962

Robert Bédard et Ann Barclay les meilleurs dans le tennis canadien

Robert Bédard, de Lennoxville, P. Q., qui domine la scène du tennir canadien depuis plusieurs années, voit peut-être son nom inscrit en tête de liste pour la dernière fois au classement de l'Association canadienne de tennis.

Plusieurs fois champion du Canada, Bédard ne pouvait consacrer beaucoup de temps au tennis au cours de la dernière saison et l'on ne prévoit pas qu'il puisse en consacrer davantage cette année. Bédard, qui s'est retiré des compétitions internationales, pourrait restreindre encore ses activités et ne pas participer à suffisamment de tournois pour se voir classé.

François Godbout, qui a fait subir à Bédard sa première défaite aux mains d'un joueur canadien depuis nombre d'années, lors du gala de tennis à l'intérieur organisé par Lucien Laverdure, était le joueur tout désigné pour la 2e place, mais il n'a pu devancer le vétéran Don Fontana, qui quittera probablement la scène des grandes compétitions. Il doit partager la 2e place avec Fontana qui a connu une excellente saison.

Eleanor Dodge, deuxième

Ann Barclay, qui s'est très bien comportée dans les grandes compétitions, s'est mérité la première place chez les dames grâce surtout à sa victoire aux championnats du Canada, à Québec, l'été dernier. Elle devance Louise Brown et Benita Senn, toutes trois de Toronto.

Harry Fauquier, un étudiant à l'Université du Michigan, et membre de l'équipe canadienne de la coupe Davis, s'est mérité le 4e rang, devant John Swann, de Toronto, Henri Rochon, de Montréal, et les frères Mike et Keith Carpenter.

A noter, chez les dames, que Faye Urban, et Vicki Berner, respectivement de Windsor, Ont., et Vancouver, C.B., toutes deux juniors au cours de la saison, détiennent les 6e et 7e places, et l'on croit qu'elles continueront de progresser au classement cette prochaine saison.

HOMMES

1. Bob Bédard, Lennoxville, P. Q.
2. François Godbout, Montréal, Qué.
3. Don Fontana, Toronto, Ont.
4. Harry Fauquier, Toronto, Ont.
5. Val Harif, Montréal, Qué.
6. John Swann, Toronto, Ont.
7. Henri Rochon, Montréal, Qué.
8. Mike Carpenter (Montréal) et Frank Motte-Trille (Toronto)
10. Keith Carpenter, Montréal, Qué.

DAMES

1. Ann Barclay, Toronto, Ont.
2. Louise Brown, Toronto, Ont.
3. Benita Senn, Toronto, Ont.
4. Eleanor Dodge Constable, Montréal, Qué.
5. Shirley Harif, Montréal, Qué.
6. Faye Urban, Windsor, Ont.
7. Vicki Berner, Vancouver, B.C.

—Non classées pour participation insuffisante: Susan Butt, Victoria, C.B.; Hilda Doleschell, Toronto; Mariette Laframboise, Montréal.

Marc Réaume à l'amende

NEW YORK. (UPI) — Le joueur de défense Marc Réaume, des Bears de Hershey, a été condamné à une amende de $250 et à une suspension indéfinie par le président James Balmer, de la Ligue Américaine, pour sa conduite à l'endroit de l'arbitre John Ashley à Buffalo dimanche soir.

Réaume n'a pas prisé la décision de Ashley qui lui a imposé une punition mineure pour bâton élevé à la 2e période. Il a bousculé l'arbitre puis a tenté de le frapper de son poing, selon Balmer.

Réaume a alors écopé d'une punition de mauvaise conduite et d'une punition de match qui signifient une amende automatique de $75.

L'ancien joueur des Maple Leafs de Toronto et des Red Wings de Détroit manquera vraisemblablement la joute de ce soir.

Les Bisons mènent 3-2 dans la finale 4 de 7.

AU NOUVEAU Dupuis

LA SEMAINE DES SEMAINES

MERCREDI JOURNÉE DU 4e ÉTAGE

VENTE · VENTE · VENTE · VENTE · VENTE · VENTE · VENTE

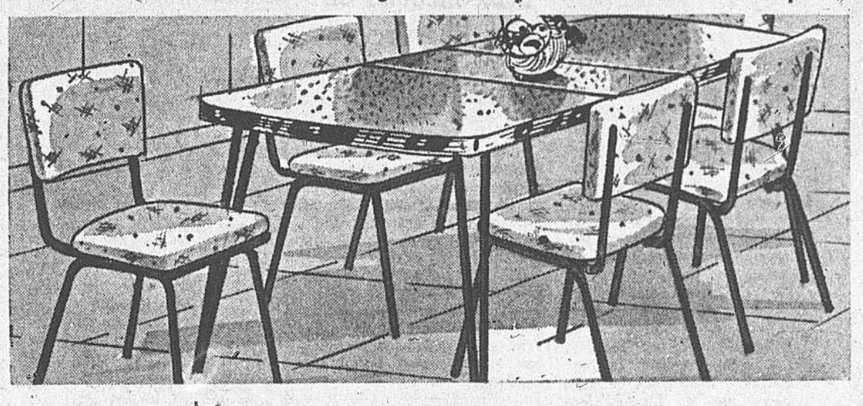
• les plus bas prix de la saison • Plus double garantie Dupuis • Satisfaction et qualité ou argent remis



Carrosses compacts
transformables Ord. 32.95
28.95

Légers et peu encombrants. Châssis tubulaire chromé. Suspension par ressorts spiralés. Poussoir chromé ainsi que les garde-boue. La nacelle amovible enlevée du châssis servira de lit d'enfant pour l'auto. Roues 9 po. diam. Tablier-tempête. Toit et caisse (nacelle en nouveau tissu Régence bleu ou beige.

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 910



mobilier 7-pièces
table et 6 chaises
ord. 99.00, spécial
69.00

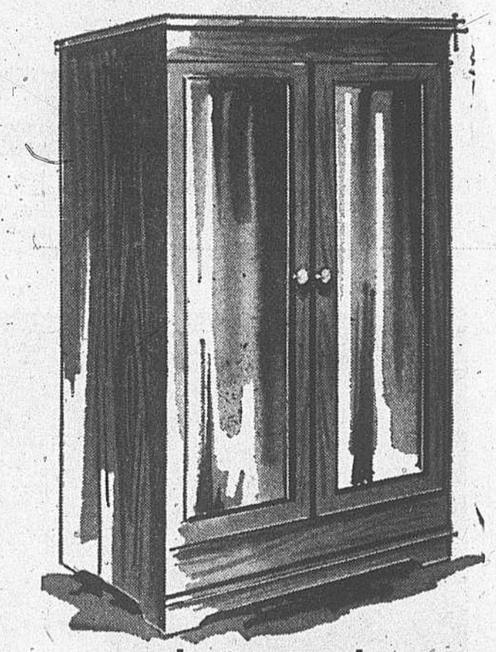
Table dessus Arborite, ton noyer. Les chaises recouvertes de plastique ton brun/beige combiné. Structure complète en métal tubulaire, ton de brun.



mobilier 5-pièces
table et 4 chaises
ord. 169.00, spécial
144.00

Table 36 x 48" s'ouvrant à 60", forme ovale. Dessus Arborite ton noyer veiné, décor fleurs incrustées. Panneau d'extension repliant, incorporé à la table. Large rebord assorti au-dessus avec moulure métal ton bronze. Pieds consolidés. 4 chaises, rembourrage polymousse, couverture tissu vinyle renforcé toile, lavable, durable. Ton combiné beige/brun. La structure entière en métal tubulaire fini bronze.

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 714



penderie à glaces
Hauteur 65½", largeur 34". ord. 44.95 — SPECIAL
Deux portes, miroir pleine grandeur sur chacune. Fabrication panneaux de fibre sur cadre en bois dur.
35.00

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 710



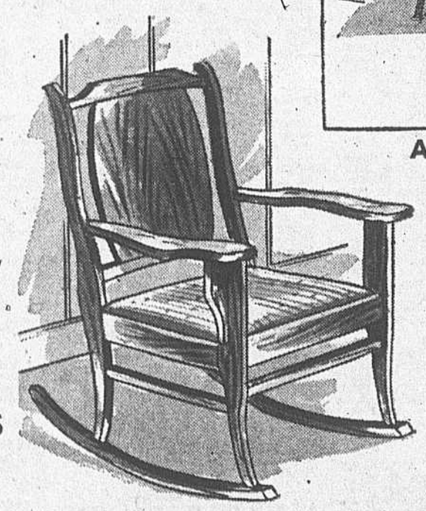
entreposage gratuit jusqu'à demande

Aucun versement comptant — jusqu'à 36 mois pour payer

Nécessaire de microbiologie
Ord. 7.95 SPECIAL
5.97

Pour les jeunes et les adultes un passe-temps passionnant... découvrez les secrets de la nature. Explications en français. VISITEZ NOTRE COIN DU "PASSE-TEMPS FAVORI" (Hobby Shop) POUR TOUTE LA FAMILLE.

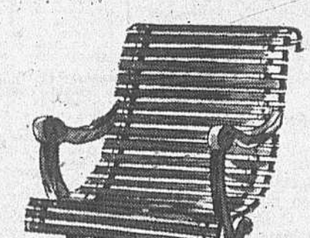
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 910



berceuses confortables
6.99

Chaise berceuse en bois dur, fini vernis naturel. Siège recouvert de cuirette, ton rouge. Hauteur dossier 20", le siège 17 x 16".

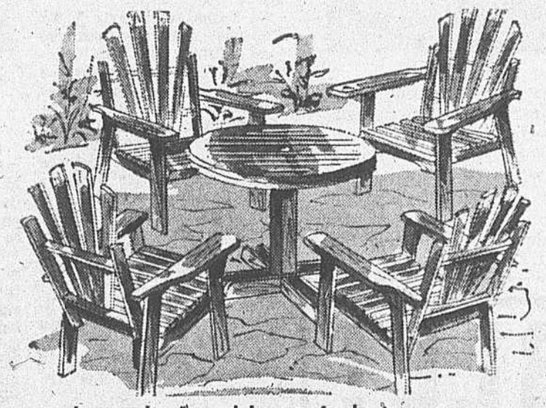
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 713



berceuses de véranda
8.50

Fabrication solide en bois dur, bien sablé, prêt à recevoir le fini de votre choix. Siège et dossier à lattes vissées. Longs berceaux. Servira à l'intérieur comme à l'extérieur.

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 714



pour le jardin — table et 4 chaises

Le tout en bois non peinturé. Table ronde, trouée au centre pour y placer le parasol. 4 fauteuils "laurentien" avec large appuie-bras. Forme un très attrayant ensemble.

(A l'unité):
Fauteuil seul, ch. 5.45 — Table seule, ch. 9.95

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 714

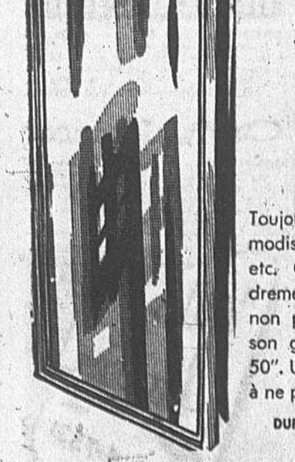
L'ENSEMBLE
29.50



secrétaires 4 tiroirs
prêt à finir
En contreplaqué de merisier, surface lisse, douce, prête à recevoir le fini: peinture, émail, vernis. Surface de travail 42 x 18", hauteur 31". Un prix spécial Dupuis avantageux.

spécial 26.55

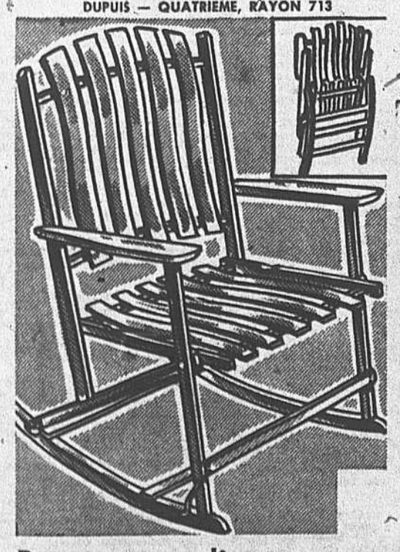
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 713



Berceuses
d'enfants
ord. 12.95
7.95

Aubaine EXTRAORDINAIRE! Robuste acier tubulaire chromé. — Siège et dossier rembourrés, couverture dans diverses couleurs.

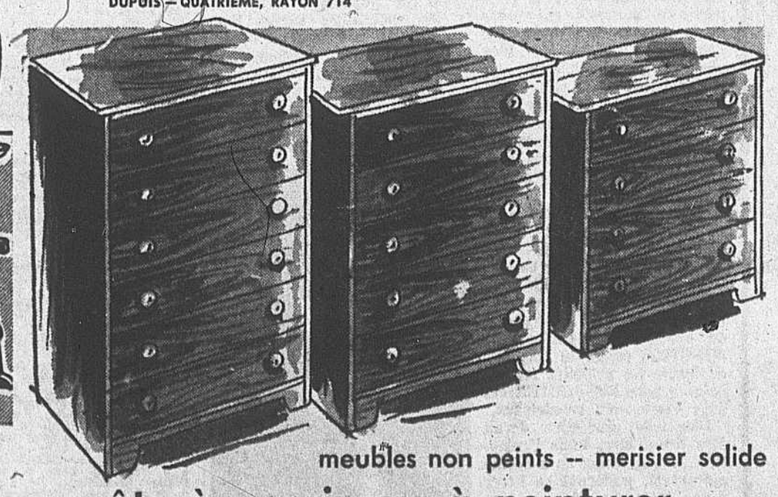
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 910



Berceuses pliantes
6.99

Tout en bois naturel avec lattes légèrement arquées. Dossier de 24", siège de 18". Extra solide. Fini vernis naturel.

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 713



meubles non peints — merisier solide

prêts à vernir ou à peinturer

SPECIAL 27.55
COMMODE 6 tiroirs, hauteur 46", surface 26 x 16".

SPECIAL 23.55
COMMODE 5 tiroirs, hauteur 39", surface 26 x 16".

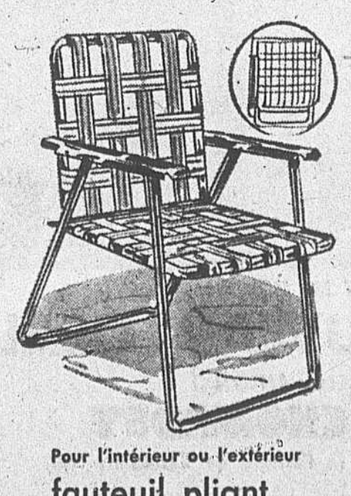
SPECIAL 19.55
COMMODE 4 tiroirs, hauteur 33", surface 26 x 16".

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 713

miroirs pleine vue
14 x 50"
ord. 3.98
TRES SPECIAL
3.19

Toujours pratique pour modiste, chambre, hall, etc. Glace cristal, encadrement en bois lisse non peinturé, à finir à son goût. Dim.: 14 x 50". Une aubaine Dupuis à ne pas manquer.

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 810



Pour l'intérieur ou l'extérieur

fauteuil pliant
en aluminium
spécial 4.95

Aluminium repoli à l'épreuve de la rouille. Modèle pliant, peu encombrant, transport facile. Bandelettes de plastique épais jaune, vert, tangerine, bleu ou rouge.



Berceuses pliantes
avec appuie-bras
SPECIAL 11.95

Siège et dossier en sangles Saran entre-croisées. Structure aluminium repoli, ne rouillant pas. Au choix: bleu, vert, rouge, jaune.

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 714

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS Dupuis Frères 865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL COMMANDES TÉLÉPHONIQUES VI. 2-6171 AUTRES APPELS VI. 2-5151

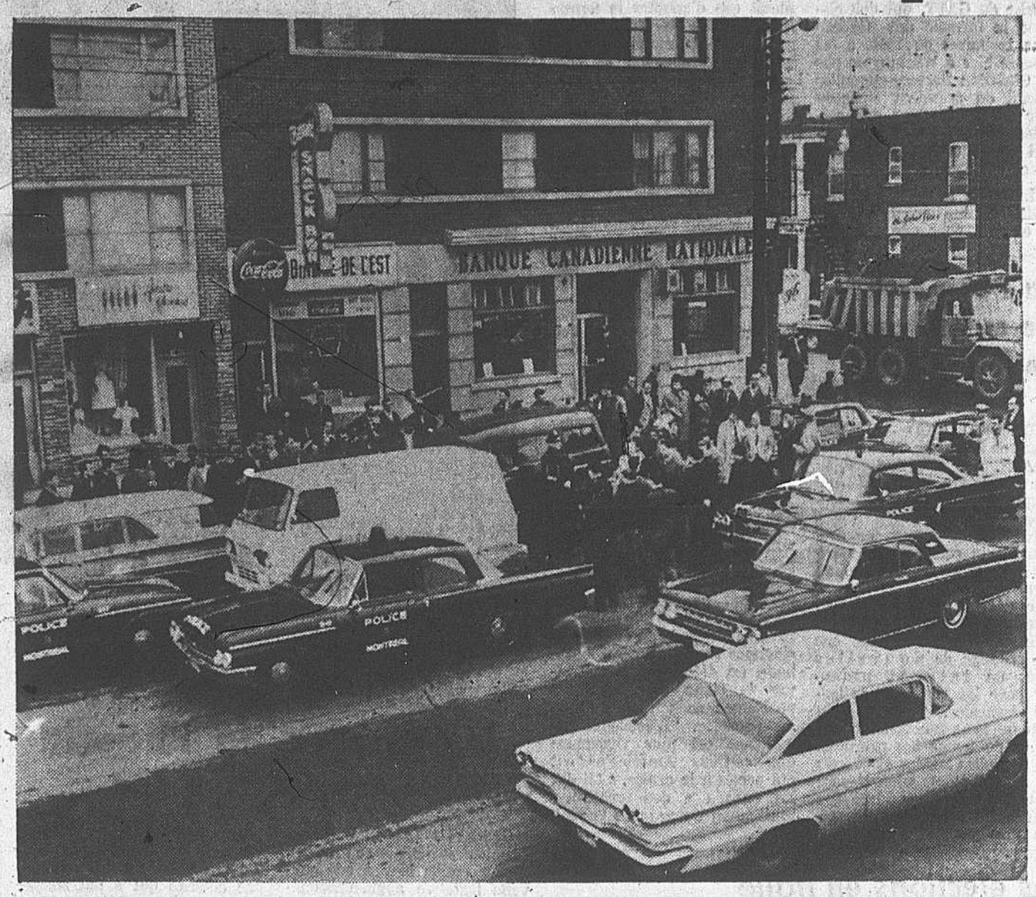
Hold-up à la mitraillette: soldat abattu devant une banque

C.E.DAIGNEAULT
DEPT DES ACHATS
ED. FINALE
1SÉM. - OSAM.

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 5¢ Montréal, mardi 30 avril 1963 / sainte Catherine de Sienne, vierge.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 79e ANNEE, No 166 • 4 CAHIERS • 52 PAGES



Pour éliminer les déficits des écoles

A l'étude: office du crédit scolaire

par **Jacques MONNIER**

QUEBEC. — Le premier ministre Jean Lesage a déclaré hier à une délégation de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec:

1—que le gouvernement provincial étudiera dès aujourd'hui — (après l'avoir examiné) — le problème délicat des déficits des commissions des écoles parce que ces organismes "ne peuvent pas continuer à porter indéfiniment ce lourd fardeau". Il s'agit, dit-il, d'une dure épine à arracher. Et le ministre de la jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, doit faire des suggestions à ses collègues du cabinet.

2—que les autorités de la province vont s'attaquer à la question des emprunts des commissions scolaires pour éviter que ces dernières restent astreintes aux conditions onéreuses qu'on leur a faites jusqu'à ce jour — (avec l'obligation de payer des taux d'intérêt dépassant souvent 6%)—.

Dans un mémoire présenté hier à M. Lesage et à M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, la fédération, par le truchement de son président M. Jean Leduc, a recommandé une solution: l'établissement d'un "Office du crédit scolaire" qui ressemblerait à l'"Office du crédit agricole". La suggestion avait déjà été formulée à la commission Tremblay par le groupement en 1954.

Il semble que le gouvernement n'est pas très favorable à la proposition parce que cela accroîtrait énormément la dette directe et indirecte de l'Etat québécois —(grossie, cette année, des $270,000,000 d'emprunts de l'administration provinciale, sans compter les $600,000,000 nécessaires à la nationalisation de l'électricité et les $110,000,000 indispensables pour l'aménagement de la Manicouagan par l'Hydro-Québec)—.

L'ancien président de la fédération, M. Paul Desrochers, a fait allusion à une autre formule : un système régional d'emprunt comme celui auquel les commissions scolaires protestantes ont recours. Les autorités du Québec examineront cette solution avec les autres possibilités . . .

Voir aussi page 12

En réclamant un "Office du crédit scolaire". M. Jean Leduc, président actuel de la fédération, a souligné que la situation des commissions scolaires, qui empruntent, est d'autant plus difficile que ces organismes sont acculés à des déficits et qu'il leur faut attendre

Voir CREDIT SCOLAIRE en p. 2

M. F. Dorion, juge en chef; M. G. S. Challies, adjoint



LE JUGE F. DORION

OTTAWA, (DNC) — Le premier ministre, M. Pearson, annonce que M. Frédéric Dorion, de la ville de Québec, juge en chef adjoint de la Cour supérieure du Québec, a été nommé juge en chef de la Cour supérieure.

M. Pearson annonce en même temps que M. George Swan Challies, juge puîné de la Cour supérieure du Québec, de la ville de Montréal, a été nommé juge en chef adjoint de la Cour supérieure.

Le juge en chef Dorion remplit le poste laissé vacant par la retraite le 7 avril, à l'âge statutaire de 75 ans, de M. William Bridges Scott, l'ancien juge en chef.

Né à St-Joseph de Lévis (Québec) le 23 août 1898, M. Dorion a été admis au Barreau de Québec en 1920 et a été fait conseiller du Roi en 1939. Il a été nommé juge puîné de la Cour supérieure le 7 novembre 1957, et, le 1er mars 1961, il a été nommé juge en chef adjoint de ladite cour. Il est marié à Mlle Emilienne Delisle et ils ont trois enfants.

Le juge en chef adjoint, M. Challies, remplit le poste devenu vacant par suite de la nomination du juge en chef Dorion. Il est né à Ottawa (Ontario), le 17 septembre 1910. Il a été admis au Barreau de Québec en 1935 et fait conseiller du Roi en 1947. Il a été nommé juge puîné de la Cour supérieure du Québec le 24 août 1949. Il est marié à Mlle Ethel Beaumont et ils ont quatre enfants.

Le lieutenant Ste-Marie atteint de trois balles

Quatre bandits masqués, armés d'une mitraillette et de revolvers, ont abattu le trésorier-payeur de l'armée canadienne attaché à l'Ordonnance de Longue-Pointe, à 9 heures ce matin. Ils ont volé $35,000.

Le lieutenant Marcel Ste-Marie, âgé de 43 ans, a été atteint de trois balles : une à l'aine, une à la jambe et l'autre à la cheville. On a cru d'abord que sa vie était en danger, mais il n'en est rien, selon le dernier rapport de l'hôpital Maisonneuve où il a été hospitalisé.

L'officier était accompagné du sergent J.-J.-L. Turgeon, âgé de 34 ans, de Chambly, et d'un chauffeur civil, M. Marcel Sarrazin, âgé de 50 ans, de Montréal-Nord. Ces derniers n'ont pas été blessés, mais ils sont dans un violent état de choc. Ils ont été hospitalisés à l'hôpital de l'armée, rue Hochelaga.

Le crime a été commis en face de la succursale de la Banque Canadienne Nationale, à l'intersection des rues Cadillac et Hochelaga, dans l'est de la ville. Le lieutenant Ste-Marie, qui venait de prendre possession à la banque de la solde de 700 militaires et employés des magasins militaires de Longue-Pointe, s'apprêtait à monter dans son véhicule quand une camionnette blanche arriva en trombe et s'immobilisa juste devant. Trois bandits selon la police — cinq selon un témoin — ont sorti de la camionnette et ont ouvert le feu sur les militaires et leur véhicule.

Les bandits ont tiré pas moins de 25 balles. Le lieutenant Ste-Marie n'a pas eu le temps de dégainer son arme. Sous cette pluie de projectiles, l'officier de l'armée, qui transportait la serviette contenant les $35,000, s'est couché sur le plancher de son véhicule, mais le bandit armé de la mitraillette de marque "Sten" a réussi à le transpercer d'au moins trois balles. L'une d'elles est allée s'écraser sur le pavé traversé de part en part la paroi du camion militaire.

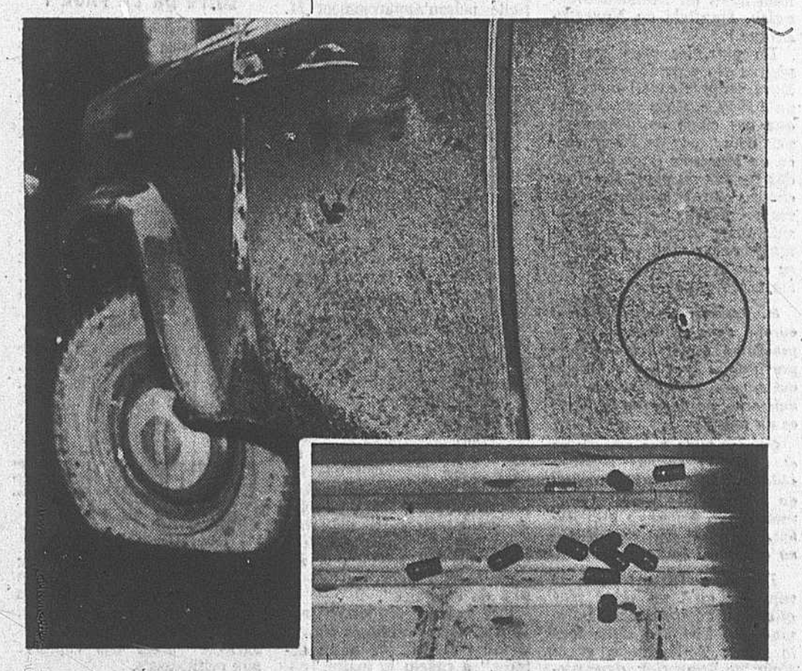
L'un des voleurs s'est ensuite emparé de la serviette qui contenait la solde de quelque 700 employés de l'Ordonnance de Longue-Pointe.

Avant de prendre la fuite, les malfaiteurs ont criblé de balles le véhicule de l'armée afin d'empêcher toute poursuite, puis ont pris la fuite dans un deuxième véhicule, une auto de couleur blanche, qu'un complice conduisait.

Les policiers ont trouvé ce dernier véhicule abandonné non loin de la scène du hold-up, quelques minutes plus tard. La police a aussi trouvé sur les lieux du crime pas moins de 25 douilles des balles de la mitraillette des bandits.

Après le départ des bandits, le lieutenant Ste-Marie, baignant dans son sang, a été transporté à l'hôpital Maisonneuve. Les officiers supérieurs de l'armée ont cru bon d'alerter son épouse qui s'est rendue à son chevet quelques minutes après l'attentat.

Une trentaine de policiers ont été appelés sur les lieux pour participer à la chasse à l'homme. Le quartier a été cerné et la voiture des fuyards a été retracée immédiatement en face du 6460 de la rue Marseille, mais les occupants avaient utilisé une troisième voiture, croit-on, pour poursuivre leur fuite.



Voici le camion de l'armée canadienne, la paroi trouée d'une balle de mitraillette qui a blessé le lieutenant Marcel (Jim) Ste-Marie au moment où il était couché dans le véhicule. En mortaise,les douilles de mitrailletie recueillies par la police après le vol.

(photo LA PRESSE par René Picard)

L'île Notre-Dame

St-Lambert boude la décision de Québec

par **Jacques FILTEAU**

"Je crois que le gouvernement provincial nous a porté un coup bas, s'est exclamé hier soir un citoyen de St-Lambert à la réunion spéciale du conseil. "Oui, a répondu le maire Kerr et il a renchéri : On nous a porté un coup bas, bien plus, on nous l'a porté alors que nous avions le dos tourné".

Ces commentaires résument assez bien la réaction qu'a produite, à St-Lambert l'annonce, par le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, que la future île Notre-Dame appartiendrait à Montréal, avant, durant et après l'Exposition universelle.

"On a fait fi de nos droits et privilèges, de nos observations et recommandations", a ajouté le maire. "En somme on a fixé un prix à nos droits, ce prix, c'est la réalisation de l'Expo et les bénéfices que réalisera la ville de Montréal".

Le premier magistrat a ajouté que la ville de St-Lambert était prête à faire toutes les concessions possibles dans les limites de sa charte. Dans une lettre que recevait le ministre Laporte à la suite de la réunion du conseil, le 22 avril dernier, le maire expliquait les positions de la ville, offrant à Québec les possibilités suivantes :

(1) La ville de St-Lambert était prête à accepter l'annexion temporaire de son territoire, à condition qu'il lui soit rendu six mois après l'Expo.

(2) L'île Moffat, une fois agrandie, serait offerte au gouvernement pour en faire un parc commémorant le centenaire de la Confédération, ou encore servirait de futur terrain pour l'Exposition provinciale.

(3) Si les gouvernements provincial et fédéral ne voulaient pas de l'île, elle serait offerte à St-Lambert à un prix établi par une commission d'arbitrage. Dans ce cas, la ville aurait été libre de développer cette zone en accord avec son plan d'urbanisme et sa charte.

(4) Si l'on devait y élever des constructions de nature permanente, la ville de St-Lambert était prête à coopérer de sorte qu'après l'Expo les futurs propriétaires jouissent des mêmes privilèges que les autres contribuables, sujets naturellement à la taxation normale de la ville.

(5) Si la ville de Montréal souhaitait garder l'île pour en faire un parc public, la ville de St-Lambert était prête à abandonner tous ses droits en faveur de Montréal afin de favoriser la population en général.

Voir UN COUP en page 2

M. A. Guérin, directeur de la censure

QUEBEC (DC) — M. André Guérin a été nommé directeur du Bureau de la censure du cinéma.

M. Guérin a été à l'emploi de l'Office national du film, de 1957 à 1962, successivement chef adjoint du Service commercial et chef-adjoint du Service international.

Le Bureau de la censure sera transféré de la juridiction du procureur général à celle du secrétaire de la province.

Remaniement en juin prochain

QUEBEC. — Le premier ministre Jean Lesage a déclaré aujourd'hui qu'il procéderait à un remaniement ministériel vers le mois de juin.



M. Lapalme annonce lui-même la nouvelle : il quittera bientôt son poste de procureur général de la province. (Voir page 43)

Le premier ministre répondait à une question d'un journaliste au sujet de la démission du procureur général Georges Lapalme. M. Lapalme a annoncé hier son intention de se consacrer exclusivement aux affaires culturelles, du ministère dont il est aussi le titulaire.

M. Lesage a laissé entendre qu'il déciderait plus tard si le remaniement aurait lieu durant ou après la session de la Législature.

Il n'a pas voulu faire aucune déclaration quant à l'envergure des changements qu'il envisageait.

SOMMAIRE

Annonces classées / 28 à 40
Comiques / 46
Courrier de Pauline / 20
Décès, Naissances, etc. / 49
Editorial / 4
Finance / 24, 25
Horoscope / 26
Les patrons / 33
Les Tribunaux / 14, 15
Loisirs et récréation / 51
Mots croisés / 48
Radio et Télévision / 48
Spectacles et Concerts / 22, 23
Sports / 44 à 47, 50
Vie féminine / 17 à 21
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 41

LA MÉTÉO

Orages, plus frais demain
Min. : 35 Max. : 45
VOIR DETAILS EN PAGE 2

Les nouveaux timbres de l'ONU



Pitié pour la paix

Pearson et les lions provinciaux

Que le premier ministre du Canada se tienne bien !

Ce n'est pas à un attroupement de moutons qu'il devra faire face lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, à Ottawa, mais à des lions.

A l'issue de la deuxième guerre mondiale, les gouvernements provinciaux, accoutumés au carcan de la centralisation fédérale et souffrant par ailleurs d'inanition chronique, ne pouvaient que bêler timidement devant la puissante et imposante machine fédérale.

Seuls Maurice Duplessis et George Drew, chefs conservateurs des deux plus grandes provinces du pays, levaient la tête face aux propositions fédérales.

On se rappellera le grognement d'Angus Macdonald, alors qu'il signait les premières ententes fédérales-provinciales au nom de la Nouvelle-Ecosse : "Nous signons le couteau sur la gorge".

Par la suite, même l'Ontario signait les ententes fiscales pour ne pas perdre de précieux revenus, alors que Québec s'isolait.

Depuis cette époque, beaucoup d'eau a coulé sous le pont des relations fédérales-provinciales, charriant les débris des quelques administrations provinciales libérales de l'après-guerre.

Les politiciens provinciaux ont connu la soupe chaude car les problèmes économiques du pays ont eu des répercussions régionales immédiates. Sous l'administration de John Diefenbaker, plusieurs provinces décidèrent de s'élire des gouvernements provinciaux forts (Lesage à

Voir DEMOCRATIE en p. 2

La démocratie au Québec

PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Page 27 :

Haïti fait la paix avec St-Domingue

M. Smallwood: Terre-Neuve a des droits "indubitables" au Labrador

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Le premier ministre Smallwood a déclaré que c'est le "droit indubitable de Terre-Neuve de déterminer les termes et les conditions" de l'extraction du minerai de fer dans le Labrador. Il semble que ces conditions n'incluent pas une usine de granulation dans le Québec.

Au même moment, l'Hydro-Québec publiait un communiqué de presse révélant que la British Newfoundland (Brinco), en son nom et au nom du gouvernement de Terre-Neuve, la Commission hydro-électrique du Québec et la Consolidated Edison Company, de New York, tenaient des pourparlers dans le but de déterminer si le potentiel de quatre millions de chevaux des chutes Hamilton peut être harnaché en tout ou en partie afin de desservir les marchés terreneuvien et québécois, d'abord, puis le marché de New York.

M. Smallwood a déclaré hier à la législature que c'est l'une des "questions les plus importantes" auxquelles Terre-Neuve ait jamais eu à faire face.

"L'affaire est beaucoup plus importante qu'elle n'en a l'air". L'affaire, c'est principalement de savoir où va être établie une usine de granulation d'un coût de $50,000,000. Cette question semble n'être pas loin de créer un différend entre Terre-Neuve et Québec.

On a suggéré que cette usine soit établie à Pointe-Noire, dans le Québec, qui est le lieu d'embarquement de la société Wabush Iron Company laquelle doit commencer à exploiter le minerai de fer vers 1965.

On s'est aperçu pour la première fois que M. Smallwood avait l'intention de s'opposer à ce que la compagnie s'établisse dans le Québec lorsque M. Smallwood a déclaré à Wabush, Labrador, que si la compagnie allait construire une usine, ce serait dans le Labrador.

Comme on demandait mercredi à M. Lestage ce qu'il en était de cette usine de granulation, il a répondu que les compagnies intéressées étaient en train de se consulter et qu'il était de l'intérêt du public de ne pas faire de commentaires.

Une usine de granulation n'a aucun effet sur la teneur en fer du minerai. Elle utilise du minerai concentré — une poudre fine — et la compresse en granulés, qui sont plus en demande pour les fourneaux modernes.

Une usine semblable va être bientôt déterminée à Labrador City, à cinq milles de Wabush. Elle a coûté $70,000,000 et appartient à la société Iron Ore Company of Canada.

Combien ça coûte ?

Des études ont été entreprises par Brinco et l'Hydro-Québec sur la rentabilité économique d'un développement total des ressources des chutes Hamilton et du transport de cette énergie depuis le Labrador jusqu'aux grands centres de distribution.

Voir SMALLWOOD en p. 2

Négociations tarifaires

Les E.-U. insisteront sur une réduction uniforme

WASHINGTON. (AFP - PC) — La position américaine en vue de la conférence ministérielle du GATT, qui doit élaborer la formule des négociations tarifaires de 1964, a été exposée hier à Washington par M. Christian Herter, conseiller spécial du président Kennedy pour les négociations commerciales, devant le congrès annuel de la Chambre de commerce des Etats-Unis.

M. Herter a indiqué que les Etats-Unis insisteront à Genève en mai pour que les pays membres du GATT se prononcent en faveur d'une réduction linéaire des tarifs douaniers, plutôt que d'adopter la formule préconisée par certains éléments de la Communauté économique européenne et dont l'effet serait de réduire davantage les tarifs élevés que les bas tarifs.

Il serait "inéquitable, selon M. Herter, de réduire les tarifs élevés plus que les autres. Les arguments en faveur du système par lequel chaque pays réduirait ses tarifs par la moitié de la différence entre le taux existant et un taux objectif uniforme ne l'ont absolument pas convaincu.

Les Etats-Unis espèrent que la conférence adoptera une formule par laquelle chaque pays réduira l'ensemble de ses tarifs du même pourcentage à fixer par accord.

Des exceptions devront inévitablement être prévues, mais la formule prévoyant des exceptions devra posséder "un degré très net de flexibilité", a indiqué M. Herter, qui a ajouté qu'il faudra également prévoir un "traitement spécial" pour les pays sous-développés.

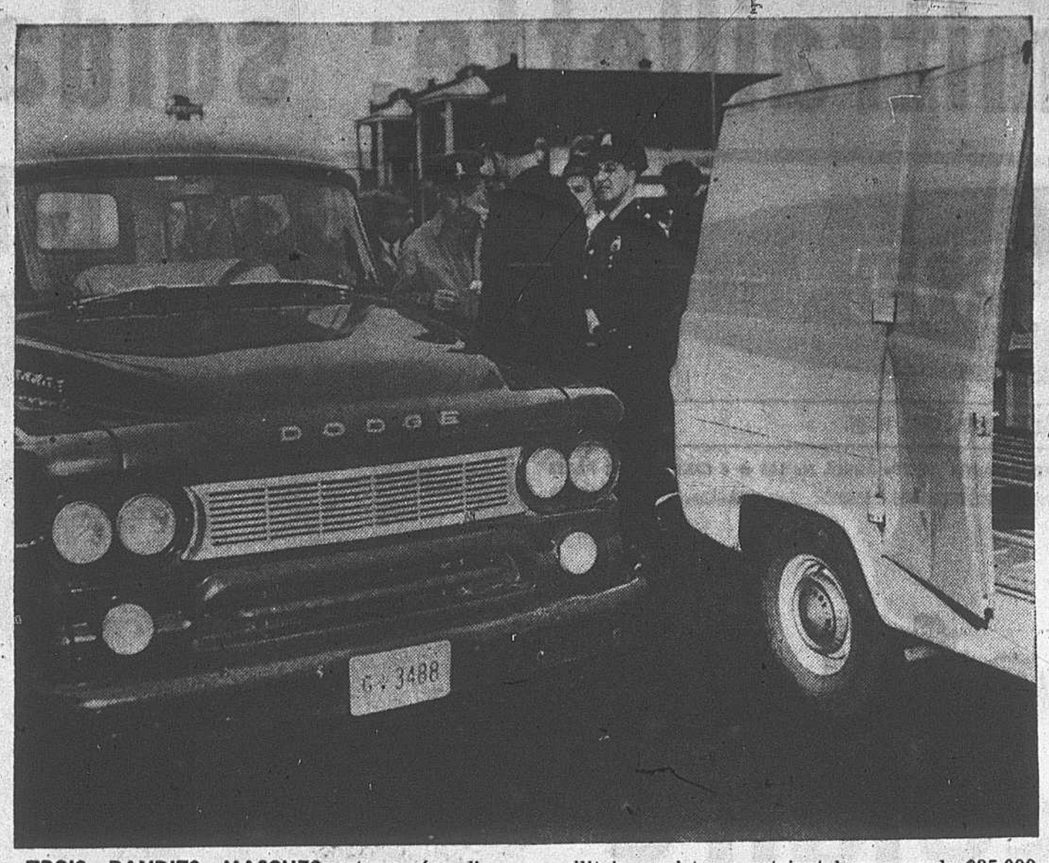
M. Victor Oland, de Halifax, président de la Chambre de commerce canadienne, a déclaré que, maintenant que les élections sont terminées, le Canada est déterminé à poursuivre la tâche d'affronter ses problèmes économiques et de les résoudre. "L'économie canadienne est plus vigoureuse que certains Américains ont été portés à le croire, a-t-il dit. Le Canada a des problèmes, mais aussi de grandes possibilités".

La PC : moyen de compréhension entre Canadiens

A.-F. Mercier

TORONTO. (PCI) — Le président de la Presse Canadienne, M. A.-F. Mercier a souligné, au cours de la réunion annuelle de l'organisme, l'importance toute spéciale de l'échange de nouvelles comme moyen de promouvoir la compréhension entre les différentes régions du pays.

Le gérant général des quotidiens québecois "Le Soleil" et "L'Evénement" a ajouté que cet échange de nouvelles revêt un intérêt particulier pour les journaux de langue française. "Grâce à ce système nous recevons d'Ottawa et de toutes les provinces des nouvelles loyales et exactes qui sont d'intérêt général pour tous les Canadiens ainsi que l'information d'un caratère spécial pour nous."



TROIS BANDITS MASQUES et armés d'une mitraillette sont sortis de cette camionnette (à droite) et ont immédiatement ouvert le feu sur les militaires qui transportaient la somme de $35,000. (Voir articles et autres photos en première page)

Photo LA PRESSE par René Picard

La G.-B. dénonce la convention de 1882 sur les pêcheries

LONDRES. (AFP, UPI, PC) — La Grande-Bretagne a décidé de mettre fin à sa participation à la convention de 1882 sur la pêche en mer du Nord, a annoncé hier M. Edward Heath, ministre adjoint des Affaires étrangères, à la Chambre des communes.

Elle a également mis fin à sa participatioon aux conventions sur la pêche de 1843, élaborées dans le cadre de la convention franco-britannique sur la pêche de 1839. Ces deux mesures prendront effet à partir du 15 mai 1964 et du 24 juin 1964 respectivement.

"Au cours des dernières années, a dit M. Heath aux Communes, les problèmes de pêche internationale sont devenus de plus en plus graves et complexes. Les plus sérieux portent sur l'accès aux lieux de pêche et l'accès aux marchés. Ils sont aggravés par l'accroissement de l'importance de la vitesse et de l'efficacité des flottes de pêche. La plupart des accords internationaux sur les pêcheries, ainsi que notre législation dans ce domaine, sont très anciennes et pour autant dépassées aujourd'hui. Il est urgent de soumettre l'ensemble de la question à un nouvel examen."

M. Heath a ajouté que le gouvernement britannique allait inviter les membres de l'Association européenne de libre-échange, de la Communauté économique européenne, l'Espagne, l'Islande et l'Irlande à participer cet automne à une conférence sur le problème de la pêche.

Le gouvernement britannique a proposé que la conférence européenne sur les pêcheries se tienne dans la deuxième moitié de septembre à Londres à un échelon élevé, précise-t-on de source anglaise autorisée.

Convention désuète

En dénonçant la convention de 1882 qui fixait à trois milles les limites des eaux territoriales et en invitant les gouvernements européens à participer à une conférence internationale, le gouvernement britannique donne satisfaction aux requêtes de plus en plus pressantes des pêcheurs côtiers du Royaume-Uni, de même qu'il indique sa volonté de trouver une solution aux problèmes posés par l'extension des eaux territoriales de plusieurs pays et par l'encombrement des zones de pêche.

Au cours des dernières années, l'encombrement de la mer du Nord s'est considérablement accru du fait de l'arrivée sur les lieux de pêche d'énormes flotilles de chalutiers soviétiques ou polonais. Les patrons pêcheurs britanniques, de même que leurs collègues français, ont accusé ces flotilles de dévaster les bancs et de ne pas respecter lés règles de pêche.

Au Canada

Le ministère canadien des Affaires étrangères a été informé de la décision britannique. Cette affaire est suivie avec intérêt par le gouvernement canadien, qui espère que les décisions qui seront prises à la conférence européenne ne seront pas défavorables au Canada.

"Une telle décision n'aura pas d'effet direct sur le Canada, a déclaré un porte-parole du ministère, mais elle peut constituer un facteur déterminant dans l'attitude future du Canada".

Une proposition canadienne, soutenue par les Etats-Unis, qui visait à porter la limite des eaux territoriales de trois à six milles et à ajouter une zone de six milles pour les droits de pêche, avait échoué par une voix à la conférence de Genève sur les lois de la mer en 1961.

Au mois d'avril, pendant la campagne électorale, le chef libéral Lester Pearson avait déclaré dans un discours à Charlottetown que le moment était venu d'étendre la limite des eaux territoriales à 12 milles, "au moyen d'une action nationale".

On parle des taxes; jamais des dépenses

QUEBEC. — M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, a déclaré hier qu'actuellement, dans le public, on a tendance à monter en épingle la hausse de l'impôt foncier perçu localement au profit des écoles, mais à passer sous silence l'effort financier considérable fait par les autorités provinciales depuis 1960 en faveur de ces mêmes écoles.

Le député de Vaudreuil-Soulanges a souligné que les crédits consacrés à l'éducation par le budget de l'Etat québécois s'élevaient à $130,000,000 en 1960 alors qu'ils atteignent $330,000,000 en 1963-1964.

M. Gérin-Lajoie a fait observer que les autorités provinciales et locales doivent se partager la responsabilité du financement des écoles publiques. Si donc on veut améliorer l'enseignement et si Québec décide d'y contribuer davantage, il faut aussi que les commissions scolaires fassent leur juste part en levant l'impôt foncier.

Le ministre reconnaît toutefois que l'inégalité des ressources locales pose un problème.

Remède efficace : le chant des oiseaux

FRANCFORT — On a trouvé un nouveau remède à la célèbre "maladie des dirigeants": le chant des oiseaux, qui guérit aussi bien les maladies nerveuses que les troubles organiques. Des essais tentés dans trois stations thermales allemandes, à Bad Orb, Bad Salzschlirf et Hohemark, ont donné des résultats très encourageants. Les patients vont faire tous les jours leur "cure" dans le parc municipal avec mission d'écouter et d'observer avec attention la gent ailée.

Les élections en Italie

La coalition gouvernementale de centre-gauche est défaite

ROME. (AFP, UPI) — Des résultats complets des élections en Italie, publiés par le ministre de l'Intérieur, il ressort clairement que la coalition gouvernementale de centre-gauche (démocratie chrétienne, sociaux démocrates et républicains) perd la majorité qu'elle atteignait de justesse à la Chambre.

Dans la chambre précédente, compte tenu des variations en cours de législature, la distribution des sièges entre les trois partis de la coalition s'établissait ainsi : Démocratie chrétienne : 276; Sociaux démocrates : 19; Républicains : 6; total : 301. La majorité absolue étant alors de 299 voix sur 596.

Dans la nouvelle Chambre, la distribution des sièges est la suivante : Démocratie chrétienne : 260 (perte : 16) ; Sociaux démocrates : 33 (gain : 14); Républicains : 6 (statu quo).

Total : 299, la majorité absolue passant à 316 sur 630. Il manque donc 17 voix à la coalition pour atteindre cette majorité. Pour pouvoir continuer l'expérience de centre-gauche, le prochain gouvernement ne pourrait absolument pas se passer de l'appui des socialistes de M. Nenni, qui a amélioré sa position avec 87 députés contre 84.

Ce gouvernement aurait, d'autre part, à compter avec une opposition renforcée à l'extrême-gauche, et à droite, puisque les communistes sont passés de 141 sièges en 1958 à 166 aujourd'hui, et que les libéraux, les monarchistes et les néo-fascistes totalisent 68 députés contre 57 en 1958.

Violente sortie du délégué de la Nigéria

Genève: désarmement

GENEVE. (AFP, UPI) — L'Union soviétique a fait la sourde oreille hier à une nouvelle tentative anglo-américaine en vue de mettre fin à l'impasse où se trouvent les pourparlers sur l'arrêt des essais nucléaires et qualifié les discussions de Genève de "pure perte de temps".

Les délégués des Etats-Unis et de Grande-Bretagne ont, en effet, demandé avec insistance aux Soviétiques de se montrer plus conciliants au sujet de la proposition présentée la semaine dernière à Moscou à M. Nikita Khrouchtchev.

Le délégué soviétique Semyon K. Tsarapkin n'a fait aucune allusion à cette initiative anglo-américaine. Au contraire, il a accusé les puissances occidentales de ne pas vouloir de traité. M. Tsarapkin a même semblé plus intransigeant que jamais, rappelant la récente déclaration de M. Khrouchtchev selon laquelle

"les Soviétiques retireront peut-être la concession qu'ils ont faite au sujet des inspections sur place".

Résultat décevant

"Le monde est las des discussions sur le désarmement qui n'aboutissent à rien. Peut-être est-il temps pour les puissances non nucléaires d'intervenir de nouveau pour aboutir à une solution", a déclaré avec une autorité qui a fait sensation dans l'assemblée M. Matthew Mbu, de la Nigéria, qui ouvrait la 126e session de la conférence du désarmement à Genève.

Déjà, les délégués du Brésil, de la République arabe unie et de l'Inde avaient exprimé, ces dernières semaines, leur déception et leur indignation devant la stérilité des travaux de la conférence.

"Si les grandes puissances veulent nous prouver leur sincérité, qu'elles acceptent de résoudre leurs "divergences" encore pendantes, a poursuivi M. Mbu. Celles-ci sont maintenant assez faibles pour permettre un accord, si on veut bien laisser de côté les raisons de prestige."

Zone "dénucléarisée"

Le président Adolfo Lopez Mateos a annoncé hier soir que le Mexique et quatre pays latino-américains ont signé un accord tendant à faire de l'Amérique latine une zone dénucléarisée.

La Bolivie, le Brésil, le Chili, l'Equateur et le Mexique sont ces cinq pays parties. Un effort sera fait incessamment auprès des autres républiques latino-américaines pour qu'elles y apportent leur adhésion. Le président de l'Equateur, M. Carlos Julio Arosemena, a adressé une copie de cette déclaration aux présidents d'Argentine, de Colombie, de Costa Rica, du Salvador, d'Haïti, du Honduras, du Nicaragua, de Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République Dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela.

La météo

Minimum cette nuit : 35
Maximum demain : 45

Bureau météorologique du Canada, DORVAL (PC) — Régions de Montréal et Ottawa; Cantons de l'Est : Nuages, averses, orages dispersés après-midi ou ce soir; demain, nuages et éclaircies, ciel dégagé au soir. Beaucoup plus frais. Vents du sud de 15 à 20 milles aujourd'hui; cette nuit, vents du nord-ouest de 30 milles avec rafales. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal et Sherbrooke, 35 et 45; Ottawa, 32 et 40.

Pontiac, Témiscamingue et Abitibi : Nuages et neige légère dispersée cessant ce soir; demain, ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux. Froid. Vents du nord de 20 à 25 milles baissant à 15 cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Témiscamingue, Rouyn, Noranda et Val d'Or, 20 et 40.

Laurentides et Mauricie; régions de Québec et du lac Saint-Jean : Nuages et pluie intermittente aujourd'hui : orages possibles ce soir; demain, nuageux, plus froid, averses ou neige légère dispersée le matin. Brises légères aujourd'hui, vents du nord-ouest de 25 milles avec rafales demain. Minimum cette nuit et maximum demain : Sainte-Agathe, 32 et 40; La Tuque, Québec et Chicoutimi, 35 et 40.

Régions de Rimouski, de Gaspé, de la baie Comeau et des Sept-Iles : Pluie intermittente aujourd'hui et demain. Frais. Vents du sud-est de 20 milles tournant demain après-midi aux vents du nord de 20 milles. Minimum cette nuit et maximum demain : Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Baie Comeau et Sept-Iles, 40 et 45; Gaspé, 45 et 50.

Action unilatérale du Canada sur la question des eaux territoriales ?

OTTAWA. (M.G.) — Contrairement à ce qu'il avait tout d'abord prévu, le premier ministre, M. Pearson, ne se rendra pas en Allemagne visiter les militaires canadiens.

L'urgence des questions à régler à Ottawa m'empêchera d'effectuer cette brève visite, a-t-il déclaré à la fin de la réunion du cabinet, aujourd'hui, ajoutant que le ministre de la défense, M. Paul Hellyer, s'y rendra seul.

Interrogé sur la fin précise de son voyage à Londres, le premier ministre a tout d'abord rappelé que ses entretiens avec M. Macmillan se dérouleront sans agenda très défini comme nous le savions déjà.

Ce que je desire avant tout, a-t-il dit, c'est reprendre contact avec les autorités britanniques. Lors de nos entretiens, nous traiterons sûrement d'industries et de commerce, ainsi que de politique internationale, dont celle de l'OTAN, mais beaucoup plus sur un ton officieux qu'officiel.

Il est également possible que nous abordions la question de la limite des eaux territoriales, a-t-il poursuivi, mais ce que peut faire la Grande-Bretagne à ce sujet ne peut influencer ce que nous comptons faire nous-mêmes, ainsi que nous l'avons annoncé durant la campagne électorale. "Une action unilatérale en ce domaine demeure toujours possible", a-t-il précisé.

A ce sujet, rappelons que depuis cinq ans déjà, le Canada songe à porter à 12 milles la limite des eaux territoriales du Canada de façon à protéger les droits des pêcheurs canadiens. Il est même venu tout prêt de faire accepter un accord international à ce sujet, à Genève, il y a quelques années, mais il lui manquait une voix ou deux des pays membres de la Commission sur le droit de la mer.

Rappelons que c'est à minuit ce soir que M. Pearson quitte le Canada pour le Grande-Bretagne. Le départ s'effectuera de Toronto, après une conférence du premier ministre devant les directeurs de la Presse Canadienne.

Une injonction permanente est émise contre le SIGM

TORONTO (UPI) — La cour Suprême de l'Ontario a émis hier une injonction permanente en faveur des affréteurs Upper Lakes Shipping Limited empêchant le Syndicat international des gens de mer (Ind.) de faire le piquetage auprès de leurs navires.

Le juge J. F. Donnelly en est venu à cette conclusion après avoir constaté que le SIGM ne s'était pas présenté devant lui pour défendre sa cause.

L'injonction empêche le président du SIGM, M. Harold Banks, les membres du syndicat aussi bien que ses représentants ou toute autre personne agissant sous ses ordres de s'approcher de la propriété de cette compagnie et de l'endommager. L'injonction prévoit aussi qu'il en est de même pour les biens appartenant aux clients de la compagnie Upper Lakes.

La reine de Grèce malmenée

LONDRES, 30. (AFP) — La reine Frederika de Grèce, et sa fille, la princesse Irène, ont été malmenées le samedi 20 avril à leur sortie de l'hôtel Claridge, quelques heures seulement après leur arrivée en Grande-Bretagne pour assister au mariage de la princesse Alexandra, a-t-on appris hier soir.

Pourchassées par une trentaine de manifestants, dont Mme Ambatielos, qui réclamaient la mise en liberté de détenus politiques en Grèce, la reine et la princesse ont dû se faufiler dans une ruelle, Three Kings' Yard, située en face de l'hôtel Claridge et chercher refuge auprès d'une actrice américaine de music-hall, Marti Stevens, tout étonnée de trouver devant elle "deux personnalités royales effrayées et à bout de souffle", auxquelles, dans son salon, elle a offert sur le champ un verre de cognac, tandis que leur entourage, venu de l'hôtel, se précipitait à leur secours.

Un quadriréacté d'Air Canada atterrit d'urgence

LONDRES. (Reuters) — Un quadriréacté DC-8 d'Air Canada s'est fait mettre un moteur hors de combat aujourd'hui par une mouette, alors qu'il décollait de l'aéroport international de Prestwick, en Ecosse, à destination de Montréal.

Voyant la lumière d'alerte s'allumer sur son tableau de bord, le pilote de l'appareil, le capitaine J. Smith a aussitôt coupé le moteur avarié, puis il a survolé l'océan pendant 45 minutes afin de vider assez de carburant pour pouvoir amorcer un atterrissage.

L'appareil s'est enfin posé à l'aéroport de Londres, sans autre ennui. Le DC-8 transportait 90 passagers, dont quatre enfants, et un équipage de 10 personnes.



(Photo de la Presse Associée)

LES PROCOMMUNISTES LAOTIENS POURSUIVENT LEUR POUSSEE — C'est au tour de Phong Savan (A) au sud de la plaine des Jarres, de subir l'assaut des troupes du Pathet Lao. Au Vietnam-Sud, les guérilleros communistes du Vietcong ont assiégé Quang Ngai (B) pendant deux jours avant d'être repoussés.

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

Québec, Roblin au Manitoba, Robichaud au Nouveau-Brunswick, Stanfield en Nouvelle-Ecosse.)

De plus, les premiers ministres des provinces tiennent leurs propres conférences depuis 1960, et il est indubitable que ces chefs politiques ont pris conscience de l'importance de leur rôle dans chacune des parties du pays. En effet, chacun d'eux a assumé des responsabilités politiques considérables devant les électeurs, responsabilités dont ils se sont acquittés en haussant les taxes provinciales.

M. Pearson et ses collègues auront donc à discuter, à la prochaine conférence fédérale-provinciale, avec des politiciens qui ont des muscles et une connaissance pratique de l'exercice du pouvoir.

Ce sera toute une expérience et pour les anciens ministres fédéraux de "la belle époque" de St-Laurent et pour les nouveaux élus, beaucoup plus jeunes, qui n'ont pas encore connu de vraies batailles.

De plus, Ottawa doit se rappeler qu'il ne reste plus que trois administrations provinciales libérales dans tous le pays : Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick, deux provinces qui comptent parmi les plus pauvres du pays et le Québec. Les conservateurs sont au pouvoir dans cinq provinces, les créditistes dans deux, et le Nouveau Parti dans une.

Le gagnant du Prix Nobel de la paix aura besoin de toutes ses munitions !

(Tous droits réservés)

UN COUP

SUITE DE LA PAGE 1

"Mais aucune de ces suggestions n'a été acceptée", poursuit le maire. "Le gouvernement se fait fort de prôner l'autonomie du Québec, mais, lorsque vient le temps d'appliquer ailleurs ce principe, il met en pratique la parole biblique : "Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais".

"A notre connaissance, une charte municipale n'a jamais été amendée sans avoir au préalable consulté les contribuables. C'est une violation flagrante de nos droits", a poursuivi M. Kerr.

"Nous adresserons cependant une dernière demande à M. Lesage : nous ne pouvons rien faire au point de vue légal, seule l'opinion publique peut maintenant nous aider". Le maire répondait à la question d'un citoyen qui voulait savoir s'il existait encore des possibilités de faire revenir le conseil des ministres sur sa décision.

Un autre citoyen a voulu savoir si l'on ne devrait pas communiquer avec M. Guy Beaudet, maître du port de Montréal. Là-dessus le maire a répondu que cela serait assez difficile puisqu'apparemment M. Beaudet était à l'origine du projet de l'Expo sur le fleuve.

Le maire a ensuite fait part à la douzaine de personnes présentes des problèmes qu'apporterait l'Expo à St-Lambert, notamment la circulation intense. "Nous devrons au moins tripler la force policière, nous aurons aussi à faire face à une multitude de demandes de permis commerciaux de toutes sortes. Le territoire en bordure du fleuve est actuellement zoné comme domiciliaire, mais comme Québec peut changer cela à volonté . . ." a dit M. Kerr.

"On nous avait dit que sur l'île il n'y aurait pas de parc d'amusement genre "Coney Island", de poursuivre le maire ,mais apparemment, c'est là une des conditions de la tenue de l'Exposition." Quant à l'érection de gratte-ciel, on nous avait aussi dit que les constructions ne dépasseraient pas cinq étages, mais, au point de vue pratique, ce ne serait pas rentable, si l'on considère que seuls les trottoirs et les rues accapareront de 25% à 30% du territoire".

"De toute façon, malgré nos efforts, nous regrettons d'avoir à faire rapport de notre défaite," a conclu le maire.

SMALLWOOD

SUITE DE LA PAGE 1

Des discussions ont également eu lieu entre Brinco et la Cie Consolidated Edison of New York, Inc., au sujet de l'exportation et de la vente de toute portion de cette énergie qui pourrait être en excédent des besoins canadiens. La Consolidated Edison a montré qu'elle songe très sérieusement à la possibilité d'acheter de l'Hydro-Québec, à la frontière Québec - New York, toute l'énergie de Hamilton qui serait disponible à un prix abordable, une fois assurés les besoins du pays.

On compte que les études menées à ce propos par l'Hydro-Québec et, au nom de Brinco, par la firme d'ingénieurs H. G. Acres & Co., Ltd., seront complétées aux environs du 1er juillet.

CREDIT SCOLAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

les subventions régulières.

Un "Office du crédit scolaire" mettrait à la disposition des commissaires d'écoles les sommes dont ils ont besoin, comme l'"Office du crédit agricole" prête des capitaux aux cultivateurs.

Ainsi :

1—les commissions n'auraient plus de difficulté à trouver un prêteur;

2—elles contracteraient des emprunts à de bien meilleures conditions qu'aujourd'hui;

3—à l'échelle provinciale, on réaliserait ainsi de substantielles économies.

La fédération croit que fonder l'"Office du crédit scolaire" presse à cause des répercussions graves des restrictions dont le crédit a été l'objet ces derniers temps.

On pourrait recourir à une "loterie provinciale" pour emplir la caisse de l'institution.

La LICA juge

L'exécution de Julian Grimeau

PARIS. (AFP, AP, UPI, Reuters) — La Ligue internationale contre l'antisémitisme et le racisme (LICA) annonce qu'à l'issue de ses travaux qui se sont tenus à l'UNESCO samedi et dimanche, son 24e congrès a notamment protesté solennellement contre "l'inqualifiable exécution de Julian Grimau, le chef communiste espagnol".

La Ligue a également adopté une motion de félicitation à l'adresse du président Kennedy pour son attitude énergique face au problème de l'intégration des Noirs à la communauté américaine et lui a exprimé ses souhaits les plus chaleureux pour l'élimination des dernières mesures ségrégationnistes.

A Washington, par ailleurs, la Cour suprême des Etats-Unis a décrété hier que la ségrégation raciale devant un tribunal constitue une violation de la Constitution américaine.

Pendant ce temps, à Birmingham, Ala., les intégrationnistes poursuivent leur campagne anti-ségrégationniste en faisant une demande pour que le service de transport par autobus de la Cité accepte d'engager des Noirs comme chauffeurs.

Maintien du prix de soutien du beurre à 64 cents la livre

OTTAWA. (PC) — Le gouvernement libéral maintient le paiement d'appoint de 64 cents la livre pour le beurre et augmente légèrement celui du fromage cheddar.

Le ministre de l'Agriculture, M. Harry Hays, a indiqué que le gouvernement étudie la possibilité d'adopter d'autres mesures à long terme pour aider l'industrie laitière du Canada.

Le maintien du paiement d'appoint pour le beurre signifie que le gouvernement continuera d'acheter le beurre de première qualité 64 cents la livre et de le vendre 52 cents, absorbant la différence de 12 cents.

En date du premier mars, les stocks de beurre et d'huile de beurre s'élevait à 217,500,000 de livres ou 24 millions de livres de plus que l'an dernier à pareille date.

Les paiements d'appoints de 12 cents furent institués par le gouvernement Diefenbaker le 1er mai 1962.

Le gouvernement achètera aussi — comme il l'a fait l'an dernier — une certaine quantité de lait en poudre, mais éliminera un paiement supplémentaire consenti aux industriels laitiers depuis 1959.

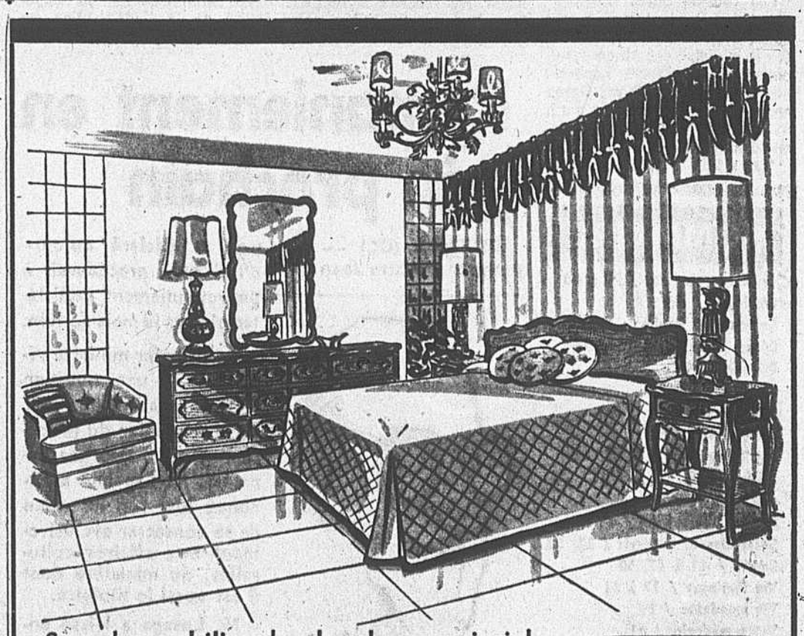
Le gouvernement a acheté l'an dernier environ 35 millions de livres de lait déshydraté en vue de le donner aux pays pauvres.

Pour stimuler la production du fromage cheddar, le prix de soutien de 32½ cents sera maintenu. Les prix des fromages sont en moyenne plus élevés.

Le gouvernement paiera cinq cents de plus ou 30 cents les 100 livres le lait servant à la fabrication du fromage cheddar.

CORSETS MÉDICAUX
Bandes herniaires — Collets - Bretelles - Béquilles — Cannes
BAS pour VARICES
L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET — 5 AJUSTEURS
Bretelle redressement | Urinoir | Sacro-iliaque ou lombaire | Appareil suspension | Bande herniaire
Aussi BRASSIERES MEDICALES, SEINS POSTICHES, TRACTIONS, etc., etc.
Exécution des prescriptions de médecins pour articles d'orthopédie
"Les PHARMACIES professionnelles"
SARRAZIN & CHOQUETTE
PRESCRIPTIONS, ANALYSES ORTHOPEDIE OPTIQUE
Succ. 921 est, Ste-Catherine VI. 2-9622 — 6511 St-Hubert CR. 2-8733

La Diligence
APPETISSANTS DEJEUNERS
à compter de $1.65
SERVICE COURTOIS ET RAPIDE
Restaurant
Stage Coach Inn
RESERVATIONS RE. 1-7771
SPACIEUX STATIONNEMENT
DECARIE ET JEAN-TALON



Superbe mobilier de chambre provincial français, avec bureau de 76". Blanc et or ou cerisier fini blanc antique.
La summum de l'élégance en décoration intérieure
J.A.ST.AMOUR LIMITÉE
MEUBLES DE DISTINCTION
Vous êtes cordialement invités à visiter nos fastueux salons dont la décoration fut entièrement conçue par nos décorateurs ensembliers. Ce sera pour vous toute une révélation.
SERVICE de DECORATION
• Bureaux d'exécutifs
• Bureaux commerciaux
• Edifices publics, etc.
OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR
DECORATION INTERIEURE
6575, RUE ST-DENIS 274-8341
"A votre service depuis plus d'un demi-siècle"
André St-Amour
Bernard Corbeil membre de la Société des décorateurs ensembliers du Québec
Claude Forland membre de la Société des décorateurs ensembliers du Québec

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MARDI 30 AVRIL 1963 — 79e ANNEE — No 166



UN SEXAGENAIRE ASPHYXIE dans l'incendie qui a détruit le bungalow sis au 7494 boul. Lévesque, à Duvernay, a dû être transporté, tôt ce matin, à l'hôpital de Cartierville. A midi, on rapportait que l'état de M. Cyrille Jérôme était satisfaisant. Les sapeurs ont mis plus d'une heure pour combattre le sinistre qui a complètement détruit la maison.

photo LA PRESSE



LE FEU DETRUIT UNE GRANGE REMPLIE DE VIEILLES AUTOS, A ST-LEONARD — Les pompiers de Ville St-Michel, qui répondent aux appels de la municipalité de St-Léonard-de-Port-Maurice, se sont rendus, hier soir, vers 10 h., combattre un incendie qui a rasé complètement une grange abandonnée, au 4585 est, rue Jarry. Le directeur Ernest Tiernan n'a employé que sept hommes pour éviter que les flammes n'atteignent les bâtiments avoisinants qui étaient quelque peu éloignés. Un stock impressionnant de vieilles voitures et d'autres marchandises tout aussi défraichies ont été "plus détruites" par les flammes qu'elles ne l'étaient déjà . . .

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Pendant l'Expo '67

Pourquoi pas un congrès mondial de l'alimentation ?

— Paul BIENVENU

"Avez-vous songé à la consommation d'aliments qui se fera pendant les six mois que durera l'Expo universelle, et aux revenus que cela représente pour l'économie du pays ?

C'est la question que posait hier midi le commissaire général de l'Expo '67, M. Paul Bienvenu, aux membres de l'Institut Canadien de la distribution alimentaire, réunis en congrès à l'hôtel Reine-Elisabeth.

M. Bienvenu, se basant sur des statistiques, considère que les visiteurs de l'Expo dépenseront pour se nourrir $55,800,000, aux prix courants de détail.

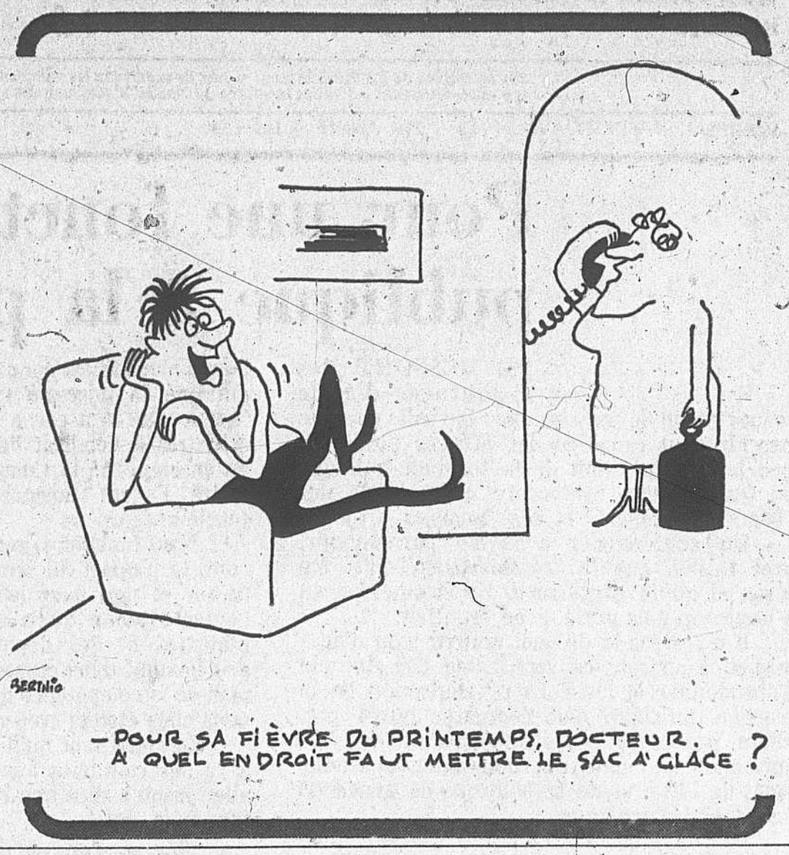
"Mais si nous devons penser à la gastronomie, de continuer le conférencier, il ne faudra pas oublier que pendant que nous festoierons, des milliers de gens crèveront de faim. Nous devrons souligner le grave problème de la faim dans le monde en faisant d'un pavillon une vaste synthèse de la lutte contre les famines et la sous-alimentation à travers les époques et les pays.

"Si votre Institut s'occupe d'élever le niveau de l'alimentation au Canada, c'est aussi son devoir de participer à des plans d'action susceptibles d'améliorer le standard de vie de l'être humain.

Aussi M. Bienvenu a-t-il suggéré la convocation d'un congrès mondial de l'alimentation, qui se tiendrait au cours de l'Expo, et qui serait réalisé avec la collaboration du gouvernement, de l'Institut, de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et de divers pays et organismes.

Il suggéra également que le congrès international des vivres, convoqué par l'Association internationale de la Distribution alimentaire, ait lieu à Montréal . . . "Si vous poussez le projet plus avant, dit-il, il y aura peut-être lieu, à cette occasion, de créer un rapprochement entre l'AIDA et l'ONU pour l'Alimentation et l'Agriculture ?

M. Bienvenu a enfin demandé à l'Institut de "s'intéresser plus que jamais aux problèmes de l'agriculture, de la production, aux recherches et à la mise en marché, etc . . ., car "l'Exposition universelle n'est pas loin !"



Un urbaniste : faire de l'île N.-Dame une forêt

Un urbaniste, M. Jacques Simard, président de l'Association canadienne d'urbanisme pour 1962, a lancé hier soir un cri d'alarme au sujet de l' "avenir" de l'île Notre-Dame, une fois terminée l'Exposition de 1967.

M. Simard, après avoir souligné que déjà des constructeurs projettent de construire des maisons sur l'île Notre-Dame, s'est élevé vigoureusement contre ces projets. "Il faut sauver l'île des constructeurs de maisons", a-t-il dit.

M. Simard rêve d'une île qui serait complètement boisée, exempte de maisons, et qui serait le Bois de Boulogne de la ville de Montréal. "Nous avons besoin de verdure, "d'open space", de bois", a lancé l'ex-maire de Préville.

La ville de Montréal a seulement 600 acres de forêt aménagées en parc ou endroits de verdure. "C'est trop peu", a dit M. Simard. Toutes les grandes villes, qui se veulent des villes civilisées, disposent de 5,000, 10,000,, 20,000 acres de bois. Chicago a 40,000 acres de forêt aménagées, a-t-il dit.

Même s'il n'est pas d'accord avec les dirigeants de l'Expo pour le choix de l'île Ste-Hélène, M. Simard admet que ce choix aura été valable s'il peut permettre, une fois les six mois "de grandes extravagances" terminés, la création d'un immense bois aménagé où les Montréalais pourront enfin venir respirer après s'être dégagés de leur béton et de leurs buildings.

Pas un bon choix

Cela va de soi, M. Simard aurait préféré un autre emplacement pour l'Expo. Lequel ? S'il est fort sur la critique de l'emplacement actuel, cependant M. Simard demeure coi quand il s'agit de suggérer un autre endroit.

A une question d'un membre de son auditoire, le Community Council de Notre-Dame-de-Grâce, M. Simard a refusé de répondre en disant que maintenant que la décision était prise, mieux valait ne pas relancer le débat.

"Je ne critiquerai pas le choix de l'emplacement actuel", a-t-il dit avant de se lancer dans la critique des désavantages qui résulteront de ce choix : l'île Ste-Hélène.

"Actuellement, a-t-il souligné, il n'y a qu'une seule route pour se rendre à l'île : le pont

voir L'ILE en page 8

Pour échapper aux flammes

Un homme saute d'un 2e étage

Cerné de toutes parts par les flammes qui envahissaient son domicile, au 330 de la ruelle Picard, vers 3 h. 30 ce matin, M. Paul Skriaenier, âgé de 59 ans, n'a pu trouver d'autre moyen que celui d'effectuer le plongeon d'un deuxième étage, pour éviter la mort.

Des policiers se sont immédiatement portés au secours de la victime qui gisait inconsciente sur le trottoir, pour la transporter à l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc. Les autorités de l'hôpital rapportent que M. Skriaenier souffre de fractures aux deux jambes, de contusions multiples, de même que de brûlures généralisées au premier degré.

Une explosion à l'arrière du restaurant Mid Town Délicatessen, au 325 est, rue Ste-Catherine, a donné naissance aux flammes qui se sont rapidement propagées à la taverne Sphinx, au 331 de la même rue, de même qu'à une autre maison de trois logis, dans la ruelle Picard.

Sous la violence du choc, la vitrine du restaurant vola en éclats, ce qui attira l'attention de passants qui alertèrent immédiatement les pompiers. Cinq familles ont été jetées sur le pavé par suite de ce sinistre.

Utilisant quatre jets d'eau, une quarantaine de sapeurs ont mis environ une heure à maitriser les flammes.

Les incendies criminels...

La Couronne s'oppose à un cautionnement, mais le juge O'Meara l'accorde quand même

par **Léopold LIZOTTE**

Malgré tous les arguments présentés par la Couronne, le juge John O'Meara, au terme d'une discussion de soixante minutes, a accordé un cautionnement de $25,000, hier après-midi, à un ex-policier de 32 ans, Gérald Lapierre, qui semble être le principal "actionnaire" de ce que Me Gérard Laganière a qualifié de "compagnie-fantôme" au service des "metteurs de feux".

"Déclarant que le cautionnement n'était là que pour assurer la présence future de l'accusé en cour, et non pour prévenir d'autres crimes du même genre (Il a même souligné que ce serait horrible d'y songer seulement) le juge O'Meara a fait remarquer que les décisions prises par deux de ces collègues, la semaine dernière, ne le liaient aucunement.

On sait que, pendant toute la semaine, les juges siégeant aux comparutions ont refusé tout cautionnement à la dizaine de prévenus impliqués dans les incendies criminels survenus dans la région métropolitaine, ces derniers mois.

Représentant Gérald Lapierre Mes Paul Aubut et Réal Gagnon ont souligné que leur client était dans les cellules depuis quatorze jours déjà, et qu'il n'y avait aucune raison de craindre qu'il ne paraisse pas devant le tribunal, la semaine prochaine.

Me Laganière revint alors à la charge en déclarant que, dans deux cas, il pouvait faire la preuve que des menaces avaient été faites par Lapierre à deux accusés récemment condamnés pour incendies criminels.

Mais le juge O'Meara répondit que même si cette preuve de menaces était faite devant lui, il accorderait un cautionnement.

Voir LA COURONNE en page 8

Le droit d'appel est refusé aux buanderettes

OTTAWA. (PC) — La Cour suprême du Canada a refusé hier d'intervenir dans la condamnation de La Lavandière Quest Inc., de Montréal, qui avait été accusée d'avoir mis à la disposition du public, le dimanche, un service de buanderettes automatiques, en contravention avec la Loi du dimanche.

La Cour suprême a refusé d'accorder à la compagnie incriminée le droit d'en appeler du jugement de la Cour d'appel du Québec qui avait confirmé une décision de la Cour municipale de Montréal.

La ville de Montréal a porté en cour des accusations semblables contre 46 autres propriétaires de buanderettes automatiques.

FAITS divers

Camion dans les rapides

Un homme qui déambulait sur le boul. La Salle, à Ville La Salle, vers 2 h. ce matin, a alerté la police après avoir aperçu une lueur dans les rapides Lachine.

Les policiers s'aperçurent qu'il s'agissait d'un camion qui avait effectué un plongeon dans les rapides, en face du club de golf La Salle.

A l'aide d'un canot automobile, on commença à fouiller le fleuve dans le but de retrouver le conducteur de ce camion. On le retrouva finalement à peu de distance du camion. Il était accroché à un pilier de ciment.

La victime, qui était inconsciente au moment de son transport à l'hôpital Général de La Salle, a été identifiée comme étant Réal Boisvert, âgé d'une trentaine d'années, dont on ignore le lieu de domicile.

Incendie à Norway Bay

Le feu a détruit, tôt ce matin, un restaurant et un chalet à Norway Bay, centre de villégiature situé à 45 milles au nord-ouest d'Ottawa.

Les flammes, poussées par un fort vent, ont menacé à certains moments de se communiquer aux nombreux chalets voisins avant que les pompiers de Shawville ne réussissent à maitriser l'incendie.

Personne n'a été blessé, et on ignore la cause du sinistre.

Automobiliste coléreux

Un automobiliste, porté au paroxysme de la colère par les coups de klaxon répétés du chauffeur de taxi Robert-H. Yeoman, 4375, avenue Laval, a soudainement sauté hors de son véhicule et d'un geste puissant, a arraché la portière du taxi. Il a ensuite décoché quelques directs à la machoire de M. Yeoman et son ire assouvie, est remonté derrière son volant et a disparu sans plus insister.

voir FAITS DIVERS en page 8

Identification dramatique en cour

Entre trois rousses fort ressemblantes, Gertrude Servant a été "choisie"

Au terme de quelques secondes seulement d'un "suspense" vraiment dramatique, une résidante de la rue Louis-Hémon a "fait son choix" entre trois jolies rousses assises dans la même rangée de l'audience, à midi, en chambre 2 de la Correctionnelle, et a alors identifié Gertrude Servant comme étant la femme qui accompagnait deux bandits venus commettre un hold-up de $4,000 dans son domicile, dans la soirée du Vendredi-Saint.

Par la suite, la quinquagénaire, montrant une mémoire presque phénoménale, a raconté dans ses menus détails le vol commis chez elle, alors que seul l'accompagnait son mari à demi impotent, tout juste sorti de l'hôpital.

Interrogée par le procureur de la police municipale, Me Maurice Laverdure, Mme Georges Mercier déclara qu'elle avait également identifié "sur photos", à la police, deux hommes qui étaient venus précédemment visiter leur maison, et qui avaient appris de la bouche même de son mari qu'il possédait un coffre-fort aménagé dans un mur.

Contre-interrogée par Me Raymond Daoust, qui représentait l'accusé, elle déclara par ailleurs être absolument sûre de son identification.

—Et si la vie de la prévenue dépendait de votre témoignage? de lui demander Me Daoust, est-ce que vous diriez encore que c'est elle ?

"Oui, de répondre fermement le témoin, à moins que vous ne m'ameniez son sosie parfait pour ébranler ma conviction.

Au début de l'enquête préliminaire, devant le juge Marcel Gaboury, Me Daoust avait obtenu que l'inculpée prenne place dans l'audience avec le public. Et elle prit un siège, incidemment, dans la même rangée où deux autres rousses qui lui ressemblaient étrangement étaient également assises.

Plus tard, le juge Gaboury fit expulser l'une des jeunes femmes de la salle en s'élevant contre cette façon de procéder, déclarant même qu'on avait voulu "ergophirwaper" la cour.

Mais Me Daoust rétorqua qu'il n'y avait là rien que de très légal, et qu'un prévenu pouvait prendre tous les moyens possibles pour faire valoir son innocence, lorsqu'il est accusé.

Les pompiers n'auraient pas les mêmes salaires que les policiers

Les pompiers de Montréal, membres de la section 985 de l'Association internationale des pompiers (CTC), ont recouru en vain à un tribunal d'arbitrage pour obtenir le même salaire que celui versé par Concordia aux policiers, apprend-on de source digne de foi, ce matin.

Le tribunal d'arbitrage a à peine modifié l'offre que la Cité avait adressée il y a plusieurs semaines aux pompiers. La Ville avait offert un salaire annuel de $5,500, soit une augmentation de $600.

Les pompiers considéraient injuste que le salaire accordé aux policiers soit de $300 plus élevé que celui qui leur était proposé.

Le tribunal d'arbitrage décrète $25 de plus que l'offre de la Ville, de sorte que le salaire annuel des pompiers serait désormais de $5,525.

A l'appui, de son offre de $5,500, la Ville disait notamment qu'il est plus facile de recruter des pompiers que des policiers.

NOUVELLE ADRESSE 6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE • PRESCRIPTION DES VERRES

Optométriste-opticien diplômé de l'Université de Montréal

AUTREFOIS OPTOMETRISTE CONSULTANT A L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

CR. 2-7611 • CR. 2-7616

SANDWICHES

SPLENDIDE VARIETE — FRAICHEUR ASSUREE



JAMBON TRANCHE DINDE TRANCHEE POULET-OEUFS

une boite de 48 sandwiches cocktail $2.40

POUR INFORMATIONS TELEPHONEZ AUJOURD'HUI

VI. 4-3901

LIVRAISON RAPIDE

PEGROID'S LTEE

4075, rue ST-DENIS

APPAREIL AUDITIF



SE PORTANT OU IL EST UTILE

Cet appareil se porte au siège même de l'ouie . . . à l'intérieur de l'oreille. Ce n'est pas un "truc" mais bien un minuscule et puissant appareil auditif électronique qui donne un bien meilleur rendement que des appareils beaucoup plus gros. Nul besoin de corde, de fils ni de lampes grâce à l'extraordinaire et nouvel appareil

MAICO Starlite

De plus il est "convertissable", c'est-à-dire qu'il se porte dans l'oreille ou (moyennant une agrafe à bouton) se place discrètement en arrière de l'oreille.

1010 est, Ste-Catherine VI. 9-6440 suite 308

Bureau principal 1529 ouest, Sherbrooke WE. 5-5293

Mal aux Pieds ?

Cors ? Callosités Oignons ? Ongles incarnés ? Vous pouvez soulager ces maux immédiatement et en prévenir le retour, grâce aux traitements et appareils plantaires du Dr Scholl, de réputation mondiale. Examen gratuit des pieds.



• Ajustement de chaussures par personnel spécialisé

• Service complet de pédicure • Conseils gratuits d'experts

Wolfe Street Foot Clinic

LA. 1-0580 1410 rue WOLFE (coin Ste-Catherine)



AUVENTS en CANEVAS ou ALUMINIUM

BELLO LA MARQUE DE QUALITE BRAND

POUR FENETRES, BALCONS, PORCHES, PATIOS, DEVANTURES DE MAGASINS, etc.

LE PLUS GRAND CHOIX DE TISSUS ET DE COULEURS PLAN BUDGETAIRE

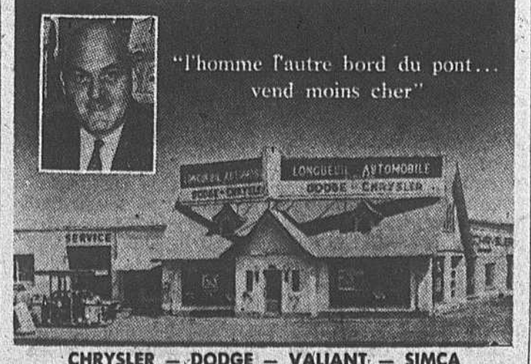
Aussi : Meubles et accessoires de jardin et de camping — Tentes — Drapeaux — Tarpaulins — Couvre-yachts — Canevas à le verge — "Trampolines" — Portes et fenêtres en aluminium — Tout article en canevas, etc. • Louage de tentes et d'accessoires pour camping.

TÉLÉPHONEZ OU VISITEZ NOS SALLES D'EXPOSITION

CIE D'AUVENTS CANADIENNE LTÉE

2113, rue Ste-Catherine est (coin Delorimier), Montréal

ESTIMES GRATUITS A DOMICILE Tél. LA. 7-1555*



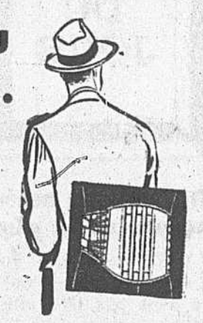
CHRYSLER — DODGE — VALIANT — SIMCA

Longueuil Automobile LIMITÉE

MESARD DENIGER, président

268 ouest, ST-CHARLES, Longueuil OR. 4-1571

OUVRIERS ou SPORTSMEN...



Voici un support dorsal tout désigné pour les sportifs aussi bien que pour les ouvriers qui ressentent de la fatigue à la base du dos. Vous en ajustez la tension suivant vos besoins.

Consultez l'un de nos techniciens diplômés

VI. 5-7251

PHARMACIE MONTRÉAL DUQUET & DUQUETTE - PROPS

La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

916 est, rue Ste-Catherine

Digne des beaux jours printanniers



Ne vous fiez pas au hasard, exigez Slater

Choix de cuir verni noir ou veau noir. Talon haut ou illusion veau bleu avec talon haut, veau rouge avec talon illusion.

$17.95

Pointures : 4½ à 11 Largeurs : AAAA à B

Bottiers fashionables pour dames, enfants et messieurs

Louis Deslauriers Ltée 6914 rue ST-HUBERT (angle Bélanger)

H. Giroux et Fils Inc. 1500 est, MONT-ROYAL 4020 est, ONTARIO

Le trafic des narcotiques en plein essor à Joliette

JOLIETTE. (DNC) — La Jeunesse ouvrière féminine de Joliette a éveillé l'opinion publique sur un problème qu'elle considère excessivement sérieux : le trafic des narcotiques.

D'après le mouvement, le trafic des goofballs est en plein essor à Joliette et le temps est venu de prendre les mesures qui s'imposent pour qu'il cesse si l'on ne veut pas en subir les conséquences désastreuses.

L'organisme ne veut pas faire connaître, pour l'instant, les noms des écoles et des restaurants où des jeunes ont été surpris à trafiquer. Il le fera cependant si les affirmations qu'il avance sont mises en doute.

Le mouvement ouvrier, qui est l'un des plus considérables à Joliette, dit qu'il est temps d'agir et d'ouvrir les yeux. "Si cela n'est pas fait, ou encore si l'on conteste ces faits, nous serons obligés de nommer les jeunes garçons et les jeunes filles qui y sont mêlés de près et de loin et nous pourrons fournir des détails aussi étonnants que pénibles."

Les membres de la JOCF affirment que ce commerce se pratique dans les restaurants, les écoles de même qu'à l'aréna de Joliette. Ils ajoutent que ce n'est pas leur rôle de dénoncer les coupables mais qu'ils seront obligés de le faire si rien n'est fait pour mettre un terme à ce fléau.

La JOCF se demande si les jeunes obtiennent ces narcotiques par l'intermédiaire d'autres jeunes ou s'ils leur sont procurés par des adultes. Dans ce dernier cas, ce serait beaucoup plus grave, de souligner le mouvement, car ces personnes sont sûrement conscientes de la gravité de leurs actes et de ce qui leur arriverait une fois découverts.

S'adressant aux jeunes qui sont peut-être à la tête de ce commerce illégal, les jocistes leur demandent s'ils croient que c'est en pratiquant ce trafic qu'ils arriveront à remplir leur rôle d'homme dans la société et fils de Dieu dans l'Eglise.

La JOCF supplie les parents et les responsables d'institutions de s'élever contre pareil état de choses et de faire en sorte d'y remédier sans tarder.

ILE N.-DAME

SUITE DE LA PAGE 3

Jacques-Cartier. Et il en sera ainsi jusqu'en 1967. Il n'y aura est déjà deux fois trop petit, que le pont Jacques-Cartier, qui surtout aux heures de pointe ou en fin de semaine.

"Pas besoin de beaucoup d'imagination pour voir tous les problèmes de circulation à venir lorsqu'on transportera, par exemple, le matériel nécessaire aux travaux. Peut-être sera-t-on obligé de fermer le pont à la circulation pour des périodes plus ou moins brèves ?

Et que dire du métro envisagé ? M. Simard doute qu'il soit prêt à temps pour 1967. Selon l'urbaniste, on l'a conçu de façon telle que ce sont les gens de la rive sud qui le paieront en s'en servant dans les années suivant l'Expo. Ce n'est pas avantageux pour les Montréalais, a-t-il ajouté, avec un demi-sourire, car les gens de la rive sud s'en serviront pour aller enlever les "jobs" des Montréalais . . . "

Passant au projet de monorail, M. Simard, encore là, émet un tas de réserves . . . plus ou moins orthodoxes. "Le monorail sera supporté par le pont Victoria", dit-il. Vous le connaissez le pont Victoria ? C'est un pont très vieux et de moins en moins solide. Je ne comprends pas pourquoi on s'acharne à lui ajouter du poids. Quand le train passe sur ce pont, il n'y a pas de meilleur moyen, pour l'automobiliste, de "vérifier" les ressorts de son auto", ajoute-t-il.

Et puis, poursuit M. Simard, qui nous dit que, l'hiver, ça pourra fonctionner. La glace pourrait bloquer le rail ou encore il se pourrait que les roues du monorail glissent . . . "

"Vous le voyez donc, dans tout ça, il ne reste que le bon vieux pont Jacques-Cartier. Et l'on aura dépensé beaucoup d'argent pour un équipement qui ne fonctionnera à plein que pendant la durée de l'Expo, soit six mois. Tant d'argent pour si peu de temps . . . "

LA COURONNE

SUITE DE LA PAGE 3

Et, effectivement, il en accorda un à Lapierre.

Quelques minutes plus tard, un autre prévenu, Joseph Emery Denault, de Plattsburg, fut accusé d'avoir eu dessein d'incendier le chalet de $6,000 qu'il possédait à Ste-Marthe.

Cette fois Me Laganière fit remarquer qu'il ne s'agissait pas d'un homme faisant partie d'un réseau organisé d'incendiaires, et que, même s'il était présentement domicilié aux Etats-Unis, l'accusé avait assez d'attaches familiales à Montréal pour y venir de nouveau. Et d'autant plus qu'il n'était dans le pays voisin que sur visa, afin d'y occuper un emploi temporaire.

Le juge se dit fort impressionné par le nom de "Plattsburg", et c'est un cautionnement de $50,000 qu'il imposa à l'inculpé.

Il décida cependant de libérer son frère Emile, domicilié à Dorval, sous un cautionnement de $2,000, après avoir demandé de nombreux détails sur son employeur, le Masonic Club, situé à l'intersection des rues Sherbrooke et Saint-Marc.

Ces détails ne lui étant pas donnés assez rapidement, le juge déclara :

"Je suis peut-être fou, mais je ne connais pas cet endroit."

L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTE MENTALE, DIVISION DU QUEBEC, tiendra son assemblée annuelle jeudi, après-midi, à 4 h. 30, aux bureaux de l'association, 5757, rue Decelles, suite 303.

* * *

L'ASSOCIATION LIBERALE DES CANADIENS ITALIENS DU QUEBEC — Au grand salon de l'hôtel Reine-Elizabeth, le dimanche 12 mai, l'Association libérale des Canadiens Italiens du Québec donnera un dîner-dansant en l'honneur du premier ministre de l'Etat du Québec, M. Jean Lesage. Plusieurs personnalités du monde politique assisteront à cette manifestation, organisée par M. Nicola Frascarelli.

Sur la route de Berthier, il y a un petit détour...

JOLIETTE. (DNC) — La Sûreté provinciale signale que les automobilistes voulant se rendre de Berthier à Montréal doivent, depuis hier, passer par Joliette.

La circulation doit être détournée pour permettre à la municipalité de Lanoraie d'exécuter des travaux d'aqueduc et d'égout.

Des agents de la Sûreté provinciale sont postés aux feux de circulation aménagés sur la route Montréal-Québec, à Berthierville, pour empêcher les automobilistes d'emprunter cette route et leur indiquer la direction à suivre pour se rendre à leur destination.

Cette situation cessera d'ici quelques jours, dès que les travaux d'excavation seront terminés.



L'ECOLE D'ARCY McGEE A L'HONNEUR — Lors de la dernière Expo-Sciences tenue à Montréal, l'école D'Arcy McGee avait obtenu le meilleur classement et avait reçu un trophée. M. Marcel Bourgon, président de l'Expo-Sciences 1963 (les 19 et 29 avril), a présenté au Fr. Raymond, principal de cette maison d'enseignement, une plaque commémorative qui sera conservée en permanence. photo LA PRESSE

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

Deux escarpes ont fracturé le bras gauche de M. Roméo-Alphonse Daoust, 2372, rue Wilson, quand ils l'ont assailli la nuit dernière à l'angle des rues Rachel et Davidson.

Cambriolages

Des inconnus ont enfoncé la porte avant de la Dexter Shoe, 1106 est, rue Ste-Catherine, et volé 100 paires de souliers.

Un camion contenant de l'"Arborite" d'une valeur de $2,500 a été volé chez Daigle Lumber, 10, rue Charlevoix, et a été retrouvé quelques heures plus tard à l'angle des boul. Dorchester et Papineau moins son chargement.

Des cambrioleurs ont pillé trois camions de la Progress Plumbing, 11450, rue Hémon et fait main basse sur $2,000 d'outils.

M. N. Gaudet, 8975, boul. Lajeunesse, s'est fait voler son auto immobilisée à l'angle des boulevards St-Laurent et Bernard, ainsi que les $6,000 de chèques et le complet qu'elle contenait.

Enfin M. Richard Boucher, 1661, rue Logan, a été surpris par deux bandits armés de poignards qui l'ont soulagé de $18, non loin de l'intersection des rues Bordeaux et Ontario.

Mort des suites d'un accident

QUEBEC. (PCf) — M. Ronald Jacques, 22 ans, de Sacré-Coeur-de-Marie, Qué., l'une des huit personnes blessées dans un accident de la route dimanche soir dernier, est mort à l'hôpital hier.

L'accident est survenu lorsque des voitures conduites par Jacques Pelchat, 29 ans, de Tring Junction, Qué., et Maurice Quirion, 24 ans, de Sacré-Coeur-de-Marie, se sont violemment heurtées de front.

Un enfant se noie

La Sûreté provinciale continue ses recherches aujourd'hui dans le lac Maskinongé, à St-Gabriel-de-Brandon, afin de retrouver le corps du jeune Robert Robillard, âgé de 7 ans.

La victime, dont les parents demeurent au 507 de la rue Dézéry, à Montréal, s'est noyée dimanche après-midi dans des circonstances qui n'ont pas encore été déterminées.

Un jeune homme se noie

Paul-Roch Racette, 21 ans, de St-Adolphe de Howard, dans les Laurentides s'est noyé, hier après-midi, alors que la chaloupe qu'il occupait a chaviré dans les eaux du lac Chantal.

La victime a coulé à pic et son corps ne put être repêché qu'environ une heure plus tard.

Garçonnet à bicyclette tué par une auto

CHANDLER (PC) — **Robert Langtin,** âgé de 7 ans, a été tué dimanche par une voiture alors qu'il se promenait à bicyclette sur une route de Chandler, située à 325 au nord-est de Québec.

Alambic saisi

SHERBROOKE. (PC) — Des accusations de possession d'alambic et d'alcool ont été portées contre Lionel Roberge, 31 ans, de même que ses frères Roger et Lucien.

L'alambic, d'une capacité de 70 gallons par jour, a été découverte dimanche soir par des agents de la Gendarmerie canadienne, au moment où le trio tentait de le déménager du bâtiment de ferme où il se trouvait.

Les trois distillateurs comparaîtront en cour vendredi alors que sera fixée la date de leur enquête.

Ecole protestante détruite par le feu

MURDOCHVILLE. (PCf) — Un incendie a détruit hier une école protestante à Murdochville. Personne n'a été blessé.

Environ 170 élèves fréquentaient cette école. Le sinistre a commencé avant le début des classes. Les dégâts sont estimés à $235,000. On ignore la cause de l'incendie. Il y a un an, la même école a pris feu, et les dégâts se sont alors élevés à $36,000.

Murdochville est à 350 milles de Québec.

Vol à main armée

Trois individus, dont l'un était armé, ont réussi un vol qui leur a rapporté la somme de $3,700, en argent et en chèques, vers 8 h. 10 hier matin. Les bandits ont pénétré dans le magasin Metro Food Store, situé au 6151, avenue Monkland, et ont enlevé au propriétaire, M. Bernard Castonguay, une serviette de cuir contenant les recettes de la fin de semaine.

15 personnes évacuées à la suite d'un incendie

Un incendie a détruit, vers 6 heures, hier soir, deux édifices de trois étages, chassant de leur logis une quinzaine de personnes, au 4703 rue St-Dominique, à l'angle de la rue Villeneuve.

Le capitaine Florent Lebel, chef intérimaire du district no 15, a dirigé une trentaine d'hommes sur les lieux du sinistre qui fut maîtrisé après quarante-cinq minutes de lutte.

Une épicerie située à l'angle des rues citées plus haut a été complètement détruite de même qu'au moins quatre logements.

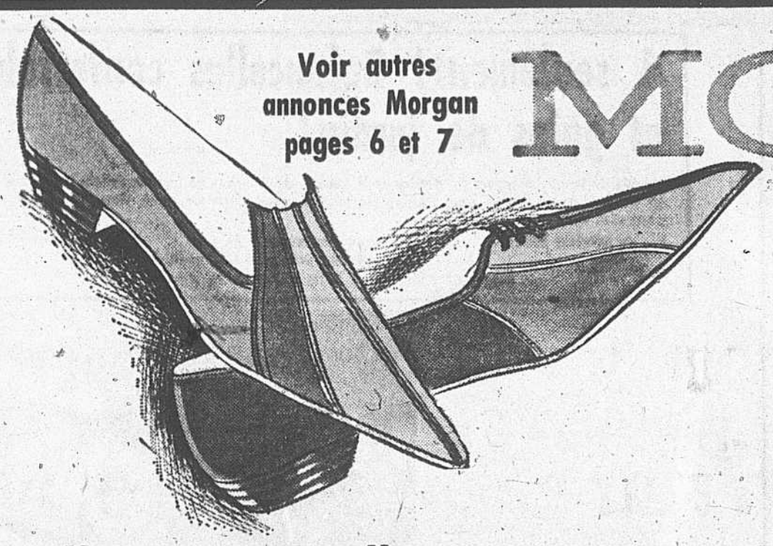
Personne n'a été blessé au cours des opérations. La cause de l'incendie n'a pas encore été déterminée.

Ce serait une erreur d'avaler un gros repas avant de prendre la route. Une digestion difficile ralentit les réflexes nerveux et vous risquez de vous endormir au volant ou, simplement, d'être pris de somnolence. Si vous conduisez toute une journée mangez peu à la fois mais fréquemment, car il n'est pas bon non plus de conduire l'estomac vide, un jeûne de plusieurs heures produisant un abaissement du taux de sucre dans le sang, celui-ci pouvant conduire à l'évanouissement.



Voir autres annonces Morgan pages 6 et 7

MORGAN



Nouveaux souliers en suèdes "poilus" pour adolescentes ! 4.95

Marque canadienne, style italien, suèdes multicolores, talons à la "western" ... et bas prix. Modèle lacé trois-oeillets et modèle empeigne haute en pointures 4½ à 10 en largeurs AA et B dans le groupe.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

CHAUSSURES D'ADOLESCENTES — RAYON 81 — AU TROISIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

ENTREPOSAGE DE FOURRURES DANS LES VOUTES FROIDES MORGAN

Faites vos réservations MAINTENANT pour l'entreposage de vos fourrures dans des voûtes offrant les conditions idéales ... et en grande sécurité contre les voleurs et les mites. Pour les nettoyer, nous vous recommandons le procédé LUSTERIZED qui revitalise et nettoie les fourrures, pelleteries et doublures.

Nous irons chercher vos fourrures à domicile, au bureau en composant VI. 2-6261
ENTREPOSAGE DES FOURRURES — RAYON 86 — AU CINQUIEME

Cinq nuances ravissantes !



Shampooing colorant... *Helena Rubinstein !*

12 onces
Rég. 3.00

2.00

Choix de cinq nuances populaires : brunette, argent, brun, blond ou roux ... un shampooing parfumé créé par Helena Rubinstein qui rehausse la couleur naturelle de vos cheveux en les rendant lustrés et pleins de charme. Mousse abondamment et reconditionne la texture de vos cheveux ... en les nettoyant en profondeur et les rendant souples et faciles à placer.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
ARTICLES DE TOILETTE — RAYON 42 AU REZ-DE-CHAUSSEE
AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



Coton satiné peigné "Wash-and-Wear"...

Vous aimerez ce modèle "tige" Kontiki dans un imprimé exotique des Mers du Sud ! 6.98

Tenue qui invite à la détente, aux flâneries ... facile à vêtir, vous ne glissez qu'un bras ... boutons sur l'épaule et au côté ! Ceux-ci, en métal, motif pétale de marguerite ! Ce modèle-tige a toutes les qualités des vêtements exotiques; amincissant, souple, gai en couleurs et drip-dry ! Imprimés dans les bruns, rouges ou bleus sur blanc; P.M.G.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
PEIGNOIRS — RAYON 57 — ETAGE-MODE ... AU DEUXIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON



En primeur à Montréal !

Charmante robe de nuit longue parée de dentelle ... cadeau appréciée à la Fête des Mères ! 6.98

Coupe soignée ... robe de nuit longue spendide à décolleté carré ... parement de dentelle et manches bouffantes ornées de ruchés de dentelle ... tissu mixte Dacron*/nylon/coton drip-dry ... frais et facile d'entretien. En primeur à Montréal. Une robe de nuit qui enchantera les élégantes de tout âge. Rose ou bleu. P.M.G.

*Marque déposée

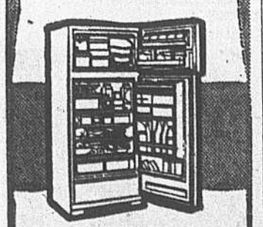
Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
LINGERIE — RAYON 44 — ETAGE-MODE ... AU DEUXIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

ÉCRIVEZ À NOTRE SERVICE DE COMMANDES, TÉLÉPHONEZ VI. 2-6261

À NOS CLIENTS DE LA BANLIEUE VEUILLEZ CONSULTER VOTRE ANNUAIRE POUR APPELS INTERURBAINS SANS FRAIS

Heures d'affaires Morgan : centre de la ville de 9 h. à 5 h. 30; succursales de 9 h. 30 à 6 h. tous les jours. — Les cinq magasins ouverts le soir les jeudis et vendredis.

Le réfrigérateur-congélateur anti-givre Westinghouse met fin aux dégats du dégivrage



AMEUBLEMENT JEAN GERVAIS
5270, rue Henri-Julien 277-4103
1145 est, Mt-Royal LA. 4-6817

HYPERACIDITE vous souffrez d'ESTOMAC

vous ne souffrez plus



hyperacidité
soulagée rapidement avec les
NOUVEAUX TUMS AMÉLIORÉS
Soignez votre goût et votre estomac avec Tums. Délicieuse saveur de menthe. Une action encore plus rapide vous donne un soulagement meilleur que jamais. En rouleau de poche, en boîte économique de 3 rouleaux et en flacon de 100 comprimés.
TUMS pour l'ESTOMAC

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	—	45	45	—
Abitibi Pr	—	24½	24½	—
Acadia Atl	—	18	18	—
Ac Atl 'A'	—	22½	22½	—
Algoma	190	53¼	53¼	53¼
Alumin	6600	28½	28	28½
Alum 4 Pr	—	23½	23½	—
Al 4½ pr	—	48¾	48¾	—
A Cdn Pu pr	—	53	53	—
A Tel 4½ p z10	—	44	44	44
A Tel 2.90 p	—	53	53	—
Argus	—	10¾	10½	—
Arg 2.70 p	150	52	52	52
Argus C pr	200	9¼	9	9¼
Asbestos	1385	24¾	24¾	24¾
Atlas Steel	—	37½	37½	—
Bail S 5¾ p	200	25½	25½	25½
Ban C N	75	74¾	74¾	74¾
Ban Imp	—	68¾	68¾	—
Ban Mont	150	68½	68½	68½
Ban N E	100	74¾	74¾	74¾
Banq P C	250	51½	51½	51½
Bath Pow	—	17½	17½	—
B Pow A	—	51½	51¼	—
Bell Phone	2330	56¾	56¾	56¾
Bo Cor 5 pr	—	50	50	—
B Cor 5¼ p	—	51¼	51	—
Bo Mercy pr	—	31½	30½	—
Bo Paper	—	9⅞	9⅞	—
Brazil	520	425	415	425
B C N drts	800	580	575	580
B N S drts	—	335	335	—
B.A. Oil	1750	27⅞	27¾	27⅞
B.C. Fores	350	18	18	18
B.C. Pow	8000	20¾	20¾	20¾
B.C. Phone	—	56	56	—
B.C. P 4½	—	88½	88½	—
Bruck A	—	18½	18⅝	—
Bruck B	—	5	5	—
Build Prod	225	$ 29½	29¼	29¼
Bruck A	—	18½	18⅝	—
Bruck B	—	5	5	—
Build Pro	225	$ 29½	29¼	29¼
Bulolo	100	775	775	775
Cal Pow	950	24	23¾	24
Can Cem	75	39¼	39¼	39¼
Can C P	—	28¼	28¼	—
Can D S	—	27¾	27¾	—
Can Iron	600	22¾	22¾	22¾
Can 4¼ P	—	86	86	—
Can Malt	—	83½	83¼	—
C. S. L.	—	57	57	—
Can W B	—	14	14	—
C. Aviati	200	8½	8¾	8½
C. Brew	3615	11	10⅞	11
C. Brew P	150	52	52	52
C Br A	100	10½	10⅜	10½
Cap W	—	8½	8¾	—
C. Cel.	175	63¾	63¾	63¾
C. C. L 75 Pr	—	37	37	—
C Chemic	3935	10¾	10¾	10¾
C Convert 'A'	350	350	—	—
C.D. Rio	800	815	815	815
C Fairbks 'A'	—	9	8⅞	—
C Fairbks 'B'	—	450	450	—
C. Husky	300	6¾	6¾	6¾
C Hydro	150	17¼	17¼	17¼
C. I. L.	100	15⅞	15⅞	15⅞
C Int, Pow	100	13½	13½	13½
C Int P pr	110	45½	45½	45½
C Marconi	200	425	420	405
C. P. R.	3175	28	27⅞	28
C Pet Pl	4100	11½	11	11
C Vickers	—	19½	19½	—
CKP Dev Ltd.	—	12	12	—
Coghlin	—	6½	6½	—
Col. Cel.	200	7	7	7
Eddy Match	—	38½	38½	—
Electrolux	—	52	52	—
Enam Pr	50	7	7	7
Enam Pr B	—	265	265	—
Falcon	4700	63	63	63
Fa Play	50	19¾	19¾	19¾
Fleetw Co	50	23¼	23¼	23¼
Ford U S	—	51¾	51¾	—
Foundati	225	11¼	11	11¼
Fraser	50	28	28	28
Freeman	—	5¾	5¾	—
Fr Pete Pr	50	295	295	295
Frost A	100	19¼	19¼	19¼
Gat 5 pr	—	101½	101½	—
Gat 5½ pr	—	105	105	—
Gen Dynam	—	29¼	29¼	—
Gen Motors	—	74¾	74¾	—
G S Wares	—	88	88	—
G B Canino	—	11½	11½	—
Greater Wpg	—	16½	16½	—
G L Paper	2150	19½	19½	19½
Gunnar	—	810	810	—
Con M S	6735	25	24¾	25
Con Textile	—	6	6	—
Consumers	—	42	41¾	—
Corby B	—	17⅜	17¾	—
Cor Credit	—	6⅞	6⅞	—
Crain Ltd	400	14⅝	14½	14⅝
Crédit Fon	100	152½	151½	152½
Crown Cork	—	80	80	—
Crown Z	125	25	25	25
Crush Int	500	15	14⅞	15
Con Textile	—	20	20	—
Denison	—	12	12	—
Dist Seag	775	51	51	51
D Bridge	2525	21	20½	20⅝
D Coal	500	18¾	18½	18⅝
D Corset	—	19½	19	—
D Fndry	—	67⅝	66¾	—
D Glass	700	17⅞	17¾	17⅞
D Glass	—	18¾	18½	—
D Lime	—	17⅜	17¼	—
D Steel	—	14½	14½	—
D Stores	1350	15¼	15¼	15¼
D Tar	1920	19¼	19¼	19¼
D Tar Pr	—	23½	23½	—
D Text.	25	19¾	19¾	19¾
D Text.	—	165	165	—
Donohue	—	25	25	—
Dow Brew	—	50	50	—
Dupuis Fr	300	9¼	9¼	9½
Han Andy	—	16⅝	16⅝	—
H. Andy W	—	6.75	6.75	—
Har Farm	1000	2.30	2.25	2.30
Haw Sidd	1550	6½	6¾	6½
Haw SidP	—	94	94	—
Hollinger	415	29¾	28¾	29¾
Holt Ren.	z63	19½	19½	19½
Hom OilA	z50	13¾	13¾	13¾
Hom OilB	z50	13⅞	13⅞	13⅞
Horne Pit	—	1.60	1.60	—
H SmithP	—	23½	23½	—
H BayMS	z50	58	58	58
H Bay Cp	—	14	13¾	—
Harde d	1400	38	38	38
Imp Oil	1235	42	47⅝	42
Imp Tob	z100	14⅞	14⅞	14⅞
Imp TobP	—	6¼	6¼	—
Ind Acc.	470	26¼	26⅜	26¼
I Ac 2.75P	z20	47¾	47¾	47¾
Int C. Pr	—	18⅝	18⅝	—
Int Bronze	—	18	17¾	—
Int BronzP	—	27½	27½	—
In Nickel	1730	69¼	69⅜	69¼
Int. Paper	z75	34	34	34
Int. Util.	750	52	51¾	51¾
Int Util P	25	53¼	53¼	53¼
Interp PL	z20	81½	81½	81½
Ir GlassP	z50	11¼	11¼	11¼
Jamaica	—	13½	13½	—
Jomaica P	—	110	110	—
Labatt	400	16⅜	16⅜	16⅜
Laur Fin A	250	17½	17¼	17¼
Lau F 1.25	125	21¾	21½	21¾
Lau F 2.00	100	42½	42½	42½
Lewis Bros	—	7¼	7½	—
Loeb M	—	18	18	—
Loblaw A	700	8¾	8¾	8¾
Loblaw B	—	9¼	8⅞	—
MacLarn A	900	22	22	22
MacLarn B	—	23½	23	—
Macmill Pw	975	25	24¾	24¾
Macmill Pw	25	24¾	24¾	24¾
Southam	—	33¼	33	—
Std Str Stl	—	9½	9¼	—
Steel Cn	930	20½	20⅝	20⅝
Steinbg A	300	21½	21½	21½
Steinbg p	—	103½	103½	—
Texaco Cn	505	45¼	45¼	45¼
Tr-Dm Bk	100	64¼	64¼	64½
T Fin A	850	13⅞	13⅞	13⅞
Trs-Cn Cp	100	10⅜	10⅜	10⅜
Trs-Cn Ppe	650	26½	26½	26½
Trs Mountn	200	14¼	14½	14½
Triad Oil	—	1.10	1.05	—
Turnbull El	—	11⅞	11⅞	—
Turnbl El p	—	23¼	23¼	—
U Steel Cp	200	5¼	5¼	5¼
Viau Ltée	100	12	12	12
Walk GW	1225	58½	58	58½
Wb & Knp	—	1.65	1.60	—
Westcoat	—	16	16	—
Westt VTC	700	14¾	14½	14¾
Westn Pc	300	18¾	18½	18¾
Weston A	520	20¼	19¾	19¾
Weston B	800	22	21¾	21¾
Westn 4½ p	10	100	100	100
Zeller's	—	38¼	38¼	—
Zeller's p	—	49	49	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Ajax	2500	15	15	15
Alpha A	2300	$ 00	5 00	5.00
Alscope	—	24½	24½	—
Alsof	4000	46	45	46
Amr Mol	1900	220	215	215
Angl Cnd Pl	—	$ 37	37	—
Anglo-Nfld	—	$ 8¾	8¾	—
Anthonian	—	4½	4½	—
Arno	—	4½	4½	—
Atlas	—	5	5	—
Atls Telef	7500	290	280	290
Augustus	—	31	31	—
Auto Fb B	1100	46	45	46
Baker Talc	—	11	11	—
Band-Ore	—	7	7	—
Barvalee	—	4½	4	—
aBteman	—	4	4	—
Beauc Placr	—	25	25	—
Bellechas	2000	19	19	19
Blue Bonne	75	$ 18	18	18
Blue Bon	100	700	700	700
BMluewater	—	12	12	—
Bornite	16.)	12	12	12
Bruneau	1500	21	21	21
Cal-Ed	—	$ 21¾	21¾	—
Calumet	1000	3	3	3
Camp Chib	—	405	405	—
Can Floor	—	$ 20	20	—
Can S Pete	—	395	395	—
C-Collieries	—	$ 9	7¾	—
C Delhi	200	440	425	425
Cdn Kod	1100	44	44	44
C. Power	—	$ 12	12	—
Canorama	—	13	13	—
Cantexas	2000	160	160	160
Canuba	—	2	1½	—
Carbec	—	7	7	—
Cartier-Que	—	4½	4½	—
Cassiar	300	$ 11	11	11
Centen Mo	—	335	335	—
Com B	500	170	170	170
Catelli A	—	$ 30	30	—
Cent Man	—	4	4	—
Chemalloy	550	75	75	75
Cessland	—	205	200	—
Chib Co	1000	12½	12½	12½
Clev Copp	—	4½	4	—
Com B B M	—	460	450	—
C. Bellek	—	9	9	—
C. C. Cad	—	5	5	—
C D S A	—	85	85	—
Cons. Mg	1000	19	19	19
C. Ne Pac.	—	20	19½	—
Cons. P	200	$ 39½	39½	39½
C. Que. Yell	—	5	5	—
Con. T. 5p	—	$ 20	20	—
Copperstrm	—	19	18	—
Couvrette P	—	$ 11	11	—
Delta Elect.	—	160	160	—
D. Explo.	—	30	30	—
D. Leashol	5000	28	28	28
D. Oilclt	100	$ 27¼	27¼	27¼
Drumm. Wd	—	$ 10	10	—
Dumagami	—	31	31	—
Dumont	—	19½	19½	—
E. Koot 7p	—	$156	156	—
East Sall.	100	235	235	235
Emp. Oil	—	3½	3	—
Equity E.	1500	10	10	10
Fab	35500	21½	18	18
Fabi	100	$ 8¼	8¼	8¼
Fontana	—	4½	4½	—
For. Pow.	—	450	450	—
Fo Rellan	—	26	26	—
Fox La	10500	29½	29	29
Fundy	—	5½	5½	—
Futurity	—	15	15	—
G. Autotr	1000	385	385	385
G. Lake Si	300	170	170	170
Gold Age	3000	22	20	22
Grissol	—	140	140	—
Hastings M	—	112	112	—
Inland Chem	—	285	275	—
Inspiratio	300	200	200	200
Int Ceram	—	8	8	—
Int Heli	16200	200	180	200
Int Dredg	1000	16	16	16
Israel Cont	—	3	3	—
Jubilee Ir	2900	305	280	300
Kiena	5400	325	320	325
Koniki	—	4	4	—
Lab Accept	—	$ 8	8	—
Labrador	—	$ 11½	11½	—
Ladubo	3200	120	115	120
Lambrt A	—	$ 19½	19	—
Lamont A	100	$ 8¾	8¾	8¾
Leland P	100	$ 9	9	9
Lingside	—	3½	3	—
Lith. Corp	—	9	9	—
Loblaw	—	8	8	—
Malartic	500	50	50	50
Massval	—	7½	7½	—
Matachewan	—	18½	18½	—
Mclntyre	400	$ 53¾	53¾	53¾
McKinney	500	26	26	26
Melc 7% p	100	5½	5½	5½
Me Chp	106000	41	35	39
Merrill	1500	50	50	50
Mid-Chib	200	14	14	14
Mideast	4000	2.75	2.25	2.70
Mistango	2500	39	39	39
Molyb	—	50	50	—
Monpre	—	10	10	—
Mt Plesnt	7100	74	70	72
MR Dairies	12	8¼	8¼	8¼
MR Rice	—	$ 11¾	11¾	—
Nat Au V	550	175	150	165
Native M	—	10	9½	—
Needeo	1200	200	190	200
N Formaqu	—	4	2	—
Nfld Lagh	735	$110	110	110
Newrich	—	15	15	—
NW Amu	4200	10	.08	.10
NA Asbest	—	6	6	—
NARar M	1000	33	32	33
NQ Pow Ip	—	$ 49¾	49¾	—
Norac Fin	—	11	11	—
N Canalask	—	21	21	—
Opemi E	1000	17	17	17
Opemiska	—	7.75	7.75	—
PacA drts	425	6	6	6
Pac A Inv	5000	3.40	3.40	3.40
Pat Silv	12000	35	34	35
Paudash	—	5	4	—
Peace Riv	2700	2.73	2.70	2.71
Pennbec	—	.07	.06	—
Phoenix	2500	65	63	64
Pitt Gold	—	5	5	—
Porcupine	—	4	4	—
Pow Cr 1 p	45	$ 47	47	47
Pow Cr 2 p	—	$ 9½	9½	—
Que Chib	—	23	20	—
Que Cob	200	3.35	3.35	3.35
Que Smt	—	13	13	—
Qu Tel 50 p	200	20	20	20
Que Tel 51	—	20¼	20	—
Red Crest	—	3½	3½	—
Ruby Foo's	—	245	245	—
Ruby Fs w	100	31	31	31
St. Lw. Col.	—	3.25	3.15	—
St. Lw. Div.	—	105	100	—
Sangamo	—	$ 10¼	10¼	—
Saucon	2000	15½	14	15½
Shop & S.	1076	7¼	7¼	7¼
Silv. Rg.	37100	50	47	49
Silvr Sm	5700	72	72	72
Silver. T.	1000	41	41	41
Sob. Str.	—	$ 14¾	14½	—
So. Rex	6	50	50	—
S. Dufault	2000	7	7	7
S. C. Pr. 6p	232	$118	117½	118
Spartan Air	—	68	60	—
Stand Gold	—	10	10	—
Sullivan	—	180	175	—
Supt. Ord.	25	$ 18¼	18¼	18¼
Tache	6000	10	10	10
Talisman	1200	101	100	100
Tazin	—	9	8	—
Tib. Expl.	—	7	7	—
Titan	18000	5	5	5
U Asbestos	—	3.35	3.35	—
U Corp A	—	30¼	30¼	—
U Corp B	—	27	26½	—
U Obalsk	2700	68	67	68
U Town El	665	14¼	14	14¼
Val Mar	200	5¼	5¼	5¼
Van Hout	100	235	235	235
Vanguard	—	9½	9	—
Virginia	—	3½	3½	—
Westburn	1400	85	85	85
We Hollum	—	50	50	—
Westeel	—	$ 13	13	—
Westville	—	4½	4	—
York Sp In	—	4.50	4.50	—

Une reprise s'amorce à Toronto et à New York

La tendance des cours était mixte sur les deux bourses de **MONTREAL** vers l'approche de la clôture de cette deuxième séance de la semaine, alors que le virement était peu élevé.

Le gain qui a été le plus remarqué a été celui effectué par Aluminium, qui a monté de 1¼, à 28⅜.

Parmi les autres titres en hausse, Téléphone Bell a gagné ⅛, à 56¾, et Noranda a pris une avance de ⅜, à 36½.

Massey-Ferguson a été très actif, mais est demeuré inchangé, à 13⅜, tandis que Dominion Tar faisait de même, à 19¼.

Dans le groupe des titres en baisse, Great Lakes Paper a perdu ⅛, à 19½, et la Banque de Montréal a délaissé ¼, à 68½.

Chez les minières, Laduboro a monté de 4 cents, à $1.20

* * *

Les gains l'emportaient par une faible marge dans le secteur des industrielles de la Bourse de **TORONTO** vers la fin de l'après-midi, alors que le virement était modéré.

L'indice des industrielles a enregistré une avance de près de 1½ de point, pendant que celui des métaux usuels montait d'environ un demi-point. Ceux des aurifères et des pétroles étaient à la baisse.

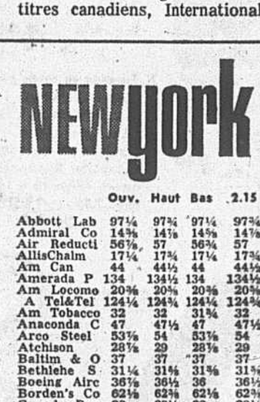
La plupart des groupes d'industrielles manifestaient une tendance mixte, avec quelques signes évidents de hausse. Ainsi, Canada Malting a pris la tête du peloton avec un gain de 1⅜.

Union Gas a monté de 1 point, à 21, Interprovincial Pipeline a gagné ½, tandis que Dominion Foundries and Steel et Foundation Company ont progressé chacun de ⅜. Consolidated Paper, Steinberg's A et B.C. Telephone ont gagné ¼.

* * *

Les cours avaient tendance à s'améliorer de façon progressive sur la bourse de **NEW YORK** vers la fin de l'après-midi, tandis que les opérations transigeaient à une allure modérée.

Le volume des échanges pour la séance s'élève à approximativement 4,500,000 actions, comparativement à 4,000,000 pour la première séance de la semaine, lundi.



Les gains enregistrés par les principaux titres ont varié d'une fraction à un point, et l'emportaient, généralement sur le nombre des pertes.

Les trois grands du secteur des automoteurs, les sidérurgiques, les compagnies d'aviation, les chimiques, les pétroles, les métaux non-ferreux, et les titres des compagnies de service public ont tous manifesté une tendance certaine à la hausse.

* * *

Les rumeurs concernant les élections continuent de restreindre l'activité boursière à **LONDRES.** La situation en Jordanie a contribué à faire fléchir les titres.

Les valeurs de tout repos ont eu tendance à baisser. Les pertes s'élèvent jusqu'à ⅜.

Les titres négociés en dollars ont baissé davantage. Parmi les titres canadiens, International Nickel, Hiram Walker et Imperial Oil étaient en baisse; mais quelques actions, celles de BA Oil, de Shell of Canada "A" et Noranda ont progressé.

Les banques canadiennes sont demeurées irrégulières, mais les valeurs domestiques ont fléchi. Les assurances étaient ternes.

Les titres industriels étaient mixtes bien que les principaux titres avaient une allure en baisse. Les sidérurgiques ont fléchi, mais les automoteurs ont progressé.

Les pétroles ont réagi devant la situation au Moyen-Orient, enregistrant des gains.

* * *

La bourse de **PARIS** continue de vivre au jour le jour. L'analyse de la physionomie des différents compartiments fait apparaître des dispositions un peu plus soutenues que la veille, grâce à quelques achats sélectifs sur des titres qui ont fait l'objet de liquidations au cours des dernières séances tel est le cas notamment dés valeurs d'alimentation.

Mais l'allure générale de la cote est toujours très irrégulière, et la réserve des opérateurs est plus grande que jamais en cette veille du chômage de la fête du travail. La situation internationale reste préoccupante puisqu'à la situation dans le Moyen-Orient et au Laos vient maintenant s'ajouter le différend entre Haiti et Saint-Domingue.

On s'entretient aussi dans les groupes du Conseil Interministériel qui doit se tenir demain et au cours duquel doit être mis au point le collectif qui sera présenté au parlement, et qui contiendra les mesures compensatrices aux nouvelles dépenses engagées par le gouvernement en traitements et salaires.

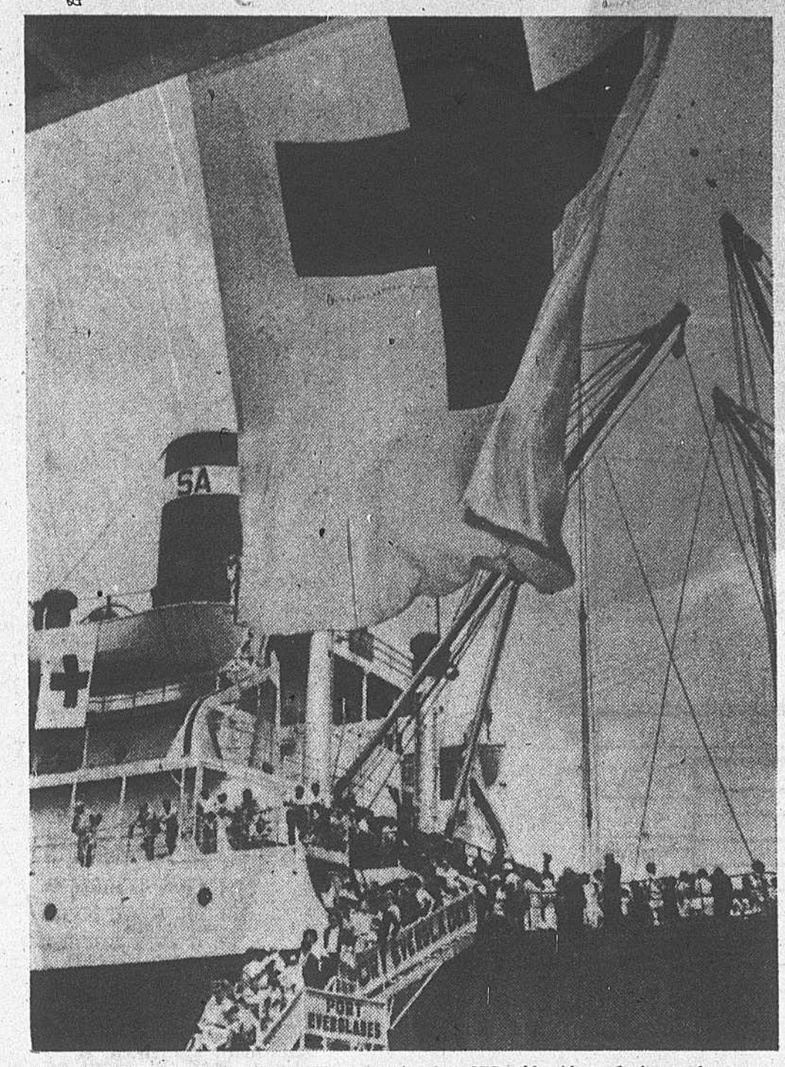
Les valeurs étrangères sont calmes et plutôt hésitantes à la suite du tassement de New York hier. Les allemandes campent sur leurs positions, et les britanniques s'effritent de même que plusieurs italiennes. Bonne tenue des néerlandaises, mais irrégularité des belges et des mines d'or.

TORONTO

	Ventes	Haut	Bas	2 h.
Abitibi	3585	$ 45¾	45	45
Ackind	200	345	340	340
Ackind pr	z10	$ 23	23	23
Alta Dist	1050	265	260	265
Alta Dis vt	350	225	225	225
Alt Dis w	1375	75	72¤	73
Alta Gas	8685	$ 28¼	27¾	27¾
Alta Gas w	160	770	770	770
Alta Nat	z75	$ 17¾	17¾	17¾
Alg Cen w	z22	640	640	640
Algoma	570	$ 53½	53¼	53¼
Algonq r	725	30	25	30
Alumini	4360	$ 28¼	28	28
Analog	z50	160	160	160
Analog w	100	50	50	50
Anthes A	z25	$ 16½	16½	16½
Argus	202	$ 10¾	10¾	10¾
Arg B pr	260	$ 52	51½	52
Arg CP p	2125	$ 9¼	9¼	9¼
Arg 250 pr	300	$ 52	52	52
Arg 280 p	40	$ 53	53	53
Atl Acc	z50	$ 21½	21½	21½
Atl Sugar	310	$ 18¼	18¼	18¼
Atl Sug pr	25	$100½	100½	100½
Autof B	24700	45	44	44
Bnk Mont	642	$ 68¾	68¼	68¾
Bnk NS	z85	$ 74¾	74¾	74¾
Bnk NS rt	612	335	335	335
Bath P A	z20	$ 52¾	52¾	52¾
Beatty	100	$ 11¾	11¾	11¾
Beav Lum	175	$ 36½	36½	36½
Bell Pho	2186	$ 56¾	56¾	56¾
Bow 5½ p	25	$ 52¾	52¾	52¾
Brazil	1963	$ 27¾	27¾	27¾
BC Fores	1375	$ 18	17¾	18
BC Pack B	z4	$ 16	16	16
BC Pow	2879	$ 21	20¾	20⅞
BC Sugar	25	$ 37	37	37
BC Phone	47	$ 56	56	56
BC P 5¾ p	15	$106½	106½	106½
BC P 6¼ p	10	$109	109	109
Brown	100	$ 13¾	13¾	13¾
Build Prod	100	$ 29	29	29
Cabol	110	74	74	74
Cal Pow	1815	$ 24	24	24
Can Cem	460	$ 39¼	39½	39½
Can Cem p	55	$ 28½	28½	28½
CD Sug	50	$ 27¾	27¾	27¾
CI Fndry	745	$ 22½	22½	22½
Can Malt	60	$ 85	84½	85
C Pack A	z 15	$ 59½	59½	59½
C Pack B	800	$ 60	60	60
Can Perm	42	$ 78¾	78¾	78¾
C Safe 4 p	9	$ 94½	94½	94½
CAE	50	$ 8½	8½	8½
C Brew	6620	$ 11½	10⅞	11⅛
C Brew p z	35	$ 52	52	52
Can Bk B	580	$ 52¾	52½	52½
CB Alm A	200	$ 10¾	10¾	10¾
CB A w a	375	225	225	225
Cdn Can A	100	$ 13¾	13¾	13¾
C Cel 175	65	$ 37½	37¼	37½
C Chem	4755	$ 10¾	10⅝	10¾
C Chem	4575	465	455	4355
C Dregе	100	$ 7¼	7½	7½
C Frbks A	120	$ 8½	8½	8¾
CGE pr	50	$ 37½	37½	37½
C Husky	1425	$ 6¾	6¾	6¾
C Hydro	928	$ 17¾	17¼	17¼
C Imp Bk	1254	$ 68¾	68¼	68¼
CIL	815	$ 16	16	16
CPR	4525	$ 28	27½	28
Cdn Pet	632	$ 11⅜	11⅜	11⅜
Cdn Tire	40	$ 39	39	39
CWN Gas	z10	$ 19	19	19
C Westng	40	$ 29½	29⅝	29⅝
Cap Bldg	400	370	370	370
Col Cell	475	$ 7	7	7
Clairtone	750	$ 5⅞	5⅞	5⅞
Clairton w	400	230	230	230
Con Bldg	300	$ 8¾	8¼	8¾
C Bldg p	300	$ .8	7⅞	8
C Bldg w	120	585	585	585
Con M S	3145	$ 25¾	25	25¼
Con Paper	472	$ 39¾	39¾	39¾
Con Gas	4910	$ 22	21⅞	22
Con Gas A	10	$106½	106½	106½
Corby vt	105	$ 18	18	18
Corby B	z50	$ 17¾	17¾	17¾
Coron w	100	175	175	175
Cosmos	500	$ 9¾	9¼	9¼
Craig Bit	100	195	195	195
Crown Zell	65	$ 60	60	60
Crush Int	375	$ 15¼	15	15
Dist Seag	1175	$ 51½	51	51¼
D Bridge	2372	$ 21¼	20¾	21¼
D Coal p	700	$ 16	15½	16
Dom Elect	100	$ 12¾	12¾	12¾
Dofasco	251	$ 67¾	67¾	67¾
D Lime w	z20	255	255	255
Dom Sto	2870	$ 15½	15	15¼
Dom Tar	2788	$ 19¼	19¼	19¼
Dom Text	120	$ 19½	19½	19½
Du Pont	400	$ 42¾	42	42¼
Falcon	1952	$ 63¼	62½	63
Fam Play	210	$ 19¾	19½	19¾
Fanny F	65	$ 26¾	26¾	26¾
Fed Grain	1600	$ 73	73	73
Fed G p	25	$ 28½	28½	28½
Fleet Mfg	300	70	70	70
Fleetwood	z10	$ 23¾	23¾	23¾
Ford Cda	510	$189½	189½	189½
Fndtn	300	$ 11¼	11¼	11¼
Fraser	56	$ 28	28	28
Freiman	200	$ 6	6	6
Gat 5 pc p	40	$101¾	101¾	101¾
Gat 5½ p p	25	$105¾	105¾	105¾
Gen D	100	$ 6¾	6¾	6¾
GMC	66	$ 72	72	72
GS Wares	300	$ 10¾	10¾	10¾
GS W pr	z10	$ 66¼	66¼	66¼
Goodyear	35	$134	134	134
G Mack A	500	$ 6½	6¼	6½
Grafton B	z25	$ 10	10	10
G L Paper	1160	$ 19¾	19½	19¾
G L Pow	100	$ 23¼	23¼	23¼
GL Pow	z10	$ 12½	12½	12½
GN Cap	100	$ 10¼	10¼	10¼
GN Cap w	125	110	110	110
Great We	100	44	44	44
Gr Wpg	z50	$ 16½	16½	16½
Greyhnd	810	$ 22½	22¼	22½
Guar Tr	52	$ 60¾	60¾	60¾
Hardee	2600	230	225	230
Hard rts	15735	38	35	38
Harde pr	45	69	69	69
Har Carp	z41	$ 19¾	19¾	19¾
Hard C pr	300	$ 26	26	26
Hawker S	2325	$ 6½	6¾	6½
Howker p	125	$ 96	95¤	96
Hayes Stl	z30	$ 18	18	18
Hees	100	110	110	110
Horne Pf	40	165	155	155
Hur Erie	100	$ 63	63	63
Imp life	180	$180	180	180
Imp Oil	1857	$ 42	41¾	42
Imp Tob.	585	$ 14¼	14¼	14⅜
Ind Accep	2400	$ 26¼	25⅞	26
Ind Min	100	$ 5⅞

CAHIER No 3 / PAGES 27-42 — LA PRESSE — ANN ONCES CLASSEES / INFORMATIONS GENERALES

MONTREAL, MARDI 30 AVRIL 1963 — 79e ANNEE — No 166



L'EXODE SE POURSUIT — Une partie des 675 réfugiés cubains qu'a transportés le cargo American Surveyor, ont débarqué hier à Port Everglades, Floride. Le navire avait subi un retard de quatre heures, en raison d'une mer grosse.

Duvalier ayant cédé à l'ultimatum de Saint-Domingue

La menace de guerre se dissipe en Haïti

SAINT-DOMINGUE. (PA, AFP, UPI) — La menace de conflit armé entre la République dominicaine et Haïti s'est dissipée après que le président haïtien, M. François Duvalier, se fut rendu à l'ultimatum du président Juan Bosch, hier soir.

Le gouvernement haïtien a accepté de retirer les troupes qui avaient cerné l'ambassade dominicaine à Port-au-Prince, où se sont réfugiés des adversaires de Duvalier. La République dominicaine a aussi obtenu l'assurance qu'Haïti respecterait la sécurité des missions diplomatiques dans la capitale haïtienne.

De sources diplomatiques à Washington, on a toutefois appris que M. Bosch a fait parvenir tard hier soir une lettre au président de l'OEA dans laquelle il déclare que le personnel dominicain demeurera à l'ambassade jusqu'à ce que Haïti ait spécifiquement garanti la sécurité non seulement des diplomates et résidents dominicains, mais également celles des Haïtiens opposés au régime Duvalier qui se sont réfugiés à l'ambassade dominicaine.

Dans sa lettre à M. Manuel Facio, Bosch ajoutait que la République dominicaine restait en alerte contre toute nouvelle action possible du gouvernement haïtien. La lettre ne contenait toutefois aucune menace d'intervention militaire immédiate.

D'autre part, le chargé d'affaires d'Haïti en République dominicaine, M. Jean-Louis Charles, a demandé l'asile politique dans ce pays et cet asile lui a été accordé.

Saint-Domingue triomphe

Cependant, tandis que la commission d'enquête de l'Organisation des Etats américains arrivait aujourd'hui dans la capitale haïtienne, à Saint-Domingue les journaux et la radio acclamaient le recul haïtien comme "un triomphe pour notre dignité nationale" et une grande victoire pour le pays.

Cependant, l'armée de la République dominicaine demeure sur un pied d'alerte. Plus tôt dans la journée, des troupes et des unités blindées ont été dirigées vers la frontière d'Haïti et des navires de guerre se sont apprêtés à lever l'ancre.

CASTRO A MOSCOU

Satisfaction des Cubains dès la première rencontre

MOSCOU. (AFP, PA, UPI) — Le premier ministre cubain, M. Fidel Castro, a passé aujourd'hui plusieurs heures à la maison de campagne de M. Nikita Khrouchtchev, près de Moscou. Il s'y est entretenu avec MM. Khrouchtchev, Brejnev et Gromyko. M. Castro serait très satisfait de l'issue de ses conversations avec M. Khrouchtchev sur les questions touchant l'aide militaire et économique soviétiques.

Tous les détails du voyage du chef cubain en URSS ne seraient pas encore réglés. On s'attend à ce qu'il reste à Moscou une semaine. Il aurait par ailleurs eu deux autres projets, consistant l'un en une tournée de dix jours à Volgograd (Stalingrad), Kiev et Leningrad, l'autre, en un voyage de 15 jours qui comprendrait une visite en Sibérie. On prévoit maintenant que de toutes façons M. Castro ne s'arrêtera pas en Algérie lors de son voyage de retour à Cuba. Il désirerait éviter ainsi de froisser M. Mao Tsé-Toung en visitant un autre pays que l'URSS sans par ailleurs passer par Pékin.

Certains observateurs croient que les points qui seront abordés lors des entretiens qui auront lieu ces jours-ci entre les dirigeants soviétiques et le leader cubain sont les suivants : appui soviétique aux efforts de Cuba en vue de liquider la base américaine de Guantanamo ; crédits soviétiques plus considérables pour renflouer l'économie cubaine ; façon d'exploiter la popularité de M. Castro en Amérique latine ; position de Cuba dans le différend sino-soviétique.

Par ailleurs, M. Nelson Rockefeller, gouverneur de l'Etat de New-York et aspirant à la candidature républicaine à la présidence en 1964, a réclamé hier un combat décisif contre l'Union soviétique afin, a-t-il dit, de mettre fin à "la plus sérieuse menace à l'avenir de l'hémisphère occidental", l'entrainement d'espions à Cuba.

Deux bourreaux nazis arrêtés en Allemagne

FRANCFORT. (PA) — Deux anciens collaborateurs d'Eichmann ont été accusés du meurtre d'au moins 30,000 Juifs hongrois durant la seconde guerre mondiale.

Herman Krumey, âgé de 58 ans, était le représentant d'Eichmann en Hongrie en 1944, et Otto Hunsche, 51 ans, aurait agi en tant que conseiller du bourreau des Juifs. Les deux accusés, dont l'arrestation fait suite à trois ans de recherches, étaient d'anciens officiers "SS".

Les deux nazis sont accusés par ailleurs d'avoir extorqué des millions de dollars de leurs victimes en leur promettant de leur épargner la vie.

De la mi-mars au 9 juillet 1944, Krumey aurait ordonné la déportation de 437,402 Juifs hongrois vers le camp d'extermination d'Auschwitz, où au moins 300,000 auraient été tués.

La date de leur procès n'a pas encore été fixée.

BONN

Lock-out dans les industries sidérurgiques

BONN. (AFP) — Répondant à l'ordre de grève décrété dans l'industrie métallurgique de Bade-Wurtemberg par le syndicat des ouvriers et touchant quelque 100,000 travailleurs, les industriels ont décidé de proclamer le lock-out. Ainsi, à partir de ce matin, 800 entreprises employant 320,000 personnes fermeraient leurs portes et le personnel serait mis à pied.

Cette mesure intervenant juste à la veille du premier mai, a été motivée par la volonté de priver le syndicat de son arme et de le forcer à puiser dans ses réserves de fonds de grève.

C'est la première fois depuis 1945 qu'un lock-out est proclamé dans la république fédérale d'Allemagne. L'emploi de cette mesure, qui souligne la gravité du conflit social, ne semble pas avoir détourné les ouvriers de la métallurgie de Rhénanie-Westphalie de faire appel eux aussi à la grève à partir du 6 mai, pour obtenir également un relèvement de 8 pour cent des salaires.

Il semble que les proportions que menace de prendre le conflit et les pertes déjà subies par l'économie préoccupent sérieusement les autorités fédérales et celles du Lond.

M. Kurt Georg Kiesinger, président du conseil de Bade-Wurtemberg, a déclaré hier soir à la presse qu'il espérait que le syndicat et le patronat feraient appel avant la fin de la semaine à sa médiation. Le gouvernement du Land reste en contact étroit avec les représentants des grévistes et ceux du patronat. On pense d'autre part que le gouvernement fédéral étudiera la situation, aujourd'hui au cours de sa réunion.

Typhon sur Guam

AGANA, Guam (PA, UPI) — Le gouverneur de l'île de Guam, M. Manuel Guerrero, a demandé aujourd'hui au président Kennedy de déclarer zone sinistrée le territoire de l'île. C'est la deuxième fois en cinq mois que le gouverneur de Guam lance un appel en ce sens. En effet, le typhon "Olive", voyageant à 110 milles à l'heure, aurait causé hier des dommages s'élevant à plus de $2 millions. Toutefois, on ne signale aucun mort.

Le typhon "Olive" a détruit plusieurs des abris d'urgence qui avaient été construits par suite des ravages du typhon "Karen", en novembre dernier.

D'autre part, des messages radiophiques en provenance de l'île de Saïpan, voisine de Guam, indiquent que le typhon "Olive" a provoqué la destruction de 95 pour cent des habitations et la moitié des immeubles publics sur l'île.

La plus grande partie des 12,000 habitants de Saïpan seraient sans abri. Le haut commissaire adjoint des Etats-Unis à Saïpan, M. José Benitez, a également demandé au président Kennedy que le territoire de l'île soit déclaré zone sinistrée.

Selon St-Domingue Duvalier a offert des bases à Castro

SAINT-DOMINGUE. (PA) — Selon le gouvernement dominicain, le président François Duvalier, d'Haïti, aurait offert des bases militaires à Fidel Castro. C'est le ministre des Affaires Etrangères Andres Freites qui a fait cette déclaration à une mission d'enquête envoyée par l'Organisation des Etats américains.

M. Freites a déclaré, de plus, que le gouvernement Duvalier avait des liens avec des pays du Rideau de fer.

Par ailleurs, un porte-parole du Département d'Etat américain a déclaré aujourd'hui n'être pas au courant de l'offre que le gouvernement Duvalier aurait faite au gouvernement Castro d'une base en territoire haïtien.

Il a de même dit tout ignorer d'un accord en vertu duquel la Tchécoslovaquie fournirait du matériel de guerre à Haïti. M. Freites aurait fait état de cette rumeur aux membres de la mission de l'OEA. Enfin, le porte-parole du département d'Etat a confirmé que Washington avait décidé, à la requête du gouvernement haïtien, de retirer sa mission navale à Haïti. Il a également déclaré que les autorités américaines n'envisageaient pas l'évacuation des quelque 1,000 ressortissants américains résidant en Haïti.

Cinq pays d'Amérique latine: non aux armes-A

MEXICO. (UPI) — Les présidents de cinq Etats latino-américains ont annoncé hier leur intention d'interdire la présence d'armes nucléaires sur leur territoire, et leur espoir de faire un jour de toute l'Amérique latine une zone dénucléarisée.

Dans une déclaration commune, les présidents de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de l'Equateur et du Mexique disent que les cinq pays ne fabriqueront, ne recevront, n'entreposeront ni n'expédieront d'armes nucléaires ou de véhicules servant à les transporter.

Le président Carlos J. Arosemena, d'Equateur, a immédiatement demandé à tous les autres pays d'Amérique latine, à l'exception de Cuba et du Guatemala, d'exclure eux aussi les armes nucléaires. Selon le président Adolfo Lopez Mateos, du Mexique, c'est ce dernier pays qui a pris l'initiative de la mesure.

Ces cinq pays sont les mêmes qui s'étaient abstenus de voter les résolutions adoptées à la conférence de Punta del Este en janvier 1962, aux fins d'exclure Cuba du système interaméricain. Le Mexique et le Brésil, en particulier, se sont opposés à toute action de l'OEA contre Cuba.

Selon la déclaration, les cinq Etats se disent prêts à signer un accord à l'échelle de l'Amérique latine, en vertu duquel les pays latino-américains s'engageraient à exclure la fabrication, la réception, l'entreposage et l'essai tant des armes nucléaires que des véhicules servant à les transporter. Ils se disent également prêts à informer les chefs d'Etat des autres pays latino-américains, exprimant l'espoir que leurs gouvernements y adhéreront.

Cette déclaration conjointe est semblable à la résolution qu'avait présentée le Brésil à l'Assemblée générale de l'ONU en octobre dernier, à la suite de la crise cubaine.

AUTOUR DU MONDE

Kennedy n'irait pas à Rome

WASHINGTON. (AFP) — On croit savoir que le président Kennedy ne se rendra probablement pas à Rome au cours de son prochain voyage en Italie et en Allemagne. Par contre, on signale que le chef du gouvernement américain s'entretiendra avec les dirigeants italiens dans une ville du nord de l'Italie, probablement Milan.

Le programme officiel du voyage de Kennedy en Europe ne sera publié que dans le courant de cette semaine. La modification qui va vraisemblablement intervenir dans le séjour en Italie du président américain est dû au changement de caractère de la visite en question qui, en raison de l'absence de Mme Kennedy, ne sera plus une "visite d'Etat", mais une "visite de travail".

La capitale éternelle, par contre, sera au coeur même du voyage que le président et son épouse ont accepté d'effectuer l'année prochaine dans la péninsule.

Défilé imposant

TEL AVIV. (AFP) — 250,000 personnes ont assisté, hier matin, à Haïfa, au défilé célébrant le 15e anniversaire de l'indépendance de l'Etat d'Israël, et qui a été la démonstration de force la plus imposante qui ait jamais été faite en Israël.

Des hélicoptères "Alouette" et "Sikorsky", des avions "Fouga Magister", "Meteor", "Ouragan", "Mystère", "Super-mystère" et "Vautour" précédaient la sensation de la journée : 28 "Mirage 3" que le public israélien était admis à voir pour la première fois.

Puis les forces blindées ont défilé : pendant que les tanks "Sherman", "AMX 13" et "Centurion" passaient dans l'avenue entre le mont Carmel et la mer, la flotte israélienne appareillait en formation de bataille devant le port.

Le cardinal Koenig en Pologne

VARSOVIE. (AFP) — Le cardinal Franz Koenig, archevêque de Vienne, a franchi, hier, la frontière polono-tchécoslovaque à Cieszyn. La télévision polonaise a déclaré que l'archevêque de Vienne a été accueilli "par les représentants des autorités gouvernementales et ecclésiastiques".

Le cardinal, sur sa demande, a visité le "Musée national" se trouvant sur l'emplacement de l'ancien camp de concentration nazi d'Oswiecim (ex-Auschwitz). Le prélat s'est ensuite rendu par la route, à Cracovie où il a passé la nuit au palais de l'archevêché.

C'est sur l'invitation du cardinal Wyszinski que l'archevêque de Vienne s'est rendu en Pologne. Il doit notamment participer à un pélerinage au monastère de Jasna Gora à Czestochowa, où se trouve l'image de la Vierge noire, patronne de la Pologne.

Geste de solidarité

GEORGETOWN. (Reuters) — Dans un geste de solidarité envers ceux qui ont respecté, depuis une semaine, un arrêt de travail en Guyanne Britannique, les instituteurs de Georgetown ont déclenché à leur tour la grève.

Entre temps, le premier ministre Cheddi Jagan a annoncé son intention de mettre sur pied une commission d'enquête chargée d'examiner l'action du Conseil des syndicats et des autres groupements ouvriers non affiliés.

L'enquête porterait particulièrement sur l'influence qu'aurait pu subir le Conseil des syndicats de la part de groupements de pays étrangers, notamment des Etats-Unis.

La nouvelle a été annoncée à la suite de télégrammes destinés au Conseil des syndicats l'assurant de l'appui de mouvement syndicaux américains.

Nasser, se rend en Algérie

BEYROUTH. (AFP) — Le président Nasser s'est embarqué aujourd'hui à Alexandrie à destination de l'Algérie où il doit effectuer une visite officielle. D'Alger, le chef de l'Etat égyptien se rendra au Maroc pour assister à la réunion du comité politique du groupe de nations africaines de Casablanca. Ensuite, le président Nasser se rendra en Yougoslavie pour s'entretenir avec le maréchal Tito. Selon les observateurs, le président Nasser aurait fait comprendre au président de la République yéménite, le général Sallal, que l'adhésion immédiate de son pays à la République arabe unie n'était pas souhaitable. D'autre part, le chef de la RAU assistera à l'importante conférence des 31 chefs d'Etat et de gouvernement africains à Addis-Abeba, en Ethiopie.

ESPAGNE: alcools empoisonnés

MADRID (UPI, AFP) — Dans un effort en vue d'enrayer la vague d'empoisonnement qui a fait 22 morts jusqu'ici, le gouvernement projette d'interdire la vente de tout vin et de toute liqueur non embouteillés. La police a confisqué d'énormes quantités de spiritueux à bon marché contenant de l'alcool méthylique qui est considéré comme ayant provoqué la mort chez plusieurs en Espagne et aux îles Canaries. De sources officielles, on apprend qu'une quantité indéterminée de ces boissons empoisonnées a été distribuée en vrac, de sorte qu'il est difficile d'en retracer la provenance. Dix personnes ont été arrêtées et attendent leur procès. En plus de faire 22 morts, la "boisson qui tue" a rendu trois personnes aveugles dans la province de Galicie où on l'a vendue sous forme de liqueur de café et d'apéritif. La presse et la radio continuent à mettre la population en garde contre cette dangereuse boisson.

Laos: désaccord au sein de la commission internationale

VIENTIANE (AFP, Reuter, AP, UPI) — Une équipe de la Commission internationale de contrôle composée de Canadiens et d'Indiens, a quitté Vientiane ce matin pour la plaine des Jarres où, aux termes de la lettre adressée le 28 avril par son président, elle assurera une présence continue.

La délégation polonaise a refusé de se joindre à cette équipe, dont la mission n'a pas reçu l'agrément du Pathet Lao. Seuls, pour le moment, le premier ministre Souvanna Phouma, leader neutraliste, et le chef de la droite, le général Phoumi Nosavan, ont donné leur accord à cette installation.

C'est le premier ministre lui-même qui, par une lettre officielle, a demandé la présence permanente de la CIC auprès du général Cong Le.

Aux termes des accords de genève, la CIC ne peut assumer ses fonctions qu'avec l'accord de la coalition laotienne unanime.

Le Canada et l'Inde, les deux autres pays membres de la commission, veulent établir une équipe d'inspection permanente au quartier général du chef neutraliste, le général Kong Le, dans la plaine des Jarres, où des combats ont eu lieu récemment. La Pologne aurait voulu que la Commission s'en tienne à de fréquentes visites, selon des sources autorisées de la Commission.

Pendant ce temps, le premier ministre Souvanna Phouma, chef politique des neutralistes, doit quitter Vientiane pour Khang Khay, où il reprendra aujourd'hui les conversations avec les dirigeants du Pathet Laos en vue de normaliser la situation qui règne à Kieng Kouang depuis le début d'avril.

Par ailleurs, le sous-secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Averell Harriman, a quitté Londres, hier, pour Washington, où il fera rapport au président Kennedy sur ses entretiens avec MM. Khrouchtchev et Gromyko au sujet de la crise au Laos.

M. Harriman s'est aussi entretenu à Londres avec M. Macmillan, premier ministre, et M. Edward Heath, Lord du Sceau privé. Il leur a fait part de son optimisme modéré au sujet du règlement de la crise laotienne. Il a précisé que le voyage qu'il a fait à Moscou valait la peine d'être fait.

A Washington, la question du Laos a fait l'objet d'un entretien de 45 minutes entre l'ambassadeur de Pologne aux Etats-Unis, M. Edward Drozniac, et le secrétaire d'Etat intérimaire, M. George Ball, hier, au département d'Etat. Le diplomate polonais s'est contenté de dire qu'il a exprimé le point de vue de son gouvernement sur le problème laotien.

En priorité au Parlement français: coût de la vie et force de frappe

PARIS. (AFP, Reuter, UPI) — Les deux Chambres en France inaugurent ce matin les sessions régulières du printemps et l'on est généralement d'avis que le président de Gaulle va faire pression auprès du cabinet en vue de hâter les mesures susceptibles d'améliorer les relations actuellement tendues entre, d'une part, le gouvernement et, d'autre part, les chefs ouvriers qui deviennent de plus en plus aigris du fait de l'augmentation du coût de la vie.

Tout semble indiquer que le chef de l'Etat va revenir sur son plan de rénovation de la politique française intitulé "renaissance du 20e siècle". Il fera rapport de sa récente tournée en province où il a soulevé les applaudissements des foules chaque fois qu'il a parlé de l'urgence de mettre fin aux "stériles querelles politiques du passé".

Le Conseil des ministre sera sans doute aussi saisi de la menace de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) qui annonçait hier que les agriculteurs français étaient prêts à "passer à l'action, même violente" pour défendre leurs revendications en ce qui concerne le prix du lait.

Force de frappe

Le cabinet français se réunit aujourd'hui après l'annonce faite hier par le ministre aux Armées, M. Pierre Messmer, à l'effet que la France projette d'avoir sa propre force de frappe d'ici 1969 et qui consistera en un arsenal de bombes à hydrogène et en un sous-marin atomique du type "Polaris".

Dans un texte de dix-sept pages où il passe en revue les problèmes de la défense nationale et où il fait la description la plus détaillée jamais publiée des plans de défense du Général de Gaulle à l'âge atomique, M. Messmer dit que le parachèvement du centre atomique de Pierrelatte, prévu pour 1967, équivaudra à la mise en place de la pierre angulaire de tout l'édifice de la défense française.

Ben Bella

Socialisme à la Castro en Algérie

ALGER. (UPI) — Le premier ministre de l'Algérie, M. Ahmed Ben Bella, a promis hier soir d'instaurer le "socialisme à la Castro" dans son pays. C'est au cours d'une manifestation houleuse, groupant 5,000 personnes dans le bas d'Alger, que M. Ben Bella a fait cette déclaration.

De source informée, on indique que des travailleurs et de nombreux chômeurs ont manifesté, devant l'édifice de l'"Union des commerçants algériens", pour protester vigoureusement contre "la nouvelle bourgeoisie algérienne" (la bourgeoisie issue de l'indépendance).

S'adressant aux manifestants, M. Ben Bella s'est écrié : "L'Algérie sera socialiste; elle aura le socialisme à la Castro". Le premier ministre a ensuite demandé aux manifestants de rentrer chez eux.

Durant la manifestation, la foule criait divers slogans tels que : "Les profiteurs à la mer" et "A bas la bourgeoisie".

M. Ben Bella leur a alors affirmé que "notre révolution n'est pas celle des gros commerçants, mais celle des agriculteurs, des ouvriers et des cireurs de chaussures".

Mississippi et Tennessee

TORNADES: 12 morts et ravages considérables

TUNICA, Miss. (PA) — Des tornades se sont abattues sur de vastes territoires du centre et du sud des Etats-Unis lundi, entrainant la mort d'au moins 12 personnes, et causant des blessures à plus de cinquante autres. Le bilan des décès et des désastres continue à augmenter.

L'élément destructeur a pris naissance quelque part du côté de la Louisiane et a ravagé neuf Etats dans son trajet nord-ouest vers l'Illinois.

Quatre personnes ont été tuées dans une ville au nord du Mississippi alors que la tornade, venant de l'Arkansas, a franchi la rivière et s'est abattue sur le village de pêcheurs de Moon Lake. Deux autres personnes ont perdu la vie à Shannon, 140 milles plus au nord. Peu après, on signalait la mort de deux citoyens de Maury City, situé à quelque 90 milles de Memphis, et d'un autre de Hamilton dans l'Alabama.

Dans la seule ville de Tunica on compte cinq morts, alors qu'à Marion County, 17 jeunes gens ont été blessés d'un seul coup, étant tous réunis dans un café. Dans le Montana on signale également la mort d'une vieille dame.

D'autres tornades sont signalées en Indiana et au Kentucky, et la Louisiane est secouée par des vents violents.

On croit savoir qu'il y eut de lourdes pertes matérielles dans la plupart des Etats qu'ont balayés les tornades. Il semble que la région de Moon Lake au Mississippi soit parmi celles qui ont été les plus affectées. Quatre victimes, dans cette région, ont péri alors qu'une rangée de six maisons s'est écrasée comme un château de cartes au milieu d'une plantation.

Le Canada consent à aider la Fédération de Malaisie

OTTAWA, (PC) — Le premier ministre adjoint de la Malaisie, M. Tun Abdul Razak bin Hussain, a annoncé aujourd'hui que le Canada est consentant à aider la nouvelle fédération de la Malaisie qui sera créée le 31 août prochain.

Au cours d'une conférence de presse, l'homme d'Etat malais a déclaré que son gouvernement est extrêmement reconnaissant pour l'intérêt et la compréhension manifestés par le Canada envers l'édification du nouvel Etat.

M. Tun Razak a conféré hier avec le premier ministre Pearson, le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, et le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer. Il part aujourd'hui pour Porto Rico pour y voir quelques projets en voie de réalisation.

Il doit arriver à Londres le 10 mai pour régler les derniers préparatifs en vue de la création de la nouvelle fédération au sein du Commonwealth.

M. Tun Razak a tenu a exprimer ses remerciements les plus sincères au Canada qui a rendu possible la rencontre d'Ottawa. Le ministre adjoint se dit confiant que sa venue dans notre pays contribuera à renforcir l'amitié entre la Malaisie et le Canada.

Faisant allusion au plan de Colombo, le ministre n'a pas laissé entendre qu'il avait sollicité plus d'aide, même si la Malaisie a besoin de six millions de dollars d'ici six ans pour doubler ses forces de défense de manière à pouvoir faire face aux dangers qui menacent de plus en plus la sécurité interne du pays.

M. Tun Razak a reconnu, en effet, que l'influence communiste se faisait de plus en plus sentir en Malaisie.

Le Pakistan reproche à Washington et à Londres leur aide à l'Inde

KARACHI — (Reuter, UPI, AFP) — Le président du Pakistan, a averti aujourd'hui les Etats-Unis et la Grande-Bretagne qu'ils ne doivent pas chambarder l'équilibre des forces dans le sous-continent indien.

Dans un message lu à l'ouverture de la réunion ministérielle du CENTO, le maréchal Mohamed Ayub Khan a dit que le Pakistan s'inquiète de l'aide apportée par les deux grandes puissances occidentales, particulièrement les Etats-Unis, à l'Inde à qui son pays dispute le Cachemire. Il a rappelé aux grandes puissances qu'elles ne doivent pas "aggraver" les difficultés dans la région de l'alliance, qui comprend le Pakistan, l'Iran, la Turquie et la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis ne sont pas membres à part entière de l'alliance, mais ils siègent dans les commissions militaire et économique.

Le maréchal Ayub faisait allusion à la livraison d'armes occidentales à l'Inde à l'occasion de sa dispute de frontière avec la Chine. Les Pakistanais craignent que ces armes puissent un jour être utilisées par l'Inde contre eux-mêmes.

D'ailleurs l'avertissement du président pakistanais a été repris par le ministre des Affaires étrangères de ce pays, M. Bhutto. Il a déclaré qu'aucune alliance ne peut survivre sans la confiance, la coopération et la compréhension entre ses membres. "La sécurité collective est la nécessité de l'heure" a-t-il dit.

Le Cento, a-t-il ajouté, doit prendre des mesures positives pour dissiper "la fausse notion que ces alliances sont des organisations qui engendrent la tention internationale".

M. Bhutto a toutefois ajouté que le Cento avait un rôle très utile à jouer en favorisant la coopération politique, sociale et économique entre ses membres et il a demandé que l'organisation donne une nouvelle impulsion à ses activités économiques.

De son côté, le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk, a soutenu que les alliances comme le Cento sont les meilleurs instruments pour maintenir la paix et empêcher la guerre par erreur.

Ces alliances, dit-il, sont l'un des principaux éléments de la stratégie globale des Etats-Unis et rendent possible l'aide américaine aux pays membres. M. Rusk a déclaré que la Turquie, l'Iran et le Pakistan continueraient à bénéficier de l'aide américaine dans le domaine économique.

JE MANQUAIS D'ENTREGENT...



Je suis un professionnel. Mes clients viennent me voir à mon bureau. Depuis toujours, j'étais convaincu de ma compétence et de la qualité de mes services.

Pourtant je sentais que je pouvais devenir plus heureux et plus prospère avec plus d'entregent.

J'ai alors décidé de suivre le cours de perfectionnement de L'Institut de Personnalité.

Maintenant je peux conserver mes clients et m'en faire de nouveaux. Je sais les rendre à l'aise, les accueillir avec chaleur, leur inspirer confiance, les comprendre et en être compris, les convaincre de mes idées, les persuader de mes conseils, les influencer par ma personnalité. De plus, je peux maintenant participer activement à différentes associations où je rends service tout en me faisant connaître. C'est vraiment merveilleux !

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux jeunes, aux instruits, aux riches ou aux timides, vous vous trompez. Il aide toute personne, (hommes ou femmes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

Chacun y acquiert une richesse d'expériences nouvelles. Tous y vivent le fameux volume : "Arrêtez d'avoir peur ! et croyez au succès !" en vente partout, écrit par Jean-Guy Leboeuf.

C'est beaucoup plus qu'un simple cours de personnalité, c'est un véritable cours de relations humaines, de formation de chef et de persuasion par la parole.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation. C'est un cours pratique de 15 semaines, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par près de 5000 gradués distingués.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-mêmes la méthode et les résultats ? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite lundi le 6 mai, à 8 heures, au Palais du Commerce, suite 222, (entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit, signalez VI. 2-8186.

CAHIER No 4 / PAGES 43-52

LA PRESSE

SPORT / COMIQUES / RADIO TV / DECES

MONTREAL, MARDI 30 AVRIL 1963 — 79e ANNEE — No 166



AU CERCLE DES JOURNALISTES — M. Raymond Guérin, de LA PRESSE a été élu président du Cercle des journalistes de Montréal, hier soir, à l'hôtel Mont-Royal. M. Guérin, qui reçoit ici le maillet présidentiel des mains de M. Doug Williamson, de CJAD, président sortant de charge, est également président du local LA PRESSE du Syndicat des journalistes de Montréal. M. Jack Marsters, de la "Gazette" a été élu premier vice-président, la deuxième vice-présidence allant à M. Jean David, de LA PRESSE. Les autres membres du conseil d'administration sont MM. Basil FitzGibbon, pigiste, secrétaire; Pat Nagle, du "Weekend", trésorier; Pierre Prévost, de CKAC, Louis Chantigny, de "La Patrie", Phed Vésniacos, de Radio-Canada; Ian Mayer, du "Montreal Star", ainsi que MM. Fred Frazer et Fernand Labrosse, ces deux derniers représentant les membres associés, tous directeurs.

Lapalme quittera bientôt son poste de Procureur général

par Claude GENDRON

QUEBEC. — Me Georges-Emile Lapalme a annoncé, hier, au cours du congrès du Comité provincial de sécurité routière (Prudentia), qu'il quittera bientôt son poste de Procureur général pour se consacrer exclusivement à celui de ministre des Affaires culturelles.

Conférencier au déjeuner, M. Lapalme s'est demandé ce qu'il faisait à ce congrès, "puisque dans quelques semaines, je ne serai plus Procureur général. Un autre occupera ce poste et je me consacrerai exclusivement aux Affaires culturelles."

M. Lapalme, qui est âgé de 56 ans, parle depuis plus d'un an de son intention d'abandonner le poste de Procureur général.

Il assume cette fonction depuis 1960, fonction qui lui fut confiée peu de temps après la victoire libérale aux élections provinciales.

Démission d'ici juin

M. Lapalme devait déclarer par la suite, en réponse aux questions d'un journaliste, qu'il se peut qu'il démissionne avant la fin de la présente session, présumément en juin, mais pas plus tard qu'à la fin de la session.

"Il y a longtemps que je veux quitter ce poste", a-t-il ajouté.

M. Lapalme avait déjà parlé l'an dernier de son intention de quitter son poste de Procureur général, mais les élections de novembre dernier l'avaient obligé à contrecarrer ses plans. Plus tard, au cours de la campagne, il devait être sérieusement blessé au dos dans un accident de la circulation, dont il n'est pas encore complètement rétabli.

M. Lapalme a déclaré que c'était au premier ministre Lesage de décider de son successeur.

Selon certains observateurs dans la Vieille capitale, le premier ministre lui-même, un avocat, prendrait la relève de M. Lapalme comme Procureur général.

Ce faisant, M. Lesage abandonnerait son portefeuille de ministre des Finances, qui serait accordé à M. Carrier Fortin, député de Sherbrooke et actuellement ministre d'Etat.

M. Lapalme fut député fédéral durant cinq ans, soit de 1945 à 1950, avant de devenir chef de l'opposition à la législature provinciale, poste qu'il conserva jusqu'en 1958, alors qu'il céda la place à M. Lesage, à la suite d'un congrès.

A la défense de la PP

Toutes ces spéculations n'ont pas empêché M. Lapalme de prendre la défense de la police provinciale en déclarant que les municipalités pouvaient jouer un rôle beaucoup plus considérable que la PP dans la prévention des accidents.

Il a incité les municipalités à convaincre le public que la vie des voyageurs sur les routes dépend de l'individu au volant d'un véhicule. Soulignant que la police provinciale n'assumait qu'une "infime responsabilité comparée à celle des villes en matière de sécurité routière", il a noté qu'en fin de février l'effectif de la PP ne représentait que 1,582 hommes, comparativement aux 3,000 hommes de la police de Montréal, par exemple.

Le congrès de Prudentia s'est ouvert dans la matinée. Les sessions sont orientées surtout vers l'éducation de la jeunesse sur les routes. On apprend que secondant Prudentia en ce sens, le ministère des Transports et Communications demandera au ministère de la Jeunesse d'instaurer des cours de conduite dans les écoles.



M. GEORGES-EMILE LAPALME, procureur général du Québec, qui prenait hier la parole au congrès de Prudentia, a annoncé son intention de se consacrer exclusivement à ses fonctions de ministre des Affaires culturelles, dans un avenir rapproché, et de laisser celui de procureur général à un autre.

Beaucoup de pain sur la planche pour le nouveau ministre des Pêcheries

OTTAWA. (PC) — Le chef du Nouveau parti démocratique, M. T.-C. Douglas, a réclamé hier l'étude par un comité parlementaire des changements proposés à la Convention internationale des pêcheries du Pacifique nord.

M. Douglas a dit que les changements ne seraient pas approuvés par un arrêté en conseil du nouveau gouvernement. Le chef du NPD a souligné que le ministre des Pêcheries, M. H.-J. Robichaud, rencontre divers groupes représentant des intérêts dans les pêcheries sur la Côte ouest afin de discuter les recommandations de la Commission internationale sur les pêcheries du Pacifique nord.

"Si ces discussions ont pour but d'inciter le ministre des Pêcheries à apporter au parlement des propositions spécifiques, ce peut être extrêmement utiles ; cependant, on ne devrait pas considérer que ces rencontres remplacent la présentation des recommandations au comité de la Marine et des Pêcheries de la Chambre des Communes", a ajouté M. Douglas.

Le fédéral et Terre-Neuve

Le ministre fédéral des Pêcheries a promis au gouvernement de Terre-Neuve qu'il se tiendra incessamment une rencontre des officiels des pêcheries représentant les autorités fédérales et provinciales. C'est ce qu'a rapporté hier en Chambre le ministre des Pêcheries de Terre-Neuve, M. C.-Max Lane.

M. Lane a précisé que M. Hédard Robichaud a assuré la semaine dernière M. Smallwood que le programme national des pêcheries aura la priorité.

Paul Martin rencontre les diplomates

OTTAWA. (PC) — Les chefs des délégations diplomatiques à Ottawa ont rencontré hier le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, au cours d'une réception à Ottawa. Le nouveau ministre a parlé plusieurs minutes avec chacun des ambassadeurs et adjoints qui s'étaient réunis à la chambre 16 de la Chambre des Communes. Quelques 50 diplomates participaient à la réception.

Des journalistes participent à un débat sur la sécurité routière

QUEBEC. (C. G.) — Au cours du premier débat du congrès de Prudentia, un groupe de journalistes de Montréal et de Québec ont analysé divers aspects et divers problèmes en matière de sécurité routière.

Commentant un récent article, M. Jean Paré, de "La Patrie," a souligné que l'on ne saurait promouvoir la sécurité routière par des moyens de fortune et que les autorités devraient procéder de façon beaucoup plus scientifique pour déceler les causes des accidents et baser leurs mesures de propagande auprès de la population.

M. Jean-Charles de la Durantaye, du "Soleil", a soulevé bien des commentaires en se déclarant en faveur de mesures disciplinaires sévères envers les violateurs du code de la route, envers les imprudents que les campagnes de sécurité n'atteignent pas. Il a fortement recommandé la suspension du permis comme mesure excellente; mais s'est demandé si cette suspension devait durer trois mois.

La police doit être présente

M. Claude Gendron, de "LA PRESSE, a pour sa part réclamé que la police soit présente sur les routes et vienne en aide ainsi aux automobilistes plutôt que de leur coller impitoyablement des billets de contravention. Il a demandé aux policiers de ne pas jouer au chat et à la souris avec les usagers de la route.

M. Gendron a également suggéré la création de comités, formés d'usagers de la route plutôt que d'experts, pour déceler les points noirs, les endroits dangereux des routes qui peuvent être l'occasion d'accidents. Il a noté que cette mesure ne saurait porter fruit que si on accorde plus de latitude aux responsables régionaux de la voirie et surtout si l'on finit, un jour, par débarrasser nos routes de la politique. "Nos politiciens doivent bien plus à la population que celle-ci ne leur doit. Ce sont des législateurs et non des distributeurs de faveurs", dit-il.

M. Jacques Revelin, de "L'Action", a pour sa part exhorté les maires et échevins des municipalités de cesser d'intervenir auprès des policiers et de les laisser travailler en paix. Prenant un cas type, la ville de Québec, M. Revelin a fait nombre de suggestions pour promouvoir la sécurité dans une ville.

Aujourd'hui comme hier

Pearson se dit prêt à accorder aux fonctionnaires le droit de négocier

OTTAWA. (M.G.) — Tout comme avant la prise du pouvoir, le parti libéral se dit aujourd'hui favorable au droit des fonctionnaires aux négociations collectives et à l'arbitrage.

Dans une déclaration officielle à la fédération du service civil du Canada, le premier ministre, M. Pearson, vient d'affirmer qu'en ces domaines, il maintient ce qu'il a soutenu avant les élections.

Le dernier bulletin de nouvelles de la fédération fait état de cette nouvelle prise de position et cite les propos de M. Pearson.

"A titre du chef de l'opposition j'ai déjà dit au président de la Fédération que nos vues étaient énoncées dans un voeu adopté par le conseil national de la fédération du Canada." rappelle le premier ministre.

Ce voeu, le voici, poursuit-il : "Le régime canadien actuel ne garantit pas suffisamment à la fonction publique le droit fondamental de négocier collectivement".

"Le parti libéral estime qu'il conviendrait d'accorder à la fonction publique le droit de recourir aux négociations collectives et à l'arbitrage, reconnaissant également que la suprématie du parlement interdit de lui concéder le droit de grève".

"Le voeu du nouveau gouvernement demeure toujours le même," a conclu le premier ministre.

Fort heureux de cette nouvelle, le président de la fédération, M. Claude Edwards, a déclaré qu'il souhaitait être bientôt informé des modalités d'application des rouages qu'établira le gouvernement.

Rappelons ici que le 14 février dernier, près de deux mois avant les élections, M. Edwards avait demandé à M. Pearson de faire connaître les vues du parti libéral à l'égard de l'arbitrage.

Aspirant premier ministre à l'époque, M. Pearson s'était empressé de répondre. Dès l'assermentation du nouveau cabinet, M. Edwards est revenu à la charge afin de s'assurer que l'attitude du "premier ministre Pearson" ne différait pas de celle du "candidat Pearson".

Ajoutons à cela que la Fédération du service civil réclame présentement d'Ottawa justice pour des fonctionnaires retraités entre le premier octobre 1961 et décembre dernier.

Elle souligne que les augmentations de traitement accordées en décembre étant rétroactives au 1er octobre 1961 et au 1er janvier 1962, il en résultait qu'un certain nombre de fonctionnaires retraités depuis octobre 1961 ou janvier 1962 n'avaient pas reçu en décembre l'augmentation à laquelle ils avaient droit.

M. Edwards a donc demandé au nouveau ministre des Finances, M. Walter Gordon, de corriger la situation qui, a-t-il dit, "pourrait être considérée comme une affaire non terminée de votre prédécesseur".

Il a également mentionné que l'ancien ministre, M. Nowlan, s'était montré sympathique à la cause des employés privés de leurs droits aux augmentations et qu'il y avait lieu de croire que la situation aurait été corrigée si le parlement n'avait pas été dissout en février.

La fédération attend maintenant une réponse à sa demande.

La FTQ : pas de "travaux forcés" pour les chômeurs dans le besoin

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec a dénoncé violemment hier la proposition du premier ministre Jean Lesage suggérant qu'on emploie à des travaux publics les bénéficiaires de l'assistance-chômage.

M. Lesage a fait cette déclaration vendredi au cours de l'émission "Le Québec en marche", à la télévision.

Selon M. Roger Provost, ce serait là revenir aux jours sombres de l'ancien ministre T.-D. Bouchard, qui faisait travailler les chômeurs au pic et à la pelle au lieu d'utiliser l'équipement mécanique alors disponible. "Cette politique d'exploitation esclavagiste des sans-travail avait terni pour longtemps le blason du parti libéral", dit-il.

"Il est inconcevable, de poursuivre M. Provost, qu'en cette seconde moitié du 20e siècle, des personnalités politiques puissent encore entretenir de tels projets qui vont à l'encontre de toute conception moderne de la sécurité sociale. Une fois lancés dans cette voie, pourquoi ne pas demander aux bénéficiaires de l'assurance-hospitalisation de laver la vaisselle et les planchers dans les hôpitaux, aux bénéficiaires des allocation, familiales de travailler à domicile pour le compte de l'Etat, aux bénéficiaires de la gratuité scolaire de passer leurs congés d'été dans des camps de travail ?"

Le porte-parole de la FTQ a soutenu que les chômeurs nécessiteux ont tout autant droit à l'assistance-chômage que les autres, à l'assurance-chômage. Car, selon lui, ils ont contribué au Trésor public, sous forme d'impôts et de taxes, comme les autres l'ont fait à la caisse d'assurance-chômage, sous forme de cotisations.

M. Provost souligne que si l'Etat manque de main-d'oeuvre pour faire exécuter des travaux publics, ce qui ne semble pas le cas, qu'il s'adresse à la main-d'oeuvre compétente, qui connait elle aussi le chômage, et qu'il lui paie les tarifs en vigueur dans le secteur de la construction. Mais ce serait de l'exploitation pure et simple, dit-il, que de remplacer ces travailleurs par des chômeurs nécessiteux qui travailleraient aux tarifs de l'assistance-chômage, lesquels ne sont même pas conformes au minimum vital.

Plutôt que de nous ramener aux temps de l'esclavagisme, où l'on faisait travailler les gens uniquement pour leur nourriture et leur logement, de conclure le président de la FTQ, le premier ministre Lesage ferait bien mieux d'accélérer son programme de planification économique, de l'orienter véritablement vers le plein emploi, et de hausser immédiatement le salaire minimum qui, tout comme les allocations de l'assistance-chômage, est actuellement inférieur au minimum vital.

Comptes publics

Le comité siégera cette année

QUEBEC. (par J. M.) — M. Jean Lesage a démenti catégoriquement une rumeur qui circulait depuis quelques jours sur la colline parlementaire et selon laquelle le gouvernement provincial aurait renoncé à faire siéger le "comité des comptes publics" au cours de la présente session du parlement.

On sait que le premier ministre a promis plusieurs fois depuis un an de convoquer les membres de cette commission permanente de l'Assemblée législative.

Chaque année, on forme cet organisme le deuxième jour de la session ; toutefois il ne s'agit que d'une formalité depuis un quart de siècle ; car les membres du "comité des comptes publics" n'ont pas eu de séances après leurs brûyantes délibérations des débuts du premier gouvernement de l'Union nationale.

Ces derniers temps, particulièrement durant la campagne électorale de l'automne dernier, M. Daniel Johnson, chef de l'opposition à la Chambre basse, a demandé à M. Lesage de faire siéger l'organisme. A plusieurs reprises également, le chef du gouvernement a répondu par l'affirmative.

Intronisation du juge Taschereau

OTTAWA. (PC) — Le juge Robert Taschereau est officiellement devenu aujourd'hui le 11ème Juge en chef du Canada en accédant à la présidence de la Cour suprême.

Le greffier de la Cour suprême, M. K. J. Matheson, a donné lecture de l'acte faisant du juge de 66 ans, le plus haut dignitaire de la magistrature canadienne.

M. Taschereau succède au Juge en chef Patrick Kerwin qui décéda subitement, en février dernier.

Maurice Archer devient le 1er vice-président canadien-français du CN

Le Canadien national comptera, à partir du 1er juillet, son premier vice-président d'origine canadienne-française.

Il s'agit du brigadier Maurice Archer, M.B.E., ing. p., M.I.C.I., de Montréal mais natif de Québec, et ancien président du Conseil des ports nationaux. Il succédera au Dr O. M. Solandt, qui laisse le CN pour entrer au service des compagnies Havilland Aircraft of Canada et Hawker Siddeley, à Toronto.



M. MAURICE ARCHER

Né à Québec en 1910, M. Archer fit ses études à l'Académie de Québec, au Collège militaire royal de Kingston et à l'université McGill.

Après avoir exercé sa profession pendant quelques années à Québec, M. Archer y fonda en 1937 la société d'ingénieurs conseils Archer et Dufresne. Il servit dans l'armée canadienne de 1940 à 1945, participant à la campagne du nord-ouest de l'Europe avec le 4e Régiment d'artillerie moyenne, le premier régiment canadien-français d'artillerie à entrer en service actif sur le continent européen. Il détient présentement le grade de brigadier de réserve.

Après la guerre, il reprit la pratique de sa profession à son bureau d'ingénieurs conseils jusqu'en 1952.

A cette date, il fut nommé représentant du Québec au sein du Conseil des ports nationaux, avec le titre de vice-président. En 1958, il accéda à la présidence du Conseil, fonction qu'il occupa jusqu'en 1961, alors qu'il démissionna pour devenir adjoint exécutif du président de E.G.M. Cape & Company Ltd., de Montréal.

M. Archer et son épouse, née Cécile Giroux, de Québec, ont cinq enfants, trois fils et deux filles.

M. Donald Gordon, dans un communiqué, a souligné qu'il est particulièrement heureux de voir M. Archer se joindre au Canadien national, où, dit-il, "son expérience acquise dans l'industrie du transport au Conseil des ports nationaux et sa connaissance des pratiques administratives gouvernementales qui s'y rapportent, font que l'on trouve chez lui une combinaison idéale des qualités requises au poste important qu'il occupera."

Le commerce

"Nous continuerons les efforts des conservateurs" -- Pearson

OTTAWA. (PC) — Le premier ministre, M. Pearson, a déclaré hier devant les hauts fonctionnaires du ministère du Commerce que son gouvernement sera heureux de poursuivre les efforts du gouvernement conservateur en vue de développer le commerce canadien. "Je suis heureux de reconnaître les efforts du gouvernement précédent dans ce domaine", a dit M. Pearson.

M. Pearson causait d'une façon très familière avec les hauts fonctionnaires du ministère et la conversation ressemblait plutôt à un échange de vues entre un ancien fonctionnaire et des fonctionnaires en service.

Le premier ministre a dit "qu'il avait eu l'habitude d'être l'un de ces hommes à pantalons rayés des Affaires extérieures qui se trouvent dans votre chemin." Mais, a-t-il ajouté, ce temps de rivalité entre diplomates et officiers commerciaux est depuis longtemps terminé. Maintenant, il n'y a rien de plus important que le développement du commerce et des relations économiques avec les autres pays.

Résultats officiels au N.-B. : 31 libéraux; 21 conservateurs

SAINT-JEAN. (PC) — Le décompte officiel des votes de l'élection du Nouveau-Brunswick a confirmé la victoire, par une faible marge, de trois candidats conservateurs et d'un libéral dans le comté de St-Jean.

Les forces en présence à la Législature provinciale demeurent donc ce qu'elles étaient avant l'élection du 22 avril : 31 libéraux et 21 conservateurs.

Dans un cas, un vote seulement sépare un candidat conservateur vainqueur d'un candidat libéral.

Les candidats libéraux défaits dans St-Jean ont déclaré que "l'intérêt public et des candidats semble devoir exiger un recomptage des votes".

"Un grand nombre de bulletins ont été annulés dans plusieurs bureaux de scrutin, ont-ils dit, et le résultat du vcte en a été considérablement affecté."

"Dans trois bureaux, ont souligné les candidats défaits, 80, 26 et 17 bulletins de vote ont été respectivement annulés alors que la moyenne d'annulation semble être de trois par bureaux."

Le nombre total de bulletins rejetés a été de 421. Il y avait 136 bureaux de scrutin dans le comté de la ville de St-Jean.

Dans le comté de Moncton, où la lutte entre libéraux et conservateurs a été chaudement disputée, on n'a pas encore annoncé de façon officielle s'il y aura un recomptage.

L'annonce de l'élection de quatre candidats libéraux dans le comté de la ville de St-Jean, un château fort conservateur, avait été faite, le soir du scrutin, à partir de chiffres non officiels. Le lendemain, une revision avait complètement changé le tableau en révélant l'élection de trois conservateurs et d'un seul libéral.

Les chiropraticiens prêts à collaborer avec les médecins

QUEBEC (par J.G.) — Un comité du Collège des Chiropraticiens de la province de Québec a demandé ce matin que seul le collège ait le droit absolu de discipliner ses membres et d'établir normes et examens pour assurer la compétence et la probité des personnes pratiquant la chiropraxie au Québec.

C'est le président du collège, le Dr Jean Laroche, chiropraticien, qui a présenté ce mémoire à la commission d'enquête sur la chiropraxie que préside le juge Gérard Lacroix. Il a souligné que cela ne constituait pas le mémoire officiel du collège qui sera présenté à Montréal en même temps que celui du collège des médecins.

Le Dr Paul Martin, directeur de l'Association des chiropraticiens du Québec, a également annoncé que son association présentera un mémoire à Montréal.

MM. Martin et Laroche se sont tous deux élevés contre les accusations de charlatanisme portées contre les chiros par des médecins lors de l'audience d'hier. Ils ont tous deux affirmé qu'ils sont prêts à collaborer avec les médecins et le législateur.

Dans son mémoire, le président du collège des chiros, le Dr Laroche, a réclamé, en outre, la liberté absolue de la chiropraxie vis-à-vis les autres disciplines parallèles. "La chiropraxie, a-t-il déclaré, ne doit pas faire partie intégrante de la médecine, vu que celle-ci s'est engagée formellement à lui livrer une lutte sans merci."

Selon le Dr Laroche, les chiros ne seraient pas opposés à ce qu'un représentant du ministère de la Santé siège sur leur bureau d'examinateurs, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un médecin.

Le juge Lacroix devait demander quelques éclaircissements aux représentants des chiros à la reprise de l'audience cet après-midi.

Au terrorisme, il faut opposer des réformes — Johnson

QUEBEC. (par J.M.) — "Si les actes de terrorisme qui se multiplient depuis quelque temps prouvent quelque chose, c'est bien l'urgence de régler nos problèmes constitutionnels par des moyens pacifiques et parlementaires", a déclaré M. Daniel Johnson hier soir à la télévision au cours de l'émission "Politique provinciale".

Le chef de l'Union nationale a formellement condamné les actes de violence dont la province vient d'être le théâtre.

— "La violence n'a jamais rien réglé", s'est exclamé le député de Bagot. "Nous la réprouvons absolument et sous toutes ses formes. Nous sommes contre l'usage des armes nucléaires pour résoudre les conflits internationaux et contre l'agitation terroriste pour résoudre les conflits à l'intérieur du pays".

D'après M. Johnson, la meilleure façon de combattre la violence, "c'est de la rendre inutile".

L'agitation qui se manifeste en ce moment au Québec est le fruit d'un profond malaise qui provient de l'impatience de la population de voir reconnaitre tous ses droits de peuple adulte.

Il faut agir vite, pense le chef de l'Union nationale, car la situation ne peut que s'aggraver avec le temps. La jeunesse d'aujourd'hui est moins patiente que les générations qui l'ont précédée. Elle n'entend pas se contenter de belles paroles, ni de ces vagues mesures qui n'aboutissent le plus souvent qu'à un compromis boiteux.

Le député de Bagot propose alors cette solution : convocation des Etats généraux de la nation canadienne française en vue d'une révision de la constitution.

Dans le cas de formation d'une assemblée constituante, note M. Johnson, il conviendrait certes d'y inviter les représentants des différents groupes ethniques, mais il faudrait essentiellement obtenir "un dialogue entre le groupe anglo-canadien et le groupe canadien-français.

— "Pourquoi, conclut le chef de l'Union Nationale, ne pas s'asseoir autour d'une table et chercher ensemble, comme de bons voisins, les conditions d'une nouvelle alliance ?"

Toutefois auparavant, les Canadiens français doivent préciser ,pour eux-mêmes, quels doivent être leurs objectifs et jusqu'où doivent aller leurs exigences. Ce sera la tâche des Etats généraux.

M. Johnson conclut :

— "Par ce moyen pacifique, parlementaire et démocratique seront restaurées la paix et l'harmonie au Canada".

L'enquête du juge Gérard Lacroix

La Faculté de médecine de Laval: la chiropraxie est une 'théorie fausse'

QUEBEC (par J.G.) — Au nom de la science et de l'intérêt public, les médecins ont réitéré, hier, leur opposition à la chiropraxie, devant la commission d'enquête formée par le gouvernement du Québec pour étudier la situation de la chiropraxie dans la province, au pays et à l'étranger.

"La chiropraxie est une théorie fausse, impensable, qui ne peut résister à une analyse même superficielle", a déclaré le doyen de la faculté de Médecine de l'université Laval, le Dr Rosaire Gingras. Le Dr Gingras présentait un mémoire au nom de la Faculté. Les 20 et 21 juin, à Montréal, ce sera au tour du Collège des médecins de présenter le sien.

Le juge Gérard Lacroix, président de la commission, a déclaré qu'il entendait siéger en plusieurs endroits de la province, et enquêter à l'étranger. Il a ajouté que les parties seront entendues séparément, afin d'éviter que les audiences prennent l'allure de débats.

Hier c'était aux médecins à faire entendre leur voix et aujourd'hui c'est au tour des chiros.

Le mémoire de la faculté de Médecine compare ce qui est exigé pour l'admission de candidats en médecine, ainsi que les barèmes académiques, avec ce qu'on exige dans les écoles de chiropraxie. Il veut établir la nette supériorité du cours de médecine et l'insuffisance de la chiropraxie. "Le fossé est tel entre les deux, y dit-on, que toute comparaison est impossible".

Les écoles de chiropraxie, selon le mémoire, accusent une faiblesse flagrante aux points de vue du laboratoire et de la recherche. Faute d'expérience clinique, leurs diplômés ne sont pas assez compétents pour établir des diagnostics.

En appendice au mémoire, un exposé du Dr Guy Lamarche, neurologue, et professeur à Laval, s'emploie à démontrer scientifiquement les erreurs découlant de la théorie "emiciste" par laquelle la chiropraxie rattacherait toutes les maladies à des interruptions de l'influx nerveux.

Le Dr Guy Lamarche dit que la chiropraxie est pleine de "théories simplistes et d'affirmations gratuites, fantaisistes".

Plusieurs spécialistes ont pris la parole au cours de la journée.

Le Dr Arthur Fafard, otorhino-larynologiste, a signalé que les nerfs partent du cerveau pour se rendre directement en différents points du corps, par exemple aux oreilles, sans passer par la colonne vertébrale. Il a affirmé qu'il fallait choisir entre deux anatomies, celle prônée par les chiros et celle enseignée aux médecins.

Le Dr Henri Lapointe, radiologiste et "physiâtre", a souligné le danger qu'il y a, selon lui, de faire, sans connaissances suffisantes, usage d'appareils de radiologie pour le diagnostic et le traitement.

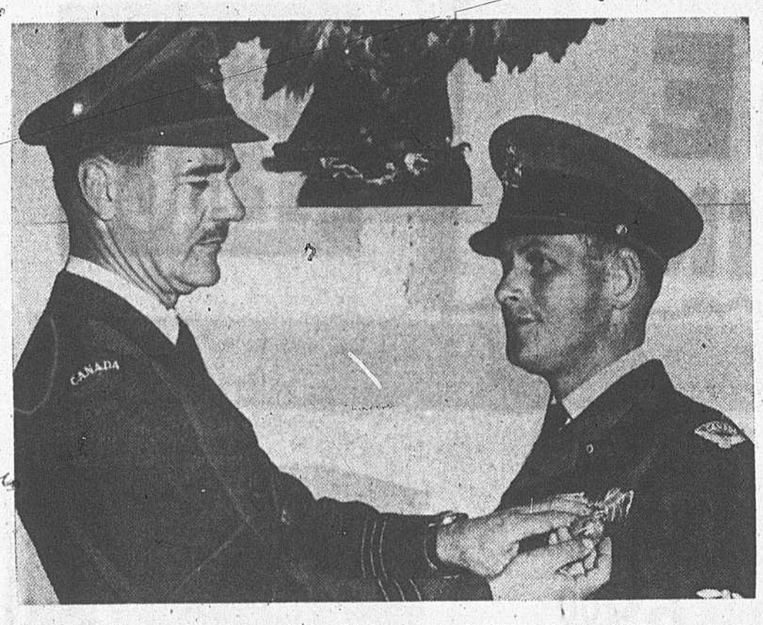
Il a réfuté les arguments des chiros en affirmant que les troubles observés à la colonne vertébrale étaient bien plus l'effet que la cause des maladies. Il a estimé que les divers traitements radiologiques ou de médecine physique pouvaient être appliqués par des techniciens formés à cette fin, mais que l'initiative devait venir du médecin.

Le Dr Charles Martin, neuro-psychiatre, a abondé dans le même sens en ajoutant que les médecins ne devraient pas être obligés de "ramasser les déchets des charlatans", encore que les gens soient libres de se faire soigner par ces derniers, si bon leur semble.

Il a affirmé, en outre, que la médecine n'avait jamais fermé ses portes aux "étrangers", et que la contribution de Pasteur, par exemple, dans le domaine microbien, avait été acceptée sur preuve de son fondement scientifique.



HONNEUR AUX GOLDEN HAWKS — Le commandant d'escadre des Golden Hawks, R. F. Hatton, remet ici la médaille des Forces armées au caporal J.-M. Nolin, au cours d'une cérémonie à la base de Trenton. Le caporal Nolin est originaire de St-Jean-Chrysostome, près de Lévis.



DECORATION — L'aviateur Marc Marceau, de St-Germain, au Québec, a reçu la médaille des Forces armées pour les services qu'il a rendus aux Golden Hawks depuis trois ans. On le voit ici en compagnie du commandant d'escadre R. F. Hatton qui lui remet sa décoration au cours d'une cérémonie, à Trenton, Ontario.



HOMMAGE POSTHUME — A l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Association de la Croix de Lorraine, section de Montréal, le président Monsieur Raoul Bélisle remet à Mme Olier Legros un cadre-souvenir en témoignage d'appréciation à titre posthume pour les services éminents rendus par son mari comme secrétaire de cet organisme. Monsieur Olier Legros est décédé le 25 mars dernier. La présentation s'est faite en présence du Dr Philippe Landry, F.C.C.P., secrétaire-trésorier du Comité Provincial de Défense contre la tuberculose et président honoraire de l'A.C.L., section de Montréal.

3,500 délégués, 30 pays

Colloque international sur la santé publique et la sécurité sociale

EASTBOURNE. (AFP) — Un colloque sur la santé publique et la sécurité sociale s'est ouvert hier à Eastbourne, ville balnéaire du sud de l'Angleterre. Quelque 3,500 délégués y représentent plus de trente pays. La rencontre se prolongera jusqu'à la fin de la semaine.

Dans son allocution d'ouverture, le professeur Ritchie Calder, de l'université d'Edimbourg, a brossé un portrait de "l'homme des temps modernes" qu'il a qualifié d'"animal social lancé dans la vie comme une automobile sur la route, un tranquillisant dans une poche, un excitant dans l'autre".

De son côté, le Dr Philip H. Connell, chef de la section de psychiatrie infantile à l'hôpital de Newcastle-upon-Tyne, a déclaré que l'absence de fermeté dans l'éducation des enfants avait pour résultat de provoquer de graves déséquilibres émotionnels. Cependant, a-t-il précisé, toute interdiction qui est signifiée à l'enfant doit être rationnelle et lui être expliquée.

Dans un autre exposé, le Dr. John Marshall, professeur de neurologie clinique à l'Université de Londres, a suggéré d'engager le plus grand nombre possible de jeunes gens à suivre des cours d'entraînement théorique à la fonction de parents.

Environ 60 mémoires devraient être présentés au cours de ce colloque international.

A Saint-Michel

La maison construite dans la rue Bon-Air sera-t-elle démolie ?

par **Thomas DUHAIME**

L'affaire de la maison construite dans la rue, à Saint-Michel, continue à faire boule de neige.

A la suite des pressions faites par l'échevin Jean Lagassé et par les membres de l'Association des propriétaires, et aussi devant la publicité qui a entouré cette anomalie, — (ce n'est pas tous les jours qu'un entrepreneur peut passer outre à un règlement municipal et construire un immeuble en empiétant de 10 pieds à l'intérieur d'une ligne de rue homologuée) — le conseil de St-Michel a fait appel à son conseiller juridique.

Deux avis légaux de Me François Aquin sont maintenant entre les mains du maire Maurice Bergeron et de ses collègues, dont l'un indique assez clairement que le règlement 168, adopté au mois de mai 1958, est valide.

Ce règlement édictait l'homologation des lignes de rue, sur le lot 472, en prévision de l'ouverture de la rue Bon-Air. Le 25 septembre 1958, la Cour Supérieure confirmait le plan préparé par M. Léopold Moretti et le déclarait OBLIGATOIRE.

"Dans une opinion précédente du 29 mars dernier, j'en suis venu à la conclusion que ce jugement était valide", de déclarer Me Aquin.

D'après l'article 430 du code municipal, le conseil peut décréter la confection de plans, qui doivent être acceptés par la Cour supérieure avant de devenir obligatoires pour la municipalité . . . ou pour toute autre personne.

A cette date du 25 septembre 1958, ce sont les Soeurs de la Miséricorde qui étaient propriétaires des terrains visés par l'homologation de la ligne de la rue Bon-Air.

La ville avait-elle besoin alors du consentement des religieuses ?

Là-dessus, voici l'avis de Me François Aquin : "Nous devons affirmer qu'il était possible d'homologuer des terrains appartenant à des corporations religieuses, parce que la loi exigeant une telle autorisation n'a été édictée qu'en 1960".

Par ailleurs, il reste vrai que l'article 606 stipule: "Que le conseil ne peut prendre, par voie d'EXPROPRIATION les propriétés suivantes (entre autres) : celles possédées et occupées . . . par des corporations religieuses."

Cependant, les terrains en litige ont passé aux mains des Entreprises Cherrier Inc., en 1962, et ne sont donc plus la propriété d'une corporation religieuse.

Donc, si le règlement d'homologation confirmé par la Cour supérieure en 1958 est toujours valide, selon Me Aquin, il faut conclure que la ville peut procéder en expropriation pour faire RESPECTER ce règlement.

Ceci revient à dire que la ville peut donc exproprier cette partie de l'immeuble qui excède de 10 pieds en deça de la ligne homologuée (rue Bon-Air). Bien plus, le conseil peut exiger des propriétaires que soit également respecté le règlement de construction 113, article 55, (1er mai 1946), indiquant que la ligne de construction sera de 15 pieds de la ligne de rue homologuée.

C'est ce que se propose de réclamer, en tous cas, l'Association des propriétaires de Saint-Michel, qui a pris un vote majoritaire (à main levée) à une assemblée-forum, tenue samedi soir, et où il a été décidé de prendre un BREF D'INJONCTION contre la ville afin de forcer les autorités municipales à faire RESPECTER ces deux règlements municipaux.

Une telle procédure devait être prise, hier, mais l'exécutif de l'Association en a décidé autrement, préférant se livrer à une étude plus sérieuse, concernant une telle prise de position.

Il reste à dire que la ville pourrait corriger le plan de 1958, toujours selon Me Aquin, c'est-à-dire, déterminer la largeur de 50 pieds pour le prolongement de la rue Bon-Air, mais à certaines conditions, dont l'adoption d'un autre règlement.

D'autre part, si le conseil veut maintenir l'emprise de la rue à 60 pieds, il faudra que la ville exproprie ou achète de gré à gré les terrains concernés.

Deux inculpés de viol, libérés . . .

Le juge Roger Ouimet, avant de clore la session des Assises de février, a rendu la liberté à deux jeunes gens, accusés de viol.

Ainsi, Yvon Lavoie, 22 ans, que Mes Cyrille Gagnon et Jacques-A. Bélisle représentaient et Guy Chantel qui avait Me Dollard Dansereau, C.R., comme avocat, en défense, ont été libérés.

La raison, c'est que la plaignante, dans cette affaire, n'a pas répondu à l'appel de son nom et qu'on la croit, soit dans l'est, soit dans l'ouest du pays, sans savoir à quel endroit précisément.

Nécrologie



M. RENE BERNIER

Un agent de l'escouade montréalaise de la moralité, M. René Bernier, est mort accidentellement dimanche à l'âge de 32 ans. Il faisait partie de ce corps policier depuis 11 ans.

Il laisse, outre son épouse née Cécile Robinson, ses enfants Pierre, Suzanne et Michel ; sa mère Mme veuve Albert Bernier ; ses frères et belles-soeurs MM. et Mmes Roger, Yvon, Guy, Gilles et Albert Bernier ; ses soeurs Violette (Mme Jacques Latulippe), Pâquerette (Mme André Lacroix) et Marie-Claire ; ses beaux-frères MM. Jacques Latulippe et André Lacroix ; ses beaux-parents M. et Mme Emile Robinson; plusieurs beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces.

La dépouille est exposée au 8628 rue Hochelaga.

Les funérailles auront lieu jeudi matin à 9 heures à l'église St-Bernard. L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est.

DECES DE
M. OCTAVIEN DUFRESNE



Nous apprenons le décès de Monsieur Octavien Dufresne, propriétaire de la mercerie O. Dufresne, décédé à Montréal, à l'âge de 83 ans.

Outre son épouse née Marie-Anne Cormier il laisse dans le deuil son fils et sa bru : M. et Mme Guy Dufresne (Rita Girard), ses filles et gendres : MM. et Mmes Jean-Paul Martin (Lucette), Paul Lapalme (Suzanne; ses frères : Joseph, Aristide et Ulric Dufresne; sa soeur : Mme Albert Lavoie (Alice); 3 petits enfants, beaux-frères et belles-soeurs.

La dépouille mortelle est exposée au salon Patrick Provencher, 4210 Adam, et les funérailles auront lieu mercredi, en l'Eglise St-Rédempteur, à 9.30 heures.

avis de DÉCÈS

ASSELIN (Raymond) — A Frédéricton, N.-B., le 28 avril 1963, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Raymond Asselin de Montréal, époux de Noëlla Morin, demeurant au 3205 Ste-Catherine Est. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 mai. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
3225 rue Ontario Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église de la Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNIER (René) — Accidentellement, à Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 31 ans, est décédé René Bernier, constable de l'escouade de la Moralité, époux de Cécile Robinson, demeurant à 2044 Lebrun. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Bernard où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BESSETTE (Alice) — A Outremont, le 29 avril 1963, à l'âge de 87 ans, est décédée Alice Savard, épouse de feu Me Wilfrid Bessette. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira de sa demeure
258 Bloomfield
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOLDUC (René-Gaston) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 66 ans, est décédé René-Gaston Bolduc, président de Eastern Cutting Die, époux de Maria Lamoureux, demeurant à 4486 Fabre. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons de
La Société Coopérative
de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception où le service sera célébré, et de là au cimetière de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Arthur) — A Montréal-Nord, le 28 avril 1963, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Arthur Bouchard, époux de Mérilda Thibeaulle, 4784 De Castille. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
11,130, Boul. Pie IX
pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie Strambi où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUDREAU (Raymond) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 60 ans, est décédé Raymond Boudreau, marchand de fourrure, époux de Lucienne Réné de Cotret, demeurant au 10,660 Séguin. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 rue Henri-Bourassa Est
à 9 hrs pour se rendre à l'église de la Visitation du Saul-au-Récollet, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURQUE (Hélène) — A l'Epiphanie, le 27 avril 1963, à l'âge de 42 ans, est décédée Mme Claude Bourque, née Hélène Riopel. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Rock & Frères
5 rue Lebianc
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Epiphanie, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAIS (Emilienne) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 51 ans, est décédée Mlle Emilienne Brais, fille de feu Joseph Brais et d'Albertine Viau, demeurant au 3ème rang Boucherville. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Etienne Charron.
581 rue St-Charles
pour se rendre à l'église Ste-Famille, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Pas de fleurs S.V.P.

CHARTRAND (Marguerite) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 63 ans, est décédée Mlle Marguerite Chartrand, fille de feu Joseph Chartrand et de feu Léopoldine Renaud. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Eugène Desjardins Enrg.
4545 rue St-Denis
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOQUETTE (Jules) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Jules Choquette, époux de feu Blanche Vallée, autrefois de N.-D. du Rosaire, Villeray. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu
7766 rue St-Hubert
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église N.-D. du Rosaire, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHRETIEN (Rosaire) — A Montréal, le 30 avril 1963, à l'âge de 62 ans est décédé Rosaire Chrétien, époux en 1ères noces de feu Gabrielle Dumouchel et en 2e noces Lucienne Beaudoin, père de Marcel, de Jean-Louis, de Mme A. Masse (Jeannine) et Carmen. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 mai. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Charles Garnier où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNEAULT (Emile) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Emile Daigneault, ex-constable de la ville de Montréal, époux d'Hermine Meunier, 2143 Denonville. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons.
Urgel Bourgie Ltée
6259, Boul. Monk
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEOM (Yvette) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 38 ans, 8 mois, est décédée Mme Adélard Déom, née Yvette Brousseau, demeurant 3479 Davidson. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
2590, rue Rouen
à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Emile où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIOTTE (Mérisa) — A Hawkesbury, le 29 avril 1963, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Omer Diotte, née Mérisa Longtin, demeurant à 424 Gascon, Hawkesbury. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
Noël Ltée
416, rue McGill
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse de Liguori où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Bourget, Ontario, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFORT (Emery) — A Montréal, le 30 avril 1963, à l'âge de 88 ans, 3 mois, est décédé Emery Dufort, époux en 1ères noces de Adelina Villeneuve, en 2èmes noces de Célina Lauzon et en 3èmes noces de feu Joséphine Laprade, demeurant au Foyer Gamelin, autrefois de 2306 Iberville, et père de Henri, Jeanne (Mme O. Gignac), Germaine (Mme A. Desjardins), Wilfrid et Roger. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 mai. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
2590, rue Rouen
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Ida) — A Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme Louis-Joseph Ducharme, née Ida Laurier, demeurant au 10,057 Larose. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée &
Société Coopérative de
Frais Funéraires
400 Boul. Henri-Bourassa Est
à 8 hrs 15 pour serendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Octavien) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 83 ans, est décédé Octavien Dufresne, propriétaire de la Mercerie O. Dufresne, époux de Maria Cormier, demeurant au 3700 rue Ontario Est. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240 rue Adam
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMAIS (Ferdinand) — A Charlemagne, le 27 avril 1963, à l'âge de 89 ans, est décédé Ferdinand Dumais, époux en 1ère noces de Mary Gagné et en 2èmes noces de feu Anna Clément, demeurant au 10 rue Sacré-Coeur. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras,
11,813 rue Notre-Dame est,
Pointe-aux-Trembles
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église paroissiale de Charlemagne, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPUIS (Alfred) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 51 ans, est décédé Alfred Dupuis, demeurant à 4358 Château. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Julienne, Comté Montcalm, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Ste-Julienne lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMOND (Alexandrine) — A Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Norbert Emond, née Alexandrine Larose, demeurant au 527 Dellinelle. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons.
Urgel Bourgie Ltée
4505 rue Notre-Dame Ouest
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMOND (Arzelie) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Alsea Emond, née Arzelie Bertrand, demeurant au 2556 Desmarteau. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FERRARA (Philippe) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 65 ans, est décédé Philippe Ferrara, époux de Lucille Caron. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon Est
pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIER (Alexina) — A Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 75 ans 11 mois, est décédée Mme veuve J.-Herman Fortier, née Alexina Choquette. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Grégoire d'Iberville où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Roland) — Subitement à Repentigny, le 28 avril 1963, à l'âge de 48 ans est décédé Roland Grenier, époux de Jeanne-D'Arc Landreville, demeurant à 2212 Orléans. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste de Lasalle où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYER (Rosa) — A Ste-Dorothée, le 28 avril 1963, à l'âge de 70 ans, est décédée Rosa Goyer, épouse de Napoléon Goyer, mère de Rollande (Mme C.-Paul Laurin), Georgette (Mme Rolland Crevier), Mariette (Mme André Labelle), Gabrielle (Mme Gérard Bigras), Gisèle (Mme André Clermont) et Françoise (Mme Jules Ouimet). Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Desjardins Ltée
385 rue Principale
pour se rendre à l'église de Ste-Dorothée, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Raoul) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 76 ans, est décédé Raoul Gravel, époux de Rose Desroches. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet,
1922, Boul. Rosemont,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUAY (Georges-Irénée) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 69 ans 10 mois, est décédé M. Georges-Irénée Guay, époux de O. Driscoll, demeurant au 3971 St-Antoine. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 boul. Monk
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUNEAULT (Joseph) — A Montréal, le 30 avril 1963, est décédé M. Joseph Huneault, époux de Marie-Anne (Yvonne) Jérôme, 4739 Adam. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3472, rue Ste-Catherine est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLICOEUR (Amanda) — A Lachine, le 28 avril 1963, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme Stanislas Jolicoeur, née Amanda Lavoie, demeurant à 95, 15e Ave. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345 rue Notre-Dame, Lachine
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église des Saints-Anges, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABRANCHE (Arthur) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Arthur Labranche, époux de feu Marie-Louise Arcand, 2822 Allard. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 boul. Monk
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Edmond) — A Sorel, le 29 avril 1963, à l'âge de 85 ans, est décédé Edmond Landry, époux de Zéphérina Contant, autrefois de la rue David, Montréal-Est. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira de salons
J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Victor où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVIGNE (Denis) — A l'Ile Bizard, le 29 avril 1963 à l'âge de 86 ans est décédé Denis Lavigne, ex-employé de la Commission de Transport de Montréal, fils de feu Aurice Lavigne et de feu Philomène Boileau. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Legault
16114 boul. Gouin ouest
Ste-Geneviève
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Ile Bizard où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECAVALIER (Jeanne) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 54 ans, est décédée Mme Maurice Lecavalier, née Jeanne Bourbonnais. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGRIS (Moïse) — A Verdun, le 29 avril 1963 à l'âge de 65 ans est décédé Moïse Legris, époux de Florida Desrochers, demeurant à 1005 de l'Eglise. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
L. Thériault
512 rue de l'Eglise
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église Notre-Dame Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMYRE (Graziella) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Oscar Lemyre, née Graziella Mayer, demeurant à 100 Demontigny Est, appt 2103. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
302 rue Ste-Catherine Est
à 7 h. 50, pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 8 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Pas de fleurs, s.v.p.

MADORE (Dr Rodolphe) — A Chicoutimi, le 27 avril 1963, à l'âge de 66 ans, est décédé le Dr Rodolphe Madore, époux de Juliette Desroches, demeurant à 66 rue Racine Ouest. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
de l'Hôtel-Dieu St-Vallier
pour se rendre à l'église du Christ-Roi où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOTTE (Albert) — A Montréal, le 29 avril 1963 à l'âge de 71 ans est décédé M. Albert Marcotte, époux de dame Rose-Anna Darveau, demeurant autrefois à St-Alban, comté Portneuf. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Lacoursière
à St-Casimir
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église paroissiale St-Alban où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Alban lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McNEIL (Hector) — A Côte-Sainte-Catherine, le 30 avril 1963, à l'âge de 68 ans 8 mois, est décédé M. Hector McNeil, époux de Gracia Nedding, 153 Union Côte. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 mai. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
223, rue St-Jacques, Laprairie
à 9 h., pour se rendre à l'église Côte-Sainte-Catherine d'Alexandrie où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD, (Clémence) — Au Pavillon Le Royer, Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Octave Michaud, née Clémence Lapointe, demeurant au 6345 de St-Vallier. Les funérailles auront lieu mardi le 30 courant. Le convoi funèbre partira du salon
Rose de l'Hôtel-Dieu
3840 rue St-Urbain
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 hrs et de là en destination de Rimouski où elle sera réexposée à 10 h. 30, mercredi au salon Ouellette de Rimouski. Libéra mercredi à 11.40 hres à l'église paroissiale. Inhumation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Adolphe Lemay Inc.

MOUSSIN (Elias) — A Montréal, le 29 avril 1963 à l'âge de 78 ans est décédé Elias Moussin époux de feu Augustine Mercier, demeurant à 1001 St-Dominique. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
A. Guindon Enrg.
4955 rue Adam
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Omer) — Subitement à Montréal, le 29 avril 1963 à l'âge de 65 ans 7 mois est décédé Omer Ouellette, ex-employé de la cité de Montréal, époux de Clémentine Masson, père de Madeleine et Raymond, demeurant à 1988 De Montigny Est. La dépouille mortelle sera exposée à 7 heures au salon
Pelletier Ltée
1575 rue Ste-Catherine est
Avis des funérailles plus tard.

PAIEMENT (Elzéar) — A Montréal, le 29 avril 1963, est décédé M. Elzéar Paiement, époux de Blanche Cantin. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350, rue Beaubien Est
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Visitation du Sault-au-Récollet, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARE (Gemma) — A Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 39 ans, est décédée Mme Lucien Paré, née Gemma Picard, demeurant au 3459 Adam. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3472 rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Armand) — A Montréal, le 27 avril 1963, à l'âge de 55 ans, est décédé Armand Pelletier, époux de Germaine Presseau, demeurant au 6684 rue Jogues. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 rue Boul. Monk
à 9 hrs 10 pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Lachine lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAULT (Germaine) — A Montréal, le 29 avril 1963, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme veuve Omer Perrault, née Germaine Morin, demeurant à 6734 boul. Monk, mère de Suzanne et Denis, belle-mère de Masolda Orlando. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 mai. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 Boul. Monk
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Jean de Matha où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposée demain à 11 hrs.

PILON (Ernest) — A Montréal, le 28 avril 1963, à l'âge de 74 ans, est décédé Ernest Pilon, époux de Blanche Fournier, demeurant à 4590 Garnier. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er mai. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka où le service sera célébré à 8 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

QUENNEVILLE (Marie-Louise) — A St-Laurent, le 29 avril 1963 à l'âge de 100 ans 10 mois est décédée Marie-Louise St-Aubin, épouse de feu Albert Quenneville et mère de Ernestine (Mme Horace Plouffe) Philippe, Louise-Anna (Mme Raoul Lecavalier) et Hector. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 mai. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Desiauriers
790 Boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière paroissial lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

RICHER (Donat) — A St-Eustache sur-le-Lac, le 29 avril 1963, à l'âge de 75 ans 4 mois, est décédé Donat Richer, époux de feu Amanda Lacelle, demeurant à St-Eustache-sur-le-Lac. Les funérailles auront lieu jeudi le

Dans le tir aux IVe Jeux panaméricains

Le Canada gagne ses 7e et 8e médailles

SAO PAULO, Brésil. (PC-PA) — Gary McMahon, de Dartmouth, Nouvelle-Ecosse et Clint Dahlstrom, de Calgary, ont donné au Canada ses septième et huitième médailles dans le tir, hier, dans le cadre des Jeux panaméricains alors que ces deux tireurs se sont classés troisièmes dans deux épreuves.

Dahlstrom, un géologue de 38 ans, a terminé en troisième position dans la classe du tir individuel et libre à la carabine, épreuve qui a été remportée par Garry Lee Anderson, des Etats-Unis. Verle Wright, un autre Américain, a mérité le deuxième rang.

McMahon a remporté sa médaille de bronze dans le tournoi individuel du tir au pistolet. Le capitaine Thomas Smith, des Etats-Unis, a établi un record mondial dans cette épreuve, méritant 597 points.

Les victoires américaines ont porté le total de médailles d'or remportées par les Etats-Unis à 64. Le Canada, le Brésil et l'Argentine suivent avec 4, chacun. La supériorité des athlètes américains est contrastante,

Deux boxeurs canadiens, George Cherry, de Montréal et John Lapadula, de Scarborough, Ont., ont été éliminés, Cherry a été battu aux points par Pedro Dias, du Brésil, dans les préliminaires de la catégorie des poids mouches. Lapadula a perdu par knockout technique aux mains de Julio Novilla, du Pérou, dans les préliminaires de la catégorie des légers poids mi-moyens.

Dans le tir au pistolet, les Américains se sont mérité les six médailles d'or individuelles tandis que les Canadiens en récoltaient trois en argent et deux en bronze.

L'épreuve du tir était la principale compétition au programme de la journée, complété par le ballon-volant, le ballon-panier, la boxe et le pentathlon.

D'autre part, les épreuves de piste et pelouse reprennent aujourd'hui. Elle tiendront désormais la vedette car celles de la natation sont maintenant terminées aux IVes Jeux, qui prendront fin dimanche prochain.

Piste et pelouse

L'épreuve principale de piste et pelouse, la course de 1,500 mètres, aura lieu samedi seulement et Don Bertoia, de la C.-B., y représentera le Canada.

Les premières compétitions du décathlon débuteront aujourd'hui alors que le Canadien William Gairdner, de Thornhill, Ont., participera à toutes les épreuves. On présentera également quelques semi-finales et une finale.

Belle tenue

Les concurrentes canadiennes ont affiché une belle tenue dans les Jeux, qui en sont à leur 10e journée, en remportant deux médailles d'or et une en bronze dimanche dernier.

Nancie McCredie a triomphé dans le lancer du poids et Abby Hoffman l'a imitée dans les 800 mètres, suivie en troisième place par Noreen Deuling.

Les autres premiers rangs ont été obtenus par Tom Dinsley dans le plongeon sur tremplin et les huit rameurs de l'U. de la C.-B.

L'équipe canadienne s'est mérité la médaille d'argent dans le tir au fusil tandis que Barney Hartman gagnait une médaille de bronze dans le tir au pigeon d'argile.

Deux Canadiens éliminés

SAO PAULO, Brésil. (PC-PA) — John Andru, de Toronto, et Peter Bakonyi, de Vancouver, ont été éliminés dans les préliminaires du tournoi individuel de sabre pour hommes, aujourd'hui, aux Jeux Panaméricains.

Après deux des dix épreuves, William D. Gairdner, de Thornhill, Ont., était 3e dans le décathlon.

Dodgers 2 Mets 4

LOS ANGELES	AB	P	CS	PP
Wills, ac	4	0	2	0
Gilliam, 3 b	4	0	0	0
W. Davis, cc	3	0	1	0
Howard, cd	3	1	1	0
Fairly, cs	4	1	1	0
Roseboro, r	4	0	0	1
Skowron, 1 b	3	0	1	1
Oliver, 2 b	3	0	0	0
d-Moon	1	0	0	0
Miller, l	3	0	0	0
Roebuck, l	0	0	0	0
e-T. Davis	1	0	0	0
Totaux	33	2	7	1

NEW YORK	AB	P	CS	PP
Hickman, cc	4	1	2	1
Hunt, 2 b	3	0	2	0
Snider, cd	2	0	0	1
c-Cook, cd	0	0	0	0
Thomas, cs	4	0	0	0
Coleman, r	0	0	0	0
Kranepool, 1 b	3	1	2	0
Hodges, 1 b	1	0	0	0
Neal, 3 b	4	1	1	0
Moran, ac	4	0	2	0
N. Sherry, r	1	0	0	0
a-Throneberry	0	0	0	0
b-Kanehl, ac	0	1	0	0
Craig, l	3	0	0	0
Totaux	29	4	9	2

a — a reçu un but sur balles pour N. Sherry à la 7e.
b — a couru pour Throneberry à la 7e.
c — a couru pour Snider à la 7e.
d — a frappé dans un jeu forcé pour Oliver à la 9e.
e — a frappé dans un jeu forcé pour Roebuck à la 9e.

Los Angeles	020 000 000	2
New York	100 000 30x	4

Pour la Saison 1962

Robert Bédard et Ann Barclay les meilleurs dans le tennis canadien

Robert Bédard, de Lennoxville, P. Q., qui domine la scène du tennir canadien depuis plusieurs années, voit peut-être son nom inscrit en tête de liste pour la dernière fois au classement de l'Association canadienne de tennis.

Plusieurs fois champion du Canada, Bédard ne pouvait consacrer beaucoup de temps au tennis au cours de la dernière saison et l'on ne prévoit pas qu'il puisse en consacrer davantage cette année. Bédard, qui s'est retiré des compétitions internationales, pourrait restreindre encore ses activités et ne pas participer à suffisamment de tournois pour se voir classé.

François Godbout, qui a fait subir à Bédard sa première défaite aux mains d'un joueur canadien depuis nombre d'années, lors du gala de tennis à l'intérieur organisé par Lucien Laverdure, était le joueur tout désigné pour la 2e place, mais il n'a pu devancer le vétéran Don Fontana, qui quittera probablement la scène des grandes compétitions. Il doit partager la 2e place avec Fontana qui a connu une excellente saison.

Eleanor Dodge, deuxième

Ann Barclay, qui s'est très bien comportée dans les grandes compétitions, s'est mérité la première place chez les dames grâce surtout à sa victoire aux championnats du Canada, à Québec, l'été dernier. Elle devance Louise Brown et Benita Senn, toutes trois de Toronto.

Harry Fauquier, un étudiant à l'Université du Michigan, et membre de l'équipe canadienne de la coupe Davis, s'est mérité le 4e rang, devant John Swann, de Toronto, Henri Rochon, de Montréal, et les frères Mike et Keith Carpenter.

A noter, chez les dames, que Faye Urban, et Vicki Berner, respectivement de Windsor, Ont., et Vancouver, C.B., toutes deux juniors au cours de la saison, détiennent les 6e et 7e places, et l'on croit qu'elles continueront de progresser au classement cette prochaine saison.

HOMMES
1. Bob Bédard, Lennoxville, P.Q.
2. François Godbout, Montréal, Qué.
2. Don Fontana, Toronto, Ont.
4. Harry Fauquier, Toronto, Ont.
5. Val Harit, Montréal, Qué.
6. John Swann, Toronto, Ont.
7. Henri Rochon, Montréal, Qué.
8. Mike Carpenter (Montréal) et Frank Motte-Trille (Toronto)
10. Keith Carpenter, Montréal, Qué.

DAMES
1. Ann Barclay, Toronto, Ont.
2. Louise Brown, Toronto, Ont.
3. Benita Senn, Toronto, Ont.
4. Eleanor Dodge Constable, Montréal, Qué.
5. Shirley Harit, Montréal, Qué.
6. Faye Urban, Windsor, Ont.
7. Vicki Berner, Vancouver, B.C.

Non classées pour participation insuffisante: Susan Butt, Victoria, C.B.; Hilda Doleschell, Toronto; Mariette Laframboise, Montréal.

Marc Réaume à l'amende

NEW YORK. (UPI) — Le joueur de défense Marc Réaume, des Bears de Hershey, a été condamné à une amende de $250 et à une suspension indéfinie par le président James Balmer, de la Ligue Américaine, pour sa conduite à l'endroit de l'arbitre John Ashley à Buffalo dimanche soir.

Réaume n'a pas prisé la décision de Ashley qui lui a imposé une punition mineure pour bâton élevé à la 2e période. Il a bousculé l'arbitre puis a tenté de le frapper de son poing, selon Balmer.

Réaume a alors écopé d'une punition de mauvaise conduite et d'une punition de match qui signifient une amende automatique de $75.

Trois joutes remises

Deux joutes de la Ligue Américaine, Kansas City à Détroit et Cleveland à Boston, qui devaient avoir lieu aujourd'hui, ont été remise à cause du froid et de la pluie. Également Los Angeles à N.Y., dans la Ligue Nationale.

AU NOUVEAU Dupuis

LA SEMAINE DES SEMAINES

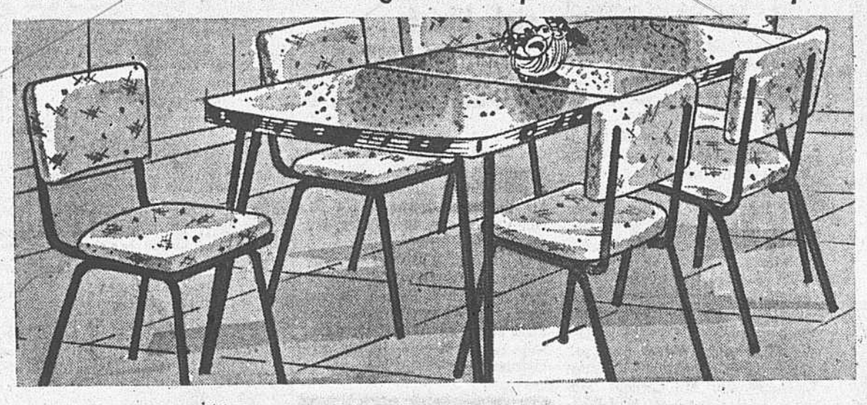
MERCREDI JOURNÉE DU 4e ÉTAGE

VENTE · VENTE · VENTE · VENTE · VENTE · VENTE · VENTE

• les plus bas prix de la saison • Plus double garantie Dupuis • Satisfaction et qualité ou argent remis



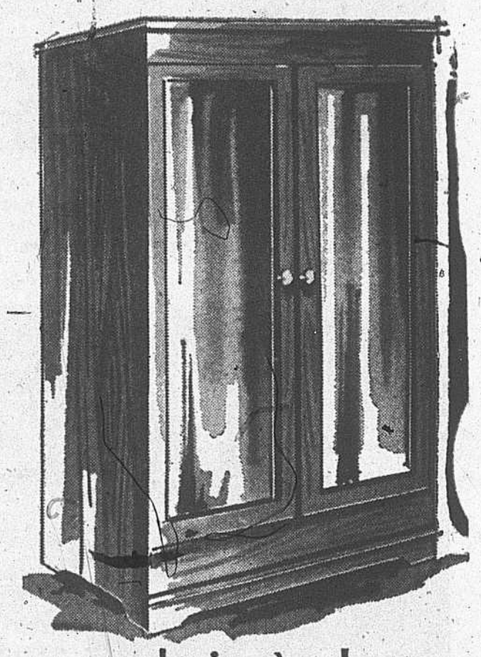
Carrosses compacts
transformables Ord. 32.95
28.95
Légers et peu encombrants. Châssis tubulaire chromé. Suspension par ressorts spiralés. Poussoir chromé ainsi que les garde-boue. La nacelle amovible enlevée du châssis servira de lit d'enfant pour l'auto. Roues 9 po. diam. Tablier-tempête. Toit et caisse (nacelle en nouveau tissu Régence bleu ou beige.
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 910



mobilier 7-pièces
table et 6 chaises
ord. 99.00, spécial
69.00
Table dessus Arborite, ton noyer. Les chaises recouvertes de plastique ton brun/beige combiné. Structure complète en métal tubulaire, ton de brun.



mobilier 5-pièces
table et 4 chaises
ord. 169.00, spécial
144.00
Table 36 x 48" s'ouvrant à 60", forme ovale. Dessus Arborite ton noyer veiné, décor fleurs incrustées. Panneau d'extension repliant, incorporé à la table. Large rebord assorti au-dessus avec moulure métal ton bronze. Pieds contrôlés. 4 chaises, rembourrage polymousse, couverture tissu vinyle renforcé toile, lavable, durable. Ton combiné beige/brun. La structure entière en métal tubulaire fini bronze.
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 714



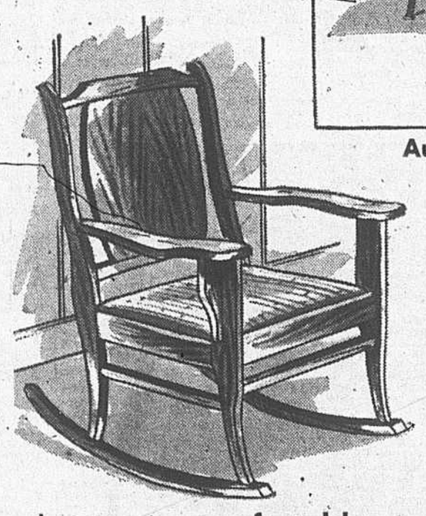
penderie à glaces
Hauteur 65½", largeur 34". Deux portes, miroir pleine grandeur sur chacune. Fabrication panneaux de fibre sur cadre en bois dur.
ord. 44.95 — SPECIAL
35.00
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 710

Aucun versement comptant — jusqu'à 36 mois pour payer

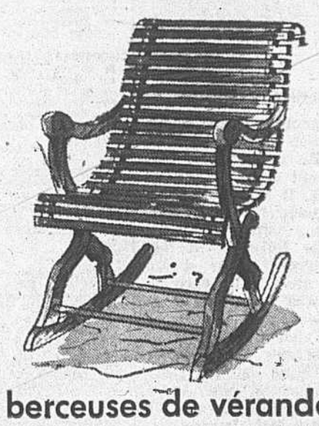


Nécessaire de microbiologie
Pour les jeunes et les adultes un passe-temps passionnant... découvrez les secrets de la nature. Explications en français. VISITEZ NOTRE COIN DU "PASSE-TEMPS FAVORI" (Hobby Shop) POUR TOUTE LA FAMILLE.
Ord. 7.95 SPECIAL
5.97
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 910

entreposage gratuit jusqu'à demande



berceuses confortables
6.99
Chaise berceuse en bois dur, fini vernis naturel. Siège recouvert de cuirette, ton rouge. Hauteur dossier 20", le siège 17 x 16".
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 713



berceuses de véranda
8.50
Fabrication solide en bois dur, bien sablé, prêt à recevoir le fini de votre choix. Siège et dossier à lattes vissées. Longs berceaux. Servira à l'intérieur comme à l'extérieur.
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 714



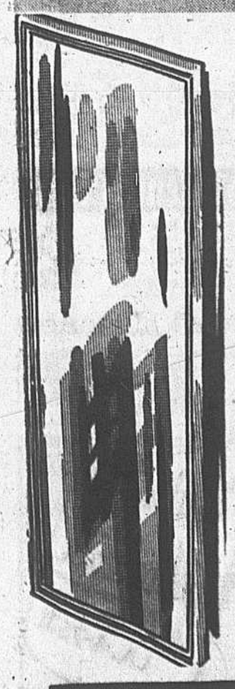
pour le jardin -- table et 4 chaises
Le tout en bois non peinturé. Table ronde, trouée au centre pour y placer le parasol. 4 fauteuils "laurentien" avec large appuie-bras. Forme un très attrayant ensemble.
L'ENSEMBLE
29.50
(A l'unité): Fauteuil seul, ch. 5.45 — Table seule, ch. 9.95
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 714



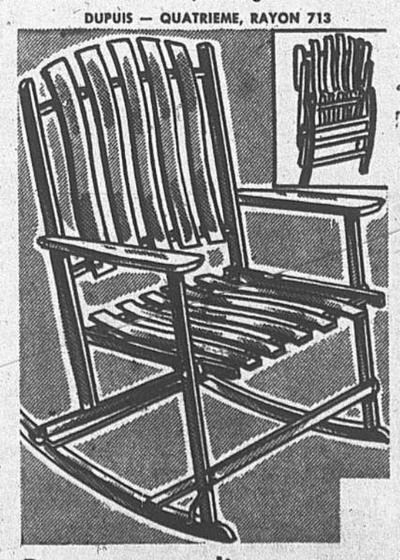
secrétaires 4 tiroirs
prêt à finir
En contreplaqué de merisier, surface lisse, douce, prête à recevoir le fini: peinture, émail, vernis. Surface de travail 42 x 18", hauteur 31". Un prix spécial Dupuis avantageux.
spécial
26.55
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 713



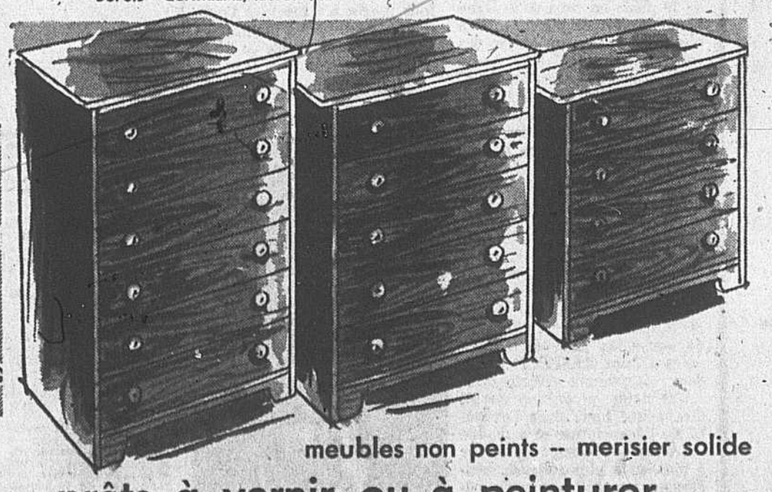
Berceuses
d'enfants
ord. 12.95
7.95
Aubaine EXTRAORDINAIRE! Robuste acier tubulaire chromé. — Siège et dossier rembourrés, couverture dans diverses couleurs.
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 910



miroirs pleine vue
14 x 50"
ord. 3.98
TRES SPECIAL
3.19
Toujours pratique pour modiste, chambre, hall, etc. Glace cristal, encadrement en bois lisse non peinturé, à finir à son goût. Dim.: 14 x 50". Une aubaine Dupuis à ne pas manquer.
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 810



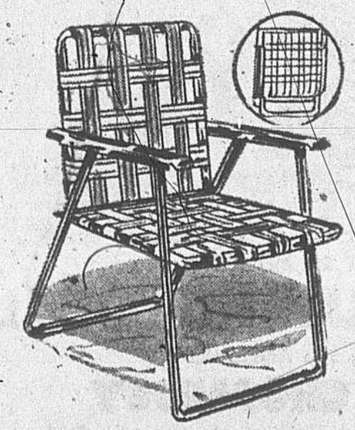
Berceuses pliantes
6.99
Tout en bois naturel avec lattes légèrement arquées. Dossier de 24", siège de 18". Extra solide. Fini vernis naturel.
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 713



meubles non peints -- merisier solide
prêts à vernir ou à peinturer

SPECIAL	SPECIAL	SPECIAL
27.55	23.55	19.55
COMMODE 6 tiroirs, hauteur 46", surface 26 x 16".	COMMODE 5 tiroirs, hauteur 39", surface 26 x 16".	COMMODE 4 tiroirs, hauteur 33", surface 26 x 16".

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 713



Pour l'intérieur ou l'extérieur
fauteuil pliant
en aluminium
spécial 4.95
Aluminium repoli à l'épreuve de la rouille. Modèle pliant, peu encombrant, transport facile. Bandelettes de plastique épais jaune, vert, tangerine, bleu ou rouge.



Berceuses pliantes
avec appuie-bras
SPECIAL 11.95
Siège et dossier en sangles Saran entre-croisées. Structure aluminium repoli, ne rouillant pas. Au choix: bleu, vert, rouge, jaune.
DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 714

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS Dupuis Frères 865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL COMMANDES TÉLÉPHONIQUES VI. 2-6171 AUTRES APPELS VI. 2-5151